

24 n. 6.

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE  
LITTÉRATURE WALLONNE

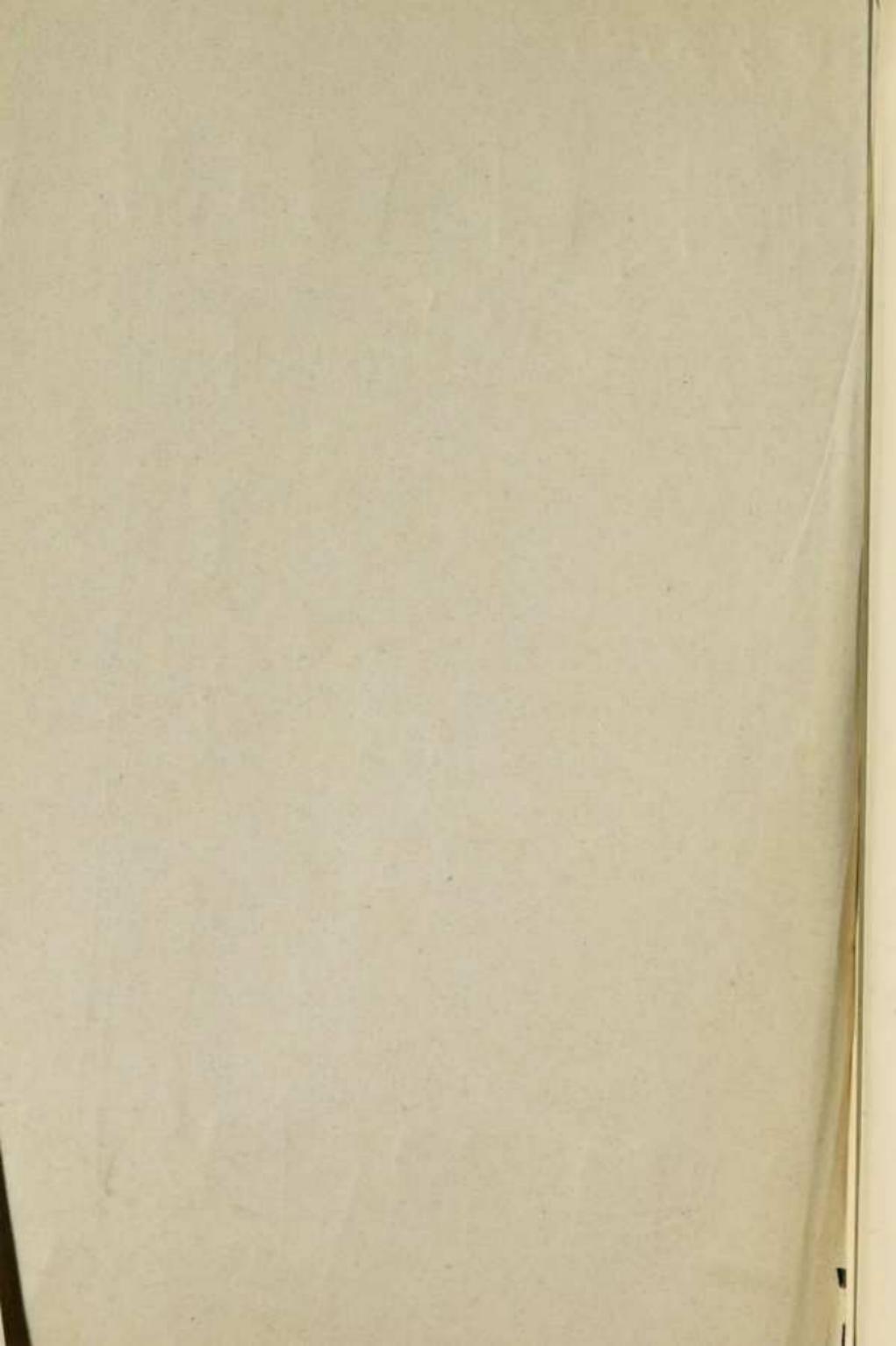
DEUXIÈME SÉRIE

**TOME XI**



LIÈGE  
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE,  
Rue St-Adalbert, 8.

1889



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE  
DE LITTÉRATURE WALLONNE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME XI.



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE  
DE  
LITTÉRATURE WALLONNE  
—  
DEUXIÈME SÉRIE  
TOME XI



LIÈGE  
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE,  
Rue St-Adalbert, 8.

—  
1889

1937-1938

1938-1939

1939-1940

1940-1941

1941-1942

1942-1943

1943-1944

1944-1945

1945-1946

1946-1947

1947-1948

1948-1949

1949-1950

1950-1951

# RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LES ANNÉES 1887 & 1888

PAR **M. DEJARDIN**, PRÉSIDENT.

---

MESDAMES, MESSIEURS !

La tâche que les statuts m'imposent de rendre compte de nos travaux, m'est, cette fois, bien agréable à remplir, car, pour les deux années qui viennent de s'écouler, je n'ai que des améliorations et des progrès à constater, que des succès à rappeler.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, nous avons eu pendant quelques années une crise dangereuse à traverser : nos publications s'étaient faites rares ; nos membres se décourageant se retiraient peu à peu ; en un mot, nous agonisions presque. Heureusement le remarquable concours dramatique de 1884 est venu rendre aux lettres wallonnes une splendeur nouvelle. Quand le public fit à *Tâti* l'éclatant succès que vous savez, quand cette joyeuse comédie

parcourut triomphalement la Belgique et ne craignit pas d'aborder les scènes de l'étranger, voire celle de Paris, on reprit du goût pour la poésie wallonne et, tout naturellement, on songea à notre Société qui a, qu'il me soit permis de le dire, tant fait pour notre littérature.

Profitant de ce moment favorable, des jeunes gens dévoués nous ont cherché des adhérents, avec un zèle dont je ne saurais trop les remercier ; en peu de temps, de 300 membres que nous comptions alors nous en sommes arrivés à 680. La reprise de nos banquets nous a montré tout ce que valaient ces nouvelles recrues ; reçus cordialement dans l'intimité de leurs ainés, nos nouveaux collègues ont prouvé, par leurs chansons et leur gaieté, qu'ils étaient dignes de remplacer les joyeux convives d'autrefois.

Tous ces succès nous ont sensiblement rapprochés du but que nous poursuivons depuis plus de trente ans : celui de faire prendre à l'idiome wallon la place qu'il est digne d'occuper dans la famille des langues romanes. Cette mission que, dès 1856, nous nous étions donnée par le premier article de nos statuts, est devenue plus patriotique encore, depuis que nous avons eu à réagir contre le flamingantisme. La réprobation que les prétentions exagérées de quelques-uns de nos frères flamands a excitée en pays wallon n'est pas étrangère à l'augmentation du nombre de nos membres et nous aimons à y voir, ce qui y est certainement, une protestation, calme mais ferme, contre des exigences inadmissibles.

Moralement, notre situation n'a jamais été plus brillante ; matériellement, elle s'est aussi améliorée, moins, toutefois, qu'on ne pourrait le croire à première vue. Certes, plus il y a de membres, plus il y a de cotisations ; mais si nos concours attirent maintenant un nombre beaucoup plus considérable de lutteurs, si, par suite, comme nos statuts nous en font un devoir, nous avons à faire imprimer infinité plus de pièces, il va de soi que nous aurons à fournir à nos membres des volumes plus compactes ou plus nombreux et nos publications absorberont toutes nos ressources ou nous mettront même en déficit. Et, alors, avec quoi faire les frais des nombreuses médailles que nous sommes si heureux d'ailleurs de distribuer ? avec quoi publier nos annuaires, dont on veut bien regretter l'interruption ? avec quoi encore tenir notre bibliothèque au courant non seulement des publications wallonnes mais encore de tant de travaux linguistiques recommandables qu'on édite de toutes parts ? Comprenant que, réduits aux cotisations de nos membres, nous ne pourrions jamais faire face à tant d'obligations, à tant de besoins, nous avons dû chercher une autre source de revenu et avoir recours à des subsides.

Nous nous sommes adressés, en conséquence, à l'Etat, à la Province et à la Commune et nous leur avons exposé notre misère. Nous avons été compris et appréciés par ces trois corps et, très gracieusement, ils nous sont venus en aide. Depuis deux ans, l'Etat nous alloue un subside de 1500 francs, que, nous

l'estimons, l'académie flamande elle-même ne trouvera pas exagéré; d'autre part la Province, grâce aux discours de M. le Gouverneur et de M. Robert, vice-président du Conseil provincial, nous a accordé un subside de 600 francs; cette année, ce subside nous a été donné de nouveau à l'unanimité et sans discussion; enfin la Ville, dont presque tous les administrateurs font partie de la Société, nous a voté un subside annuel de 600 francs; celui-ci n'est donc ni provisoire ni extraordinaire comme est qualifié celui de l'Etat.

Nous adressons à ces trois corps nos plus vifs remerciements.

Ces nouvelles ressources nous ont permis d'activer nos publications et nous avons pu nous mettre presque au courant. On vient de distribuer le tome X de la deuxième série de nos bulletins; ce volume renferme la table générale des matières contenues dans toutes les publications de la Société pendant une période de trente ans et deux des pièces de théâtre couronnées en 1886: *Jone èt Vi*, par M. Tilkin et les *Amour da Maianne*, par M. Hannay. Les autres pièces des concours de 1886 et celles de 1887 trouvent leur place dans les tomes XI, XII et XIII, qui sont sous presse et dont les deux premiers ne tarderont pas à être achevés; ils pourront être distribués au commencement de l'année 1889.

Nous avons envoyé cette année aux membres qui faisaient partie de la Société en 1884 la deuxième livraison du recueil d'airs de crâmignons. La pre-

mière livraison date de 1885 et avait été formée par M. Lequarré. Celui-ci n'ayant plus eu le temps de s'occuper de la continuation de ce travail, la Société a chargé deux de ses membres de rechercher les textes des paroles qui manquaient. Ils ont été aidés dans leur mission par plusieurs personnes, qui ont eu l'obligeance de leur communiquer un certain nombre de crâmignons: nous leur témoignons ici toute notre gratitude; mais nous devons principalement de la reconnaissance à M<sup>me</sup> Berchmans, qui a eu la gracieuseté de nous confier deux recueils de textes transcrits par feu M. Terry (1<sup>er</sup> prix), et à M. Léopold Chaumont (accessit), qui s'est donné la peine de reconstituer le travail qu'il avait présenté au concours, mais qui s'était égaré. La troisième livraison, qui est sous presse et qui ne tardera pas à être achevée, comprendra le restant des airs, le titre du volume, une préface et une table comparative.

Lorsqu'en 1885, dans mon dernier rapport, j'adressais de sincères félicitations à M. Remouchamps pour la grande médaille d'or qui venait de lui être décernée, j'aurais à peine osé lui prédire le grand succès de *Tâti*. Le 2 juillet 1887, la Société lui a offert un banquet, auquel ont été conviés ses brillants interprètes du Cercle d'Agrément, pour célébrer la cinquantième représentation. Le 2 mars 1888, la Société s'est associée à la solennité que le Comité des fêtes de la ville de Liège avait organisée à l'occasion de la centième de *Tâti*. Dans cette

séance, M. Remouchamps a reçu la décoration de chevalier de l'ordre de Léopold. Nous avons tous applaudi de grand cœur à cette distinction accordée à l'un de nos membres, pour une composition wallonne ; qu'il me soit permis de le dire, cet acte posé par le gouvernement est très significatif : il prouve, quoi qu'on dise, que notre idiome tient sa place au soleil et que ses productions ont une valeur indéniable.

Dans le courant de l'année écoulée, la Société a revisé ses statuts. Elle y a apporté quelques modifications. La plus importante est celle qui change la division des membres. Le nouvel article porte :

« La Société se compose : A. de trois membres d'honneur qui sont : le bourgmestre de la ville de Liège, le président du Conseil provincial et le gouverneur de la province. B. De membres titulaires, honoraires, adjoints et correspondants. »

L'article 19 est ainsi conçu :

« Seront nommés membres honoraires, les membres titulaires qui en feront la demande, ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société. »

Cette dernière disposition nous permettra de donner le titre de membres honoraires à quelques membres titulaires qui, depuis nombre d'années, ne peuvent plus assister à nos séances et de les remplacer par d'autres personnes qui prendront une part active à nos travaux.

Depuis 1885, ont été nommés membres titulaires :  
MM. Joseph Defrecheux, aide-bibliothécaire à l'Université;

Edouard Remouchamps, meunier;

Henri Simon, artiste peintre;

Charles Defrecheux, commis à l'administration communale;

Désiré Van de Casteele, archiviste de l'Etat;

Paul d'Andrimont, industriel;

Léopold Chaumont, fabricant d'armes.

M. Auguste Hock, un des derniers fondateurs survivants, a été nommé vice-président honoraire et remplacé dans ces dernières fonctions par M. Alphonse Falloise.

La mort nous a enlevé un des vétérans de la littérature wallonne. Le respectable M. Victor Collette, un des fondateurs de la Société, est décédé le 28 mars de cette année, à l'âge de 85 ans. La perte de ce collègue si sympathique et si dévoué nous a profondément affligés. Quoique notre ainé, il était toujours resté jenne de caractère ; il assistait à nos banquets, qu'il animait par ses chansons et ses joyeuses saillies. Esprit vif, caractère franc et ouvert, doué d'une rare bienveillance, il était aimé de nous tous. La Société, à diverses reprises, a publié plusieurs de ses spirituelles chansons, dont quelques-unes sont devenues populaires. Il laisse un grand vide parmi nous.

Les lettres wallonnes ont fait encore une autre perte douloureuse. M. Toussaint Brahy, un de nos

chansonniers les plus féconds et bon auteur dramatique, est décédé le 16 mai. Plusieurs fois lauréat à nos concours, nous pensions bien pouvoir lui remettre la distinction qu'il a obtenue cette année au concours dramatique et le voir assister aujourd'hui même à la première représentation de son œuvre couronnée. Hélas ! il manque à notre réunion ; nous ne pouvons que rendre un juste hommage à son talent et remettre à sa famille, avec les expressions de nos plus profonds regrets, les médailles qu'il vient de conquérir.

Cinq membres nous ont quitté par suite de la position que la Société a prise dans la manifestation contre le mouvement flamand. Nous regrettons surtout la retraite de M. Jean Stecher, l'éminent et sympathique professeur à l'Université, membre titulaire depuis 1859, qui n'a pas cru devoir s'associer à nos pressantes réclamations.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai fait un résumé fidèle, un peu long peut-être, de notre situation, j'adresse nos plus sincères remerciements aux autorités qui ont consenti à assister à notre séance ; mais je remercie surtout toutes les dames qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de notre solennité. Mesdames, l'honneur que vous nous faites aujourd'hui et que nous apprécions hautement, est le plus bel encouragement qu'on puisse donner à la littérature wallonne.

Il nous reste à procéder à la distribution des médailles à tous nos lauréats. Est-il bien nécessaire de

les féliciter ? La plupart des pièces de théâtre couronnées ont déjà été jouées plusieurs fois devant de nombreux spectateurs, qui, par leurs applaudissements, ont ratifié nos décisions. Quant aux autres travaux que nous avons récompensés, ils sont, comme je l'ai dit tantôt, livrés à l'impression et je ne doute pas qu'ils n'affrontent avec succès le jugement du public.

Liège, 17 novembre 1888.

---

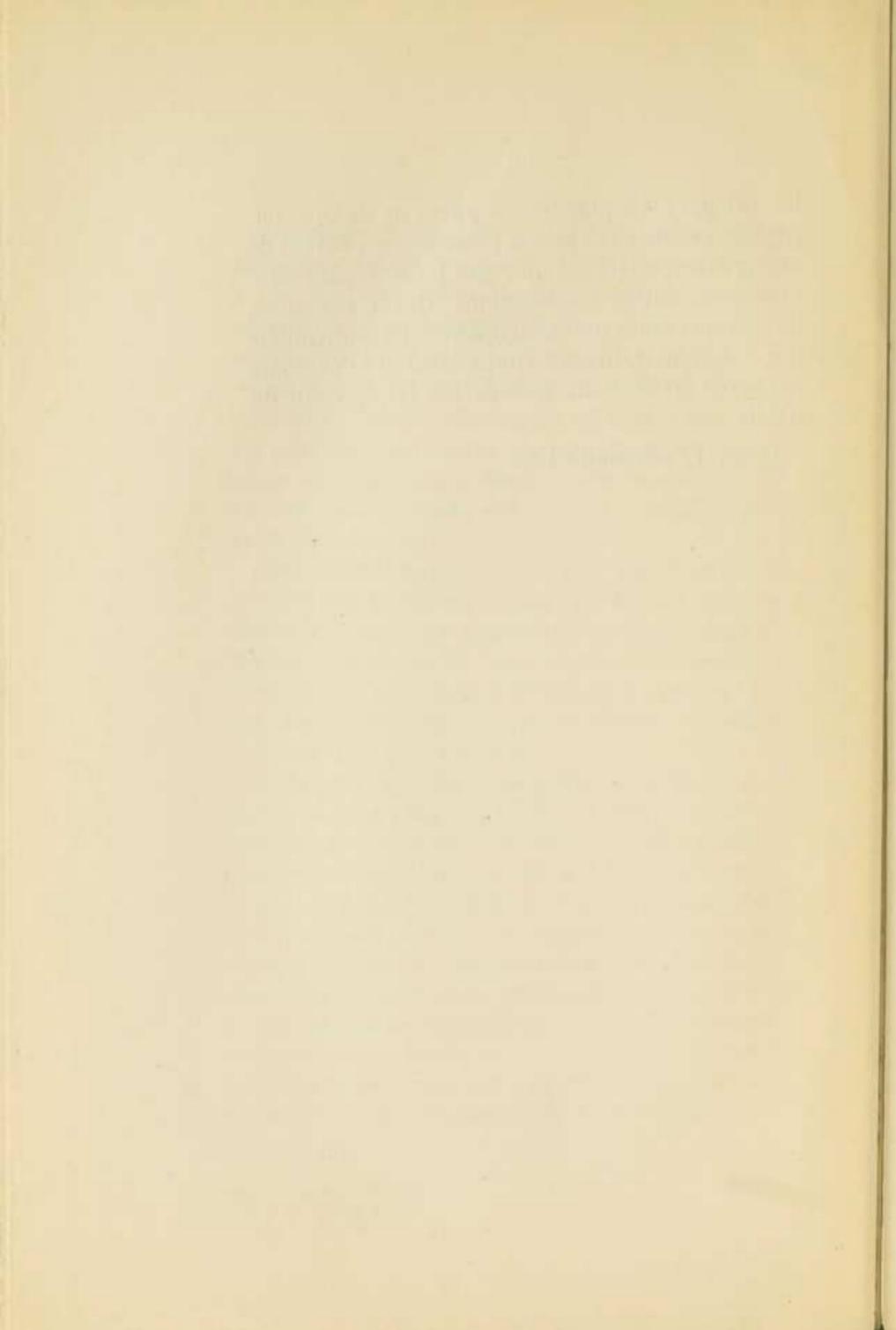


TABLEAU  
DES  
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ  
AU 15 JANVIER 1889.  
BUREAU.

DEJARDIN, Joseph, *Président*.  
FALLOISE, Alphonse, *Vice-Président*.  
DUCHESNE, Eugène, *Secrétaire*.  
DELAITE, Julien, *Secrétaire-adjoint*.  
LEQUARRÉ, Nicolas, *Trésorier*.  
CHAUVIN, Victor, *Trésorier-adjoint*.  
GRANDJEAN, Mathieu, *Bibliothécaire-archiviste*.  
DEFRECHEUX, Joseph, *Bibliothécaire-adjoint*.

**Membres titulaires.**

DEJARDIN, Joseph, ancien notaire, à Cheratte, décembre 1856 (fondateur).  
HOCK, Auguste, rentier, quai Mativa, 21, décembre 1856 (fondateur, vice-président honoraire).  
DESOER, Auguste, place St-Lambert, 9, février 1860.  
DELBOEUF, Joseph, professeur à l'Université et à l'École normale, boulevard Frère-Orban, 32, août 1862.  
DE THIER, Charles, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Frère-Orban, 30, août 1862.  
GRANDJEAN, Mathieu, bibliothécaire de l'Université, rue du Jardin-Botanique, 21, avril 1866.  
BRACONIER-DE MACAR, Charles, industriel, boulevard d'Avroy, 73, mai 1869.

- FALLOISE, Alphonse, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Fabry, 13, juin 1869.
- LEQUARRÉ, Nicolas, professeur à l'Université et à l'École normale, rue André Dumont, 37, janvier 1871.
- BODY, Albín, archiviste, à Spa, novembre 1871.
- MATTHIEU, Jules, instituteur à Andrimont, novembre 1871.
- DORY, Isidore, professeur à l'Athénée, rue des Clarisses, 36, février 1872.
- DEMARTEAU, Jos.-Ern., directeur de l'École normale des humanités, rue St-Gilles, 35, décembre 1878.
- POLAIN, Léon, conseiller à la Cour, quai de l'Industrie, 24, décembre 1878.
- CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52, janvier 1879.
- DESCHAMPS, Arsène, professeur à l'Université et à l'École normale, rue de la Paix, 14, février 1885.
- DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue du Pot-d'Or, 49, février 1885.
- HUBERT, Herman, ingénieur des mines, rue des Vingt-Deux, 21, février 1885.
- PEROT, Jacques, juge au Tribunal, rue de Sclessin, 7, février 1885.
- DEFRECHEUX, Joseph, rue Bonne-Nouvelle, 90, février 1887.
- REMOUCHAMPS, Édouard, rue du Palais, 46, mars 1887.
- SIMON, Henri, artiste peintre, rue St-Jean, 17, novembre 1887.
- DEFRECHEUX, Charles, rue Bonne-Nouvelle, 65, janvier 1888.
- VAN DE CASTEELE, Désiré, archiviste de l'Etat, rue de l'Ouest, 52, février 1888.
- D'ANDRIMONT, Paul, ingénieur, avenue Blondin, 8, février 1888.
- CHAUMONT, Léopold, rue Masset, 2, Herstal, novembre 1888.
- DELAITE, Julien, rue Hors-Château, 50, décembre 1888.

#### Membres honoraires.

- Le Gouverneur de la Province.  
Le Président du Conseil provincial.  
Le Bourgmestre de Liège.

### Membres correspondants.

- ALEXANDRE, A.-J., professeur à l'École moyenne de Gosselies.  
BOVY, Félix, peintre et homme de lettres, à Bruxelles.  
BREDEN, professeur au Gymnase d'Ansberg.  
CHALON, Renier, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.  
CLESSE, Antoine, homme de lettres, à Mons.  
DAMOISEAU, professeur à l'Athénée royal de Mons.  
DE BACKER, Louis, homme de lettres, à Noord-Peene (France).  
DE CHRISTÉ, L., imprimeur, à Douai.  
DE COUSSEMAKER, E., président du Comité flamand de France, à Dunkerque.  
DE NOUE, Arsène, docteur en droit, à Malmedy.  
DESROUSSEAU, A., chansonnier, directeur de l'octroi de Lille, en retraite.  
GOMZÉ, Cornéil, homme de lettres, à Paris.  
MICHELANT, H., vice-président de la Société des antiquaires de France, à Paris.  
MAGNÉE, Gustave, vérificateur des douanes, à Theux.  
POULET, Nicolas, peintre rue Saucy, 34, à Verviers.  
RENARD, M.-C., vicaire à l'église du Sablon, à Bruxelles.  
REINARD, Jules, à Paris.  
RENIER, J.-S., peintre, rue Saucy, 34, à Verviers.  
SCHELER, Aug., bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.  
VERMER, Alfred, docteur en médecine, à Bauraing.

### Membres adjoints.

- ABRAS, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.  
AERTS, Auguste, notaire, rue Hors-Château, 29.  
ANCIAUX, boulevard Frère-Orban, 15.  
ANCIAUX, G., ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 66.  
ANCIAUX, avocat, rue du Parc, 59.  
ANCIAUX, DD., négociant, à Verviers.  
ANGENOT, Remi, candidat notaire, rue Duvivier, 22.

- ANTOINE, ÉDOUARD, rue Trappé, 17.  
ARNOLD, Léon, sous-lieutenant d'artillerie à Termonde.  
ATTOUT, Émile, fils, rue Jonruelle, 15.  
ATTOUT, Louis, rue Jonruelle, 43.  
AUVRAY, Michel, appariteur à l'Université, rue des Houblonières, 44.

- BAIVY, Gustave, industriel, à Jemeppe.  
BALAT, Alphonse, architecte, à Bruxelles.  
BANNEUX, Phil., ingénieur et chargé de cours, rue Vivegnis, 21.  
BARLET, professeur à l'Athénée, rue Reynier, 16.  
BAUTIER, Edmond, ingénieur, rue Prince Royal, 34, à Bruxelles.  
BAYARD, Victor, employé au chemin de fer du Nord, rue Moulan, 8.  
BEDUWÉ, César, industriel, rue Paradis, 25.  
BEER, Sylvain, ingénieur-constructeur, à Tilleur.  
BELLEFROID, Victor, directeur de la Banque Liégeoise, rue Hors-Château, 13.  
BÉNARD, Auguste, éditeur, rue Jardin-Botanique, 12.  
BERNARD, Lambert, industriel, quai St-Léonard, 416.  
BERTRAND, Om., fils, rue Royale, 4.  
BERTRAND, Oscar, notaire, place de la Cathédrale, 9.  
BEURET, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 85.  
BIA, Joseph, rue Trappé, 24.  
BIAR, Nicolas, notaire, place de la Cathédrale, 20.  
BIDAUT, Georges, au château de Currage, par Hasselt.  
BLAISE, J., caissier à la Banque générale, rue Wazon, 110.  
BODSON, Jos., architecte, rue Paul Devaux, 5.  
BORGUET, Louis, avocat, à Havelange.  
BORGUET, Louis, docteur en médecine, rue Chaussée-des-Prés, 22.  
BOSCHERON, Léon, brasseur, rue du Coq, 1.  
BOSERET, Charles, avocat, boulevard d'Avroy, 20.  
BOUHON, rue Ste-Marguerite, 297.  
BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, rue Conscience, 32, Malines.  
BOURGEOIS, Nestor, ingénieur des mines, rue Paradis, 104.  
BOURGUIGNON, Henri, notaire, à Marche.

- BOUSSART, Ld., employé au bureau de bienfaisance, Haute-Sauvenière, 27.
- BOUVY, Alexandre, tanneur, quai de l'Abattoir, 37.
- BOZET, notaire et conseiller provincial, à Seraing.
- BRACONIER, Frédéric, sénateur, boulevard d'Avroy, 9.
- BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.
- BRACONIER, Maurice, avenue Rogier, 12.
- BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.
- BREUER, J.-B., rentier, quai de Maestricht, 15.
- BRICOULT, Édouard, quai de Flandre, 4, à Charleroi.
- BRONCKART, Henri, place du Sud, 26, à Charleroi.
- BRONNE, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 50.
- BRONNE, Louis, ingénieur, rue d'Archis, 40.
- BROUHON, marchand de bois, à Seraing.
- BUISSONNET, Armand, architecte, avenue Rogier, 3.
- BULTOT, Alfred, rue de Seraing, 3.
- CALIFICE, Pascal, fabricant d'armes, rue de Chestret, 17.
- CANTER, Ch., docteur en médecine, boulevard de la Sauvenière.
- CAPITAIN, Félix, industriel, quai de l'Industrie, 12.
- CAREZ-ZIEGLER, négociant, place St-Jean, 25.
- CARLIER, Florent, Place St-Pierre, 12, à Liège ou à Visé.
- CHAINAYE, Albert, fils, industriel, rue des Augustins, 24.
- CHANDELON, Th., docteur en médecine, rue Louvrex, 47.
- CHANTRAIN, J., apparteur à l'Université, à Herstal.
- CHANTRAIN, secrétaire de l'Administ. de l'Université, à Herstal.
- CHARLES, Nic., Dr en médecine, rue Hors-Château, 31.
- CHARLIER, G., directeur du Horloz, à Tilleur.
- CHARLIER, Jules, ingénieur au Horloz, à Tilleur.
- CHARLIER, Jules, négociant, à Tilleur.
- CHARLIER, Gustave, architecte, rue de l'Université, 66.
- CHARLIER, Théophile, rue des Champs, 43.
- CHAUDOIR-VAN MEL, Ch.-Joa., industriel, boulevard d'Avroy, 42.
- CHAUMONT, Léop., Dr en philosophie, rue Hayeneux, 102, Herstal.
- CHAUMONT, Louis, rue des Guillemins, 48.
- CHEMANNE, L., rue Spintay, 15, à Verviers.
- CHENEUX, Louis, directeur des Hauts-Fourneaux, à Ougrée.

- CHÉVREMONT, Henri, ingénieur civil, rue de l'Université, 36.  
CHOT, Edm., professeur à l'Athénée, rue des Pierres, 14, à Bruges.  
CLAES, Théophile, ingénieur, rue Bassenge, 34.  
CLAESEN, J., éditeur, rue du Jardin-Botanique, 26.  
CLERFAYT, Adolphe, ingénieur, à Esneux.  
CLOCHEREUX, Henri, avocat, rue de la casquette, 38.  
CLOCHEREUX, Henri, fils, avocat, rue de la Casquette, 38.  
CLOSSET, Octave, négociant, rue de l'Écuyer, 21, à Bruxelles.  
COIRBAY, J., secrétaire de la Ville de Liège.  
COIRBAY, Léon, Dr en médecine, quai de la Boverie, 9.  
COLARD, Mathieu, employé, Cornesse-Pepinster.  
COLINET, A., employé, rue Sainte-Catherine, 18.  
COLLETTE, Bertrand, quai de Fragnée, 10.  
COLLETTE, Robert, quai de Fragnée, 10.  
COLSON, Oscar, instituteur-communal, Vottem.  
COMBLEN, Armand, ingénieur, boulevard Frère-Orban, 31.  
CONDÉ, Oscar, chef de bureau à l'Administration communale, quai de la Boverie, 75.  
CONSTANT, Ernest, rue de la Paix, 24.  
CONSTANT, Isidore, agent commercial, rue de l'Académie, 26.  
CORAIN, professeur de musique, rue Saint-Léonard, 291.  
CORNESSE, Prosper, avocat, rue des Clarisses, 30.  
CORNIL, chef de station, rue du Plan incliné, 89.  
COSTE, J., industriel, à Tilleur.  
COUCLET-MOUTON, F., rentier, rue Pont-d'Ile, 28.  
COUNESON, Séverin, employé, Pepinster.  
CRAHAY, B., libraire, rue de l'Université, 32.  
CRALLE, Edmond, place du Théâtre, 25.  
CRILLEEN, Ed., commis à l'Administration communale, Place-Verte, 7.  
CRISMER, pharmacien, rue du Pont-d'Ile, 46.
- DABIN, Henri, quai St-Léonard, 6.  
DABIN, Jules, quai St-Léonard, 6.  
DAMRY, Paul, comptable à l'Université, rue Naimette, 2.  
DAMSEAUX, J., rue Jonfosse, 6.  
D'ANDRIMONT-DE MÉLOTTE, sénateur, boulev. de la Sauvenière, 110.  
D'ANDRIMONT, Gustave, boulevard de la Sauvenière, 110.

- D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, rue de la Cité, Ougrée.  
D'ANDRIMONT, Léon, administrateur de la Banque nationale, représentant, rue Forgeur, 32.  
DANLY, Fernand, ingénieur aux forges, Aiseau.  
D'ARCHAMBEAU, J., instituteur, rue de Hesbaye, 161.  
DAVID, Édouard, comptable, à Verviers.  
DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.  
DAWANS-CLOSSET, Adrien, conseiller provincial, boulevard Piercot, 13.  
DAWANS-ORBAN, Jules, fabricant, rue Ste-Marie, 9.  
DAXHELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, Seraing.  
DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.  
DE BUGGENOMS, rentier, rue de la Paix, 6.  
DECHAINEUX, rue des Champs, 20.  
DECHANGE, docteur, quai de Maestricht, 2.  
DECHARNEUX, Emile, rue Puits-en-Sock, 7.  
DECHESNE, Aug., professeur, rue St-Laurent, 79.  
DE CLOSSET, François, avocat, rue Ste-Croix, 102.  
DEFELD, G., docteur en médecine, boulevard de la Constitution, 37.  
DEFRECHEUX, Albert, garde général des eaux et forêts, Hasselt.  
DEFRECHEUX, Emile, rue Hayeneux, Herstal.  
DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, Statte-Huy.  
DEGAND, E., notaire, à Mons.  
DEGIVE, ingénieur, à Eysden (chez Mme Peters, rentière, à Grâce-Berleur).  
DEGIVE, Léon, bourgmestre de Ramet.  
DEGRAUX, Auguste, ingénieur au chemin de fer de l'état, Malines.  
DEGUISE, Edouard, avocat, boulevard Piercot, 7.  
DEHASQUE, Raymond, rue Méan, 11.  
DE HASSE, Fernand, rue de l'Association, 67, Bruxelles.  
DE HASSE, Lucien, rue d'Archis, 17.  
DEHIN, fils, fabricant d'orfèvreries, rue Agimont, 34.  
DEJAER, Jules, ingénieur en chef, à Mons.  
DEJARDIN, Adolphe, capitaine pensionné, rue Dartois, 22.  
DEJARDIN, P.-H.-L., brasseur, rue du Pont-d'Ile, 44.  
DEJARDIN, Prosper, avocat, boulevard Piercot, 16.  
DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 1.  
DELAITE, Pierre, sous-chef de bureau à l'Adm. com., r. St-Gilles, 288.

- DELAITE, Prosper, sous-chef de bureau à l'Adm. com., rue Charles Morren, 33.
- DELARGE, Fr., sous-chef de bureau au chemin de fer du Nord, rue des Champs, 87.
- DELAVEUX, Eugène, rentier, boulevard Piercot, 12.
- DELBOUILLE, Louis, à Ostende.
- DELBOUILLE (Mlle), directrice de l'Ecole professionnelle, Mons.
- DELEIXHE, changeur, rue Vinâve-d'Ile, 44.
- DELEVAL, Alfred, place St-Michel, 16.
- DELEXHY, M.-B.-J., docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
- DELHAISE, Alex., avocat, à Angleur.
- DELHASSE, Félix, homme de lettres, à Bruxelles.
- DELHEID, Jules, docteur en médecine, place de l'Acclimatation, 4.
- DE LHONEUX, Hyacinthe, Marché aux bêtes, Huy.
- DELIÉGE, Alfred, notaire, à Chênée.
- DE LIMBOURG, Ph., propriétaire, à Theux.
- DELIZE-LASSAU, à Grivegnée.
- DELLOYE, Emile, banquier, à Charleroi.
- DE LOOZ-CORSWAREM (comte), Hyp., sénateur, rue Louvrex, 71.
- DELSAUX, Louis, avocat, rue Lairesse, 66.
- DE MACAR, Charles, avocat et conseiller provincial, rue Mont-St-Martin, 45.
- DE MACAR (baron), Ferdinand, représentant, à Presseux, ou à Bruxelles.
- DE MACAR, Ghislain, rue Mont-St-Martin, 45.
- DEMANY, Laurent, architecte, boulevard d'Avroy, 34.
- DEMANY, directeur du Horloz.
- DEMARTEAU, Lucien, conseiller à la Cour, rue Simonon, 11.
- DEMARTEAU, G., substitut du procureur du roi, rue Louvrex, 90.
- DEMARTEAU, Jules, commissaire d'arrondissement, rue de Chestret, 1.
- DEMARTEAU, Servais, sténographe à la Chambre des Représentants, Cour des Minimes, 2.
- DEMEUSE, Henri, rue Monulphe, 7.
- DE MOLL, Théophile, employé à la Vieille-Montagne, rue Vivegnis, 255.
- DEMOULIN-CLERBOIS, J., rue St-Léonard, 15.
- DEPREZ-DOCTEUR, rue de la Cathédrale, 9.
- DEPREZ, William, avocat, boulevard Bauduin, 19, Bruxelles.

- DE RASQUINET, Léon, médecin, rue des Augustins, 29.  
DERBEAUDRINGHIEN, commissaire de police, à Herstal.  
DEREUX, Léon, avocat, place Rouveroy, 6.  
DE ROSSIUS, Charles, rentier, rue du St-Esprit, 89.  
DEROUSSAUX, professeur à l'Athénée, rue de Pitteurs, 2.  
DERY, Jules, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, rue du Marteau, 38, à Bruxelles.  
DÉSAMORE, Hubert, rue des Franchimontois, 25.  
DESART, directeur de houillère, à Herstal.  
DESCARDRE, Charles, bourgmestre de Chênée.  
DESCHAMPS, François, avocat, rue Saint-Séverin, 143.  
DESEFAWE, Joseph, meunier, à Nandrin.  
DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron), sénateur, boulevard de la Sauvenière, 34.  
DE SÉLYS-FANSON (baron), Ferdinand, rentier, quai Marcellis, 11.  
DESOEE, Charles, place Saint-Christophe, 8.  
DESOER, fils, avocat, rue Sainte-Marie, 6.  
DESOER, Oscar, rentier, place Saint-Michel, 18.  
DESTEXHE, Oscar, avocat, place Saint-Pierre, 18.  
DESTINEZ, P., conservateur à l'Université, rue Sainte-Julienne, 9.  
DESTRÉE, conducteur principal des ponts et chaussées, Thier de la Chartreuse, à Bressoux.  
DE THEUX, Xavier, rentier, à Aywaille.  
DE THIER, Léon, homme de lettres, boulevard de la Sauvenière, 12.  
DE THIER, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 12.  
DE TOMBAY, Eugène, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, cour des Minimes, 1.  
DETROOZ, Auguste, président honoraire, rue Fabry, 5.  
DE VAUX, Adolphe, ingénieur, rue des Anges, 15.  
DE VAUX, Émile, ingénieur, rue du Parnasse, 15, à Bruxelles.  
DE WAHA (Mme la baronne), rue St-Gilles, 147.  
DEWANDRE, industriel, Boverie.  
D'HOOGHE (Madame), rue des Carmes, 15, à Tournai.  
DIGNEFFE, Émile, avocat, rue Fusch, 26.  
DIGNEFFE, Léonce, rentier, rue Louvrex, 85.  
DISCAILLES, Ernest, professeur à l'Université de Gand.  
DOMMARTIN, Léon, homme de lettres, à Bruxelles.

- DONCKIER-JAMME, Ch., membre de la Députation permanente, quai de l'Université, 17.
- DONCKIER, Ferdinand, rue Hemricourt, 29.
- DONY, Em., professeur, rue Bassenge, 40.
- DOUFFET, avocat, rue Souverain-Pont, 28.
- DOUHARD, Ch., ingénieur du service de la voirie, rue Grétry, 15.
- DOYEN, ingénieur, rue Ducale, 87, à Bruxelles.
- DREYE, Alexis, conseiller communal, boulevard de la Sauvenière, 17.
- DUBOIS, Ernest, président à la Cour, rue Louvrex, 43.
- DUBOIS, notaire, boulevard d'Avroy, 60.
- DUCULOT, docteur en médecine, rue Agimont, 33.
- DUMONT, Fernand, rue Péry, 25.
- DUMONT, H., fabricant de tabac, rue St-Thomas, 26.
- DUMOULIN, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 89.
- DUMOULIN, François, fabricant d'armes, rue St-Laurent, 99.
- DUPARQUE, Alfred, rue Pont-d'Ille, 57.
- DUPONT, Armand, avocat, rue Robertson, 5.
- DUPONT, Émile, avocat et représentant, rue Rouveroy, 8.
- DUPONT, E., professeur à l'Athénée de Charleroi.
- DUPONT, Henri, sous-lieutenant d'artillerie, rue St-Laurent.
- DUPUIS, Sylvain, professeur au Conservatoire, rue Grétry, 105.
- DURIEU, Félix, directeur de Patience et Beaujondc, rue en Bois, 106.
- DURY, docteur en médecine, rue Lonhienne, 1.
- DURY, Odon, juge au tribunal de Marche.
- DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.
- DUVIVIER, Pierre, boulevard d'Avroy, 40.
- DWELSHAUVERS-DERY, V., professeur à l'Université, quai Marcellis, 4.
- ÉTIENNE, Étienne, rentier, à Bellaire.
- FALISSE, Clément, docteur en droit, quai de l'Industrie, 1.
- FAUCON, A., ingénieur, quai d'Amoron, 38.
- FAYN, Joseph, directeur de la Société pour la fabrication du gaz, rue Lambert-le-Bègue, 40.
- FELLENS, Léon, gérant de Commerce, rue Souverain-Pont, 13.
- FESTRAETS, Aug., docteur en médecine, avenue d'Avroy, 30.

- FETU-DEFIZE, J.-F.-A., industriel, quai de Longdoz, 49.  
FETU, Joseph, industriel, rue du Chimiste, 39, Cureghem.  
FINCEUR, Ed., curé de St-Lambert, à Herstal.  
FIRKET, Ad., ingénieur et professeur, rue d'Artois, 28.  
FIRKET, Ch., professeur à l'Université, rue Louvrex, 125.  
FIVÉ, constructeur-ingénieur, à Seraing.  
FLECHET, F., représentant, à Warsage.  
FLECHET, L., industriel, rue Lairesse, 31.  
FLECHET, Th., notaire, rue St-Adalbert, 3.  
FLEURY, Jules, professeur honoraire à l'Athénée, rue Chéri, 32.  
FOCCROULE, F., avocat, rue des Croisiers, 1.  
FOETTINGER, docteur en médecine, rue Reynier, 44.  
FORGEUR, Paul, avocat, quai d'Avroy, 31.  
FORIR, H., répétiteur à l'École des mines, rue Haut-Laveu, 75.  
FOUQUET, Guill., directeur émérite à l'École agricole de Gembloux,  
rue des Anges, 9, Liège.  
FRAIGNEUX, Louis, industriel, rue Lairesse, 42.  
FRAIGNEUX, Louis, avocat, rue Lairesse, 42.  
FRAIPONT, Julien, professeur à l'Université, Mont St-Martin, 17.  
FRAIPONT, F., docteur en médecine, rue Sœurs-de-Hasque, 18.  
FRANCKEN, Edm., ingénieur, avenue d'Avroy, 75.  
FRANÇOIS, ingénieur, à Seraing.  
FRANCOTTE, Ernest, fabricant d'armes, rue Mont St-Martin, 66.  
FRANCOTTE, X., docteur en médecine, quai de l'Industrie, 15.  
FRANCOTTE-DEPREZ, Clém., industriel, rue Grétry, 95.  
FRANKIGNOULLE, Alph., docteur en médecine, rue Vivegnis, 424.  
FRANKIGNOULLE, C., ingénieur civil, à Gilly.  
FRANKIGNOULLE, greffier, rue du Midi, 8.  
FRANQUOY, ingénieur, rue Louvrex, 86.  
FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université de Gand, Gewat, 4, à  
Gand.  
FRÈRE-ORBAN, Walthère, représentant, à Bruxelles.  
FRÈRE, Georges, conseiller à la Cour, boulevard Frère-Orban, 20.  
FRÈRE, Walthère, fils, administrateur de la Banque nationale, à Ensival.  
FRÉSART, Edouard, rue Renkin, 5.  
FRÉSART, Jules, rue Sœurs-de-Hasque, 11.  
FRÉSON, Arm., avocat, rue des Augustins, 32.

- GARDISALLE, Michel, architecte, rue St-Gangulphe, 6.  
GARRAY, rue Sur-Meuse, 15.  
GENET, Waltheré, major de la garde-civique, Place St-Pierre, 8.  
GENOT, Alfred, chef de bureau à l'adm. com., rue des Houblonières, 46.  
GENOT, Armand, commis à l'adm. com., aux Vennes, 90.  
GÉRARD, Fernand, quai Sur-Mense, 13.  
GÉRARD, F., à Esneux.  
GÉRARD, Léo, ingénieur et échevin, rue Louvrex, 76.  
GERNAY, notaire, à Spa.  
GEVAERT, Paul, place St-Barthélemy, 4.  
GILLET, professeur à l'Athénée de Verviers.  
GILLON, A., professeur à l'Université, avenue Rogier, 29.  
GOETHALS, Albert, banquier, rue Soeurs-de-Hasque, 20.  
GOLLE, Frédéric, fils, rue Monulphe, 45.  
GOMRÉE, Ernest, rue de l'Ourthe, 35.  
GOMRÉE-WALTHÉRY, Ferd., industriel, quai de Longdoz, 45.  
GORET, Léon, ingénieur, rue Ste-Marie, 21.  
Mlle GORISSEN, Julie, régente à l'école normale, rue de Sclessin, 9.  
GOTHIER, Charles, imprimeur, rue St-Léonard, 197.  
GOUVY, à Esneux.  
GRANDFILS, Charles, comptable, à Havré (Mons).  
GRANDJEAN, Guillaume, négociant en grains, rue Lamarck, 108.  
GRAINDORGE, J., professeur à l'Université, rue Paradis, 92.  
GRÉGOIRE, Alph., ancien notaire, rue St-Jean, 20.  
GRÉGOIRE, Alph., employé, rue Lambert-le-Bègue, 18.  
GRÉGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, boulevard de la Sauvenière, 64.  
GRÉGOIRE, Henri, professeur à l'Athénée, rue des Augustins, 25.  
GRÉGOIRE, Hyacinthe, président honoraire au Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Huy.  
GUIDÉ, Guillaume, professeur au Conservatoire, rue Grétry, 44, à Bruxelles.  
GUILLOT, Lucien, avocat, rue des Mineurs, 23.  
HAAS, place du Théâtre, 25.  
HABAY, Paul, négociant, rue des Clarisses, 58.  
HABETS, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

- HABETS, Marcel, rue Paul Devaux, 4.  
HALKIN, Émile, commandant de place, rue Louvrex, 68.  
HALKIN, Émile, ingénieur au Corps des mines, rue Charles-Morren, 5.  
HAMAL-DUMONT, Victor, ingénieur des mines, rue du Laveu, 9.  
HANNAY, Charles, cordier, à Montegnée.  
HANNON, Alphonse, échevin, à Nivelles.  
HANSET, Gustave, négociant en vins, rue du Nord, 3.  
HANSON, G., avocat.  
HANSSENS, L., avocat et représentant, rue Ste-Marie, 10.  
HARZÉ, Émile, ingénieur principal, directeur des mines à l'Administration centrale, à Bruxelles.  
HAULET, contrôleur au chemin de fer, rue Varin, 83.  
HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoit.  
HAUZEUR, Oscar, industriel, au Val-Benoit.  
HÉNOUL, L., avocat-général, rue Dartois, 36.  
HENRARD, courtier, à Sarthay, Cheratte.  
HENRIJEAN, docteur en médecine, rue des Célestines, 11.  
HENRION, F., rue Jonruelle, 51.  
HENRY, Eugène, à Vottem.  
HERMANS, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry.  
HEYNE, Jean, commis à l'Administration communale, montagne de Bueren, 16.  
HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Etterbeeck.  
HOCK, Gér.-Aug., fils, quai Mativa, 25.  
HONLET, Robert, à Huy.  
HOUTAIN, avocat, rue Delfosse, 23.  
HOVEGNÉE, Ar., professeur, rue Hors-Château, 3.  
HOVEN, Théodore, sous-chef de bureau à l'Administration communale, rue du Péry.  
HUBAR, ingénieur au Corps des mines, Namur.  
HUBERT, Alph., docteur en médecine, rue Sainte-Walburge.  
HUBIN, Sylvain, étudiant en droit à Bende, Ampain-Amay.  
HUGHES, Charles, rue du Progrès, 243 b, Schaarbeek.  
HUMBLET, Léon, avocat, rue André-Dumont, 12.  
ISAYE, Eug., professeur au Conservatoire de Bruxelles.  
ISERENTANT, professeur à l'Athénée d'Anvers, à Malines.

- JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.  
JACQUEMIN, Sylvain, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.  
JAMAR, Émile, rentier, rue des Clarisses, 37.  
JAMAR, Gustave, rentier, rue Fabry, 19.  
JAMAR, Armand, ingénieur, place des Guillemins, 16.  
JAMME, Émile, représentant, boulevard Frère-Orban, 3.  
JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, Moresnet.  
JAMME, Jules, avocat, rue du Pot-d'Or, 32.  
JAMOLET, Servais, tanneur, rue des Tanneurs, 60.  
JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.  
JAMOTTE, Victor, avocat, à Huy.  
JASPAR, rue Jonfosse, 10.  
JASPAR, Paul, architecte, rue Jonfosse, 4.  
JENICOT, Philippe, pharmacien, à Jemeppe.  
JONNIAUX, Ad., rentier, rue des Anges, 7.  
JORISSEN, A., agrégé à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 106.  
JOTTRAND, Félix, ingénieur au Corps des Mines, rue Léopold, 20.  
JOURNEZ, Alfred, avocat, place Saint-Jacques, 1.  
JULIN, Charles, chargé de cours à l'Université, rue Bassenge, 46.  
JUPGIN, Jacques, industriel, à Dison.
- KEPPENNE, Jules, notaire, place Saint-Jean, 27.  
KIMPS, Charles, à Charleroi.  
KIRSCH, Antoine, armurier, rue Chapeauville, 29.  
KINET, receveur de la Société liégeoise des Maisons ouvrières, rue Ste-Julienne, 67.  
KLEYER, Gustave, avocat et échevin, rue Fabry, 21.  
KOISTER, Émile, place Verte, 11.  
KUPFFERSCHLAEGER, Isidore, professeur émérite à l'Université, rue du Jardin-Botanique, 18.
- LABEYE, Félix, rue Froidmont, 242.  
LABEYE, Frédéric, avoué à la Cour, rue de la Paix, 46.  
LABROUX, surveillant à l'Athénée, rue du Vert-Bois, 84.  
LAGASSE, Philippe, propriétaire, quai de Maestricht, 7.  
LAHAYE, Joseph, directeur de charbonnage, à Thimister.  
LALLEMAND, Alexis, professeur à l'Athénée de Gand.

- LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 14.  
LAMARCHE, Emile, au Château de Fanson (Comblain-la-Tour).  
LAMBERT, chef du service commercial du Hasard, Trooz.  
LANCE, B., Passage Lemonnier, 17.  
LAOUREUX, Léon, rue Bertholet, 7.  
LAPORT, Guillaume, fabricant, quai St-Léonard, 17.  
LAPORT, Henri, fabricant d'armes, rue Laport, 1.  
LAPORTE, Léopold, directeur de charbonnages aux Produits (Hainaut).  
LAUMONT, Gustave, rue de l'Université, 16.  
LEBIERRE, Florent, rédacteur de l'*Organe*, Malmédy.  
LECHAT, Em., ingénieur, place St-Jean, 18.  
LECRENIER, Joseph, avocat, à Huy.  
LEDENT, Joseph, chef-comptable à Gérard Cloes, rue St-Léonard, 390.  
LEDENT, Mathieu, directeur-gérant des Kessales, rue de l'Industrie, 18, Jemeppe.  
LEDUC, Victor, ingénieur, à Beyne-Heusay.  
LEHANE, directeur de charbonnage, rue Derrière Coronmeuse, à Herstal.  
LEJEUNE-VINCENT, industriel, à Dison.  
LELOTTE, banquier, rue de la Tranchée, à Verviers.  
LEMPEREUR, Henri, rue Forgeur, 18.  
LEMOINE, Edg., docteur en médecine, rue de l'Official, 1.  
LENGER, docteur en médecine, rue St-Denis, 10.  
LENOIR, Eugène, docteur en médecine, boulevard Saucy, 7.  
LENS, joaillier, Marché aux œufs, 47, Anvers.  
LEPLAT, docteur, rue des Augustins, 17.  
LEQUARRÉ, Alphonse, professeur à l'Athénée Royal, rue Jardon, 30, Verviers.  
LEROUX, Charles, vice-président au Tribunal, rue du Vert-Bois, 76.  
LE ROY, Alphonse, professeur à l'Université, rue Fusch, 36.  
LESUISSE, directeur du Musée commercial, rue des Anglais, 11.  
LÉVÉQUE, Joseph, ingénieur, à Herstal.  
LHOEST, Paul, fabricant de papiers peints, rue Robertson, 33.  
LHOEST, Isidore, chef de service au chemin de fer du Nord, place du Parc, 7.  
LIBEN, Charles, contrôleur des contributions, rue Cathédrale, 38.  
LINCHET, fils, boulevard de la Sauvenière, 46.

- LIBERT, Louis, membre de la Députation permanente, place St-Pierre, 13, ou à Aywaille.
- LIBERT, Waltheré, ingénieur-constructeur, rue des Champs, 91.
- LIBOTTE, professeur à l'Athénée de Charleroi.
- LIXHON, Camille, industriel, bourgmestre de Cheratte.
- LOHEST, Max, ingénieur, rue des Guillemins, 27.
- L'OLIVIER, Henri, ingénieur, rue des Quatre-Vents, 25, à Bruxelles.
- LONGRÉE, Max, conducteur des ponts et chaussées, rue de Sclessin, 7.
- LOUETTE, H.-J., ingénieur, directeur de la houillère Bonne Fortune, rue Burenville, 70.
- LOUSBERG, Joseph, architecte de la ville, rue de l'Académie, 22.
- LOVINFOSSE, directeur honoraire, Thier-à-Liège.
- LOVINFOSSE, Michel, chef de bureau au Bureau de bienfaisance, rue St-Gangulphe, 7.
- MACORPS, Alf., médecin-vétérinaire du Gouvernement, rue St-Adalbert, 5.
- MAGIS, Jules, place de la Cathédrale, 7.
- MAGNÉE, Gustave, à Herve.
- MAGNERY, Em., meunier, à Seraing.
- MAHIEU, Ed., avocat et conseiller communal, rue Grétry, 4.
- MAIRLOT, docteur en médecine, à Theux.
- MALAISE, directeur de charbonnage, Wandre.
- MALMENDIER, Pierre, rentier, rue des Augustins, 41.
- MANNE, Jacques, ingénieur, rue du Bronze, 8, Anderlecht.
- MARCELLIS, François, fabricant, place Rouveroy, 3.
- MAQUET, ingénieur au Corps des mines, Mons.
- MARCOTTY, Georges, avocat, à Jemeppe.
- MARCOTTY, Henri, avocat, rue Louvrex, 56.
- MARCOTTY, Joseph, fils, moulin des Agnasses, Angleur.
- MARÉCHAL, R., ingénieur des Mines, rue Agimont, 20.
- MARQUET, Ad., ingénieur, à Dombasle (Meurthe et Moselle).
- MARTINY, Jules, rue Léopold, 38.
- MASSART, Émile, comptable, rue Seurs-de-Hasque, 17.
- MASSIN, Jules, avenue d'Avroy, 52.
- MASSIN, Oscar (Paris), avenue d'Avroy, 52, à Liège.
- MASSON, Ch., avocat, boulevard de la Sauvenière, 62.
- MÉAN, Charles, fabricant, rue Vinâve-d'Ile, 32.

- MÉDARD, docteur en médecine, à Tilleur.
- MERSCH, Joseph, fils, avocat, à Marche.
- MESTREIT, Joseph, avocat, rue Paul Devaux, 6.
- MEUNIER, J.-B., typographe, rue Basse-Sauvenière, 10.
- MICHA, Alfred, avocat et conseiller communal, avenue Rogier, 25.
- MICHEL, Ch., professeur à l'Université de Gand.
- MIGNON, commissaire en chef de la ville de Liège.
- MINSIER, Camille, ingénieur au Corps des mines, r. André Dumont, 39.
- MOREAU, Ernest, notaire, boulevard d'Avroy, 128.
- MOREAU, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées, Louvain.
- MOREAU, Joseph, docteur en médecine, rue St-Séverin, 88.
- MORISSEAU, Ch., fabricant d'armes, rue des Bénédictines, 5.
- MOTTAR, Eugène, avocat, rue Courtois, 10.
- MOTTARD, Albert, ingénieur civil, à Herstal.
- MOTTARD, Gustave, avocat, boulevard d'Avroy, 87.
- MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.
- MULKAY, Nic., géomètre expert, rue Sœurs-de-Hasque, 34.
- MURAILLE, négociant, rue Féronstrée, 82.
- NAGANT, Théophile, restaurateur, place du Sud, à Charleroi.
- NAGELMACKERS, Arm., consul d'Espagne, rue du Pot-d'Or, 53.
- NAGELMACKERS, Edm., banquier, boulevard de la Sauvenière, 125.
- NAGELMACKERS, Ernest, banquier, boulevard d'Avroy, 27.
- NANDRIN, François, négociant, boulevard Frère-Orban, 29.
- NEEF, Jules, bourgmestre de Tilff, boulevard Piercot, 18.
- NEEF-CHAINAYE, Alfred, industriel, à Verviers.
- NEEF, Georges, industriel, à Verviers.
- NEURAY, mécanicien, rue Ste-Julienne, 19.
- NEUVILLE, Joseph, ancien bourgmestre de Liège, place Verte, 9.
- NEVE, Georges, brasseur, à Herstal.
- NICOLAI, Léon, industriel, à Verviers.
- NOË, Adolphe, fabricant, St-Nicolas-lez-Liège.
- NOIRFALISE, Jules, négociant, rue des Croisiers, 6.
- NONDONFAZ, Alph., rue Sur-Mense, 34.
- NOSSENT, Léon, rue Hayeneux, Herstal.
- ODEKERKEN, Henri, commis à l'Administration communale, rue des Armuriers, 27.

- OLIVIER, Henri, négociant, à Verviers.  
ONSMONDE, ingénieur, place St-Paul.  
ORBAN, François, armurier, rue St-Gilles, 153.  
ORBAN, Jules, industriel, boulevard Frère-Orban, 19.  
ORBAN, Léon, industriel, rue de Marnix, à Bruxelles.  
ORTH, O., professeur à l'Athénée, rue Nysten, 26.  
ORTH, A., avocat, rue Nysten, 26.
- PAQUES, Érasme, quai d'Amercoeur, 17.  
PAQUOT, directeur-gérant de la Société du Bleyberg.  
PARENT, Henri, fabricant d'armes, rue Reynier, 48.  
PARMENTIER, Édouard, étudiant, rue de Soignies, 2, Nivelles.  
PARMENTIER, Léon, professeur à l'Athénée d'Ostende.  
PASQUE-BEKKERS, chemisier, boulevard Anspach, 14, Bruxelles.  
PAVARD, Camille, rue de l'Université, 17.  
PAVARD, Lucien, capitaine commandant d'artillerie, à Tirlemont.  
PECK, Léonard, ingénieur, rue Hors-Château, 118.  
PENAY-PLUMKETT, propriétaire, à Aubin-Neufchâteau.  
PÉRALTA (marquis de), ministre plénipotentiaire, avenue Rogier, 31.  
PÉRARD, Georges, rentier, rue Louvrex, 117.  
PÉRÉE, François, fabricant, rue Bois-l'Évêque, 26.  
PETERS, Gust., fabricant, rue de Joie, 56.  
PETITBOIS, Gustave, ingénieur et conseiller communal, rue Louvrex, 97.  
PHILIPPI, Ch., employé à l'Hôtel-de-Ville, rue de Waremme, 2.  
PHILIPS-ORBAN, Charles, rentier, rue Forgeur, 12.  
PICARD, Albert, place St-Jean, 1.  
PICARD, docteur en médecine, quai de la Boverie, 8.  
PIROL, Gustave, fabricant, avenue d'Avroy, 39.  
PIROTTE, Alex., sous-chef de bureau à l'Administration communale, rue Lamarck, 21.  
PLESSERIA, God., secrétaire du Crédit général, quai de Longdoz, 63.  
PLUCKER, Th., professeur à l'Université, rue Charles-Morren, 10.  
POISMAN, boulevard de la Sauvenière, 123.  
POMMERENKE, Henri, rue Chéri, 35.  
PONCELET, Félix, à Fontin-Esneux.  
POSTULA, Henri, directeur d'institut, rue Chevaufosse, 11.

POSWICK, Eugène, à Ingihoul par Engis.  
POULET, Georges, rue de l'Harmonie, 5.  
POURET, Léon, avocat, rue de la Casquette, 19.  
PREUDHOMME-PREUDHOMME, industriel, à Huy.  
PRINZ, Xavier, vérificateur des douanes, rue du Plan-Incliné, 83.  
PROST, Henri, rue de la Casquette, 39.  
PROTIN, Mme veuve, rue Féronstrée, 24.  
PUEL, rue de l'Université, 24.  
PUTZEYS, Félix, professeur à l'Université, boulevard d'Avroy, 71.

QUINTIN, Toussaint, rue des Tanneurs, 40.

RAHIER, P., rue Jonruelle, 22.  
RASKIN, Victor, directeur du Théâtre wallon, rue des Guillemins, 77.  
RASSENFOSSE, Armand, fils, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 26.  
RASSENFOSSE, Armand, boulevard Frère-Orban, 33.  
RAXHON, Henri, industriel, rue des Carrières, 33, à Verviers.  
RAZE, A., ingénieur, à Ougrée.  
RAZE, Charles, industriel, à Esneux.  
RAZE, Joseph, industriel, à Esneux.  
REMACLE, secrétaire communal, à Dinant.  
RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.  
RÉMONT, Lucien, directeur-gérant des laminoirs, à Châtelet.  
REMOUCHAMPS, Em., ingénieur-architecte, rue Mont-St-Martin, 9.  
REMOUCHAMPS, Joseph, négociant, rue du Palais, 46.  
REMY, notaire, rue André-Dumont, 18.  
RÉMION, Charles, à Verviers.  
REMIION, Félicien, négociant, à Verviers.  
REMY, Alfred, Chokier.  
RENARD, conseiller communal, rue des Vennes, 297.  
RENARD, Maurice, avocat, rue Fusch, 12.  
RENKIN, François, fabricant d'armes, rue de Joie, 43.  
RENKIN, conseiller communal, boulevard d'Avroy, 86.  
RENKIN, H., banquier, à Marche.  
RENNON, Antoine, conseiller à la Cour, rue du Parc, 13.  
REULEAUX, Fernand, avocat et échevin, rue Basse-Wez, 26.

- RICHARD, Valère, chef-comptable, Ans.
- RIGA, artiste-musicien, rue Royale, 2, Bruxelles.
- RIGO, Jos., chef de bureau à l'Administration communale, rue Nysten, 16.
- RIGO, Pierre, chef de bureau à l'Administration communale, Fond Saint-Servais, 2.
- ROBERT, Georgas, avoué à la Cour, rue d'Archis, 39.
- ROBERT, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
- ROBERTI, D., rentier, rue Naimette, 9.
- ROBERTI-LINTERMANS, ingénieur principal des Mines, rue des drapiers, 63, Ixelles.
- ROCOEUR, G., ingénieur, avenue Rogier, 18.
- RODEMBOURG, A., homme de lettres, rue Surlet, 31.
- ROLAND, Jules, négociant, rue Velbruck, 3.
- ROLAND, Léon, rue Bonne-Nouvelle, 65b.
- ROMEDENNE-FRAIPONT, J.-F., banquier, place du Théâtre.
- ROMIÈRE, H., docteur en médecine, rue Bertholet, 1.
- RONKAR, E., chargé de cours à l'Université, rue Saint-Gilles, 249.
- ROSIER, Jos., artiste-peintre, rue du Ruisseau, 25.
- ROSKAM, A., docteur en médecine, place St-Jean, 7.
- ROUFFART, place Saint-Lambert, 28.
- ROUMA, Antoine, rue Libotte.
- RUFER, Philippe, artiste-musicien, Gentiner Strasse, 37, Berlin.
- RUTTEN, Toussaint, commissionnaire-expéd., rue Bonne-Nouvelle, 47.
- SALMON, curé, à Harzé par Aywaille.
- SARTON, Hubert, fabricant d'armes, place de l'Université, 4.
- SAUVENIÈRE, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bassenge, 18.
- SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 14.
- SCHOEMAN, Désiré, commis à l'Administration communale, rue Saint-Esprit, 28.
- SCHOLBERG, A., fabricant d'armes, rue Jonfosse, 22.
- SCHOUTEN, professeur au Collège de Tirlemont.
- SCHREDER, bourgmestre d'Esneux.
- SCHUIND, Nic., commis des postes de 1<sup>re</sup> classe, cour des Mineurs, 5.
- SÉPULCHRE, Henri, industriel, rue St-Mathieu, 7.
- SNYERS, docteur en médecine, rue de l'Evêché, 18.

- SOUBRE, Joseph, avocat, à Verviers.
- SOUHEUR, directeur de charbonnage, boulevard de la Sauvenière, 158.
- SOURIS, Laurent, commis à l'Adm. communale, rue Bertholet, 8.
- SPRING, W., professeur à l'Université, rue Beckmann, 32.
- STASSE, A., chef comptable à la station de Verviers, rue Rogier, 24, à Verviers.
- STÉVART, A., ingénieur et échevin, rue Paradis, 75.
- SWAEN, A., professeur à l'Université, rue Ste-Marie, 5.
- TAILLARD, pharmacien, rue Chaussée des Prés, 55.
- TAMBEUR, Louis, rue Trappé, 12.
- TART, O.-J., banquier, place St-Jean, 12.
- TASKIN, Léopold, ingénieur, à Jemeppe.
- TERFVE, secrétaire du recteur à l'Université.
- TERFVE, Oscar, assistant à l'Université, rue des Arzis.
- THIRIART, Gustave, imprimeur, quai de la Batte, 5.
- THIRIART, Léon, place Verte, 7.
- THIRY, Victor, professeur à l'Université, rue Courtois, 20.
- THIRY, Fernand, professeur à l'Université, rue Fabry, 1.
- THONAR.
- THONNARD, Jules, propriétaire, boulevard d'Avroy, 47.
- TILKIN, Alph., rue Lambert-le-Bègue, 7.
- TILMAN, Gustave, rentier, à Bernalmont.
- TOUSSAINT, Joseph, vérificateur des poids et mesures, boulevard Baudouin de Jérusalem, à Mons.
- TOUSSAINT, Aug.-Joseph, avocat, rue St-Séverin, 98.
- TRASENSTER, Paul, ingénieur, boulevard Frère-Orban, 47.
- VAILLANT-CARMANNE, éditeur, rue St-Adalbert, 8.
- VAILLANT, Charles, étudiant, rue St-Adalbert, 8.
- VALENTIN, Louis, agent d'assurances, rue Bassenge, 8.
- VAN AUBEL, Charles, rue Louvrex, 107.
- VAN BECELARE, avocat, 15, rue du Marteau, à Bruxelles.
- VAN BENEDEK, Ar., préparateur d'anatomie pathologique, à Jupille.
- VANDENBERGH, Paul, avocat, rue Darchis.
- VAN ESSEN, Jean, rue Léopold, 53.
- VAN GOIDSNOVEN, docteur en médecine, rue de la Casquette, 45.
- VAN HAGENDOREN, avocat, rue de Pîtteurs, 35.

- VAN HOEGARDEN, P., avocat, boulevard d'Avroy, 7.  
VAN MARCKE, Ch., avocat, quai de l'Université, 6.  
VAN ORMELINGEN, avocat, rue d'Amercœur, 60.  
VAN SCHERPENZEEL-THIM, direct.-général des mines, rue Nysten, 34.  
VAN WEERT, architecte, rue Louvrex, 8.  
VAN ZUYLEN, Ernest, place St-Barthélemy, 6.  
VAN ZUYLEN, Joseph, négociant, rue Darchis, 26.  
VAN ZUYLEN, Léon, ingénieur, à Ougrée.  
VAPART, Léopold, directeur des usines d'Angleur.  
VIERSET-GODIN, architecte, à Huy.  
VILLERS, Paul, professeur à l'Athénée, à Malmédy.  
VINCENT, bandagiste, rue Sur-Meuse, 1.  
VIVARIO, Nic., fabricant d'armes, rue Lonhienne, 2.  
VRINDTS, Joseph, rue Grande-Béche, 23.  
WALEFFE, Pierre, directeur d'école, rue de Sluse, 15.  
WARNANT, Julien, avocat et représentant, avenue Rogier, 16.  
WARNANT, fils, avocat, rue Ste-Marie, 16.  
WASSEIGE, Adolphe, ancien recteur de l'Université, rue Lebeau, 6.  
WASSEIGE, Joseph, agronome, rue Lebeau, 6.  
WATHELET, Alf., docteur en droit chez M. Hiles, 113, Ladroke,  
groave Road Notting Hill, London W.  
WAUTERS, Édouard, rentier, boulevard Piercot, 10.  
WAUTERS-CLOES, Hyacinthe, rentier, rue des Tanneurs, 50.  
WEBER, Armand, secrétaire-général du Caveau Verviétois, à Verviers.  
WILLAME, surveillant à l'Athénée, rue du Vert-Bois, 18.  
WILLAME, Frédéric, banquier, place St-Paul, Nivelles.  
WILLAME, Georges, rue de Charleroi, 77, Nivelles.  
WILLEAUME, négociant, place Verte, 5.  
WILLEM, président du *Caveau liégeois*, à Chênée.  
WILMET, rentier, rue des Guillemins, 28.  
WILMOTTE, Georges, boulevard de la Sauvenière, 112.  
WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.  
WILMOTTE, avocat, rue St-Denis, 7.  
WINCQZ, Félicien, à Belœil.  
WITMEUR, Alphonse, rue Jonruelle, 13.  
WITMEUR, Henri, ingénieur et professeur à l'Université, rue d'Ecosse,  
14, Bruxelles.  
WOOS, notaire, à Rocour.
-

# LES AMOUR DA TOUTOU

COMÈDEIE ÉN INE AKE MAHEIE DI CHANT

PAR

**VRINDTS.**

DEVISE :

La voix de la conscience est si claire  
Qu'il est impossible de ne pas l'entendre.

## PERSONNÈGE.

POIOU, 55 ans, *hovâte di ch'minèie.*

PEUQUET, 41 ans, *machand d'coco.*

JONJONE, 26 ans, *ovrl tenneu.*

TOUTOU, 42 ans.

FIFINE, 20 ans, *rilaveuse di tonnai.*

---

### AKESSE :

Ine berwette, on ferre, on ramon d'hovâte, on seiai d'cûr, ine fontainne à coco,  
ine veie chimie.

# LES AMOUR DA TOUTOU

COMÉDIE EN INE AKE MAHEIE DI CHANT.

---

Li scène riprésente ine pièce publique, mohonne à dreute et à gauche, à fond ine bressenne avou quéqu' tonnai à l'ouhe.

---

## Scène prümire.

FIFINE.

Qui m'va-t-i survini? Volà co pus d'qwinze jou  
Qui j'sos chergeie di pône et n'pous-ju m'sèchi foû.  
C'est qu'd'ine bouwèie à l'auté ji n'sos māie rissouwèie;  
Qwand c'n'est n'n cial, c'est là qu'on m'qwire po des chichèie.  
Mi belle mère à div'ni m'quihache à châr di chin,  
Et po qui s'fis m'brogn'reut, ji wache à grimâchin  
Qu'elle donreut s'aide veie âme, et coulâ, vòrlz-v' creure,  
Jan, ji v'dimande on pau, qwand on est pus qu'maweure!  
Voleur riprindle ine homme! quoi qui c'n'est qu'on d'meie mâ,  
A tot âge on 'nè veut qui s'ferret, dit l'marhâ,  
Min jaloser sor mi, chafier tot-avâ l'rowe,  
Dire qui ji sos co pé qu'o n. chet qu'a l'viér è l'cowe,  
Qui s'fis m'hante po l'coucou, qui jamâie ji n'l'âret,  
Qu'elle trouv'ret po s'Joujone ine leummie comme i fâret,  
Ine bonne feumme di manège, qui mi j'sos-t-ine èplâse.  
Ine èplâse, awet dai, Madame, po d' finde si câse,

Fait bin aller s'clapette et s'on nel kinoh'reut,  
Tél'mint qu'elle a bin l'tour, tote li rowe el creureut;  
Min c'est damage por leie, comme l'a dit nosse voisenne,  
On diale, si diale qu'il est, n'sâreut cachl ses coinne.  
C'est m'pârain qu'il fâreut, volâ l'clâ dè sabot.  
Elle sét qui l'vix Poiou cache on bon p'tit magot,  
S'elle poléve el marier, quelle affaire po madame !  
C'esst adon qu'on veureut çou qu'c'est d'cisse veie bablame.  
Min, halte-là, sôdârt, mi pârain ni v'vout nin :  
« J'a fait n'creux so les feumme, mi dist i bin sovint,  
» Ji n'ainme pus qui l'boteie, beure chaque jou mi p'ite gotte. »  
Dè mon i n'ginne personne qwand c'est qui fait ribotte,  
Et v'là poquo qu'madame chaque jou fait des râchâ :  
Elle dit qu'par mes conseie qui Poiou toun'ret mâ.  
Tourner mâ, houtez don, c'esst ine trop bonne veie cloque;  
Adon, di mes r'mostrance, mi pârain s'ennè moque.  
Si n'vout nin s'rimarier pous-ju pâti d'coula ?  
Qu'elle mi laisse bin è pâie, ji fret n'creux so l'crama.

CHANT 1. (Air : *Ma Cigarette.*)

Chaskeunne poite si creux so cisse terre,  
On a ses tourmint, ses hastou.  
Po tot l'monde, ci n'est nou mystère,  
Li bonheur vole, l'attrappe qui pout.  
Portant qwand c'est qu'on est jône feie,  
Kibin d'bai songe ni fait-on nin ;  
Divins s'pâtér traze et traze feie  
On d'mande à Diew li contint'mint.

*Respleu.*

Qwand awoureuse d'esse amoureuse  
Survint l'guignon (*bis*)  
Vos n'avez pus, pauve mâlhèruse,  
On moumînt bon (*bis*).

S'on esteut pus mèchante po l'dire à s'fis Jonjone  
Les misére qu'elle mi qwire ! min ça n'vât nin les pône.

Sipâgnant les messège, c'esst on trop bon valet;  
I battreut Moûse por mi, ji creus, qwand ji l'aret;  
Min va, fat qui passe co bin d'laiwe disos l'Pont d's àche.  
Comme ji veus qu'l'affaire touna ci n'est qu'tot:ès astâge;  
Tant qui l'mère di m'galant àret on s'fait maquet  
Ji n'mi pôret marier; min va, ji rawâdret,  
Nos frans, comme dit li spot, bon coûr so malès jambe,  
Min j'creus qu'vocial Jonjone, qu'a-t-i qui s'donne ine crômbe.

Scène II.

FIFINE et JONJONE.

JONJONE.

Ah! vola mes amour, mi p'tite feumme à div'ni;  
Bonjou, m'joleie crapaute, dihez-m', kimint va-t-i?

FIFINE.

J'a pus d'amour qui d'mâ, vos l'savez mix qu'nol aute;  
Min vos, di v'vei cial, dihez don, bon apôte,  
J'esteus lon dè songi.

JONJONE.

C'est qwand on n'y songe nin  
Qu'on trouve bin çou qu'on qwire.

FIFINE.

Ariz-v', tot à matin,  
Toumé so n'bonne macrale?

JONJONE.

Awet dai! quélle ideie!

Pinsez-v' qu'ine veie houprale donreut on bon conseie,  
Ni crèiez nin çoula, c'est mi qui m'a consi  
Dè passer po l'bressenne po louquel di v'vei.

FIFINE.

Qu'avez-v' bin fait, Jonjone.

JONJONE.

Ni chantans nin victoire,  
Qwand c'est qu'on jâse tot seu on fait pus d'ine histoire,  
Et si v'fât dire li vraie.....

FIFINE (*li cōpani l'parole*).

Ji veus qui v's avez fait  
Li curé et l'mârlî.

JONJONE.

Rawârdez n'goite, s'i v' plait.

FIFINE.

Jan, qui d'héve-t-i, l'curé, dihez-m'el à pus jusse?

JONJONE (*on pau mâva*).

Qui fât, d'avant d'aveur seu, sèchi d'laiwe fou dè pusse.

FIFINE.

Et l'mârlî, don Jonjone?

JONJONE.

Fer çou qu'fât fer l'mainme joû,  
Ca d'main v's ârez les hâgne, inc auta aret les où.

FIFINE (*mâle*).

Eh! v'ravisez Nânâ, nouk ni veut po vos oùle,  
Tot l'monde n'a nin six deugt.

JONJONE.

Ji sés bin qu'po l'joû d'houïc  
Qwand on tint 'n' belle poïette il est bon d'y louqui.

FIFINE.

Pa! mettez des lunette!

JONJONE.

N'a moyin dè f'r mix,  
Et si vos volez m'creure.....

FIFINE.

Bin jan, qui volez-v' dire?

JONJONE.

Div'nez m'feumme, marians-nos.

FIFINE.

C'est co surmint po rire

Çou qu'vos m'racontez là.

JONJONE.

Nonna, c'est po dè bon,

Et ji v'sipois'reus d'main avou vosse permichon.

FIFINE.

Awet dai, jè l'voux creure, min n'a 'n'saquoi qu'nos mèque;

Qwand i n'a nin des nûle on n'sâreut fer ses pâque,

Et po s'mette è manège i fât baicôp d'ârgint.

Et mi qui n'a nin 'n'cense! c'est vraie qui j'a m'pârain,

Vos savez bin comme mi qu'il a 'n'boûse bin gârnie,

Min po-z-avu fôu d'lu fât avu l'main bèneie;

C'est vraie qu'il a stu bon por mi, l'efant trové,

Et j'deus bin l'rimerci di m'aveur acclèvé.

Por vos c'n'est nou mystère, vosse veie grand-mére Bajenne

Qwand n' n'estis qu' des efant mi nouméve l'orphilenne;

Ça stu so l'sou d' l'église qu'on m' ramassa, m' dist-on;

Poiou qu'esteut mâril, mi prinda, mi d'na s' nom.

Di çoula v'là vingt an ; hoûte j'ouveure, c'est bin vraie,

Et po tot l'ôr dè monde ji n' wârdreus nin 'n' dimaie;

Comme ji live mi samainne, li sem'di, ji li rinds.

Volà poquoi, veiez-v', po m' marier qu' ji n'a rin.

Rawârdans co 'n' miette, nos avans l'espérince

Qui pus tard l'iret mix.

JONJONE.

Nenni, ji piette patiince ;

Dè rawâde j'enn' a m' sô, v' m'avez trop ribouté.

FIFINE.

Po-z-avu l' paradis fât qu'on seûie quibouté.

CHANT 2. (Air : *La mère aveugle.*)

Li mariège, j'el comprinds bin,  
C'est çou qu' n'a d' pas doux so l' térré.  
Min ji v' diret sans mystére  
Tant qu'à c'ste heure i n' nos vât rin ;  
Nos estans tos les deux jône,  
A nos pid n's avans l'avône.  
Fré, sipârgnant nos dès pône  
Li pus longtemps qu' nos porans.  
Po vosse mère qu' est déjà veie  
Dimonez, ji fret pareie.  
Pus tard nos nos marierans (*bis*).

JONJONE.

Awet, v's avez raison, min mi j' n'a nin toirt, ciette ;  
Macâ, l' grand phisologhe, dihéve à s'chin : Minette !  
Pus tard vos frêz n' heurèie. Ça fait qu'avou pus tard  
Minette a crèvé d' faim.

FIFINE.

Ah ! v's estez-t-on bavârd,  
Nos veiez-v' è manège, mi comme ine prisonnire,  
N'aveur ni po s'coviér, ni chaffège, ni loumire ?  
D'veur payî nos quinqu' meûbe à samainne ? Enn' a tant  
Qu' ont d'jà l' coite è hatrai ; adon qwand vint n' éfant !  
Nenni, n's estans trop jône po nos mette è l' misére.

JONJONE (*à public*).

Qué saint m' fât-i prii po maistri s' caractére ?  
Fifine, si vos m'ainmez ?

CHANT 3. (Air : *Les femmes et les roses.*)

A bâhège dè solo  
Li fleur drouve si câlice,  
L'ouhai sins pus d' malice  
Chante l'amour po tutos

Diew vout l' douce harmoneie.  
Pusqui l' pône li displate,  
Fez-m' mi bonheur si v' plait !  
Et vos sérez bèneie.

*Respleu :*

Ni m' fez nin tant lanwi.  
Ji v' jeure qui mes pinséie,  
Sont peure comme li rôséie.  
Mon Diu, plaiti por mi (*bis*).

A c'ste heure, vos comprindrez  
Qui c'est pus foirt qui mi, ji n' pous pus rawârder.

FIFINE.

Qui v's estez drôle. Jonjone, si mainme j'esteus containne,  
Vosse mame, n'el rouvîz nin, vis tint avou des chainne.

JONJONE.

Si vos estez containne, mi mame l'est sûr avou.

FIFINE (*à public*).

Ji sos bin sûr qu'awet !

(*Haut.*)

Qwand on fait çou qu'on pout,  
On n' fait qui çou qu'on deut.

JONJONE.

Eh bin ! qu'avez-v' ideie ?

FIFINE.

Ripassez cial toratte, si v' volez qu' ji v's el deie,  
Ji tûs'ret po v' responde tot spâmant mes tounai.

JONJONE.

Jan don, si vos m'ainmez, respondez-m' so l' hawai,  
Nos marians n's ?

FIFIN

Rawârdez !

JONJONE.

Ji broûle.

FIFINE.

A crahai.

JONJONE.

Eie!

FIFINE.

Rawârdez co 'n' miette. Jusqu'à toratte, árveie.

(*Elle sort.*)

JONJONE (*el longuant n'aller*).

Quelle bisawe, qué spirou ! allez, ci n' sèret nin  
Ine dirlainne è s' manège, eunne comme enn'a, tot plein,  
Ca l'treus qvârt des feumme houïe ci n'est qu'des cropp'e-coulèie,  
Elles sont nawe et sins gosse ine feie qu'elles sont marièie.  
A pône, di leu visège, lévront-elles li rondai ;  
Leu cotte tomme jus d'leus hanche, leus châsse jus d'leus mustai ;  
Pus rin d'attito'è, ni loiin, ni lèrette.  
L'aise est hoplèie di cinte, c'esst è l'aise qui tot s' jette.  
Les hâgne d'où, les pèlotte et les mår di cafè  
Tot comme so on cindrisse divant l'fôrnoai s'hagnet.  
Et si l'pauve homme si plaint qwand i r'vint à l'heurèie  
Qui l'jotte est trop pau cûte ou bio qu'elle est hattèie,  
Qui les oûie des cromp'ire ni sont nin maîme netti,  
C'esst adon qui v's ôrez madame tripler des pid.  
Nosse canöie sins bâbi dârret foû d'ses clicotte  
Tot mostrant l'pauve éfant ; c'est lu qui n'si tait gotte,  
Lu qui m'lôie bresse et jambe, qui c'est bin mâlhêreux,  
Qu'elle n'el sâreut r'magni. Volà tot çou qu'on veut.  
Enu' a bin po l'joû d'houïe qui lanwihet so l'terre,  
Et çoula câse dè l'feumme.

Scène III

JONJONE et TOUTOU.

TOUTOU (*qu'a intré tot douç'mint po houter s'fis ; avou n'chimihe rôleie disos s' bresse*).

Houtez 'n'miette vosse mère ;  
I vât mix d'esse mässite qui d'esse län'resse, mi fis !

JONJONE.

Là vos, mame, qui d'hez-v' là ? pa ji n'a rin compris.

TOUTOU.

Ah ! v'n'avez rin compris ; houtez, ji v's el vas dire :  
Vosse Fifine, èdon m'fis, ni vât nin qu'à mähire  
Ji li faisse petter s'tiesse.

JONJONE.

Leie qu'est bonne comme li pan !  
Pa, si v' n' estiz nin m'mère, ji v' mältraitreus d'êtant.  
Blâmer n'si brave bâcelle !

TOUTOU.

Vos estez-t-iné bouhalle.  
Elle est k'nohowe po eunne, tot avâ nosse rouwalle,  
Qui s'riwenne à promette et s'rattrappe à n'rin d'ner.  
Vola vosse belle Fifine.

JONJONE.

Taihiz-v', vos radottez !

TOUTOU.

Kimint don vos, brigand, ji radotte, ji radotte !  
Qui j'el veuse, vosse crapaute, ji li donret s'groubiotte.  
Nos veurans si j'radotte, nos veurans, sins honneur,  
Si v's ainmez co vosse mère ou si vos nu'avez d'coeur.

JONJONE.

Bin vos estez, vos, mame, pé qui l'coqrai d'Mérmoitte !  
N'a qwinze joû qu'vos d'biz co...,

TOUTOU.

Hoûie, c'est fini po l'guette,  
Ca les botton sont jus.

JONJONE.

Min poquoï don çoula ?

TOUTOU.

Pasqui c'esst ine filoute, ine mähonteuse, vola,  
Qui trompe les bravès gin, là, moncheu l'phisolophe.  
Et rit'nez bin çoula, ca toratte i fret stoffe ;  
Ji vas dreut è l'bressenne po li d'filer m'chap'let,  
A c'ste heure, j'el vas fer k'nohe.

JONJONE.

Mame, vos 'nn'arez des r'gret.

TOUTOU.

Et poquoï don çoula ?

JONJONE.

Pa, d'vins pau c'seret m'feumme.

TOUTOU.

Min, j'ennè pouz riv'ni, vo'nnella eunne spreumme !  
Nin containne di m'tromper, elle mi vout happer m'fis.  
Min elle ni l'a nin co.

JONJONE.

Ci n'est nin leïe, c'est mi  
Qu'el dimande è mariège.

TOUTOU.

Mi fîs, ji sos trop veie,  
Ji veus clér è vosse hielle et toratte ji v'fret veie  
Qui c'n'est nia n'feumme di mi âge qu'avale on s'fait govion.  
Ji sés bin qu'vos volez raffuler vosse maïon.

JONJONE (*répétant v'ni Fifine*).

Mame, ni d'hez rin, vol' cial.

TOUTOU (*à public*).

C'est por lu qu'ji m'vas taire !

**Scène IV.**

LES MAINME *et* FIFINE.

FIFINE.

Si bin qu'on faisse l'ovrège, les maisse ni fet qu'dè braire.

TOUTOU.

Volla dai, l'belle mamzelle, louquiz don, l'grand vantrin,  
I v's alléve bin à vos dè v'n'i tromper les gin,  
Dè tourner l'tiesse àx homme, édon, belle turlurette.  
Diale mi s'tronne si j'a co vèiou n' sifaite haguette ;  
Min v' pas'rez l'gosse dè pan.

JONJONE (*à Fifine*).

Ni fez nin attinchon.

FIFINE.

Ji n'sés çou qu'elle vout dire ; portant elle a dè front  
Di m'vini mâltraiti.

(*A public*.)

Mi belle-mére, n'a nou risse,  
Vât pus d'qwârt qui d'patârd.

TOUTOU.

Awet dai, bai chinisse !

Abeie, jan, rinoiz-v'.

FIFINE.

Mi, m' rinoi, nonna,  
Ji m' veus bin trop volti, c'est bon çou qu'est mâva  
Qu'on r'nôie, qu'on jette èvôie.

TOUTOU.

J'el sés bin dai, mâle lawe,  
Po rabatte vosse caquet qui v' fat on pistagrawe.

FIFINE.

Qu'on l'vôie qwèri, l' police, et nos veurans d' nos deux  
Li cisse qu'on apougn'ret.

TOUTOU (*male*).

N'a personne qui sâreut  
Braire après mi, paret. On ch'vet si p'tit qui seuïe  
Pout bin d'moni so m' tiesse, min toi po tes treus seuïe  
On t' hèch'ret à bureau po v'ni rik'nohe çoula.

JONJONE.

C'esst ine chimihe di feumme!

FIFINE.

Est-ce qwand v' ffz li spawta  
Qui v' mettz n' sifaite hâre?

TOUTOU.

N'el blâmez nin, mamzelle !  
C'est d'a vosse, vos l'veiez, c'est li ch'mihe d'ine bëbelle,  
Elle est rimpleie di trô.

FIFINE.

C'est d'a meunne qui vos d'bez ?

TOUTOU.

C'est da Pènèie, mutoi ?

FIFINE.

Qu'elle seuïe da lu, houtez,  
Po m' pârt ji n'el kinohe

TOUTOU (*male*).

Vos n'wèsez dire li vraie ;  
Cisse chimilié a plaqui so vosse coirps pus d'ine feie  
Et v' n'estez qu'ine cahute, ca ji n' sés qui m' ratind  
Qui ji n' ti d' fonce nin 'n' coisse.

JONJONE (*mette int' deux*).

Mame, mame, ni li fez rin !

Scène V.

LES MAINME et PEUQUET.

PEUQUET (*avou n' fontainne à coco à ses rein*).

Toutou ! Toutou ! kimint ? avou mam'zelle Fifine ?  
Vos pierdez surmint l'tiesse, awet ji m' l'imâgine,  
K'heure comme ine marionnette l'efant l'pus binamé !  
Pa j'ennè pouz riv'ni, ji wag'reus, m'vix solé,  
Qu'à l' vûte vos v' mâgrilz.

JONJONE (*à Peuquet*).

Arringiz n' gotte l'affaire,  
Ca mi j' n'y comprinds rin.

FIFINE.

On n'el sâreut fer faire,  
C'esst ine veie mâhonteuse.

TOUTOU.

Et toi ! qu'est-ce don ?

PEUQUET.

Jan, jan,

Volans-n' nos espliquer sins tant fer des cancan.

TOUTOU.

C'est bin vite espliqué. Vola n' chimihe, sintez l',  
Elle est tenne comme on nûle; et dire qui c'est da n'telle !  
Eunne qui s' vout d'ner des air qui n'a qu'des s' faitès hârd !  
On si penneu panai l'aller mette à lombârt !  
Et mi, bonne eunocinne, comme c'esteut des k'nohance,  
Ji rachtieie li billet, comptant qui po mes cense  
On n' m'areut nin trompé.

PEUQUET.

Est-ce vraie çou qu' Toutou dit ?

PIPINE.

N' vèiez-v' nin qu'elle radotte?

JONJONE.

Ji vous dè paradis

Piede mi pârt, si j'a eunne! di tot çou qu'on raconte  
Ji n'a co rin compris.

PEUQUET.

I! fât avu pô d' honte,

Ca l'ci qu'aveut l' billet sét çou qui v's a vindou.

TOUTOU.

Eh bin, c'est leie, louquiz, qu'a-st-avoï Poïou.  
Elle fait fer di s' pârain tos ses mässî messège.  
El kinohez-v' à c'ste heure?

PEUQUET.

N' brèians nin davantège.

Ca l'ci qu' n'êtind qu'ine cloque, n'êtind jamâie qu'on son,  
Et d'vant d'li jetter l'pirre i fât louquel d' pus long;  
Qu'on vâie qwerri Poïou po mette l'affaire à clér,  
C'est qu' n'est nin chin po 'n' preunne, ji k'nohe si caractére.

JONJONE.

Vola dèjà n' hapèie qui tutlèie à pèquet;  
Ji m' vas l'aller qwerri, il esst amon Siquet.

TOUTOU.

A l'oreie d'on sourdaud n's allans chanter grand'messe.  
Poïou, vos l' savez bin, il est comme li stokfesse;  
C'est vraimint l' bête à Diu, ça n' fait ni bin ni mâ.  
Min vola l' turlurette, c'est c' poison-là qui fât,  
Comme li dièrainne des feumme qu'on clawe à pilori.

PEUQUET.

Elle vis enn' a bin fait?

TOUTOU (*choulant*).

Elle mi vout happen m' fis.

FIFINE.

Mi ! mi ! Diew, c'est trop foirt ! wèseur dire ine sifaite,  
Wèseur dire po v' happen vosse Jonjone qui ji plaite !  
Houtez ! ji v' kinohe bin, ji v' sés capâbe di tot,  
Min c' còp cial c'est co pus qui j' n'âreus pinsé d' vos.  
Ah ! vos m'avez blessi, vos v'nez di m' troubler l'âme,  
Eh bin, ji v' vas fer veie, di nos deux, l' quelle qu'on blâme.  
Ha ! ha ! ha ! s' vos pinsez qu' tot m' vinant broï l' cour  
Qui v' m'âriz loi l' linwe. Nonna, veie sotto. L'amour  
Vis fait fer des biestreie, l'amour vis fait des mowe,  
Ca j' sés qu' c'est po l' coucou qui v' sèchiz l' diale po l' cowe.  
Fez tot çou qu' vos volez; mi pârain ni v' vout pus,  
Vos v' flochtez po l' plaisir tot fant qu'il a plout d'sus.  
Attèlez-l' à vosse jambe, qui faise haut avou l's aute,  
Ca vos 'nu' avez câquie, on l' sét bin, bon apôte.  
Fez n' grande creux so vosse roge, vos tâx dint qu' vos d'vez co,  
Et r'plôi vosse herna, l'ouhai n' toum'ret nin d'sos.  
Li feumme qui r'qwire ine homme po l' marier po ses pèce  
I fat qu'elle âie, comme vos, des magot d'sos ses bresse.  
Et c'est vos qui m' diffâme, eunne qui n' vât rin po rin,  
Wârdez vosse fis, nosse dame, min ji v' fret k'nohe des gin.

PEUQUET.

Qwand on touche à bata on étind zûner l' cloque.

(*A public*).

Les feumme !

(*Haut*).

Vout-on fer l' pâie ?

TOUTOU.

Nenni, ji m'ennè moque.

PEUQUET.

Pa, v's estez pus tiestowe qu'on fré mèneu.

TOUTOU.

Ie dai !

Torate on s' lairet dire, s'réut 'n' saquoï d' novai.  
Po n' nin responde mam'zelle ji mettret on musai.

FIFINE (*à public*).

Ji vous bin li paï.

PEUQUET.

Houtez 'n' gotte, meie savatte :

CHANT 4. (Air : *La tartine de beurre.*)

C'est jourmâie li rogneu qui s'grette;  
I s' dit qu'on hére tot so ses rein.  
Po 'n' chichéie vos oyez s' clapette.  
C'est lu qu'est tot, maquèie n'est rin.  
L' ci qui n' vont fer flairi ses deugt  
Qui n' les hére nin d'vins çou qui vent.

TOUTOU.

Qwand on n'ainme nin 'n' saqui on li jette vite ine hatte.

FIFINE.

Là wisse qui li fait frèhe il i fait vite mouï.

PEUQUET.

Nonna, Toutou, nonna, min j'ainme di v' fer vèi  
Qui vos àrez des r'gret tot volant fer dèl pône  
A Fifine qu'est si bonne; ji sés qu' vosse fis Jonjone  
Jamâie n'el' roûviret.

FIFINE (*à public*).

Qu'a-t-elle cœur di si èfant !

Elle ni s'ainme nin leie-mainme.

TOUTOU.

Qu'elle mi rinsse mes deux franc.

Ji li rindret s' panai.

PEUQUET.

D'nez-m' el, ji v's el rach'tèie;  
Ca po r'souwer mes verre ci sèret à l'ideie.  
Ji fret des p'tits drap foû.

(*Bas à Fifine.*)

Allez on pau ovrer,

J'a sogne qu'on n' vis barbotte, toratte vos racourrez.  
Mi, j'arring'ret l'affaire.

(*Haut à Toutou.*)

Dè billet v'là les cense.

FIFINE.

Comme nos estans des qwitte.

TOUTOU (*à public*).

Qwand ji v's âret d'né 'n' danse.

FIFINE.

J'vèret 'n' gotte toratte.

(*Elle sortie.*)

TOUTOU.

V'là eunne qu'a dè toupet;

Ji n'a co pus vèiou on si hardi boquet.  
S'jaive hagine àx qwate costé ossi franque qu'ine tigneuse;  
Elle vis f'reut d'vent les gin mainme passer po rogneuse.  
Portant j'n'a nin mèsahe po personne di m' gretter.  
Min ji diret co nme l'aute qu'on n'est māie dihitté  
Qui d'cou qu' nos savans bin.

PEUQUET.

Vos l' tiniz bin à stoque,

Ca c' n'est nin sûr à vos qu'on vûdret d' l'aiwe è l' boque.  
Min, dihez-m' on p'tit pau, ca d' tot cou qu' j'a st-oïou  
Ci n'est nin po l' billet, min c'est bin po Poïou  
Qui vos fez dè râchâ.

TOUTOU.

Vos m'fez hossi les spalle.  
Mi mâgrif por lu, l'pus laid boquet del halle!  
Nenni, ji nel vous pus, qu'vasse àx viér il a plou.  
n piscrosse, ine sólie, onk qui beureut Moûse foû,  
On vix rôleu d'ravage.

PEUQUET.

C'est vraie qui sét bin beure.

TOUTOU.

Todis so l'poche des aute i d'meureut quatwaze heure  
A tûtler à pèquet.

PEUQUET.

Tant qu'on 'ni vont paî.

TOUTOU.

Louquiz-l' flesse et dimègne, il est jourmâie mâss!;  
Po spâgni ses treus cense à c'ste heure i fait l'hovâte.  
Nenni, j'sos co trop belle po prinde on s'fait pilâte,  
Ji vous, po m'rimarier, chus' n' tot aute saquoï,  
N'sos-ju nin frisse assez ?

PEUQUET.

Comme à vingt an, ma foi.

TOUTOU.

Vos, c'est tot ff pareie, personne ni v' sâreut dire  
Les anneie qui v's avez, v's estez co bin ètire.

PEUQUET.

Ji sos todis jône homme.

TOUTOU.

Vos n'estez nin mariant.

PEUQUET.

C'est comme li chin qui stronle.

TOUTOU.

I n'vis māque rin portant ?

PEUQUET.

A nenni, j'n'a māie fait comme baicōp d'jōn's homme d'houïe :  
A pône ont-is trinte an qu'is ont l'furette jus d'l'oûie.

TOUTOU.

Vôriz-v', à Sainte Cath'renne, y mette on bonquet.

PEUQUET.

(A public).

Oh ! qu'nenni, pirre ou brique, ji m'vas risquer l'paquet.

TOUTOU.

V'la longtimps qu'ji v'kinohe et v's estez todis l' mainme.

PEUQUET.

Awet, min il arrive todis on joû qu'on ainme.

TOUTOU.

Ine jône ?

PEUQUET.

Nenni, ci n'est pus des berrique di m' timps,  
Li feumme qui j'a chûsi, c'est vos, s' vos l' volez bin.

CHANT 5. (Air : *Madame Grégoire.*)

Ji sos trop sûti,  
D'ine jône feumme, creiez-m', ji m' è mœque.  
Soûr Toutou, fâ-t-i  
V' dire qui vos m' fez v'nî l'aiwe à l' boquie  
Di vos j' sos-t-amoureux,  
Et po m' rinde awoureux  
Marians-nos ; vos n' vis plaindrezz māie,  
Vos serez l' pus heureuse qui n'aie,  
L'amour mi fret fer  
Des mirâke, savez.

Eh bin ! qui m' respondez-v' ?

TOUTOU.

Qwand on deut esse aveûle,

C'est po l's ouïe qui l' mā vint.

(A public.)

R'veureus-je blawi mi steule ?

Louquans di l'adawi.

(Haut.)

Les homme ont si bin l' tour,  
I n'a rin d' si trompâve qwand i v' pâriet d'amour.  
Et vos qu' rôle tote les fiesse vos d'vez k'nohe li hantreie,  
Et saveur mix qu' nol aute soffler l' pouce è l'oreie.  
Ca tote les mamzulette et tos les p'tits moncheu  
Vinet heure dè coco tot près d' vos qwand l'ont seu;  
Ou qwand i s' pasturet vos hôteze leu lingage.  
Et di m' leï tromper ci sèreut grand damage,  
Ca ji sos-t-ine brave feumme.

PEUQUET.

Po c' còp cial, soûr Toutou,  
Ah! ji sos so berdoie, ca j' sins qu' ji sos pierdou.

TOUTOU.

Nos prierans Saint-Antône.

PEUQUET.

Po m'ainmer comme ji v's ainme

TOUTOU.

Po qui v' faise ritrover.

PEUQUET.

Ah! ji r'veret qwand mainme.

Ji n' sâreus pus v' rouvi, l'amour esst ine aimant,  
Et nos estans-t-e clâve ine feie qui nos ainmans.  
Po v' complaire ji fret tot, c'est mi qu' magn'ret l' deure cross  
Et r'veret-ja so vosse deugt comme ine ouhai so l' crosse.

TOUTOU.

Taibliz-v', moncheu Peuquet, li fastreie gâte li coûr  
Comme li çouke gâte les dint.

PEUQUET.

Là qu' ji v' dis bon et court  
Tot çou qu' ji r'sins por vos, vos pinsez qu'on vix mâie  
Ni sâreut pus ainmer; i vât mfx tard qui mâie.  
Toutou, creiez m', ji v's ainme.

TOUTOU.

C'esst on pèchl dè hére.

PEUQUET.

Ji sos riche et l' richesse amône todis l'accoird.  
Les grandès porminâde, les plaisirs et les jôie,  
Vos trouv'rez, sins qweri, li bonheur so vosse vôie.  
Marians-nos, v's ârez bon.

TOUTOU.

Ji sés foirt bin çoula,  
Min on n' sâreut, fait l'aute, mâgni 'n' crâsse tête s'on n' l'a.

PEUQUET.

Divant qwinze joû, Toutou, nos sérans-t-è manège,  
Et si vos m' volez crêûre, po spâgnol des messège,  
Lèiz marier Fifine.

TOUTOU.

Avou m' fis ! nenni dai.

PEUQUET.

Vosse fis n'est nin mèchant, min sèret on fârda i  
Qu' éhal'ret nos amour.

TOUTOU (*à public*).

Çou qui dit c'est bin vraie,  
Portant, leians-l' hairi.

(Haut.)

Ça fait qu'à nosse potèie  
Jonjone gât'reut 'n' saquoï ?

PEUQUET.

I gât'reut tot-à-fait,  
Qwand n'a des pirre è l' vòie, qwand tot n'est nin bin fait,  
On n'est gotte awoureux.

TOUTOU.

Vos avez 'n' crâne loquince.

PEUQUET.

Si ji plaite cial por mi, ci n'est nin tant qu' j'y tinse.  
Vosse Jonjone ni m' ginne nin, c'est por lu comme por vos.  
Qwand i plouût so l' curé — vos k'nohez bin li spot —  
Fât qui gotte so l' märlî.

TOUTOU.

Fifine esst ine floute !

PEUQUET.

Ah, taihîz-v', ji sés bin qu' c'esst ine jône feie tote oute.  
Poiou, l' veie ragognasse, lu qui n' beut qu' dè pèquet,  
Qui rôle avou des homme qu'on n' sét d' çou qui viquet,  
Lu qui n'a nin d' l'honneur, eh bin ! çou qu'on n' veut mäie,  
Il a fait d' ciste èfant, l' pus brave èfant qui n'aie.  
Ci n'est qu'ine orphilenne, min n' rouvîz nin, Toutou,  
Qui l'èfant dè hasârd vât todis l' prumi v'nou,  
Et si vosse fis l' mareie.... Min si j'a bonne mémoire,  
Ji m' sovins d'ine saquoï, rawârdez, c'est l'histoire,  
Qu'à l' wihenne pus d'on còp vos avez raconté,  
Sov'nez-v'-z-è, c'est d' Fifine, li joû qu'on l'a trové  
Dilé l' feumme da Poiou, qui ji n' li faise nolle pône  
Ca c'esteut ine bonne âme....

TOUTOU.

Adon, j'esteus co jône.

PEUQUET.

Vos coriz, m'avez-v' dit, po qu'on v' dinahe l'èfant.  
I v' falléve ine bâcelle et c' n'est nin sins ram'tant  
Qui v' l'avez leï là qwand l' curé v' vina dire :  
« Ci sèret po l' mârlî, ciste èfant, d'hez 'n' priire. »  
Poïou, qu'ènn' aveut nin l'acclèva comme i fât.  
Il ainmève mix s' Fifine qui l' saint qu'est so l' jivâ.  
Et qwand s' pauve feumme mora, n'av' nin dit so l' pavèie,  
Tot rapâvtant Fifine, qu'elle esteut acclèvèie  
Mix qui l' feie d'on borgeu, dihez, n' l'avez-v' nin dit ?

TOUTOU.

C'est vraie, ji l'ainmève bin.

PEUQUET.

Adon, d'nez-li vosse fis  
Pusqu'elle ainme vosse Jonjone, di lu qu'elle esst ainmèie,  
Et comme ji v' vas marier, si v's estez binamèie  
Ji v' sèret binamé.

TOUTOU.

CHANT 6. (Air : *Ji n'irct pus è bois, è bois d' Kikempois.*)

Ji sos prise è vosse herna,  
Vix tindeu, vos t'nez l'fâbitte.  
Pauve ouhai, à c'ste heure ti n'as  
Qu'à r'ploï l'èlé à pus vite.  
Di verjale ine feie dâbâré  
So l' wazon ti d'meuret stâré.  
Qwand l'amour vis tint, jône feie,  
C'est trop tard dè fer l' mâlâheie.

Respleu :

Vis dire qui nenni, c'est pus foirt qui mi.  
Ji donreus por vos m' pârt dî Paradis.

A c'ste heure, estez-v' contint ?

PEUQUET.

Ji sos-t-âx ange, Toutou.

TOUTOU (*à public*).

Porvu qu'ça deure longtemps.

(*Haut.*)

Min nos rouvians 'n' saquois, po mette l'affaire à clér  
I nos f'reut Poiou; ji n'sos pus è colére  
Min j'veux saveur li vraie.

PEUQUET.

Bin jan don, m'vix solé,  
Ji v'la co dit torate, poquois don tant holler?  
Fifine n'est nin coupâbe et j'el wag'reus po m'tiesse.

TOUTOU.

Po savu l'verité 'n'a n'saquois qui m'quichesse.

PEUQUET.

Vos n'el sârez qu'trop vite, li crapaute da vosse fis  
N'fret mâie des s'fâties keure, jè l'jeurreus so l'cruç'fix.

TOUTOU.

Pa vos n'sâriz rin dire et po responde di leie....

PEUQUET.

Ji n'sés çou qu'elle m'a fait, min ji l'ainme comme mi feie.  
I m'sonle, qwand j'veus s'visège, qui ji veus l'ci di m'fré  
Qui v'là co pus d'vingt ans qu'est evôie, wisse? ji n'sés.  
El riveuret-je jamâie?

TOUTOU.

Si vos avez dit l'veraie,  
Si Poiou m'a trompé, ji ll donret n'pettèie;  
I m'pâieret l'mâvas song qui j'm'a fait, l'calfurti.

PEUQUET.

Awet, min hout'-on pô, 'n'allans nin ric'mincé?  
Pusqui v's estez containne, leians là les messège,  
Ni tusans pus qu'à joû po fer les deux mariège.

Scène VI.

PEUQUET, TOUTOU, JONJONE et POIOU.

JONJONE (*aminant Poiou so 'n'berwette*).

Vol' cial, savez, vol' cial.

TOUTOU.

Mi song boût d'vins mes vône.

JONJONE.

J'i a hèré d'vins n'berwette, il est plein comme on mône.

POIOU.

J'a seu, vûdiz n'tournèie,

(*I vout s'lèver.*)

Jan

(*I r'tomme è l'berwette.*)

Ji v'pâyeret, vûdi,

Si ji fais mainme crédit,

(*I vout s'lèver.*)

Ji sos bon po v' payî.

(*I r'tomme è l'berwette.*)

PEUQUET (*donne un verre di coco*).

Tinez, v'la dè coco, qui çoula v'pôie rimette,  
Buvez !

TOUTOU.

Aie veie sôleie, boge-tu don, lâlouwette,  
Qui ji t'veuse sitronner.

POIOU.

Pa, vos m'el rimettrîz.

TOUTOU.

Mi?

POIOU.

Vos l'avez déjà fait.

TOUTOU.

Qwand mainme qui vos d'hotriz,  
Vos n'ariz nin 'n' gotte d'aiwe po v' rachter l'existince.

Poïou (*i s' live*).

Jan, Toutou, fans-n' li pâie, volans-n', mi veie potince,  
Rimette les cache è fôr?

TOUTOU.

Boges-tu, vix tourciveux,  
Cours bin vite fôu d' mes ouïe, j'a paou qwand ji t' veus.

Poïou.

Kimint don, là qu' jarawé, refuse-t-on mes caresse?

TOUTOU.

J'ai mieux dans mon grenier, va ti n'es qu'ine quatepesse,  
Sôleie!

Poïou.

Houtez! houtez, tappez so les plats cou.  
I vât mix d'esse sôlaie qui d'esse maïeur, Toutou.

TOUTOU.

Ji fais n' creux so t' laid coirps, vasse courre àx hiebbe po l'gatte.

Poïou.

Qwand on a des solé, vraie qu'on qu'jette ses savatte.

PEUQUET.

Vos verez d'vins qwinze joû po vos miche, savez, vix,  
Elles sèront prête, Poïou.

Poïou (*l'air éwardé court so Peuquet li d'ner l' main*).

Quelle sipenne fôu di m' pid,

Merci, Peuquet, merci.

JENJONE (*à public*).

Waïe, vocial pôr l'affaire,  
Ji n'aret nin Fifine si Poïou brogne mi mère.

(Haut.)

Jan, jan, papa Poiou, c'est pasqui v's estez sô  
Et qwand on a bu l'gotte on comprind l'cou-z-à-haut.  
Assiez-v'.

TOUTOU.

Oyez-v', li juif, et c'est mi qu'est li spenne  
Qu'on v' sèche foû d' vosse laide patte, allez-è, mâle halenne,  
Homme rimpli d' mâvas tour, polaque, vârin, voleur!  
Ji v's è donret des spenne, ji v's apprindret d' voleur  
Mâltraiti 'n' feumme comme mi, vos r'verez, vix cagnesse,  
Ji v' pitret foû di m' chambe comme on chôse fou d'on poisse.

JONJONE.

Jan don, mame, vos allez fer rapouler les gin.

PEUQUET.

Adon, mi chère Toutou, rawârdez on moumint.  
Ca vos d'hiz co toratte qui v's estiz mâl à l'âhe,  
Et dè saveur li vraie qui vos sèrfz binâhe.

TOUTOU.

J'el dihâmon'reus tot !

PEUQUET.

Dimorez keu, Toutou.

JONJONE.

Mame, fez çoula por mi.

Poiou.

Allez-è, peuve è cou,

Ji n'a nin sogne di vos.

JONJONE.

I n'ainme qui plâie et bosse.

TOUTOU.

Ahâ ! v' n'avez nin sogne, rawârdez, vix piscrosse !

Poiou.

I 'n'a co bin des aute qui n'sârit m'fer bog! ;  
C'est qu'j'a splinqui l'curé qwand c'est qu'j'esteus mârl!,  
Et comme i fat, savez ! et l'ei qui magne on diale  
Ennè magn'ret bin deux. Vinez cial, veie houprale.

(*I s'apougnat*).

Scène VII.

LES MAINME et FIFINE.

FIFINE (*accorant*).

Pârain ! pârain ! jan don, qu'avez-v' ? louquiz-v' on psu,  
Vos v'la tot d'hâmoné, est-ce qui v'n'avez nou côp ?

Poiou (*riuant à lu*).

Nenni, m'feie, ji n'a rin.

FIFINE.

V's avez bu n'pitite gotte ?

TOUTOU.

Taihiz-v' aller, Fifine, vosse pârain n'veut pus gotte.

JONJONE.

Bin jan don, mame, taihiz-v', l'allez-v' co fer mav'ler ?

FIFINE (*à public*).

Qwand on a l'viér è l'cowe, on n'sâreut bin jâser.

TOUTOU.

Awet dai, ji m'vas taire, nos n'dirans rin toratte  
Qwand on v's âret trômpé, qwand on v'vôret v'ni batte.  
Abeie don, bonne Toutou, v'lâ des billet d'lombârt,  
Rach'tez-les sins rin dire, lètz-v' suçi vos qwârt;  
Pingniz l'diale po les aute et vos sârez bin v'nowe ;  
Min halte-là, paret, on-z-a l'linwe bin pindowé,  
Ji v's el dis, veie sôlaie, v'mourez-t-à Saint-Linâ.

PEUQUET.

Fré Poïou, riknohez-l', si c'est vos qu'a fait l'mâ;  
Dihez l'vraie sins bâbi, nos v'pardonnnans d'avance;  
Si vos n'nos bourdez nin, nos n'è wâdrans l'sovnance.  
Min d'hez bin l'verité. V's avez trompé Toutou;  
C'est là vosse grande mâcul, ca c'est vos qu'a vindou  
L'fameux billet d' lombârt qu'a-st-aminé les d'visse,  
Tot fant passer Fifine po 'n' lân'resse, po 'n' chinisse.  
Et si j' n'aveus nin v'nou po dire di v' fer houqui,  
On âreut pris l' bâcelle po 'n' foirt pitite saqui.  
Toutou n' volévé nin creûre qui vos estiz coupâbe,  
Elle dihéve, tot v' vantant, qui v' n'estiz nin capâbe.  
C'est Fifine, dihez-v'-t-elle, c'est leie qui m'a trompé,  
Cisse chimfhe, à lombârd, nolle aute ni l'a poirté.  
Vos mainme, vos l'aviz dit.

Poïou.

Peuquet, j' sos-t-ine sôleie,  
Ji n' vâx nin l'aiwe qui j' beus; aveur dit dè mâ d' leie.  
Et çoula po l' pèquet ! Ji n' l'a nin co rouvi.

FIFINE.

Ah! ci n'est rin d' çoula !

Poïou.

Ji v' vas fer m' peccâvi.  
Li billet qu' j'a vindou bin... volâ... pette qui heie !  
Ça stu mi qu' l'a happé.

PEUQUET.

C'est ine foirt mâle ideie.  
Qui v's avez-t-avu là. Wisse est-ce qui v' l'avez pris ?

Poïou.

E ridan da Toutou.

TOUTOU (*foû d' leie*).

Dameunne ?

(*A public.*)

Ji vous mori.

S' j'a rik'nohou l' chimîhe.

(*Haut.*)

N'areut-i, j'el dimande,

Ax lombârd, des sori ?

FIFINE (*à public*).

On n'a fait fer 'n' quimande,

Po qu' magni les clicotte.

TOUTOU (*abatowe*).

L' feumme âx qwârjeu m' diha

Qui ji sèreus happèie.

Poïou.

Ji n' l'a fait qui c' còp-là.

JONJONE (*à Fifine*).

Gi còp cial, c'est bernique, nos n' nos marierans mâie.

FIFINE.

Awet, n's estans so flotte ; adiet tos nos jouû d' pâie.

TOUTOU (*à Poïou*).

Min portant, v's estez riche, qu'ariz-v' fait d' tos vos qwârt.

PEUQUET.

Mes èfant, hoûtez bin, qui Poïou wâde si pârt.

Mi j'a 'n' pitite forteune, j'el pârlège int'e nos aute.

Jonjone, à vix Poïou, po marier vosse crapaute,

Dimandez l' permichon. Mi, j'a tot aringl,

Et ji r'mareie vosse mame, vos estez foû dingî.

(*A Fifine.*)

Fifine, n'ayîz nolle pône, Toutou sèret binâhe.

TOTTOU (*prind Fifine po l' main*).

Vinez, Fifine, mi feie, vinez cial qui ji v' bâhe.  
Vos rouvirez Poïou, vosse sôleie di parain;  
C'est lu qu'est case di tot, vos, v' n'estez case di rin.

JONJONE (*à Peuquet*).

Peuquet, ji v' rimerche, c'est vos l' seul so cisse térré  
Qui m'aie diné l' bonheur.

(*I va tot près d' Fifine*).

FIFINE.

Et mi j'aban'reus m' père !

Li ci qu' m'a-st-acclèvé ! nenni, lachez-m', Toutou,  
Ji n' poux nin v' habiter si vos r'noi Poïou.

Poïou.

Fifine, mi feie Fifine, ji n' vis d'mande pus qu'ine grâce;  
Des pône qui ji v's aqwire c'est l' pèquet qu'ennè l' case.  
Min dinez-m' vosse pardon.

FIFINE.

Bin vos n' m'avez rin fait.

Poïou.

Comme vos v's allez marier, prenez çoula si v' plait.  
Vola sept an qui j' l'a; vos l' veiez, c'esst ine lette,  
Léhez-l' divant tot l' monde, ca por mi c'esst ine dette,  
Qui ji creus qu' vos m' divez.

FIFINE (*l'éhant l' lette*).

Monsieur Prêchi,

L'enfant que vous avez trouvé sur le seuil de l'église est ma fille; je sais que vous lui servez de père, et à ce titre, je vous dois plus que de la reconnaissance. Je ne puis vous en dire davantage maintenant, mais j'espère quitter un jour ou l'autre le Brésil, où je suis, et retourner dans ma patrie, revoir mon Liege bénî où repose la mère de mon enfant.

En attendant le bonheur d'embrasser mon enfant et de me faire pardonner mes torts envers elle, je vous remercie du plus profond du cœur et vous remets, avec la présente, un chèque de dix mille francs. Disposez-en, je vous en prie, mais n'oubliez pas mon enfant.

(Signé) Jean TOMBALOEIL.

PEUQUET.

Jean Tombalœil ! c'est m' fré !

D'nez-m' vèi l' signateure : c'est lu, ji l'a r'trové.

(A Fifine.)

Ah ! ji l'areus wagé tot vèlant vosse visège  
Qui v's estiz l' feie di m' fré.

JONJONE.

Qué drole di calmoussège !

FIFINE.

Mon Diu, sèreut-ce bin vraie, dihez, ni m' trompez-y' nin ?  
Areut-i so cisse térré ine saqui qu' m'appartint ?  
Mi pére, j' n'y wesse songé.

Poïou.

Fifine, qwand v's estiz p'tite,  
Ji v'dihéve, tot v'hossant, qui Diew jamâie ni qwhite  
D'ine ouïe les orphulin.

FIFINE.

C'est bin vraie çou qu'vos d'hlz ;  
Ca ji r'trouve on mononque. Mononque, d'nez-me vis bâhf.

JONJONE.

Fifine, vos tot çou qu'jainme, à c'ste heure qui pus rin n'mâque,  
Comme vos m'dihlz toratte, est-ce qui nos frans nos páque  
Pusqui n's avans des nûle ?

Poïou.

Volà l'livret, mi èfant,  
Po toucher çou qui v'vent ; i n'y mâque nin 'n'aidant

FIFINE.

Vos m'les donrez pus târd qwand n'sérans-t-è manège,  
N'est-ce t-i nin vraie, Jonjone ?

TOUTOU.

Aveur di l'ôr è sège,  
Et v'ni tromper n'pauve gin !

PEUQUET.

Leïant çoula d'costé  
Po fer 'n'chape à Mathi. C'est mi qui v'va happer  
Avou vosse consint'mint.

TOUTOU (*à public*).

Les feumme, elles sont si flâwe!  
Et l'ci qu'est bon hineu attrap'ret todis l'awe.

PEUQUET.

Poïou, ji v'rimercihe, ca vos avez stu bon  
Po Fifine, mi nèveuse, et ji v'dimande pardon.  
Inte nos aute, seuie-t-i dit, j'a stu so vos avône,  
Et tot mariant Toutou, si ji v'deus fer del pône,  
Fré Poïou, dihez-m'el?

Poïou.

Peuquet, ji sos trop vix.  
Les amour da Toutou, dilé mi, r'freudirlit.

TOUTOU (*à public*).

Quél èjalé potince!

PEUQUET.

Toutou, houtez-m'ine gotte :  
Li mariège, à v'dire vraie, por mi ni m'ahâgne gotte ;  
Min ji tairet d'parole comme ji v' l'a promettou,  
Et d'vent pau, ji v's el jeure, ji v'marieret, Toutou,  
A 'n' condichon savez !

TOUTOU.

Jan, jâsez, dihez-m'el,  
Ca j'a hâse dè savu si l'cise vâret l'chandelle.

PEUQUET.

Qou qu'vint di s'passer cial, qu'çoula v'chève di lèçon.  
Côp d'lawe et jalosège n'asquierret m'aie rin d'bon ;  
Tusez, d'vent dè jâser, co pus vite deux feie qu'eunne,  
Ca l'rêchon r'tomme so l'nasste dè ci qu'rèche après l'leunne,

Et quatwaze feie so qwinze, qwand on fait des râcha  
Po fer creure qui les poie vont pouner so les sâ,  
On s'ennè r'pint todis. Ci côp cial, c'est bin vraie,  
L'affaire a bin tourné, ca mi mainne j'ennè reie,  
Et po nos mette d'accord vos pardonnez Poiou  
Po qu'on s'sovinsse todis des amour da Toutou.

CHANT 7. (Air : *Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.*)

On dit qu'fat prinde li torai po les coinne  
Po fer vêi qui v's avez l'hasse di cour;  
Ciette, nin louqui n'gotte pus long qu'vosse narenne  
Divant dé fer comme tos ces mousse-é-four.  
On pauve ognai qui n'a nin n'coinne so s'tiesse  
Comme ine clicoile por zel s'erset qu'hoiou;  
Po des chiehie fer des quesse et des messe  
C'est mette à diale les amour da Toutou.

TOUTOU.

C'est vraie qu'on n'a nin tos les pâ qu'on hosse.  
Les feumme surtout k'nohet bin ci spot là.  
Ine feie qu'on vont magni dé souke à l'losse  
L'amour acqwire di tote sôr d'imbarraas.  
Qui vint d'poie grette et po-z-ayu des cache  
E fond d'on fôr on i mous'reut tot nou.  
Li pourçai grogne qwand i n'a rin è bache  
Volà, veiez-v', les amour da Toutou.

FIFINE.

I n'a nolle fleur qui n'si r'sinse del roséie,  
Diew, po tot l'monde, a sémé ses binfait,  
Qwand vint l'aousse li sinci rameh'nèie  
Cou qu'a mawri mâgré plaive et grusai.  
Mi, po l'jou d'hoûie, ji m'sins qwide di mes pône,  
Diew mi ravâie tot cou qu'j'aveus pierdou;  
Et po l'rawette ji m'vas s'poiser Jonjone,  
Applaudihez les amour da Toutou.

FIN.

LES  
AMOUR D'INE JONE FEIE

ET

L' TAVLAI D'ON MANÈGE,

COMÈDEIE MAHEIE DI CHANT ÈN INE AKE,

PAR

DÉSAMORÉ.

DEVISE :

C'est r'grettâbe dè vél qu'on rouvele li wallon,  
On s' crit des pièce française divins nosse vix jârgon;  
Tot l' volant petter haut avou leu grand messège,  
On nos r'présinte râr'mint ine bonne scène di manège.

## PERSONNÈGE.

**HINRI**, ovrî d' fabrique, homme da Bâre.

**COLAS**, colèbeu, camèrâde da Hinri et d' Mârtin.

**MARTIN**, colèbeu, camèrâde da Hinri et d' Colas.

**JACQUES**, ovrî ârmuri (gârnîheu) galant da Tatenne et K'nohance des treus prûmî.

**BARE**, feumme da Hinri.

**TATENNE**, sour da Bâre et crapaute da Jâques.

---

Li théâtre riprésente ine mohonne borgeuse, tâve et chêire, ine armâ et deux paniers d'honneur à meur. Ine poite et 'n' finiesse à fond, ine poite et 'n' finiesse à dreutes, et 'n' poite à gauche po-z-aller è l' colâbire.

---

LES AMOUR D'INE JONE FEIE  
ET L' TAVLAI D'ON MANÈGE.

---

Scène prümire.

HINRI, BARE, TATENNE (*à l' tâve, buvant l' cofé*).

HINRI.

Tot comme i fait tranquille, Tatenne, qwand on n' dit rin.

TATENNE.

C'est qui gn'a co mutoi hoûie ine pire è molin ;  
Ca cial ci n'est nin râre, tos les jou on s' dispute,  
On s'èware qwand on est tranquille po cinq munute.

BARE.

I fât bin. Sâreut-on autremint qu' di s' mây'ler  
Dè veie ine homme pareie.

HINRI.

Oh ! ji sés qu' po m' blâmer  
Qui vos n'avez sûr wâde dè rat'ni vosse clapette,  
Ca ji n'a co jamâie kinohou 'n' telle chaffette ;  
Vos m' fez todis 'n' narenne qwand c'est qu' ji r'vins d'ovrer,  
Tot comme eunne qu'on li a magni tot si d'juner.

BARE.

Awet, dihez bonn'mint qwand vos riv'nez d' l'ovrège,  
Ou qwand v's avez k'battou foirt bin tot l' voisinège ;  
Rôler tote les gargotte, nahi cial, vêt là  
Et riv'ni bin sovint tot fant des entrichat.  
N'a-ju nin l' dreut di m' plainde ?

HENRI.

Çou qui s' fât lèi dire,  
Mi qui n'a po tote jôie qu'on boquet d' colèbire !  
Fou d' deux franc po m' dimègne qui j' nourîhe mes colon,  
Et qu'on m' maltraite ainsi ! c'est fou des condichon ;  
Qwand c'est qu' j'esteus jône homme qui j'aveus n' si belle veie !

BARE.

J'ennè direus bin l' minme, qwand c'est qu' j'esteus jône feie . . .

HENRI (*po l' choquer*).

Qui n'sos-j' co di c' temps là, j'areus r'qwêrou vosse sour !

TATENNE (*reud'mint*).

Si ji v's avahe volou !

HENRI (*fâss'mint tot l' fîstant so li spale*).

J'areus fait patte di v'ours ;  
Qwand j' risquai à c' jeu là, ji gagne todis l' pârteie.

BARE (*tot s' dressant reud'mint*).

Vos échantriz l' coucou divins tote vos fâstreie.

(*Tatenne et Hinri s' dressent et avouent*.)

HENRI.

Vèiez-v', so l' còp cabour comme ine sope à lessai,  
Po 'n' couionnâde qui j' dis.

TATENNE.

Cial c'esst on bai tavlai.  
On m' freut quâsi piède gosse dè tûser à mariège ;  
Tant d'ideie qu'on 'n'âreut çoula v' woistreut l' corège.

BARE (*tant des éclameur*).

Ah ! les homme, ah ! les homme, ji n' sés qui qu'els a fait !

HENRI (*à part, dè minme*).

Ah ! les feumme, ah ! les feumme, ci n'est qu' des diale tot fait.

TATENNE (*à part*).

Qoucial c'esst on grand vint qui pass'ret co sins plaive.

HINRI (*groumtant d'vins ses dint*).

C'est bon qui j' prins patince, ca j' li freus clôre si jaive.

(*Après avu r'happer halenne i vat à s' poche, prind des cense et les donne à Tatenne tot d'hant :*)

Tot comme vos d'vez aller fer quéquès commichon,  
Vos vôrez sur'mint bin passer po l' rowe dè Pont ;  
A Pid d'ôr (<sup>1</sup>) vos prindrez cinq kulo d' bellès vesne  
Et puis deux di peu d' ture.

BARE (*à part*).

I n' jâse mâie qui d' ses biesse.

TATENNE (*prindant les cense*).

Pusqui ji passe por là ji les prindret, Hinri.

BARE (*à part, male*).

Elle tint pus avou lu qu'elle ni faisse avou mi.

HINRI (*à part, tot loukant Tatenne mette on noret et prinde li cabas*).

Quelle binameie kimére, co jamâie elle ni grogne ;

(*Hinri s'orte tot louquant 'nn'aller Tatenne.*)

Qwand c'est qui Pâques vèret vos ârez vosse cocogne.

(*A part.*)

Et co bin qu' leie est cial po m' fer rire temps in temps,  
Ca Bâre mi freut souwer tot comme ine inglitin.

## Scène II.

BARE, HINRI.

BARE (*haut, allant à l'aute plèce*).

Po fer plaisir àx aute on v' kinohe amistâve,

(<sup>1</sup>) A Pid d'ôr, mohonne foirt kinohowe des colèbeu.

HINRI (*reud'mint*).

Dihez pôr qu'avou vos ji sos todis haïâve.

(*Bâtre sorte.*)

Scène III.

HINRI (*tot seu*).

AIR : *Le portrait de ma tante.*

Li ci qu' est jône homme qui s' marchie  
Est sûr d'apprinde cou qu' c'est d' viquer;  
Li pus malin s' freut éwalper,  
Ca elles cachet trop bin leu trômp'reie.  
Ces leup coviert di pai d' berbis,  
Ji woise bin dire qui c' n'est qu' appreume  
Onk comme l'aute qwand c'est qu'on est pris,  
Qu'on veut cou qu' c'est des feumme.

(*I s'asst et s'apôie li coûde so l' idve.*)

Eh mon Diu quelle sintince! quelle misère è manège!  
Qui n' sos-j' six meu pus jône, ji freus 'n' creux so l' mariège!  
Li ci qu' pôreut comprinde li cangî qui vat fer,  
I loukreut sûr deux feie divant d' s'y hasârde;  
Min l' jônesse esst aveûle, on r'kwire, on hante, on reie;  
On n' vout piède nou moumint; à pus vite on s' mareie.  
Ji sés bin tot comme c'est, ca ji m'a fait pissi.  
Pinsant fer mf qu'ine aute so l' còp ji m'a loi  
Avou des ongue di fier. Ji r'grette hoûie mi jônesse,  
Tims qu'a trop vite passé po m' mette è c' corant lesse.  
J'aveus si bon, mon Diu! d'aller pochî, danser;  
I n' si passéve nolle fiesse sios qu' j'allahe m'amuser.  
A bal à m' diverti, j'areus passer les nute,  
Co jamâie è m' mohonne ji n'aveus n' seule dispute;  
Ji m' moquéve di m' vix père qwand d'héve : Songe qu'è l'amour  
C'est bin comme li spot l' dit: Tos les bais joû sont court.  
Hoûie ji n' veus qui trop bin qu'il aveut sûr dit l' vraie,

Ca c'est l' veie d'on martyre à c'ste heure qui m' destinie !  
Ji pinséve avou 'n' feumme viquer bin tranquill'aint;  
Min è l' piéce di s'etiade on s' kihagne chaque moumint.  
Ji n'a pus ine seule jöie, ji tûse et ji m' tourmette;  
Si çoula deûre baicôp j'y lèiret mes hozette;  
Po co viquer pareie j'ainme ottant dè mori,  
Ca ji k'mince d'enn' esse sô.

Scène IV.

HINRI, COLAS.

COLAS (*intrant*).

Ah ! bonjou fré Hinri,  
Tas bin l'air anoieux.

HINRI (*s' dressant*).

Awet, vix camérâde,  
J'ennè veus sûr assez.

COLAS.

Pa ! t' as l'air d'esse malâde ;  
Min j' wag'reeus bin di t' dire çou qui t' rind si pèneu :  
C'essst à propos di t' feumme....

HINRI.

Qui m' fait veie les sept creux.  
Qui ji laisse çou qu'ji vous, so tot à fait 'l barbotte,  
Tot m' traitant d' sins honneur et di rôleu d' gargotte.  
Vo n' là seul'mint six meus qui nos estans marié,  
Et vo 'nnè là sûr qwatte qu'on n' fait qu' di s' disputer.  
C'est minme à rik'minc' tos les joû l' comèdeie,  
Elle n'a surmunt è l' tiesse pus ine seule bonne ideie.  
Si j' trouve on camérâde à l' nute tot 'n'èralant,  
Et qui j' blague on qwârt d'heure, ji sos sûr tot rintrant,

Qu'elle attaqu'ret co s'bal tot d'hant: yo v' cial, apôte,  
Vos avez co surmunt toumer so vosse crapaute!  
Po l' polluer fer cangi ji n' sés cou qu' färeut fer,  
Ca tot l' eang'mint qui j' veus c'est qu' c'est tos les jou per.  
I färeut po l' eomplaire qui j' brognache à tot l' monde  
Et qwand on m'arègn'reut.....

COLAS (*avou l'air de coulonner*).

Nin tant seul'mint responde.

HINRI.

Elle mi poléve bin dire qwand c'esteut qu' j'el hantéve,  
Qui nos viqu'ris hureux si jamâie j'el mariéve;  
Min si c'est esse hureux dè passer 'n' telle cârire,  
I n'a nou mâlhèrreux.

COLAS.

Awet, t'el poux bin dire,  
Va lè l'affaire à résse, ni tûse pus à coula,  
T'ennè d'vèret malade comme ji veus qu't'el prinds là.

HINRI.

Awet, si coula deure j'ennè fret 'n' maladeie,  
Ca j' sos pus qui nâhi d' passer 'n' telle vicâreie.  
C'est vraimint mâ viquer ou, po l' mi dire, lanwi,  
Et si l' moirt ni vint nin ji l'iret bin qweri,  
Ji vous qu' coula finihe.

COLAS.

Hinri, qui racontez-v'?

Vis woister l'veie po 'n' feumme, mâlhèrreux, ouisse estez-v'?  
Vos m' fez louqu' tot lâge vos qu' sét cou qu' c'est d' viquer,  
Dè jâser del manfre qui vos l' vinez dè fer.  
N'avez-v' pus nolle conscience po dire ine telle parole  
Qui n' vint mâie qu'à moudreu qwand on l'attrappe à s' role;  
Ji n' sâreus qu' di m' mâv'ler qwand c'est qu'on jâse ainsi;  
Li veie n'est mâie trop longue, i n' fât nin l' raccourci.

Toi todis si joieus dè temps qu' t' esteus jône homme,  
Volà qu' ti tome à c'ste heure tot flosse comme une cûte pomme.  
Jan, hâie ; riprinds corège.

HINRI.

Colas, ti n'as nin toirt,  
Li corège est bin bon min l'ovrège est trop foirt;  
Ca si t' esteus comme mi ti pôreus bin quéqu' feie,  
Qu'è l' plèce dè r'prinde corège.....

COLAS.

J'ennè freus 'n' malâdeie ?

Nonna, j'ennè responds, po 'n' feumme c'est trop pau d' choi ;  
On spot dit : Qu'on n' preie nin po les cis qui s' touwet.  
Et j' m'ireus tourmetter po çoula ! j' n'areus wâde,  
Ji chantreus, ji m' plaireus avou les camérâde ;  
Volà tot comme ji freus.

HINRI.

Tot çoula c'est bin bai.

Sovint l' vache qui brait l' pus ni donne nin l' pus d' lessai.  
Ca j'enn' a tant vèiou dè trèvin d' leu hantreie,  
Qu'ârût dit tot po drî min mâie rin d'avant l' jône feie ;  
Et m' sonle qui vos v' sintez d'esse on pau d' cisse sôrt là,  
Qu'ainmet voltî dè braire, et fer leu falbala.  
Et bin li mèieu d' tot, seûle po feumme ou crapaute,  
Lèians brouler tot çou qui n' cùt nin po nos aute ;  
Volà çou qu' ji diret.

COLAS (*éward*).

Quoi ti t' mavelle, Hinri !

Si ji l'aveus savu, ji n'areus sûr rin dit.  
Ni d'visans pus d' çoula, lèians là les feumm'reie,  
C'est qu' j'a 'n' dimande à t' fer à fait dè l' colèbreie.  
Ji voreus bin aveur on jône po fer marquer,  
Min qui c' fouhe onk dè l' sôrt fôu di t' vi neûr maïeté.

AIR : *du Trembleur.*

Cila, c'est 'n' binameie biesse  
Qu'a todis flahi tempessee ;  
Ca des jône fôu d' lu, ji woisse  
Dire qui d'vet sûr bin rotter ;  
Divins tote li colèbreie,  
Ji n' kinohe sûr nou pareie.  
Ca n's vêians todis chaque feie  
A prumi prix, vosse maïeté.

HINRI (*dit méicuse houmeur*).

Oh ! po çoula m' maïeté, c'est sûr ine biesse ginteie ;  
Ji ramass'reus des cense si j'avache tos pareie.  
Et j' gârnih'reus m' mohonne di tos panier d'honneur,  
Volà qu' j'enn' a deux cial ; enn' a co qwatte diseur.  
A dierrain long concours qu'on fât amon Henrotte  
Il a co bin flabi.

COLAS.

C'est tofer qwand i rotte.

HINRI.

C'est bou qu'esteut trop jône qui po l' mette à Madrid.

COLAS.

Joupeie n'areut sûr mâie vinou qwèri l' bai prix. (1)

HINRI.

Ci n'est rin, à l'annèie, j'el risqu'ret po Bruxelles.

COLAS.

Les quéqu' freut-on tapper s' on n' mette nin des s'fait pielle.

(1) C'essst ine amateur di Joupeie qu'a-si-avou l' prumi prix à concours di Madrid.

HINRI.

I fât qu' vâie à Morcenx, Saint-Jean d'Luz et Lectoure.

COLAS.

Oh, d'vins les prûmi prix il âret sûr si tour.

Scène V.

HINRI, COLAS, *puis* MARTIN.

MARTIN (*intrant*).

Divins les camérâde, c'esst ine biestreie qu'on bouhe;  
Ca mi sins chipotter j'a pris l'elichette di l'ouhe;  
Kimint v' va-t-i, Hinri?

HINRI.

Bin va comme ci comme ça,  
Il ireut co bin mîx.

MARTIN (*s'ritournant*).

Oh ! tins volâ Colas.

Et qué novelle di t' veie, est-ce houïe à l' porminâde ?

COLAS (*tot s' dinant l' main*).

I fât bin qu'on r'vinsse veie tos les vix camérâde.  
Qwand l'occasion l' permette.

MARTIN.

Ti n'es nin mà cangî.  
Volâ qu'équès samainne ti n' volève pus bogî;  
T' esteus tot chagrineux dè vêi qui t' crapaute  
Ti brognive, et qu'à c'ste heure elle est r'hanteie d'ine aute ;  
Et m'a-t-on co minme dit qu'elle chantéve tos costé  
Qu'elle aveut vite fait d' vos, tot v' traitant d'èkois'né.

HINRI.

L'attote qu'on t' donne à c'ste heure n'est nin sûr des pus mâle,  
C'esst aute choi qu' dè voleur fer l' grand précheu d'morâle.

COLAS.

Oh! vas è don, Hinri, m'ennè vasse co r'jâser,  
Lè bin l'affaire à résse po dès peuve et dè sé.  
Ji v's a pârlé torate à fait dè l' colèbreie,  
Eh bin, mi dôréve onk ?

HINRI.

Bin Colas, fât qu'ji t' deie  
Qui foû di m' neur maieté ji n'a nou jône à c'ste heure;  
Min si ti vous quéqu' feie onk foû di m' bon vîx neur,  
Qu'esst accoplé, ti sés, avou m' bonne jône maietèie,  
Qu'a déjà répoirté treus prûmî ciste annèie,  
Volâ çou qu' j'a d' mèieu, ti poux l' vini qwèri.

MARTIN.

Ni d'nans nin tot à minme, n'âret-i rin por mi ?

HINRI.

Volans-n' monter 'n' munute essonne è l' colèbre ?

MARTIN (*tot louquant so li spale da Hinri*).

Min vos n' respondez nin so çou qu'ji vins dè dire.

HINRI.

Pa si j'ennè donne onk, j'ennè trouv'ret bin deux.

MARTIN.

Min mi j'ainm'reus d'avu foû di vosse pîtit bleu.  
C'est cila qu' j'ainme li mix divins tos vos abeie ;  
Qui faisse bihe ou bin vint, on l' veut todis chaque feie ;  
Et c'est minme pus qui râre qwand passe li qwatraine prix.

COLAS.

C'esst on bon po fer cope avou vosse vîx flori.

Scène VI.

HINRI, MARTIN, COLAS et BARE.

BARE (*à part, vinant fou d' l'aute pièce*).

Hie, quelle réunion! volà surmint des gâie!  
S'i fet sûr on congrès c' n'est nin po jâser d' pâie.

MARTIN.

Qwand c'est qu'on mette à côpe, les jeu sont foirt mahî,  
Minme avou les mèieu on s' trouve co dispairî.

HINRI.

Min nos jâsans-st-à l' vude, montaus jusqu'à l' copette,  
Ji v' fret fer des lâges ôûie tot v' mostrant 'n' jône surlette

MARTIN.

Montans, nos l's irans veie.

COLAS.

Min, l' surlette qui vos d'hez  
Est-ce eune fou dè vi gris ?

HINRI.

C'est fou di m' panaché,  
Ci n'est nin po blaguer, min c'esst ine foite frumelle,  
Et puis qu'elle est tote jône.

Scène VII.

BARE.

Eh! mon Diu, quelle handelle!  
Ine feie qu'is attaquet à jâser d' leu colon,  
Is blagrit sins s' qwitter, ji wage, deux heure à long;

Ca mi homme, j'el pouz bin dire, qui c'est sûr ine apôte,  
I n'a qu' po ses colon et sovint po s' crapaute.

AIR : *Mme Degardin.*

Qu'on esst à plainde qwand c'est qu'on est jône feie,  
Trop bonne qu'on hoûte les sermint des galant;  
Ca leu ramage ni sont qui dè l' tromp'reie,  
Is v' promettet baicôp pus d' boûre qui d' pan.  
Ah! jônès feie, mèfuz-v' di ces pièle,  
Vos n'avez sûr nolle avance di v' presser;  
Ca qwand v' serez è manège avou zelle,  
Pus tard, comme mi, vos r'grettrez l' temps passé. (bis)

J'a sai tant d' moiens pinsant dè l' fer cangi!  
Min è l' plêce d'avanci, ji creus qu' j'a st-astârgi;  
Qwand i r'vint d' bonne houmeur c'est co bin pusqui râre;  
Il est todis mâva.

Scène VIII.

BARE et TATENNE.

TATENNE (*rintrant*).

(*Éwarâie.*)

Vo m' ricial tot l' minme, Bâre.

(*Haut.*)

Qu'avez-v' l'air anoieuse, qui s'a-t-i co passé?

(*A pârt.*)

Ji wag'reus quâsl bin qu'i s' ont co disputé.

BARE.

Ji m'anôie, ji m'kimagne tant qu'est longue ine samaine  
Dè vèi qu'i n' cange nin.

TATENNE.

Vas t' kimagni, dourlinne.

Mi, ji n'a sûr nou risse di m' mette divins l' tourmint,  
Qwand' serreut minme mâva.

BARE.

Min on n' si ravisso nin;  
Ca qwand c'est qui ji r'tuse âx temps di nosse hantrei;  
Adon nos n' kinohis nouk des deux l' jalos'reie;  
Nos nos plaihisi bin qui ji m' dihéve todis  
Qui l' manège po nos aute âreut stu l' parâdis;  
Ji n' vèiéve qui des joû hoslé d' bonheur et d' jôie.

TATENNE.

Min songiz qu' tos les joû ni sont nin tèhl d' sôie,  
On n' veut qui l' bai costé qwand on est à c'ste âge là.

BARE.

Qwantes feie li sins honneur, avou si air di Judas,  
M' féve-t-i veie li bonheur.

TATENNE.

Oh ! Bâre, qui racontéve?  
I v' promettéve on peus po qu' vos li d'nahiz 'n' féve.

BARE.

Puis qwand quéqu' meus d' mariage ont distindou l' fouwâ,  
Qu'on piuse aveur ine ange, i n' vis d'meure qu'on rin n' vât  
Ou wèt choi s'ennè mâque.

TATENNE.

Qwand c'est qu'on est jône feie,  
Divant di s' veie loi, c'est bon qu'on r'louké deux feie;  
Si j' n'estahe nin rusèie, ji souhe pisseeie avou.

BARE.

Min 'n' feie l'amour à coûr on n' fait nin çou qu'on vout;  
On s' moque des bon conseie, ou n' vout pus rin comprinde;  
On a bin raison d' dire qui l' jônesse esst à plainde.  
Ca s' j'esteus co jône feie, et savu çou qu' ji sés,  
Ji r'bout'reus bin l' mariage qui m' è fait veie assez;

Ah ! bai temps rôvolé, tot comme hoûie ji v' rigrette ;  
Ca ji m' plaihîve ottant qu'po l' moumint ji m' tourmette,  
Dè vèi l' veie qui mône ; et rauler comme i fait.  
C'esst on p'tit pau foul régue.

TATENNE.

Awet c'est sûr on bai,  
Quoi qui vâreut co mix qu'on l' liasse bin à résse ;  
Nin pus long qu'à d'vant-z-hîr avou l' rossette Thérèse  
On deut l's avu vèiou tos les deux.

BARE (*si mâv'lan!*).

Sins honneur !

Is s' divisit essôonne !

TATENNE.

On m' l'a dit tot à c'ste heur'.  
Quoi qu' coula n' mi r'garde nin, ji v' raconte ciste affaire ;  
C'est comptant v' fer plaisir, quoi qui j' freus mix di m' taire ;  
Inte l'usteie et l' mâtai c' n'est nin bon d' mette si main,  
I court tropé di dangi.

BARE.

Oh ! c'esst ainsi, calin !  
Vos aviz l' front dè dire qui vos m' sièvrîz bin d' guide,  
Bin vos serriz-t-on râre, ma foi, po t'ni les bride.  
Coirps sins âme qui v's estez, vos d'vriz surmint rogi  
Dè l' manire qui v' rottez et co m' voleur maistri.  
Torate qwand vos d'hindrez, ji v' jouwret 'n' aute aubâde,  
Ji n' vis pardonn'ret nin ; vos ârez vosse salâde.  
Vos aviz bai m' promette qui vos n'aviz qu' por mi,  
Et mi, baicôp trop bonne, ji m'y fia todis ;  
Min hoûie, c'est par trop foirt, ji n' vous nin qu'on m' ratinse ;  
Qui toûme ine pire ou 'n' brique, vos ârez vosse sintince.  
Ji n' sèret pus si bonne qui ji l'a todis stu,  
On profite di m' bonté.

TATENNE.

Jans, ni jásans pus d' lu.

BARE.

Awet, min qui rawâde on tot p'tit pau tant qui d'hinsse,  
Ji li donret s' dimègne baicôp pus gros qui n' pinsse.

(*Elle sort et l'autre pièce.*)

Scène IX.

TATENNE.

AIR : *Mon père était pot.*

Qwand ji veus des pareies tâvlai,  
Qui s' passe cial è manège ;  
Tot r'tusant bin à tot à fait,  
Ji piède vraimint cœrège ;  
Pus noi étind'mint,  
Et brogni tot l' temps,  
Ah ! quelle pauve vicâreie !  
Ca si ji saveus,  
Dè poirter l' minne creux,  
Ji d'moreus bin jône feie (*bis*).

C'est bon qui li spot dit qu'on n' si ravisste nin tot,  
Ca j' freus 'n' creux so l' mariège qwand j' tûse à ces grands sot.  
Min l' monde esst ainsi fait, i fat qu' tot bois s' cherreie ;  
C'est bin l' sôrt qui décide divins les vicâreie.

(*Elle s'assit et s' mette à tricoter.*)

A c'ste heure vo m' là tote seule, et si Jacques el saveut,  
Lu qu' est cial tot jondant, ji sos sûr qui vèreut,  
Ca m'ainme-t-i d'on bon cour et mi ji l'ainme pareie.  
Et dè veie qui fat co qu'on troubelle nosse hantreie,  
Avou m' bai fré Hinri ji m' contrâreie sovint,  
I vôreut qui j' hantasse si camèrade Mârtin ;  
Min d'vant d'arriver là, ji veux qui l' diale m'èpoitte ;  
On l' nomme avâ l' vinâve grand vantrin sins cowette,

Ni s' mèle-t-i nin dè mette on chapai tos les joù !  
C'esst onk, s' aveut des hâgne, qui freut sûr des bais où.  
Ca po prinde on s' fait qu' lu fareut qui j' fouhe aveûle,  
I freut tot comme Hinri. Ji d'meure pus vite tote seule.  
C'est l' boton l' minme dè drap, j'enn' a m' chège et co pus ;  
Is sont les deux minme diale, comme li marchand d' bon Diu.  
Et pusqui j'enn' a stonk, ji n' vox nin davantège ;  
Qui Mârtin ni vinsse pus m' compter ses boignes messège,  
J'aret bin vite fini. Ji li diret tot court  
Qui ji n' vox qu'on galant pusqui ji n'a qu'on cour.

(*Elle avance près d' l' finesse.*)

Min houtans 'n' gotte si Jâques ni chante nin so l'ovrège,  
Ca qwand c'est qu' ji l'êtnds, ji ra l' dobe di corège.

(*Elle est pensive.*)

(*On ôt Jâques qui chante.*)

Ain : *Pauvre bouquet, fleurs aujourd'hui fanées.*

J'a si bon d'êtinde è boskège,  
Qwand c'est qu' arrive li bonne saison,  
Dè jônes oûhai li grusinège,  
Qui s' mahe àx respieu d' mes chanson ;  
Li journèie mi sonle mons pésante,  
Les heure passet qu' ji n' tûse à rin ;  
Sins l' savu, bin sovint ji chante.  
Qui n' pousse tofer esse li prémits. (Bis)

Pitit oûhai, qui j'a plaisir di v' veie ;  
Qui j'ainme ossu dè hoûter vosse doux chant ;  
Ah ! qui n' pollez-v' todis m' tini k'pagnie !  
Ca vos m' jâsez di Tatenne qui j'ainme tant.

(*Tatenne a lèi toumer s' tricot so s' haut dè temps qui Jâques chante.*)

TATENNE (*riprindant l' tricot qu'elle a lèi rider foul d' ses main sins l' savu, tot houtant Jâques.*)

Quelle plaihante voix qu'il a, comme i sét bin chanter ;  
On d'meureut ine journèie à l' finesse po l' hoûter.

Scène X.

TATENNE et MARTIN.

MARTIN (*vinant foû dè l' colèbire, aboutant s' tisse*).

(*A part.*)

Tot justumint tote seule.

(*Il avance à p'tit pas et aspôle si main so li s'pale da Tatenne.*)

Kimint v' vat-i, Tatenne ?

TATENNE (*si r'tournant rèd'mint*).

O lèlz-m' bin è pâie.

MARTIN (*volant l' fiestl*).

Qu'av' qui v' fez 'n' si laide menne ?

Ji dôreus tot à monde po polleur vis bâhl,  
Min qwand j' vas tot près d' vos, so l' còp vos v' risèchiz ;  
Inte crapaute et galant on deut portant s' complaire,  
On bâhège, ci n'est nin, Tatenne, là 'n' grande affaire.

TATENNE (*si dresse tot s' mâv'lant*).

Vos div'nez surmint sot po v' compter po m' galant,  
Ca v' savez qui j' n'a mâie ainmer les fainèiant.  
Et ni v's a-ju nin dit çoula co pus d'ine feie,  
Di m' voleur riqwèri qui vos fiz 'n' grande biestreie.

MARTIN.

AM : *Il m'a r'fusé son parapluie*.

Kimint, Tatenne, vos m' r'fusez,  
Mi qu' a portant fait tot po v' plaire ;  
Vos n' creurz nin l' còp qu' vos m' dinez.  
Ji vas-t-esse on mâlhèrœux hère.  
Ji n'âret pus nou bon moumint,  
Ji vas souwer tot comme ine cresse ;  
A c'ste heure adiet les amus'mint.  
Pusqui j' veus qu' vos n' mi volez nin.  
Vos m' volez sûr fer piède li tesse.

TATENNE.

Pusqui j'a çou qui m' fat, pourquoi ireus-j' cangl,  
I m' rivint bin trop bin.

MARTIN.

Awet, ji sés bin qui;  
Ci n'esteut nin po rin qui v's estiz à l' flinnesse,  
Avou tote ses chanson i v's eschâfféve co l' tiesse.

(*I s'arestéie et tâse.*)

Min... s' vos voliz portant bin hanter avou mi.

TATENNE (*à part*).

Ji pôreus braire vinaigre, j'âreus-st-on bai bari.

MARTIN (*avou châleur*).

Vos sériz-st-aoureuse, j'a lèvé mi héritège;  
I n' vis mâqu'reut sûr rin po-z-intrer è manège;  
Nos ach'tris n' chiffonnière, ine gârdérôbe avou;  
On bai lét, n' tâve di nûte; et puis on lavabou.  
Po mette è vosse sâlon 'n' garniture di ch'minèie,  
On canapé, 'n' ronde tâve; et des chêire Bourrèie.  
Tot çou qu' vos m' dimandriz ji v's è l'ireus qwèri,  
Ji v' contintreus sûr bin si vos vollz conv'ni.  
Vos sériz jaloseie di tote vos camérâde,  
A tote les bellès fiesse nos iris fer parâde.  
Nos âris sûr l'accoird, tot v' v'reut à sohait;  
Ca c' n'est mâie qui l' vû bache qui fait grogn l' pourçai.  
Tot m' plaisir ci sèreut dè complaire vos ideie;  
Dihez qu'awet, Tatenne.

(*Tot volant l'abress.*)

TATENNE (*si r'sechant*).

Ji m' moque di vos blagu'reie.

(*Reud'mint.*)

Çou qu' vos d'hez là, Mârtin, conv'nez qu' c'est des bais plan,  
Vos m' promettez ma foi baicôp pus d' boûre qui d' pan.

Vos batihez so l' còp des chestai è l'Espagne,  
Min j' creus qui n' sont wère bon, vos vos bais plan d' campagne.  
Avou vos quéqu' cint franc, ni fez nin tant d' houhou;  
Çou qui n'est qu' fâfilé est bin vite dihosou.  
J'a d'né m' parole à Jacques; impossibe qui j' convinsse,  
Ji n' vous nin m' rinoi.

MARTIN.

Oh! Tatenne, quelle sintince!

Ain : *La légende des écoliers.*

Kimint, à c'ste heure mi fât-i veie  
Qui v' n'avez nin d' l'amour por mi,  
Qwand ji v' comptéve prinde po k'pagneie;  
Min ji veus qui c' n'est wère ainsi,  
Ji n' vas pus fer nou bin so l'térrre;  
Si c'est po l' bon qu' vos m' lèiz là,  
Vos volez qui l' tourmînt m'étérré,  
A m' ribouter tot comme coula.

Jan, Tatenne, mi p'tite binamèie,  
N'avez-v' nou mot d'espoir por mi;  
Long dé loï nosse destinèie,  
Ji veus qu' vosse coûr est bin r'freudi.

TATENNE (*à part*).

Volà l' complainte fineie; il esteut sûr grand temps.

MARTIN.

Avou l' keure qui vos fez, ji mouret d'anòiemint;  
Mi qui comptéve sor vos, et m' fez 'n' affaire pareie.

TATENNE (*à part*).

Qué damage, pauve jône homme qui n' trouve pus nôle jône feie.

MARTIN.

Avez-v' on coûr di fier, d'esse si rude qui v's estez?

TATENNE.

Ji v' l'a d'jà tant d' feie dit, vos v's d'viz bin doter.

MARTIN (*amoureas'mint*).

Sèiz don mons haïave; dihez qu'awet, saint meie.

TATENNE (*vite et riant*).

Dihez pôr cint million.

Scène XI.

TATENNE, MARTIN, HINRI et COLAS

COLAS.

Bin t'as 'n' belle jône mouheie,  
Et l' surlette qui vos d'hliz, c'est sûr ine belle coula;  
On ainm'reut d' fer tapper avou des s'faits qu' ces là.

HINRI (*si r'tournant*).

Bon, tins volà Martin.

COLAS.

Ti nos qwitte sins rin dire.

HINRI.

Et volà qu' ti nos lait nos deux è l' colèbrie.

TATENNE (*à pârt, et sortant*).

Is m' vont co fer mà l' tiesse avou vos leu colon,  
Qu'is jâsesse inte di zelle.

(*Elle intære è l'autre pièce.*)

Scène XII.

HINRI, MARTIN, COLAS.

COLAS (*ri'snant so l' colèbreie*).

Bin t'as-ton bai mâie plomb.

HINRI (*tot mostrant Martin, sins avu houter Colas*).

J'attrappe so l' còp l'affaire, ses pissem're sont trop fenne,  
C'est qu' saveut mutoi bin d' trover tote seule Tatenne.

Ca si c' n'aveut nin stu po 'n' affaire comme çoula,  
I n'areut nin, sins l' dire, nos avu lèi là.

MARTIN.

¶ Ni m' fez nin pus mā m' tesse, lèiz-m' tranquille, vos aute,  
J'a des rabrouhe assez.

COLAS.

Wage-tu qu'avou s' crapaute  
I s'a passé 'n' saquoi dè temps qui n's estis d'zeur;  
I n'aveut nin torate, ma foi, 'n' si laide houmeur.

HINRI.

Sèreut-ce à l' bonne, Mārtin?

MARTIN.

Awet, j' sos d'vins les pône.

COLAS (*tot couionnant*).

A-t-i mutoi 'n' saqui qui v' ricôpe vos avône?

MARTIN.

Ji comptéve so Tatenne, et torate elle m'a dit  
Qu'elle aveut d'né s' parole.

HINRI.

Ji m'el dihéve todis

Ca qwand ji li pârléve à propos di s' hantreie,  
Elle féve todis l' sourdaute.

MARTIN.

Oh ! ji sés çou qu' c'est d' leie.

HINRI.

Et qwand ji li consive qu'elle vis ainmahe, Mārtin,  
Elle respondéve tot court : ça vèret, min fât l' temps.

COLAS.

Nos estans bon essonle ; c'est l' minme avou m' crapaute,

MARTIN (*pèneus'mint*).

Awet, min les mà d'onk ni r'fet nin les cis d' l'auté.

HENRI.

AIR : *Le je ne sais quoi (Mascotte)*.

Eh bin hoûte, camérâde Mârtin,  
Sâie dè fer veie qui t'enn 'n' as d'keure ;  
Après l'orège, on a l' bai temps ;  
I n' fât nin qu' ti t'ânoie à c'ste heûre.  
Ca ci sérœut ine biestreie fer  
Qui di t'anoï po 'n' crapaute,  
N'est-ce nin co si jône po t' marier,  
N'est-ce nin co si jône po t' marier.  
Fais 'n' creux so coula,  
Vi que sins imbarres ;  
Lais bin l' hantreie là  
Fais l' bon apôte.

COLAS.

C'est l' mèieu qu'on pôie fer, j'a stu d'vins des tél drap,  
Min j'a pris l' bon costé, ji m' moque di tot çoula ;  
Et ji t' consèiereus foirt, Mârtin, qui t' fasse pareie.

HENRI.

I n' sâreut rin fer d' mix qui dè hoûter m' conseie.

MARTIN.

AIR : *Si j' connaissais mon père.*

I faret bin qu' j'el rouveie,  
Pusqui l'affaire vat ainsi ;  
Min ji veus qu'avou l' hantreie  
A l' dâte d'hoûie j'enn' a fini.  
Bonn'mint, ji k'hieret m' cârre,  
Et so l'amour ji fais 'n' creux ;  
Po passe temps j'a m' colébire.  
C'est l' plaisir d'on colébeu. (Ris)

COLAS.

T'as raison, fré Martin, c'est çou qui n'a d' mèieu.

(*A part.*)

I fât bin qu'on s'abahe wisse qu'on n' pout rotter dreut.

HINRI.

AIR : *L'artiste.*

Dè fer 'n' creux so l' mariège,  
T'as bin raison, Martin.  
Pasqui d'vins les manège  
On n'a qu' pône et mèhin.

COLAS.

Awet, houête bin l' conseie  
Dè ci qu' sét çou qu'enn' est;  
Ca c'esst ine confrèrie  
Qu'a 'n' grande creux à s' chap'let. (Bis)  
(*Même air.*)  
Dimorans bin jône homme,  
Ci n'est nin l' pus mâva ;  
On prind l' temps comme atome.  
Sins mâie nol imbarres.

MARTIN.

Po côper tote l'affaire,  
Et fini ces cancan ;  
Allans beure on p'tit verre,  
A câbaret d' jondant.  
(*Essoule.*)  
Nos irans beure on verre  
A câbaret d' jondant.  
(*Is sôrtet.*)

### Scène XIII.

TATENNE (*riv'nant d' l'aute pièce.*)

I n'a quasi nou mâ ma, foi, qu' sèiesse èvôie ;  
Les quellès veiès feumme, c'est vraimint ine râre sôie.

Is ont l' boque tote rimpleie s'is jaset d' leu colon.

*(Tot comptant so ses deugt.)*

C'est d' surlet, c'est d' maïetèie, ou bin d'on bai māie plomb.

Pauv' kimére qui n's estans, qwand n's prindans des pareie,

Nos k'minçans 'n' pénitince po durer tote nosse veie.

Adon père qu' des esclâve nos d'vans nos rèsèrer,

Pus nole jöie, nou plaisir; c'est lanwi po viquer.

Et qwand c'est qui v' hantet ci n'est qu' bellès promesse,

Jusqu'à tant qu'is àiesse pris l' fleuron d' vosse jönesse.

Ces Juda, ces Pilâte, comme is sont quâsi tos

Savet nos andouler par tos leu si bais mot.

Et pus tard is v' vindrlt qwand v's estez è manège,

Comme Judas vinda l' Christ: tot li d'nant on bâhège.

*(Elle prind s' tricot.)*

Min ji jâse cial à l' vude, on n'a nin çou qu'on vout,

Li destinéie est là, sovint on l'a vëiou.

AIR : *Mon père était pot.* (1)

Adam et Eve, nos vix parint,  
Comme prouve li hagna d' pomme,  
Nos ont fait vëi assurémint,  
Qu'on créia l' teumme po l'homme.

J'admette les méhin,  
Min n' sél-on nin bin  
Qui n'a nole rôse sins s' penne ?  
A bin tot tûser,  
Mix vât di s' marier,  
Qui d' coiffer Sainte Cathrenne.

#### Scène XIV.

TATENNE, JACQUES.

JACQUES (*aboutant s' tiesse*).

Pout-on intrer, Tatenne? qui v's avez l'air joieuse,

*(Il avance.)*

TATENNE.

Fâreut-i, comme mi sour, esse tofer anoléuse.

JACQUES.

Nenni, Tatenne, nenni. J'intéura à c'ste heure tot dreut,  
Tot v'nant d'aller poirter quéqu' canon à r'foreur  
J'a moussi v' dire bonjou.

TATENNE.

Bin j' sos continne di v' veie.

JACQUES.

Kimint v' vat-i d' pôie hir ?

TATENNE.

Bin, Jâques, todis pareie.

Et vos, c'est todis l' minme ?

JACQUES (*tot volant l' bahi*)

Qwand on vat à l'amour,

C'est qui n' vat nin sûr mâ.

TATENNE.

Por mi j'a l' jôie à coûr,

Qwand j'ètinds à m' finiesse vos plaihantès paskeie,  
Ax son di vos respleu c'est l' bonheur qui j' gostèie.

JACQUES.

Et mi, tot les chantant ji pinsse esse tot près d' vos,  
Tot sintant m' coûr toqu'ter qwand c'est qu' ji dis vosse no.

TATENNE.

AIR: *Gastibelza*.

Si vos saviz tot comme j'ainme di v's étinde,  
Qwand vos chantez ;  
Vos bai respleu mi fet pôr mix comprinde  
Qui vos m'ainmez.  
Min s' vos m'ainmez, songiz qu' mi c'est pareie :  
Ji n'a qu' por vos ;  
J'a d'né m' parole, ji n' cang'ret mâie d'ideie ;  
Ji v' vous d'ner tot.  
Ji v' vous d'ner tot.

JACQUES (*minme air*).

Min, noste amour, Tatenne, ni cang'ret māie ;  
Ji l'espère bin,  
Et qui l' mariège nos faisse goster l' douce pāie,  
Divins quéqu' temps ;  
Ji v's ainme, Tatenne, volà pus d'ine annēie,  
Comme on jōne sot ;  
Vos avez m' coûr, vos avez mes pinsèie ;  
Vos ârez tot.  
Vos ârez tot.

TATENNE.

Awet, vos pollez sûr, Jācques, compter so m' promesse,  
Ji n'a qu' vos po galant.

JACQUES (*rēd'mint*).

Et mi j' n'a qu' vos d' maîtresse.

TATENNE.

Si vos aviz vēiou torate avou Mārtin,  
Tote les promesse qui m' séve et qui ji n' hoûta nin.

JACQUES.

Qui s' taisse, va, l' grand chiâ, qui n' mône nin tant d'arège ;  
I compte bouhi tot jus

TATENNE.

Qwand jāse di s' héritège !

JACQUES.

Qui rawâde, i veuret divins cial à quéqu' temps,  
Qui tos les joû s' sūvet min n' si raviset nin ;  
I compte esse iné unique là qu'âreut quéquès pêce,  
S'elle estit co gangneie avou l' foice di ses bresse.  
Min si s' boute è l'ideie dè viquer so blanc peus,  
Qui rautinsse on p'tit pau.

TATENNE.

Awet dai, l' grandiveu,  
Qu' ayeut l' toupet dè dire, qui m' freut passer 'n' douce veie,  
Et qu'avou l's aute jâreus li misére po k'pagneie.

Qui ji sèreus-st-hureuse si j'él voléve hanter.

I m' promettéve tote sôrt.

JACQUES.

Vas è, qu' voreut-i d'ner ?

Ca s'il aveut, comme mi, co tot jône pierdou s' pére !

Nos viquis d'vins pau d'âhe min jamâie è l' misére.

Ji m'a sacrifî si jône qui j'âie situ

Po polleur acclèver mes deux fré

*(Il est triste.)*

Qui n' sont pus.

Et qwand c'est qu' j'ôret dire d'on halcoi pareie

Qui v' sériz-st-è l' misére.....

*(I vout s' mâv'ler.)*

TATENNE.

Jan, Jâques, c'esst ine biestreie.

Ni jâsans pus d' çoula. Torate qwand m' sour vèret,

Ji d'vis'ret d' nosse mariège, po veie çou qui elle diret.

JACQUES.

Awet, i vât co mix qu'on n' jâse pus d' ciste apôte,

Qu'âret co l' front dè v'ni m' kijâser à m' crapaute.

Ji sos pus brave qui lu sins voleur mi vanter,

Min n'est nin co wisse qui les qwatte boûve ont passé.

TATENNE.

Jâques, ni jâsans pus d' lu, lèians là ses sot'reie.

JACQUES.

I vât mix qu'on finihe ine sifaite comèdeie.

Nos d'vis'rans n' gotte d'auté choi qwand c'est qu' ji vas riv'ni,

I n' sèret nin foirt tard, tot comme c'est hoûie londi.

Avou vosse sour torate qwand vos serez-st-essonle,

Jasez-li d' nosse mariège, po veie çou qui li sonle.

I fat fer n' pire ou n' brique, à quoi bon tant hanter;

Ji n' sés si gna d' l'avance à voleur lôieminer.

Ca les longuès amour, m'a-t-on d'jà dit, Tatenne,

A foice dè tourniquer elle flairet bin l' pulkenne.

TATENNE.

Ainsi, vos trovez bon à c'ste heure d'ennè fini;  
Min vos, ni cang'rez-v' nin comme les homme fet todis?  
Les jónais promettet tofer áx jónès feie,  
Adon si vite marié leu promesse sont rouveie.  
Ji sés qu'à tote les règue i gn'a des excéption.

JACQUES (*volant l' bâhf*).

Ji n' ravis'ret nin l's aute, crèyez-m', mi p'it poïon.

TATENNE (*si r'séchant*).

J'ennè d'vis'ret-st'à m' soûr po savu ses ideie,  
Et pus târd qwand v' vèrez.....

JACQUES (*avou empress'mint*).

Qui j' sésse qwand ji v' mareie.

(*I vout li fer 'n' caresse.*)

TATENNE.

(*Haut.*)

Estez-v' divins vos brihe.

JACQUES.

AIR : *Ces envoyés du Paradis (Mascotte)*.

Qwand l' mariège nos àret loi,  
I m' sonle qui nos frans bon manège;  
Et qui nos n' pôrans raskoï  
Qui baicôp d'amour è pârtège;  
Ji v's ainme ottant qui vos m'ainmez,

TATENNE.

Et mi, ji v' jeure cial sins fâstreie  
Qui v' serrez todis m' binamé.

JACQUES.

Et vos tofer mi binameie.  
E manège s'en est bin chusi,  
So ciste terre n'est-ce nin l' paradis;  
Todis d' bonne menne,  
Jacques et Tatenne.  
Jacques et Tatenne.

TATENNE.

Comme les homme ont bin l' tour.

JACQUES.

Arveie, mi p'tite Tatenne, arveie mes chères amour.

*(I sortir après li avu d'ne l' main.)*

TATENNE.

Awet, jusqu'à torate.

### Scène XV.

TATENNE (*tote seule*).

Si çou qui d'het fouhe vraie,  
On n'areut wère à s' plainde.

### Scène XVI.

TATENNE et BARE.

BARE (*vinant di l'autre pièce*).

Bin wisse est-i co 'n' feie ?

TATENNE.

Is sont èvôie leu treus, lu, Mârtin et Colas,  
Po-z-aller beure ine gotte.

BARE.

Bin 's plaihet sûr bin là.

C'est todis l'minme tâvlai, ni cang'rèt-i don mâie ?  
Tatenne, louquiz-à vos dè toumer so 'n' télie hâie.  
Volà bin dè manège çou qu'on a po donceur,  
C'est dè vèi chaque joû todis fer l' minme houmeur.  
Quoi qui n's estis d'morowe deux pauvès orphilenne,  
Ni nos plaihfs-n' nin bin volà 'n' an d'cial, Tatenne ?

TATENNE.

Sia, sia, sour Bâre, min tot çou qu' vos avez,  
C'est d' vosse fâte, vos estiz si pressèie po v' marier;  
Si vos v's avez loi, c'est qu' vos 'n' n'aviz-st-ideie;  
I n'aveut rin qu' brouléve.

BARE.

Coula, c'est co bin vraie.  
Min louke on pau, Tatenne, i m' sonle qui j'ôs dè brut.

(*On ôt è l' roue : \* drveie Colas — drveie Martin — drveie Hinri — jusqu'à  
pus tard. »*)

TATENNE (*louke à l' finesse*).

Awet, volà qu' sôrtet; i r'vint, c'est tot l' minme lu.

BARE.

Il âret co, ma foi, stu houm'ter pus d'on d'meie,  
Çoula n' pout nin mâquer qwand iz sont treus parie.

Scène XVII.

BARE, TATENNE et HINRI.

HINRI (*tarlatant*).

Li jalos'reie est câse qu'on vique divins l' tourmint.  
I vât mix tard qui mâie : Vo m' ricial avou l' temps.

BARE.

Awet, il est quasi, ma foi, temps qu' vos riv'nésse,  
Wisse av' co stu moussi?

HINRI.

Bâre, lètz-l' bin à résse,  
Allez-v' co rattaquer vosse veie di tos les jou.

BARE.

Awet, c'est hoûie qui fat qu'on yude l'affaire tote foû.

Ca vola trop di temps qui coula m' rôle è l' tiesse,  
Et ji vous 'nnè fini.

HINRI.

(A part.)

Vèiez-v' co qu'elle hardiesse.

(Haut.)

Ni brèyez nin si reud, ca ji n' sos nin sourdaud ;  
Vinez 'n' goûte cial pus près, expliquez-v' on p'tit pau.  
Si v' volez 'nnè fini, mi c' s'èreut bin pareie,  
Ca j'enn' a pus qui m' chège avou 'n' telle vicâreie.  
Ji n' sés k'mint qu' est possibe dè cangi comme coula;  
Qwand vos estiz jône feie.....

BARE (rêd'mint).

Awet, vo nos y là.

Qwand c'est qu' vos m' promettiz qui v' n'ainm'rifz mâie nol'eute,  
Et dè veie qui Mossieu riqwire hoûie les crapaute.  
Bin volâ 'n' saquoi d' bai, surtout po 'n' homme marié,  
Dè fer des keure pareie.

HINRI (viv'mint).

A c'ste heure vos m' l'expliqu'rez.

Di çou qu' vos v'nez dè dire, ji v' prouvret bin l' contraire.

TATENNE (à part).

Qui s'arringesse leu deux, ci n' sont nin mes affaire.

(*Elle sorte è l'aute pièce.*)

### Scène XVIII.

BARE et HINRI.

HINRI.

Divant di v' mette à creure tos ces calimacha,  
I fâreut mix v' rinde compte di tote ces affaire là.

Vos d'visez d'ine saquoj; qui n'est qu'ine simpe biestreie  
A toirt comme à raison vos barbottez chaque feie.  
Po mette l'affaire à clére, av' ine prouve à m' diner ?  
Puis ji v' pôret responde.

BARE.

Ji v's è vas raconter.  
Avou l' rossette Thérèse, on v's a vèiou so l' rowe.

HINRI.

On pout m'auv vèiou, po coula ji l'ad'vowe.  
Min qu' gn'a-t-i d' mā là d'vins ? Po v' complaire, fâreut-i  
Qui j' corahe tote li vòie si vite qui j' sos sorti.

BARE.

Bin qui fîz-v' là vos deux ? expliquez voste affaire.

HINRI (*couionnant*).

C'esteut po fer jâser les cis qui n' pollet s' taire.

BARE (*si mâv'lan*).

Hinri, n' couionnez nin, sèiz 'n' gotte mons coviert.

HINRI.

D'aveur ine mâle ideie, bin, Bâre, vos avez toirt ;  
C'esteut po m' dimander si n'aveut nin d' l'ovrège  
È l' fabrique qui ji sos ; volà, veie, tot l' messège.  
Comme si fré n' ouveure nin elle m'aveut arresté,  
Po veie si n'aveut nin moïen qu' j'el fahe intrer.

BARE.

Awet, min n'est-ce nin n' blague qui vos m' volez fer creure ?

HINRI.

Ji n'areus nin mā vite tûsé 'n' telle avinteure.

BARE.

Si c'est comme vos l' dihez, c'est mi qu' a toirt la d'vins.  
Min n' m'av' jamâie trompé?

HINRI.

Min Bâre, comprindez bin  
Qui s' ji v' voléve tromper, sèreus-j' si set qu' di m' mette  
E mitan dè l' pavèie, tot comme avou l' rossette.  
Vos m' comptez bin bambert po v' dotter qui j'ireus  
Mi mette ainsi biess'mint à l' vole è l' geuie dè leup  
Et si c'est po çoula qu' vos minez vosie arège,  
Ji vous veie on cang'mint à c'ste heure è nosse manège.  
Ji v's a todis stu brave dè temps qui nos hantis;  
Marié, ji' vous todis l'esse, vos pollez v's y fil.  
I n' fât pus prinde astème à tot çou qu'on raconte,  
On v' mette divins les five avou vos ces boignes compte.  
Min vos m' barbotiz co l'aute jóu po les colon;  
Ji n' sâreus m'è fer qwitte, ca j'a bin dè trop bons.  
Ji n' vis vous nin rastrinde et v' fer div'ni martyre;  
Min vos, lélz-m' seul'mint les jôie di m' colèbire.  
Ca n'est-ce nin tot m' plaisir, li dimègne à matin,  
Li tiesse è l'air louquant si n'a co nouk qui r'vint;  
Et m' passer d' cisse jôie là, c' sèreut tropé mi rastrinde.  
On aurtos s' passe temps, vos l' divez bin comprinde.  
Vos v' fez là des mâ d' tiesse, sans motif ni raison;  
E l' plêce di s'expliquer sans fer tant des râvion.  
Bâre, ji v's è fait l' sermint, et crèiez-m', ji v's è preie,  
Jône homme ji n'ainma qu' vos, et marié c'est pareie.

BARE.

Est-ce bin vosse coûr qui jâse, Hinri, d'vins çou qu' vos d'hez?

HINRI.

Bâre, qwand ji v' dis j'el jeure, fât-i tant l' rèpeter?  
Rouvians ces sottès brihe, ces grands vint sans orège,  
Et viquans bin pahûle è nosse puit manège.

BARE.

AIR: *Un baiser, c'est si douce chose (Mascotte).*

C'est à c'ste heûre ine affaire vudeie,  
Et ji vous qu' tot à fait s'rouveie;  
Qui n's vèiansse riv'ni l' contint'mint,  
Qui nos n'avans pus d' pôle quéqu' temps.  
Qui l'jôle si r'veuse so chaque visège,  
Qu'on n' deie pus qui Bâre et Hinri  
Ont co l' neure biesse è leu manège;  
Ayans don l'accoird po todis.  
Ax cis qui l' vraie amour échainne,  
Li mariage est ine si douce chainne.  
Sèpans todis nos continter, (bis)  
Et ni viquans qui po bin nos ainmer.

Scène XIX.

HINRI, BARE, TATENNE.

TATENNE (*intrant*).

(*A pârt.*)

Tot comme i fait cangi cial, on n' si riknohe nin;  
Torate c'esteut l'orège, à c'ste heure volà l' bai temps.  
Ji veus d'vins les manège qui c'est comme è l' hantrie,  
I gna des bais moumint.

HINRI à BARE.

L'affaire esst arringeie.

Pusqui vos m' promettez di v' moquer d' çou qu'on dit,  
Ji v's ainm'ret co mix, Bâre.

(*El fiesstèie.*)

BARE.

Awet, c'est sûr, Hinri.

Ji vous qui nos viquansse tranquille è nosse manège,  
Qu'on n' vèret pus k'mahî par tos les boignes messège

Qui les gins racontet, ça c'est 'n' saquoï foù s' quoir,  
On n' sét quoi inventer.

HINRI.

Po mette li dèsaccoird,  
Divins l'ouïe di s' voisin on veut vite ine poussire.  
Et qu'on soumi è l' sonk on s' wâde foirt bin dè l' dire.  
Les grands vint sont passé, vinez cial, mi trèsôr,  
Qui ji v's abresse on pau.

(*Et v'abresse.*)

TATENNE (*à part*).

On r'mette les cache è fôr.

BARE (*si r'tournant ve Tatenne*).

Vos vèiez bin, Tatenne, avou çou qu'on ôt dire,  
Qu'on ainme bin dè minti.

TATENNE.

On jâse tropé à l'avire.  
Qwand on vint raconter tos messège comme coula,  
On freut sûr baicôp mix dè fer comme Saint Thoumas,  
Ca ji veus bin qu' c'est l' minme avou mi p'tite hantrerie.

(*Ou cakteie à l'ouhe.*)

BARE.

On bouhe.

HINRI.

Allez dovier.

(*Bâre va dovier.*)

### Scène XX.

HINRI, BARE, TATENNE, JACQUES.

JACQUES (*intrant*).

Bonne nûte, tote li k'pagneie.

HINRI (*s'ritoune*).

Oh tins volà, c'est Jâcques.

JACQUES.

Eh bin, kimint v' vat-i?

HINRI.

Hoûie i n' vat nin si mā, po çoula Diu merci!

JACQUES.

Qwand c'est qu'on esst ovr'i, qu'on a l' santé, l'ovrège,  
On est binahe assez.

HINRI.

Ji n' vous nin davantège.

Et surtout qu'è manège i gnâie di l'étind'mint,  
Cial ènn' n'aveut pus wère.

BARE.

Câse di vos, v'la quéqu' temps.

HINRI.

Ni r'nov'lans pus çoula, n's estans qwitte di l'orège.

BARE.

N'a nou mā qui n's âiansse l'accoird è nosse manège.

TATENNE.

I vât mix qu'on rouveie ces passège kimah!

JACQUES.

Et qu'on laisse tot çoula po 'n' bonnette à Mathi.

TATENNE (*assez bas à Jacques*).

L'occâsion n'a nin v'nou d' pârlér po nosse mariège.

BARE (*qui s'aperçut qu' volet d'mander 'n' saquoï*).

Est-ce po d'mander 'n' saquoï?

HINRI (*dè minme*).

I n'vis fât niu ginner.

JACQUES.

Bis nos avans-st ideie dè voleur nos s' poser.

BARE.

Fez tot comme i v' sonle bon, si telle sont vos ideie.

HINRI.

I n'a rin qui v' rattinsse et si v' fât dire li vraie,  
J'a stu tot comme vos aute, ji n' vous nin v' disconsi;  
Seul'mint étindez-v' bin, c'est çou qu'j'a-st-à v' préchi,  
Et dè n' mâie prinde visie à tos les boignes messège,  
Qu'on vèret raconter po k'mahi vosse manège.  
Ca c'esst on monde rimpli di malice et d' laids tour,  
Qui s'plait à troubler l' pâie qu'on a d'vins les amour.  
Ni viquez qu' po vos deux, complaihiz-v' onk à l'aute.

BARE.

Awet, c'est l' mèieu d' tot.

JACQUES.

Est-ce ainsi, m' chère crapaute?

TATENNE.

AIR: *Rose ne parle pas.*

C'est bin ainsи, ji v's el promette à c'ste heure;  
Ji n' sâreus mâie ainmer nol aute qui vos.  
Di v's esse fidèle, ôh ! po coula j'el jeure.  
Fiiz-v' à mi, ni séiz mâie jalox.

JACQUES.

Mi, j' n'a compté qu' sor vos po m' kipagneie,  
Avou nole aute ji n' sâreus mâie jâser;  
Et nos pass'râns nos deux 'n' belle vicâreie,  
Ca ji v's sinme tropie, qui pô v' polleur tromper.

BARE.

Awet, ca l' jalos'reie est sûr on laid mèhin.

HINRI (*po piquer Bâre*).

Et surtout por vos, Bâre, qui s'ê sinta sovint.

BARE.

Hinri, n'allez nin co r'nov'ler tos ces arège.

HINRI.

Vas, c'est po 'n' couionnâde.

JACQUES.

Min d'visans d' nosse mariège.  
Et qu'ennè d'hez-v' Tateanne, avez-v' l'air dè tûser.

TATENNE.

Oh! Jâques, i n' tint qu'à vos.

HINRI.

Vo v'lâ vite continté.

JACQUES.

Air: *Parmi tant d'amoureux (Noces de Jeannette)*,

Vo m' la sûr continté, ca so l'veie di jône homme,  
Ji sos-st-aoureaux

A c'ste heure dè fer 'n' creux;

Ji vas comme tant d'autre polleur saï l' pomme. (bis)

Si baicôp d' guignon

Li manège raskôie,

I donne ossu bin dè l'jôie,

Qwand Diu avôie des r'jetton.

(Repleu.)

Est-ce qu'ôn tûse 4x pône,

Qwand ces bêbê là

D'hut nouf meus à pône

Vis d'het d'jà: « Papa ? »

{ Bis.

Bin, ji vas vite louki dè r'qwèri nos affaire,  
Et j' creus qu' po 'nnè fini qui çoula n' tâg'ret wère.

(*Si tournant vè Hinri.*)

Ji pinse qui po témôn vos n' r'fus'rez sûr nin.

HINRI.

Oh! bo fer 'n' crasse heureïe....

BARE.

I n'est māie li dièrain.

TATENNE.

Ma foi, on areut toirt qwand l'occāsion l' permette,  
Dè n'nin nè profiter.

HINRI.

Oh mi! j' sos todis prette.  
Tant qui s' seûie honnêt'mint po s' plaire et s' diverti,  
Ji n'a wâde dè r'fuser.

Scène XXI.

HINRI, JACQUES, BARE, TATENNE, MARTIN et COLAS  
(qui poite on panier avou on colon d'rins).

MARTIN.

Vos nos r'cial, fré Hinri,  
(Bâre, Jacques et Tatenne jâset int' zelle.)

HINRI (si r'toune).

A-t-i 'n' saquois d' novai?

COLAS.

Hinri, ji t'el vas dire,  
C'est qui nos v'nans d' happen cisse frumelle étringire.

MARTIN.

Qwand c'est qu' nos 'nnè rallis, ji l'aperçus so l' teut,  
Colas chesse si volèie, puis elle rintra tot dreut.

JACQUES.

Esst-on todis si foirt tinté po l' colèbreie.

TATENNE.

Edon, qu'el le belle passion.

MARTIN (s' ritournant).

Ah! qué novelle di t' veie.

JACQUES.

Bin, qué novelle di m' veie ! Ji v's el vas dire, Mârtin.  
Vos d'vez dotter qu' sor vos, ji n' sos nin foirt contint.  
Vos k'jâsez voltî l's aute pinsant plaire à Tatenne,  
Min l'a vite aperçu qu' vos pisseeure estlit fenne.  
Ji n' vis contestret nin d'esse on bon colèbeu,  
Min d'vins c' colèbreie cial vos n'estez nin l' mèieu.  
Po tiude li bèguinette vos n'avez nole bonne mowe,  
Satz 'n' gotte li verdial ou bin dés sé so l' kowe.  
Quoi qu' j'âie dèjà rouvî tot çou qu' vos avez dit,  
J'ainmève di v' fer 'n' morale.

TATENNE.

C'est portant bin ainsi.

MARTIN.

Jâques, rouveie tot çoula, ci n'a stu qu' des rireie  
Comme on dit bin sovint inte jône homme et jône feie.  
Et tant qu'à vosse crapaute, ji n' sâreus qu'el vanter ;  
Quoi qu' ji li promettéve, elle n'a mâie rescoulé.  
Po çoula l' est sûr brave.

COLAS.

J'ainme bin qwand on dit l' vraie.

JACQUES (*à Martin*).

Comme di chal à pau d' temps, c'est conv'nou qu' j'el mareie,  
Po v' mostrer qu' ji rouveie tot çou qui s'a passé,  
Ji v' dimande po témone.

MARTIN.

Ji n' vox nin l' râfuser.

JACQUES.

Et vos ossu, Colas, si n'a rin qui v' rattinsse.

HISBI.

Awet, qui vinsse avou.

MARTIN.

C'est sûr, fat qui convinsse.

COLAS.

Si ji v' deus fer plaisir, ji n'el refus'ret nin.

BARE.

C'est sûr, mon Diu, qu'is v'nesse essonle avou Martin.

JACQUES.

Ci s'erset sûr on jou po s'ennè d'ner timpesse.

MARTIN (*à part*).

Volà çou qui faret po chessi mes mà d' tiesse.

JACQUES.

AIR: *J'en suis capable* (Laurent Mascotte).

Ji sos contint qu'tot rotte ainsi,  
Et qu'on s'aringe sins nou dispi.  
Ca c'est li bonne camérard'reie,  
Qui j'ainme dè veie;  
Pasqui vos conv'nez d'esse témon,  
On fret les affaire d'afaçon;  
Nos serrans st-iné bonne kipagneie  
Tos à l'maireie.  
Appontiz turtos vos couplet,  
I fät qu'on s'plaisse bin à banquet;  
Ca nos vudrangs pas d'ine boteie.

HINRI.

Li jöie esst è mauège, à c'ste heure qué grand cang'mint,  
Tot à fait rotte à mix.

COLAS.

On s'enn' aperçut bin.

BARE.

Bin, ma foi, n'a nou mà qu' l'affaire seûie raringeie.

COLAS.

I fät bin avou l'timps qui tot à fait s'rouveie.

MARTIN (*pinsif*).

Bin, s' tot à fait s' rouveie ji m' sovèret todis....

HINRI (*tot mostrant Tatenne*).

Dè l' hantreie da Tatenne.

TATENNE (*mostrant Hinri*).

Et l' manège da Hinri.

COUPLET FINAL.

AIR : *La manuvelle*.

COLAS.

Martin, vo t' là bin couionné.

MARTIN.

Ji vous qu'à c'ste heure li diale mi spliche !

TATENNE.

Nos li rindrans dè l'joieus'té....

JACQUES.

Qwand i vèret r'qwèri ses miche.

HINRI.

Volà çou qu' c'est d'aller trop reud.

MARTIN.

Oh ! lèiz-m' bin tranquille, vos aute.

COLAS.

I n' fat nin div'ni si pèneu....,

TATENNE.

Pasqui ji n'a nin stu s' crapaute !

HENRI, JACQUES, BARE, TATENNE  
et COLAS.

MARTIN (*tot seu*).

O dai, fré Mârtin,  
T'a-st-atrappé 'n' mâle pêneie;  
Por toi, quelle journaie,  
Qué laid complumint!  
Po chessi l' tourmînt,  
Haie, essonne qu'on musikaie,  
Qu'on n' fasse qu'ine truleie,  
Prindant d' l'amus'mint.  
  
(*Henri, Bare, Jacques et Tatenne vont en avant deux.*)

Awet, j'el sés bin.  
J'a-st-attrappé 'n' mâle pêneie;  
Por mi, quelle journaie,  
Qué laid complumint,  
Po chessi l' tourmînt!  
Qwand ji veus qu'on musikèie,  
Ji m' weine dê l' trulèie,  
Qui donne l'amus'mint.  
  
(*Colas s' mette près d' Mârtin po répeter l' refrain de temps qu' les autre dansent.*)

LI TEULE TOME.

---



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

## CONCOURS DE 1886

RAPPORT DU JURY SUR LE 15<sup>e</sup> CONCOURS.

---

MESSIEURS,

Le jury du 15<sup>e</sup> concours a eu à examiner deux pièces. La 1<sup>re</sup>, intitulée *ine dispute*, répond aux conditions imposées. Elle est bien une scène populaire dialoguée en vers.

Dadite, marchande de moules, vient d'apprendre que son amant Hubert a été vu, la veille, dansant en Pierreuse avec une belle jeune fille, la petite Marie, *li tricoteuse*. Notre marchande de moules se fâche de la benne façon. Elle rencontre celle qu'elle croit sa rivale et elle l'injurie de maîtresse manière. L'auteur a bien compris le personnage de Dadite : il en a fait une véritable harengère, forte en gueule, ne gardant aucune retenue dans les propos : son langage est bien celui du bas peuple. Marie, douce

jeune fille, répond à peine et se laisse maltrai ter sans riposter de même façon. Le galant Hubert survient; il se fait rendre compte de la dispute et tâche d'imposer silence à Dadite, mais en vain; elle lui répond en langue verte. Enfin, impatienté des injures de Dadite, admirant la patience de Marie, il finit par demander à celle-ci de l'épouser. Marie consent et tout est bien qui finit bien. Cependant, reconnaissons-le, ce dénouement est trop brusqué: l'auteur aurait dû le laisser entrevoir davantage, l'amener plus lentement. Quoi qu'il en soit, la pièce a des mérites très réels.

L'auteur, il est vrai, comme du reste tous les concurrents, recourt trop à l'hexamètre ou alexandrin: disons cependant qu'il a su le couper dans le dialogue et qu'ainsi la lecture est moins monotone.

Le wallon, prêté aux personnages, est bon: peu d'imperfections à relever. Aussi le jury, à l'unanimité, vous propose d'accorder à l'auteur de la pièce n° 1 une mention honorable et de voter l'impression de *ine dispute*.

Une seconde pièce, *pône et jôie*, supérieure comme style et comme conception, était soumise à notre examen; mais nous l'avons dû classer hors concours. L'auteur, perdant de vue les conditions du programme, a écrit sa saynette en prose. Le jury exprime ses regrets de n'avoir pu accorder de récompense à l'auteur de cette scène populaire bien conçue et bien écrite et, vu les mérites incontestables de *pône et jôie*, il vous propose d'imprimer l'œuvre

et en même temps, vous demande de décerner à l'auteur une médaille en bronze hors concours.

*Les Membres du Jury :*

J. DELBOEUF.

E. DUCHESNE.

J. PEROT, *rappiteur.*

---

La Société a donné acte au jury de ses conclusions, dans la séance du 15 février 1887. L'ouverture des billets cachetés, portant les devises des deux pièces couronnées, fait connaître que M. Jos. Kinalbe de Liège est l'auteur de *Ine dispute* et M. Willem de Chénée, celui de *Pône et Jôie*.

---



# SCÈNE POPULAIRE DIALOGUÉE

PAR

**Jos. KINABLE.**



## QUÉ DISDU!

---

### INE DISPUTE.

Vo n' là nin bin longtimps, a l'coine di Nåssårowe,  
Plantéve ine grande jône feie qui séve ine drolle di mowe.  
C'esteut 'n' marchande di mosse, Dadite li gros gosi ;  
On n' pout dire qu'elle seüie belle, ca on direut quâsi  
Qu'elle est laide, en fant s'hègne, min po foite, elle est foite ;  
Cint kulo n'el fet nin rescouler, elle les poite.  
C'esst-inne randahe kimére ; ji veus co s' lâge hatrai,  
Qu' n'areut nin stu fôu plêce int le spale d'on torai.  
Inte nos aute ji v' diret poquoï qu'elle est si mâle :  
Tatenne vint d' li apprindle q'elle aveut-si-ine rivâle.  
Divint 'n' sallie di Pierreuse, a-t-elle dit, l'jou di d'vant,  
Avou 'n' tote belle crapaute on a vèiou s' galant  
Danser. — Houbert ? — Awet. — Tatenne, dihez-m' don vite  
Qui c'esteut et ji li fret veie çou qu'est Dadite.  
— Ji sos vosse camarâde, si j' vins c'est po v' prév'ni ;  
V' rattindiz vosse galant hir, l'avez-v' vèiou v'ni ?  
— Nenni. — I danséve là avou leie. — Qui esteut-ce,  
Cisse lalle ? — C'esteut li p'tite Mareie li tricoteuse.  
— C'est mi qu'el tricotret ; torate elle va passer  
D'vant l' halle di Saint Julin. — Ji n' vous nin l' kijâser,  
Min v' savez, è vosse plêce..... — Ji vas vite el ratinde.  
— Ni m' mettez nin à jou. — A quoi bon m'el disfinde

Si c'est vraie ? — Po coula....

Dadite n'ètind pas rin,  
Elle court, et sins l' vèl, elle lait toumer s' ventrin.  
Ou sét qn'ine pareie piette est todis d' māvas sègne.  
Pout-on co s'èwarer s' Dadite fait 'n' si laide hègne ?  
N'aveut nin on qwârt d'heure qu'elle esteut là d' fakchon,  
Qwand elle veut vni Mareie qu'arrivéve d'à coron  
Del rowe. Mareie, crèiez-m', a ine air bin pahûle,  
Mainme ine air comme i fat, d'vint l' noret qui l'affûle.  
Elle n'est portant mousseie qui foirt modestemint,  
Mais c'esst-ine gint d'adreut, coula s' veut âhèiemint.  
Ossi di tos costé l' dimande-t-on po si ovrage,  
On sét qu'elle esst-abeeie et rimpleie di corège.  
Si vite qu'elle est tot près, Dadite l'akaimme ainsi :

DADITE.

Estez-v' là ! belle mam'zelle, fleur di crapule !

MAREIE.

Merci.

DADITE.

Vos m' polez bin r'merci, labaie, hir è Pierreuse,  
Avou qui dansiz-v' don ?

MAREIE.

Mi, nin di tout.

DADITE.

Bourdeuse !

Corez après m' galant, i v' les fâreut turtos,  
Et don, po vos bais oûie.

MAREIE.

Ji n' comprinds nin on mot.

DADITE.

Vos n'estez qu'ine lannresse ;

(*Elle s'adresse à l'masse di gin qui les éiouret déjà.*)

Accorez, v'nez don l'veie,

Elle pinse qui l'trô di s'cou seûie l'intrîe d'ine grande veie.  
I li fâreut m'galant.

MAREIE.

Vos v'trompez.

DADITE.

Laid wal'trou !

ON TEMON.

C'est eo pé qui l'era ma qu'lomme li chaudron neur cou.

DADITE.

Corez après Houbert, corez don, massite rosse,  
Corez, min ji v'râret...

INE FEURME DÉ RASSIMBLEMINT.

Co fât-i qu'seûie di s'gosse !

DADITE.

Ji sos 'n' brave gint, savez, mi, ji n'vis ravis se nin  
Di tout.

INE VOIX DEL FLOUE.

En d'hant l'contraire elle si freut complumint.

MAREIE.

J'n'a pas rin à v'reponde.

DADITE.

Avou vosse fax visège.

Sainte Nitouche.

MAREIE.

Léiz-m' don, fat qui j' vâie à mi ovrège.  
Ni véiez-v' nin qué monde qui vos fez ranaireci.

DADITE.

Tant mix va, on sâret kimint qu' ji v' va r'moussi.

MAREIE.

Ji n' vous nin m' disputer el rowe comme les chinisse.

DADITE.

Les chinisse ! min v's estez l' pus d'gostant des rahisse,  
Vos voriz bin m' galant.

MAREIE.

Mi ?

DADITE.

Awet vos !

MAREIE.

Ji n' sés

Nin seul'mint d' qui ni d' quoi qui vos avez jásé.

DADITE.

Et mi ji sés foirt bin qu' vos n'estez qu'ine minteuse,  
Ni m' fez nin co pus mâle.

INE FEUMME.

Vos n'avez qu'à v' rakeuse.

DADITE.

Minteuse j'el rèpète co, awet, race di bodâr,  
Vos estez réputèie comme li mâvas patâr;  
Vraiment, ji n' sés qui m' tint...

MAREIE.

Mi ji n'a nin l' mannoie  
Po v' rinde so vosse pèce, min j'ennè vas, ji m'annoie  
A v's ètinde difiler vosse chaplet.

DADITE (*si mettant d'vant Mareie*).

Nona dai,

Vos n' n'irez nin ainsi. Houbert n'est qu'on tournai,  
Min c'est vos qu'el riqwire.

MAREIE.

Qwand j' dis qui j' u'el kinohe!

DADITE.

C' n'est nin à mi qu' vos frez-st-avaler 'n' sifaite mohe.

MAREIE.

C'est comme ji v' dis portant.

DADITE.

O vos savez bourder!

MAREIE.

Si v's avez-st-on galant vos u'avez qu'à l' wârder  
Et m' lèi passer m' vòie.

DADITE.

Vos áriz bin aheie,

Goreuse.

MAREIE.

Si j' sés qui c'est, vosse galant, èco 'n' feie.

DADITE.

Voli à tot justumint.

(*A c' moumint cial on bai grand jöne homme, après avu travé l' flouhe, arrive  
tot près des deux crapaute, c'est Houbert*)

MAREIE (*après avu louqui l' valet*).

Ji n' l'aveus māie vèlou,  
Dimandéz-l'.

HOUBERT.

Qu'est-ce qui nia?

DADITE.

Ni l'avez-v' nin oïou?

Elle dit qu'elle ni v' kinohe.

HOUBERT.

D'vereat-elle dire ine mint'eie,

Po v' fer plaisir?

DADITE.

Allons, étindez-v' avou leie

Po m' fer passer po 'n' sotte et corez co danser  
Hoüie à l' nute è Pierreuse

*(Appougnant po l' bresse Mareie qui coree evole.)*

Ah! vos volez bizer

Evole, vos n' n'irez nin.

MAREIE.

Ji creus qu' vos pierdez l' tiesse.

DADITE.

Si vos d'hez co on mot, laid pèchi, ji v' riviesse.

HOUBERT.

Est-ce tot, à c'ste heure, Dadite, lachez-l'.

*(A Dadite, après avu fait lacher Mareie.)*

V'nez avou mi,

Vinez.

DADITE.

C'est bin à vos dè voleur mi rat'ni

HOUBERT.

L' pauve bâcelle ni v' dit rin.

DADITE.

Ah! mon Diu, l' pauve bâcelle,

Et poquoï n' dihez-v' nin tot d'on còp l' pauve mam'zelle?

D'manez don, pauve mam'zelle, n'oïez-v' nin, i v' plaint, vos!!

MAREIE.

Ji n' vous pus rin oï di vos crapuleu mot.

(*Dadite rattrappe Mareie po l' bresse.*)

DADITE.

Ine aute joû j'ainm'reus mix vos talon qu' vos bêchette,  
Min v's allez m'el paï, cou d' prihon, cou plein d' dette.

(*Elle bouhe so Mareie et elle li riviesse, Houbert court risséchî Dadite.*)

INE VOIX.

Lètz les ter Houbert.

HOUBERT.

Oh ! po çoula nenni,

Ji n' permette nin qu'on s' batte qwand c'esst-à case di mi.  
C'est déjà tropé qu'on aie bouhi so l' malheureuse.

DADITE.

Tapez v' à g'no d'vant leie, elle s'èret-st-aoureuse.

HOUBERT.

Ji n' mi tappe nin à g'no, min, Dadite, hoûtez bin,  
Si vos d'manez co cial, hoûtez, ji n' responds nin  
D' mi.

(*I live on bresse.*)

DADITE.

Ni hansiz nin, là ; allez don tot près d' leie,  
Allez el caressi et li dire : pauve jône feie.  
Allez co è Pierreuse, comme hir.

HOUBERT.

Oh ! vos mintez.

DADITE.

Kimint, vos l'dihez co ! et bin voïa, tinez.

(*Elle donne à Houbert un cùp d' poigne è visage. Houbert, qui rôonne po l' boque,  
apoque Dadite.*)

INE HOMME (*qui les a séparé*).

Deux feumme essonne c'est bon, min'ine feumme et ine homme  
Nos n' les lairans nin fer.

DADITE.

Oh ! c'est Dadite qu'on m' lomme,  
Qui vinse li prumi d' cial i pass'ret pa mes main.

(*A Houbert.*)

Qui n'a-ju di c' cōp là spii les trinté deux dint  
Qui v's avez.....

(*Ine agent d' police fait 'n' trawéte è l' flouhe et arrive è rondai nisse qu'on s' batte.*)

L'AGENT.

Qu'est-ce qui c'est?

INE FEUMME.

Dadite flahé so Marcie,  
Elle siplinke si galant et mōane si vicareie.

L'AGENT.

Dadite, vos allez v'ni avou mi à bureau.

DADITE.

C'est iu qu'est cāsé di tot, lèchiz vos plāie, bābau

HOUBERT.

Bābau, awet bābau, s'ié féri d'ine feumme,  
Et mi qu' l'alléve marier, min' marié c'esst-appreumme  
Qui j'enn' àreus vēiou.

L'AGENT.

Dadite, volez-v' roter,  
Et m'sûre vite à bureau ou ji v's y vas poirter.

(*A Houbert, et mostrant Marcie.*)

V' vèrez avou mam'zeille à mon nosse commissaire,  
Poirter plainte conte Dadite et nos li trans si affaire.

HOUBERT.

On mot, moncheu l'Agent; escusez, j'sèret court.  
D'vant les gins qui sont eial, d'vant vos, j' vas d'lahi m' cour.  
Dadite a maltraiti et bouhi 'n' mâlhureuse,  
En d'hant qu' nos avis stu hir danser è Pierreuse;  
I n'a rin d' tot çoula qu' seûie vraie, c'esst-inventé.  
Mi père esteut mâlade hir, ji n' l'a nin qwitté,  
Et sins motif on vint flahi so 'n' brave bâcelle,  
Qui j' n'aveus mâie vèiou, n'esst-i nin vraie, mam'zelle?

MAREIE.

Ji v' jeure, moncheu l'Agent, qui tot est bin ainsi,  
J' n'a mâie danser di m' veie.

HOUBERT (*à Mareie*).

Ji n'a qu'à v' rimerci;

Min j' vas co dire on mot.

(*I louque Mareie divint l' blanc des oïtie.*)

Kimint v' lomme-t-on?

MAREIE.

Mareie.

HOUBERT.

Et bin si vos l' volez, d'vins qwinze jou ji v' mareie.

DADITE.

O l' traite! o l' lâch'!

L'AGENT.

Taihiz-v', vos n' n'avez co trop pau,  
Po v's apprinde à traiti on brav' valet d' bâbau.

HOUBERT.

(*I louque co bin foirt Mareie.*)

Et bin, mam'zelle Mareie?

MAREIE.

(*Après avu louqui éton d' leie et les oüïe plein d' lâme.*)

V'là l' main.

HOUBERT.

(*Tot joyeux.*)

V'là l' menne,

V' serez l' feumme da Houbert divant li novelle leunne.  
V'nez vèi vosse bai pére à div'ni.

DADITE (*à Houbert*).

(*A moumint d'enn' aller.*)

Grand vârin!

Vos irez bin essonne, chinaïe, vos v' valez bin.

Là d'sus l'Agent 'nn' alla en éminant Dadite,  
I falla qu'elle rotahe et mainme qu'elle rotahe vite.  
Ca on deuzaimme agent, arrivé tot à pont,  
Aida s' camarâde po gangni l' bureau dè pont  
D'Amécour. Divins l' flouhe s' fourit à qui freut flesse,  
Ax ci qu' estit div'nou d'on còp galant maîtresse  
En r'çuvant des pétard. A leie on présinta  
Les pus doucès liqueur, et elle les accepta  
Po pártager d' bon coûr avou tote les feummereie  
Qui li fit complumint. È cafè, ax hommereie  
On siervat-st-à gogo dè cognac di haieteut.  
— Cial c'est l' nom dè pèquet et quéqu' feie on 'nnè beut  
Trop. — Et v'là d' quelle manfie si finiha l' trulèie.  
On meus après on sét qui fourit stoumakèie :  
Houbert aveut sposé si Mareie so l' trèvin !  
C' n'est nin po rin qu' Dadite aveut pierdou s' ventrin.  
Si elle n'aveut nin tant fait aller s' gève d'atote,  
Elle ni s'areut nin fait passer po 'n' mèchante sote.

Après avu vèiou comme les affaire ont stu,  
Elle s'a d'vou bin r'pinti d'avu tant fait d' disdu.  
A quéqu' joū d' là Dadite si trovant d'vant Tatenne,  
L'attaqua sins li d'ner l' temps d' fer aller s' platenne.  
Elle fèra d'sus eo d'hant : è voléve ? vos è la !  
Ci n' fout nin 'n' èmètrainne li pingnèie qu'elle li d'na.

---



# Pône & Jôie

PAR

**Jos. WILLEM.**

DEVISE :

Qui fait bin, trouve bin.

## PERSONNÈGE.

SERVAS, *coipî*.  
TONTON, *si feumme*.

---

Li théâtre riprésente ine mansarde; à fond on vi armâ et ine houliè tâve.

---

## PÔNE ET JÔIE

SAYNÈTE.

---

**TONTON** (*intrant po l'fond; elle est mettoue so s'pus bai*).

Jan, haïe, rintrez, vix colèbeux. Vos v's astipez là so l'sou  
dè poisse, avou les bresse creuhlé, comme ine ovri sins ovrière  
qui rawâde qui les chapaine li toumesse trottès rosteie è l'boque.

**SERVAS** (*qu'el sut, tot séchant ine cl'âtre podri lu; il a ses mouss'mint  
d'ovri, bleu ventrin et grande calotte*).

Là, qu' j'arawe allé ! On n' wois'ret pus toratte happer l'air.  
Ottant d'esse resseré à Saint-Linâ.

**TONTON.**

On sét bin qui v' n'estez nin t'nou è lahe comme on chin  
d' cour, vix grigneux. Mains, i m' sonléve qui so l' temps qui  
j'esteus-t-èvöie à messe, sins r'proche, vos âriz-t-apponti  
l' cafè po d'jûner, è l' plèce di v's accropi so l' tappe-cou, avou  
les voisin, po houîter chanter vosse-t-âlouette.

**SERVAS.**

Pa, c'est houïe dimègne èdon ? Et po v's el bin dire, j'esteus  
d'hindou on p'tit moumint lâvâ po tapper 'n' copenne avou  
l' vix Bietmé tot louquant les coreu d' colon qui traflet so  
l' rowe à pont dè bouhi tot l' monde li cou-z-à haut.

**TONTON.**

Avou tot çoula l' cafè n'est nin fait paret, nosse maisse, et  
portant ji m' raffilve dè beure ine houlèie tasse tot magnant  
'n' tête di sirôpe.

SERVAS.

Savez-v' bin quoi don, nosse dame ? eh bin, l' coqu'mâr tote bolante sèreut so l'tâve à c'ste heure, si j'avahe polou trover dè molou cafè; mains ji n'a trové è l'ârmâ qui des soris qu'avit les lâme àx oûie têll'mint qu'elles crèvit d'faim. Awet, i gnia nin tant seul'mint cial on poêche di sicoreie et si v' volez beure ine copette èdon, bin i faret reschâffer les drousse d'hlr à l' nute po mette vosse gève è caroche.

(Am : *Si Titine n'était pas là.*)

J'a nahi d'vins tote les coinne,  
Et j'a r'batou tot l'ârmâ;  
Mains j' n'a trové qu'ine riwoinne  
È l' plêce d'y veie on spâgne-mâ.  
Nos n'avans pus nolle crampire,  
Ni pan, ni boure, ni cafè;  
Ji n' sâreus fê sônnier 'n' pire  
Ni pingni l'ci qui n'a nou ch'vet. (bis)

TONTON (*pêneus'mint*).

C'est vraie, Servâs; j'aveus rouvi qui n's estis-t-à sèche. I faret bin qui j' vasse éprouter quéquès féve di cafè à mon m' voisenne Maianne po d'jûner.

SERVAS (*ossi*).

Awet, nos estans-t-à sèche et r'nettî pé qu'des clâ d'keuve. Nin 'n' trawèie cense è manège et nou wâgnège, nou crédit à l' botique; c'est todis l'mainme po cangî. Pa torate nos d'vinrans têll'mint pauve, qui les pus misérâbe ni vôront pus nos louqui ! Et on d'vis'ret del chârité dè monde ! Ah ! ah ! ah ! Louquiz, qwand j'tûse à çoula, j'a fait journèie.

TÉTON.

Taihlz-v', vix mâlignan; tot jâsant ainsi vos fez pèchi. Di quoi v' plaindez-v' don, après tot ? Nos estans pauve, c'est vraie; mains nos avans todis viquotté jusqu'à résse d'houïe. Li bon Diu aide dai, m' binamé.

SERVAS.

I n' s'a māie baicōp ginné po nos aid surmint, ca n's avans todis d'vou sèchi l' diale po l' quowe dispōie qui n's estans-t-è manège.

TONTON.

Coula n'espèche nin qui n's avans hoûie tos les deux passé 60 an et qui nos n'avaus nin co avu mèsahe d'aller bruber. Di pus, nos n'estans nin co mettou àx incurâbe, èdon?

SERVAS.

Oh ! J' y èreus déjà stu, bruber, si n' m'avahe nin fallou mette mi violon ax Lombârd avou tot l'rèsse, ca ci n'est māie qu'amér'mint qui j'a polou wâgni m' crosse tot faut l' coipi.

(AIR : *Des noisettes.*)

J'a passé tote mi viquâreie,  
Rascloyou cial comme on voleûr,  
Tot grettant po fer 'n' maigue heûrerie  
Todis porsuvou dè mâlbeûr.  
I nos d'meure à pône ine chêire,  
Ji n'a qu' des savate à mes pid,  
On a ma fôi bin raison d' dire  
Qui c'est l' coipi l' pus mâ châssi.

Ossu q vand ji songe comme nos avans drèné dispôie qui n's estans marié et qui nos n'avans nin 'n' pomme po l' seu d'vins nos vix joû, ji pierdreus bin corège.

TONTON.

Awet, Servâs, nos avans stu porsuvou dè guignon et i nos a bin fallou plaire è l' misère ottant qui les richâ s' plaihet d'vins l'abondance; mains nos avans fait bon coûr so mâlès jambe comme on dit.

SERVAS.

Nos avans fait comme li chin qui s' tronle enfin. I fat bin qu'on s'abahe wisse qu'on n' si pout dressi. Jan, nos avans-t-avu tos

les mèhin, sans compter les maladeie qui nos ont fait mori treus  
bais èfant qu'estit déjà tot acclèvé.

TONTON (*anoyeus'mint*).

Ni r'nov'lez nin on si trisse sov'nir, Servâs, li bon Diu nos a  
leyi on fis po nos siervi d' baston d'vins nosse viesse.

SERVAS.

Awet, pârlez-è; c'est on baston d' viesse qui n'vât nin co  
'n' cassèie chandelle, vosse fis. Il a fait comme tos les jônes  
homme; i s'a marié à moumint qui k'mincive à wâgnî por lu.

TONTON.

Poquoi nin don? C'esteut po s' poser 'n' honnête bâcelie  
qu'âret po fer. Vos v's avez bin marié ossu, èdon vos?

SERVAS.

Oh! Nos savans bin qui vos l' ripârlez todis.

TONTON.

Comme di bin jusse; ji sos s' mère po 'n' saquoi, adon nos  
n'avans qui cisse-t-èfant là.

SERVAS.

C'est justumint comme si nos n'avahis nouk pusqui nos lait è  
dangi.

TONTON.

Tailiz-v', vix ramteux; Victôr fait çou qui pout po nos aidî,  
l' pauve valet; mains il a 'n' famille à-z-acclèver paret hoûie et i  
rind à ses èfant çou qui nos avans fait por lu.

SERVAS.

C'est po çoula qui nos lait là po dè pan tot sèche comme deux  
veiès riquette. I nos faret bin vite aller so les viège avou  
l' bésesse et l' pantalon trawé, comme dit l' pasqueie dè curé  
d' Saint-J'han.

TONTON.

Nona, Servâs, li bon Diu n'abandnaie nin les vèiès gins dai.  
Adon i gnia des coûr gènèrœux âtou d' nos aute qui savet çou  
qui s' passe è nosse pauve manège, sins fer simblant d' rin.

SERVAS.

Awet, mains on nos donne trop po mori et trop pau po  
viquer, mâlhureus'mint.

(AIR : *Du grenier.*)

On vante baicòp, même divins les gazette,  
Li pau qu'on fasse à c'ste heure po l' pauvrité.  
Mains l' mâlhureux d'vant d' leyi ses hozette  
Est bin flâw'mint sut'nou del chârité.  
Vos m' sitampez qui j' sos-l'on vix mâ d' vinte,  
On mâalignan qui n'a ni foi, ni loi,  
Mains l' chârité solon mi n' riprésinte  
Qu'ine cataplame qu'on plaque so 'n' jambe di bois. (bis)

TONTON.

Vos estez houïe bin grigneux, Servâs : vos avez surmint follé  
so 'n' qwate-pèce tot v' lèvant? Pa, vos jâsez justumint del  
chârité comme les aveûle diviset d' couleur.

SERVAS.

Bin jan, à c'ste heure ! Vos rintrez-t-èn éfance surmint, veie  
ramteuse ?

TONTON.

Nona, mains vos rouvîz trop halettemint qui l' lowi d' nosse  
qwârti est todis payi d'avance, sins qui l' maisse del mohonne,  
tot appoîtant l' qwittance, vòie mâie nos dire li nom dè ci  
qu' veugeie so nos aute.

Vos n' prîndez mâie astème nin pus qui tos les vix solé qu'on  
appoîte à rassâster so pâ so foche, c'est po v' diner d' l'ovrège  
tot v' fant wâgnl on patâr sins trop vis ginner; ca, houïe vos n'  
veyez pus wère li trô d' l'alène po-z-èmanchi l' chètai, mâgré  
qui vos mettése des berrique comme des platai d' tasse. Enfin,

c'est ine blanque pèce qu'on m'ahére di hâre et d'hotte tot  
m'dihant: prenez çoula, brave feumme et n'comptez nin qui  
s'seüie ine charité... Louquiz, Servas, vos v'frez toratte  
passer po on roüuisse qui n'a nolle rik'nohance.

SERVAS.

Vos allez mutoi toratte dire qui j'sos nahi d'avu trop bon !

TONTON.

Nona, mains c'est po v' prover qui goia des âme gènèreuse  
et qui, vercial, on n'laït mori personne di misére. Tot bin  
comptant i gnia des ci qui sont co pus à plainde qui vos.

Qwand on k'nohe les pône des aute, on rabresse co ses creux.

SERVAS.

Li mā d'onk ni r'wèrihe nin l' ci d'l'aute. J'a del pône assez  
d'veyi clér è m' hielle sins herrer m' narenne divins les affaire  
di m' voisin. Adon, po v' dire li vraie, çou qui n'cût nin por mi,  
j'el lais brouler po les aute.

TONTON.

I n' fât nin viquer por vos tot seu dai, nosse maïsse.

(AIR: *Ji vas trouver l' vicaire.*)

Les p'tites gins d'vet suppôrter  
Leu pône avou corège,  
Ca l' solo po nos rerester  
Vint lûre après l'orège.  
Les binfait jamâie ni s' pierdet,  
Qu'on donne ou bin qu'on preïet.  
Tot veyant deux pauve qui s'aidet      {  
Todis l' bon Diu 'nnè reie.      { *bis.*

SERVAS.

Eh bin, il a d'vou crânement rire di nos aute, li bon Diu, paup  
dispôie qui nos estans div'nou halcrosse et s'prâchi d'sos  
l' fârdai d' l'âge.

TONTON.

I gnia co des pus misérâbe qui vos, allez, Servâs; creyez-m', ni v' plaindez nin. Tûsez on pau à ces málheureux qui d'vet passer leu veie divins des mâhaitis ovrège, seuie-t-i resserré d'vins des fabrique ou èterré viquant è fond d'on beure. Dè mon, vos, si v' n'avez mâie avu del richesse, grâce à vosse mest, vos avez todis gosté l' liberté.

SERVAS (*s'mâvlant*).

Awet, pârlez-è del liberté! Pa, ji n' l'a mâie kinohou surmint. Oh! vos allez r'magni cisse-t-attote-là. Tot jône, qwand j'aveus mèsâhe del grande air et di m' rimouer, po m' fer on bon coirp, on m'èvoya-t-è s' cole. A pône aveus-je fait mes pâque, qu'on m' metta-t-à mest. J'alla apprinde li coipt adlez on vix sav'ti qui m' féve batte li cûre tote li journèie. A 19 ans, ji sècha on mâva numéro et j'enn' alla divins les sôdârt. Qwand ji riv'na d'à siervice, ji v' rescontra on dimègne à bal à mon Maisse, disos l'aiwe et ji v' ègagea po danser. Ji m'è sovins comme si s'fousse hir. Vos estîz 'n' joleie erapaute, nosèie, appétihante; ji v's ainma comme on jône sot et après six meus d' hantreie, ji v' siposa.

TONTON.

Vis avez-v' mâie ripintou d' vosse marchi?

(AIR: *Du Dieu des bonnes gens.*)

J'aveus vingt ans, j'esteus frisse et ross'lante;  
Mâie nou valet n'aveut fait tocter m' coûr.  
J'esteus vraiment tot l' pôrtait d'ine jône plante  
Qui n' kinohêve les broulants feu d' l'amour.  
Ci n' fourit nin tot rôlant è caroche,  
Qui nos allis nos mette à pid d' l'âté,  
Mains m' coûr, Servâs, sins baicôp d' cense è m' poche  
Valêve bin l' liberté. (*bis*)

SERVAS.

Ji deus rik'nohe qui j'âreus polou toumer pus mâ qu'avou

vos. Mains nos nos mettis-t-è manège sins riu d'autre qui nosse-t-amour et nosse bonne volté. Adon nos k'mincfs 'n' vicâreie qui n'a wère situ sèmèie di fleûr. Todis à m' vîloï, ovrant so foice nute et joû, sins mâie poleur mette on patâr è cresse po prinde on p'tit plaisir, ji n'ava mâie pus l' temp d'aller nolle pâ. Todis logî divins des trô ranuti wisse qu'on n' polléve si s' tindé uis s' racrampi, ji fouris mainme obligî di m' passer d' founf, ca l' pus mâle canasse esteut co trop chîr por mi. Jan, j'esteus comme on dit è français: *On criminé condamné à l'avaux forcés à perpétuité*, tot n'avant portant mâie fait nou toirt à personne. Et vos avez hoûie li front di m' dire qui j'a k'nohou l' liberté ? Bin, vos pierdez l' tesse surmint ? Save bin quelle liberté qui j'aveus ? Li cisse dè tapper là hache et mache et d' viquer sins honneur, tot tant l' vârin comme on 'nnè veut baicôp. Mains à contrâve, j'a todis lûté corègeus'mint conte li destinie et nosse fis pout rotter l' tesse haute, ca mâgré mes mâlheur, ji li a d'né on nom sins tèche et qwand j' lairès mes hozette, on pôret dire hâiettemint qui Servâs l' pauvriteux a stu tote si veie on brave homme.

TONTON.

Oh ! Awet va, m' binamé, t'as tofer situ bon po l' feumme et po tes èfant. Nos avans baicôp soffrou essonle, mains l' bon Diu nos rescompins'ret.

SERVAS.

Il est temps qui s' dihombeur, ca torate i sèret trop tard, pasqui ji m' sins d'fali, mâgré qui j' seui adeuri d'vins les còp pé qu'on vîx ch'vâ d' crahlî.

TONTON.

Prindez co 'n' gotte patinice, Servâs, i vinret todis on joû qui n'a pus v'nou.

SERVAS.

Vas-è, vas-è, avou tes ranchâr di temp passé, ti m' freus bin rire mâgré qui mes jôie sont révoléie. Jan, qu'avans-gne co à

rattinde aute choi qui l' moirt, à c'ste heure ? Personne ni nos donret po viquer, va. Hôtie, li ci qu'à 'n' saquo el wâde por lu.

TONTON.

On n' sét nin çou qui pout advini. Ji preie dai mi, Monchieu l' phisologe, et les prire ni vont nin à bois paret; av'-v' bin compris çoula ?

(Ain: *Du portrait de ma tante.*)

Vos avez todis l'air dè dire,  
Qui ji n' fais pus qui d' radotter.  
Dè bon Diu i n' fât nin doter,  
Ca vos iriz-t-è l' grande chaudire.  
Ji sés qui v' n'estez nin tronlâ,  
Mains portant mi ji n' sos nin 'n' gatte,  
Et j' pinse qu'on v' mettreut à lolâ  
Sins m' jâser d' Sainte-Agathe.

SERVAS.

Bin jan, à c'ste heure ! Vo t' là div'nowe bin malenne divins tes vix jou. Ji wag'reus, l' boigne m'impesce, qui ti r'vas-t-ax s'cole d'à l' nute. On n' wois'ret pus dire torate: pus vix pus sot.

TONTON.

J'ennè sés-t-assey po viquer d'adreut, vix canârt. Mains d'visans pâhul'mint avou l' bonne raison. I n' fât nin braire divant d'avu l' còp. Hôitez, ji n' vis voléve nin dire tot hôtie à matin; mains j' sos si binâhe tot tûsant qui vos serez foirt contint, qui ji n' mi sâreus passer di v' confit li s'cret qui j' wâde so m' coûr.

SERVAS.

On s'cret, dihez-v' ? Pârlez bin vite si c'est ine bonne novelle, ca vos m' fez fer des ouïe comme Saint-Gilles l'èwaré.

TONTON.

Awet, c'est ine bonne novelle et 'n' clappante, savez. Hôitez, Servas; li messègeresse m'a v'nou annonci hir à l' nute qui

vosse fis Victôr vis vinret veyl hoûie avou s' feumme et ses  
treus èfant.

SERVAS (*mâvle*).

Bon ! I n' mâquéve paur pus qui çoula. Hureus'mint qui n'a  
pus cial nou meube à spiñ, ca l' manège sèreut bin vite à hervai  
avou des cärpai comme ces-là.

TONTON.

Ci n'est nin co tot ; c'est hoûie vosse fiesse paret.

SERVAS.

Tins, c'est vraie, ji l'aveus rouvi, ca vos n' m'enn'avez nin  
fait sov'ni comme les autès annieie.

TONTON.

Pasqui j' voléve, comme dit li spot, abatte deux geie d'on còp  
d' warloquai. Ossu, vos serez busquinté comme vos n' l'avez  
mâie situ.

SERVAS (*s'moquant*).

Poquoi don çoula ? Torate ji v' prustrès mes berrique po qu'  
vos veyze mix çou qu' vos d'hez.

TONTON.

Poquoi ? Pasqui l' feumme da Victôr, vosse belle feie, vint  
d'hériter di s' matante di Hochâ-poite et çoula fait qui nosse  
valet qu'est riche à c'ste heure, vout qui nos viquanso so blanc  
peus disqu'à l' fin d' nos joû. Aba ! C'est aute choi qui dè l' jotte  
èdon çoula, vix stock ?

SERVAS (*tot surpris et tot bindhe*).

Qui d'hez-v' là ? Sèreut-i possible ! Victôr est riche ? Oh !  
Merci, j' sos-t-aoureux ! Dè mon i n' kinoh'ret nin les  
soffrance del misére qui nos avans-t-èduré.

TONTON.

Eh bin ! Servas, n'aveus-ju nin raison dè dire qui l' Provin-  
dince n'abandnaie māie li et qui cherraie so l' dreute vōie ?

SERVAS (*mouure*).

Sia, m' pauve veie Tonton ; les feunme ont sovant pus  
d' patiince et d' corège qui les homme, pasqui elles ni pierdet  
māie l'espoir tot s' trovant d'vins l' mālheur.

TONTON.

Mains qui vous-je dire à c'ste heure ? Nos n'avans nol aidant  
é manège ; kimint allans-gne fer po r'çure houie d'adreut nosse  
fis Victòr avou s' joyeuse nièie ?

SERVAS.

Bin, j'ennè trouv'è, mi, des cense. Leylz-m' fer. Li voisin  
Bietmé m' haireie dispôie saqwantès samaine po qui j' li vindre  
mi bonne alouette po dix franc tot blanc ; j' li va poirter so  
l' còp et ci sèret marchi fait. J'aiméve baicòp cisse-t-ouhai là  
portant, ca c'esteut tote mi jōie ; mains je'l sacrifièe di bon cœur  
po qui m' fis Victòr trouve cial on bon cafè avou 'n paire di  
blanquès dorèie comme à l' flesse del poroche.

TONTON.

A la bonne heure coula ! Vos estez-t-ine homme tot oute.  
Mi, ji vas-t-èpronter les meûbe di m' voisine Maianne po garni  
nosse manège. I fât todis cachî s' misère li mix qu'on pout.

SERVAS.

Habeie bin vite à l'ovrège ainsi ; adon ji mettrè m' fraque di  
mariège et vos v' mouss'rez so vos quarante-deux po qui nos  
ayance co l'air d'avu vingt an. Po fer l' riche i s' fât rajôni.

(Am : *De la fête du village.*)

Tonton, m' brave kipagneie,  
Mâgré nosse lagoneie,  
Tot l' ion d' nosse vicâreie  
Nos nos ainm'rants todis !

TONTON.

Si nos estans bal'crosse,  
A n' poleur wâgni 'n' crosse,  
Victôr n'est nin pice-crosse,  
On dit: Têl père, têl fils.

ENSEMBLE :

Houïe i nos fât, mâgré l' poid dè l' viesse,  
Si nos polans, danser tot comme à l' fesse.  
Avou plaisir, nos r'trimper d'vins l' jônesse,  
Et d'ner l'eximpe d'esse voltrûle et joyeux.

Seyans vigreux,  
Rouvians nos creux.  
Quoi qui mâlhureux,  
Nos r'trouv'rans del liesse !

---

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

CONCOURS DE 1880:

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE HORS CONCOURS.

---

MESSIEURS,

Le Mémoire que nous avions à examiner est intitulé *Rimes et Enfantines liégeoises*. Le second titre paraît suffisant. Que faut-il entendre par *Enfantines*? Le mot est très joli; il manque même au supplément du dictionnaire de Littré, à plus forte raison au dictionnaire de l'Académie, et sert de titre à un ouvrage imprimé à Paris en 1878: *Les Enfantines du « Bon Pays de France »*, par Ph. KUHFF, et que nous regrettons vivement de ne pas avoir sous la main, afin de pouvoir traiter convenablement un sujet si intéressant. A en juger par le spécimen que nous sommes appelés à examiner, il faut comprendre sous ce nom, toutes les rimes, tous les mots, tous les propos qui servent d'amusettes aux enfants, que ceux-ci les prononcent eux-mêmes, ou qu'ils soient dits par les personnes qui s'occupent

des enfants : mamans, bônnes, nourrices. Et encore, la définition n'embrasse pas tous les cas. Nous procéderons par voie d'énumération. *L'Enfantine* est un dicton ou un adage :

C'est l' dièrin,  
Qu'a l' mèieu haring.

Un rébus :

Pire ôt-elle ?  
Brique ôt-elle ?  
Si l' pire ôt,  
L' brique ôt.

Une scie :

On peu, deux peu, treus peu,  
Qwatte peu, cinq peu, six peu,  
Sept peu, hût peu, noûf peu,  
Dix peu, onze peu, doze peu,

puis à rebours :

Doze peu, onze peu, dix peu,

etc. etc., sur l'air du *Corbeau* et du *Renard*.

Une calinotade :

Vocial Pâque,  
Li cis qu'a des oû, les fricasse,  
Li cis qu'enn' n'a nin, s'ennè passe.

Un cri des rues : *Sôléïe, sôléïe à pèquet ! — Vive li bouve d'à Mâgnêie !*

Un souhait sincère ou ironique :

- Ine bonne annéie,  
Fréséie !
- Totes sôrt d'i bonheür,  
Frésé voleür !

Une contrepétterie, ou plutôt des phrases préparées de façon à amener une contrepétterie :

On piou so 'n' pouce,  
Ine pouce so on piou.

Un coq-à-l'âne :

- Qui vous a créé ?
- C'est l'chet qu'm'a gretté.

Une naïveté :

- As-se des piou, Pierrot ?
- Wêre, mins c'est des gros.

Souvent des facettes, des dictons, des mots satiriques, voire de simples rimes qui paraissent dépourvues de sens.

Mais la partie la plus importante comprend les formulettes de jeux, et ce que l'auteur appelle du nom gracieux de *Risettes* ou *Joies de la Mère*, refrains ou cantilènes de mamans, de bonnes, destinés à faire rire les enfants. Ce sont évidemment tous ces charmants souvenirs du jeune âge qu'il a eus en vue, quand il a pris pour épigraphie :

Vos m' rivnez,  
Doucés jôie passëie,  
Et vos t'nez,  
Mâgré les annéie,  
Li mëieux plêce ès m' pinsëie.

Telle est cette gentille risette, où l'on feint de chercher le petit doigt de la main gauche de l'enfant :

On deugt.  
Qué deugt?  
Li p'tit.  
W'est-i?  
Volci, volci, volci.

Et l'on secoue énergiquement le petit doigt tant cherché.

Tous les papas connaissent cette enfantine qui transporte d'aise les tout petits enfants :

A cavale li berwinâ,  
Les molin qui vont à ch'vâ, etc.

De peur d'être trop long, nous devons renvoyer au mémoire pour les formulettes de jeux.

Une chose nous frappe dans ce recueil; c'est qu'à l'étudier de près, on y retrouve le cachet, les traits distinctifs de notre caractère local. On dit : *Tel père, tel fils*; on dira avec autant de raison : *Tel peuple, tels enfants*. Ces petits êtres, jusque dans leurs amusettes, sont l'écho fidèle de leur race; ils se ressentent de l'influence du milieu.

Les enfantines sont presque toujours rimées; on peut dire, sans être taxé d'exagération, que c'est la chanson à l'état primitif.

Il est probable que la plupart sont très anciennes dans notre pays, et qu'à l'époque où la presse n'y était pas libre, l'enfant y trouva, à l'imitation de nos pères, son moyen à lui de verser sa verve

satirique sur les abus ou les institutions qui choquaient ses idées ou ses instincts. L'auteur a fait, sous ce point de vue-là, des rapprochements que l'on ne trouvera point forcés. L'amour de la liberté, la haine du joug sacerdotal ou de l'influence monacale, l'esprit d'égalité, tous ces grands mobiles de nos aïeux, dans leurs luttes séculaires, ont leur écho dans ce joyeux pot-pourri de naïve poésie.

L'enfant n'y donne pas seulement carrière à ce besoin de rire, qui s'exerce sur tout, à propos de tout, malgré tout ; il y montre encore son caractère indépendant, son esprit frondeur, sa tendance à la satire. Tel est le cas pour ce quatrain sarcastique à propos des frais de funérailles :

Si v's avez des cense,  
Nos braîrans foirt,  
Mins s' vos 'nn' n'avez nin,  
Nos n' dirans rin.

Il n'y a pas jusqu'aux sots préjugés qui opposent villageois à citadins, Wallons à Flamands, qui ne s'y reflètent comme dans un miroir fidèle :

Paysant, mââheûr !  
Qwatte et qwatte, t'es-st-on voleûr.

Rien n'est sacré pour l'enfant. Les défauts physiques les plus insignifiants le trouvent impitoyable :

Hârdé dint,  
Plat di stin,  
Mousse ès cou d'on vi hawing.

Nous voudrions que l'auteur fût moins sobre de

notes, les renvois à l'*Annuaire* et au *Bulletin* déroutent le lecteur et lui enlèvent une partie de son plaisir. L'une des notes les plus curieuses est certainement celle qui accompagne ce joli sizain :

- Bé-é-é,  
Dit l'ognai.
- 'L est trop matin,  
Dit-st-i l' chin.
- J'a mā m' pid,  
Dit l' biergt.

« Fidèle peinture de l'égoïsme humain. Il fait jour, et l'agneau bête, impatient d'être conduit aux champs pour y bronter l'herbe. Mais le berger et le chien sont peu soucieux d'interrompre leur sommeil et de reprendre déjà leur labeur, aussi imaginent-ils des prétextes pour retarder l'heure du départ. » Tel est le commentaire de l'auteur. Voilà certes un apologue qui pour la brièveté ne le cède en rien aux plus courts d'Esopé. Quant à sa portée philosophique, s'il est réellement d'origine enfantine, c'est le cas ou jamais de dire que l'esprit d'observation n'attend pas le nombre des années.

Parfois, il faut bien le dire, les enfantines ne sont autre chose que des platiitudes grossières, des propos avec rime, sans raison aucune, des vulgarités bouffonnes destinées uniquement à amener la consonnance. Enfin, pour être complet, avouons que les plaisanteries, les jeux de mots ont de temps en temps une saveur par trop gauloise. Sans vouloir complètement innocenter à ce sujet les enfants

en général, nous aimons à croire que la plupart, en répétant ces mots risqués, mettent inconsciemment en pratique la formule de modération :

Glissez, mortels, n'appuyez point.

Il est des cas où la réserve serait de la pruderie. Il suffira de citer la risette suivante à l'usage d'une mère qui fait la description pittoresque du corps de son poupon :

Li jârdin àx p'tites biesse, (la chevelure)  
Les deux veûlire, (les yeux)  
Li tonnai à l' gottire, (le nez)  
Li souka, (le front)  
Les deux chipcha, (les joues)  
L'amagna, (la bouche)  
L'avalâ, (le gosier)  
Et l' trompette qui va  
Jusqu'ès bas.

On devine aisément ce dont il s'agit.

Le chapitre final est intitulé *Traditions historiques* ; l'auteur eût mieux fait de l'appeler *Mots historiques*.

Il ne contient que quelques dits patois mémorables qui se rapportent à certains traits de notre histoire. Tels sont le mot de Renkin Sualem et l'épitaphe du voyageur anglais Mandeville. Ils ne rentrent point dans le cadre des enfantines, mais pourraient être traités à nouveau par l'auteur, et ce recueil constituerait, ce nous semble, une œuvre digne de figurer à côté des enfantines.

Nous n'avons pas mission pour décider quelle récompense doit être accordée à ce mémoire. Nous

croyons devoir abandonner ce soin à la sagesse de la SOCIÉTÉ. Bornons-nous à constater que l'auteur a fait chose à la fois utile et intéressante. Certes, il pourrait élaguer, ajouter, compléter (1); mais, tel qu'il est, le mémoire nous semble digne des plus grands encouragements.

Nous pouvons d'autant moins les lui ménager, que cet envoi est tout spontané et qu'il vient combler heureusement une lacune dans nos publications.

*Les Membres du Jury :*

Auguste HOCK,

Adolphe NIHON.

Isidore DORY, *rapporleur*.

---

Après avoir entendu, en séance du 16 novembre 1880, la lecture du Rapport du Jury, concluant à l'impression au *Bulletin*, des *Rimes et Enfantines liégeoises*, la SOCIÉTÉ décide que ce recueil figurera dans le *Bulletin* et qu'il en sera remis, à titre de récompense, cent exemplaires à l'auteur, M. Joseph Defrecheux, de Liège.

---

(1) L'auteur a tenu compte des observations du Jury.

LES  
ENFANTINES LIÉGEOISES  
RECUEILLIES  
PAR  
**Joseph DEFRECHEUX.**

Vos m' rivnez,  
Douces jolie passie,  
Et vos t'nez,  
Mégré les année,  
Li mieuze piece ès m' pinsie.

H. LEJEUNE, *L'hureux temps.*



## LES ENFANTINES LIÉGEOISES

---

### LE CALENDRIER DES ENFANTS

---

#### 1. — LE NOUVEL AN. — LI NOVEL AN.

Le 1<sup>er</sup> janvier, de grand matin, les enfants pauvres vont de maison en maison offrir des *Nûle*, en vue de recevoir un léger pourboire.

Parfois, les enfants les présentent aussi aux passants. Cette offrande est toujours accompagnée du souhait traditionnel : *Ine bonne annèie, ine parfaite santé et tote sôrt di bonheür.*

Les *Nûle* sont des hosties non consacrées, ordinairement blanches, mais il y en a de bleues, de jaunes, de rouges et de vertes. Si le *Nûle* est vert (*on vérit nûle*), la personne qui le reçoit y démêle les plus heureux pronostics.

Comme dimension, ces hosties sont un peu plus grandes qu'une pièce de cinq francs en argent. Toujours, elles portent l'image du crucifix, reproduite en un léger relief. Les gens du peuple, voire même de la bourgeoisie, les acceptent généralement avec plaisir.

On colle celles que l'on reçoit au-dessus, et sur le côté intérieur, de la porte d'entrée de la maison ou de la chambre que l'on habite, car les *Nûle* passent pour arrêter les maléfices, écarter les maladies, etc.

Une petite fille porte malheur en vous souhaitant, la première, une bonne année. Au contraire, les vœux des petits garçons sont d'un très favorable augure, aussi ces derniers s'empressent-ils de débiter ce distique, à la suite de leurs souhaits :

C'est on p'tit valet,  
Vos ârez dé bonheur après.

Les jeunes filles ne manquent point de demander son prénom au *P'tit valet* qui, le premier, leur souhaite la bonne année. Elles ont la croyance que ce sera le prénom de leur mari futur. Si, par un malheureux hasard, elles reçoivent en premier lieu, les compliments d'une petite fille, elles sont certaines de ne point se marier dans le cours de l'année.

Les personnes du peuple échangent joyeusement leurs souhaits par ce dialogue rimé :

— Bonne annéie,  
Frèséie !  
— Parfaite santé,  
Frèsé !

Ou :

— Totes sôrt di bonheur,  
Frèsé voleür !

Il va sans dire que les épithètes *Frèsé*, *Frèséie* et *Voleür* ne doivent point être prises à la lettre. On se garderait bien, du reste, de les donner à qui les mériteraient.

## 2. — LES ROIS. — LES ROIE.

« Que d'usages disparus, de vieilles coutumes tombées en désuétude et dont la génération actuelle ne se souvient plus !

Il en est une qu'il convient de rappeler, parce qu'elle était assez curieuse et bien liégeoise :

Le jour des Rois, on se borne maintenant, à Liège, à manger le gâteau en famille. Jadis, on le mangeait aussi, mais que de tranches on en distribuait !

Ce jour arrivé, des femmes du peuple, leurs jupons relevés sur la tête, le visage couvert de façon à ne pas être reconnues, pénétraient dans les corridors des maisons, agitaient une sonnette pour appeler la dame du logis, puis, jusqu'à l'arrivée de celle-ci, chantaient, sur un ton trainard, les vers que voici :

Ji vins prii à l'blanke mohonne,  
Li maisse di cial est-on brave homme.  
Il a nourri treus crâs pourçai,  
Onke àx récenne, deux àx navai.  
Ine pitite pârt dièwe, Madame, si v' plait.

La dame du logis ne manquait pas d'apporter des morceaux du gâteau des Rois et de les distribuer aux chanteuses. Souvent celles-ci allaient par groupe de trois personnes, dont un homme. Ce dernier était habillé de blanc et coiffé d'une chape en papier.

C'est surtout dans les quartiers populaires, dans les faubourgs, que l'on rencontrait ces quémandeurs et ces quémandeuses ; mais voilà près de quarante ans que cet usage a vécu ! »

A. P. — *La Meuse*. Samedi et dimanche 9 et 10 janvier 1886.

Selon Remacle (1) et Hock (2), c'est le 5 janvier que l'on avait coutume de manger le gâteau traditionnel et, par suite, de *Héï* ou *Héli*, c'est-à-dire de quêter en chantant.

Citons encore deux couplets jadis en vogue à Liège :

C'est en héïant, ji vins héïl,  
Li maise di cial m'a-st-avoil,  
Et-z-a-t-i dit qu' vos m' dinahi  
On boquet d' wastai di mon vosse bolgi.

(1) REMACLE. *Dictionnaire wallon-français*. Tome II, page 89, 2<sup>e</sup> édition, 1843.

(2) HOCK. *Oeuvres complètes*. 3 vol., 1876. (Tome II, page 239.)

Ji v's el rindret d'vins ine an,  
Ca c'ste annëe chal j'a pris dè pan.

Madame, ji vins hèli,  
Po veie cou qu' vos m' donrez.  
On p'tit còp d' vosse bire,  
J'el maque so l' pire.  
On p'tit còp d' vosse vin,  
J'el beuret bin.

Le refus de donner était suivi de chansons satiriques ou remplies d'insinuations insolentes : Madame avait fait un faux pas ; Monsieur manquait du meuble nécessaire... etc., ajoutons que les diverses bandes de chanteurs en venaient souvent aux prises.

Les enfants pauvres allaient aussi réclamer leur part du gâteau des rois ; mais, moins insolents que les solliciteurs dont nous venons de parler, ils se contentaient de faire appel à la générosité publique en disant simplement :

On p'tit bouquet d' wastai,  
Nosse dame, si v' plait.

A Verviers, l'on disait, la veille des Rois :

A h'le ! Nosse dame, ji vins hèli,  
C'est po veie cou qu' vos m' donrez.  
On p'tit còp d' vosse bire,  
Aut' choix c'est todi bon.  
Tot à fait vint bin à pont  
Po les pauvès gins,  
Qui n'ont rin po d'main.

Tandis qu'à Spa, l'on chantait :

Ji vins hèli, nosse dame,  
Ci n'est nin po rire,  
C'est po veie cou qu' vos donrez,  
On p'tit còp d' vosse bire,  
Et 'n' waffe,  
Ploque ès m' tahe !

Les rois mages se nomment en wallon JASPAR, MENNCHEUR et BALTHASAR ou BALTUS. On les dépeint souvent en ces termes :

Les treus roïe : on blanc, on neûr  
Et onke qu'esteut d' tote les coleur.

Pour terminer, rappelons qu'aujourd'hui encore, il est d'usage de souhaiter, aux jeunes gens et aux jeunes personnes, *On bon Roïs ou *Une bonne Roïenne**, c'est-à-dire un bon mari, une excellente épouse.

### 3. — LE MARDI-GRAS. — LI GRAS MARDI.

Pendant la soirée du mardi-gras, il est d'usage de boire, en famille, du vin chaud, sucré, additionné de canelle et de noix muscade (*Lémoscâde*) ; en même temps, l'on mange des *Pan doré*. C'est une sorte de pâtisserie, appelée ailleurs pains perdus, qui se fait au moyen de biscuits trempés dans du lait, assaisonnés d'un jaune d'œuf et saupoudrés de sucre et de canelle. Très friands de ce régal, les enfants, aux approches du carnaval, répètent à leurs parents :

Vocial les carnaval,  
Crotal ! (\*)  
N's magn'rancs (\*\*) des pan doré  
Croté ! (\*\*)

Les jours de bal masqué, les enfants allaient jadis de porte en porte, répétant : *A l'hoïe, à l'hoïe !* Puis, ils quêtaient de la houille, du bois, d'autres matériaux combustibles et même de l'argent. Dès que le soir était tombé, ils élevaient, dans les rues, des feux autour desquels ils se rangeaient pour passer une partie de la nuit à voir courir les masques.

Puisque nous parlons de cette coutume, ajoutons que le pre-

(\*) Variante : *Bouhal*.

(\*\*) Variante : *Nos frans*.

(\*\*) Variantes : *Crollé, Brosdé, Noïc*.

mier dimanche de carême s'appelle *Joû des fowâd* ou *Joû des grands feu* parce que, dans l'après-midi de ce jour, on élevait partout d'immenses feux de joie. Les jeunes gens et les enfants dansaient et chantaient autour de ces feux qui sont, paraît-il, les derniers vestiges d'une ancienne fête païenne en l'honneur de Thor ou Donar. Le dernier *Fowâd* allumé en notre ville, est celui du Thier-à-Liège.

Ces dangereux usages sont aujourd'hui tombés en désuétude. Du reste, ils ont été, à différentes reprises, frappés d'interdiction par des règlements de police (¹).

Les *grands feu* s'allumaient, autant que possible, sur des hauteurs ou dans des lieux découverts. Les jeunes filles de la campagne avaient la croyance qu'elles seraient heureuses en ménage, si elles parvenaient à trouver un endroit d'où l'on pouvait distinguer sept feux.

Dans certaines localités, elles sautaient une fois au travers du feu. Si elles ne se brûlaient pas, elles avaient la conviction qu'elles feraient, dans l'année, un heureux mariage.

Mais revenons aux soirées de carnaval :

« Dans les rues, disent Messieurs Alphonse Le Roy et Ad. Picard (²), circulent les masques, poursuivis par le cri célèbre, désespoir des étymologistes : *Chériot-iot !* (³) que les auteurs du *Voîge de Chaudfontainne* n'ont eu garde de laisser tomber dans l'oubli. Le voici tout entier, tel qu'il résonne aux oreilles liégeoises :

*Chériot-iot ! maiot !* (⁴)

*Qu'a magni !* (⁵) *l'châr fôû dè pot,*

*Bouion et tot !*

(¹) Règlement du 10 mars 1823, article 14, et Règlement du 26 juin 1827, articles 62 et 63. (*Bulletin municipal de la ville de Liège*, tome I, pages 181 et 247.)

Règlement du 21 juillet 1854, article 3. (*Bulletin administratif*, tome XII, page 320.)

(²) Ad. PICARD. (*Œuvres françaises et wallonnes*, 1882 (tome II, p. 225) ou *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, tome II, 1858, 2<sup>e</sup> partie, p. 57.)

(³) Variantes : *Chate-lârio*, *Chate-to-to*, *Ché-loriot*.

(⁴) Variantes : *Maillot*, *Magot*.

(⁵) Variante : *Qu'a houme*.

On comprend les deux derniers vers, à la rigueur, mais quant au premier, on jette sa langue aux chiens, comme quand on entend crier, à Verviers : *Cowet, lamet!* »

En France, à Paris surtout, les enfants huent les masques en criant : *A la chie-en-lit!*

#### 4. — LE MERCREDI DES CENDRES. — LES CINDE.

Pas de fête sans lendemain.... après les jours gras, l'enterrement de *Mathi Lohai* ou *l'Ohai*, c'est-à-dire l'enterrement du carnaval sous la forme d'os de jambon. C'est dans l'après-midi du mercredi des Cendres que les gens du peuple procédaient à cette burlesque cérémonie :

On étérre Mathi Lohai,  
Inte qwatta et cinq ès nosse cotthai.

La composition du cortège comico-grotesque variait selon les lieux et les temps. Sur ce point, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à la cantate de M. Dumont (¹) ainsi qu'aux œuvres de M. Hock (²).

Aujourd'hui, cette bizarre coutume est à peu près tombée dans l'oubli.

Mais nos liégeois ne se contentaient point d'enterrer *Mathi Lohai* le jour des Cendres ; l'on procédait encore à son enterrement, le lendemain de la clôture de chaque fête paroissiale. Voici, à ce propos, ce qu'on lit dans *La Meuse* du vendredi 11 juillet 1884 :

« Les amateurs de franche gaieté populaire pourront jouir dans l'après-midi d'aujourd'hui vendredi d'un spectacle fort drôle, qui est en même temps l'un des derniers vestiges de nos

(¹) DUMONT. *Mathi l'Ohai, Cantate.* (Choix de chansons de MM. B. et D. N° XXVI, 1844.)

(²) A. HOCK. *Oeuvres complètes*, 1876, tome II, page 114 et suivantes.

antiques mœurs liégeoises. Nous voulons parler de l'enterrement de *Mathi l'Ohai* comme le nomment nos vieux wallons. Le cortège se forme en Pierreuse; il se compose d'une vingtaine d'individus lesquels, pleurant dans des gazettes et exécutant les plus cocasses des pratiques, escortent et portent processionnellement un simulacre de cercueil rempli d'os de jambon, de croûtes de tarte, de reliefs de tous genres recueillis dans la paroisse de Saint-Servais. Le cortège sera, comme chaque année du reste, précédé d'une musique jouant des marches funèbres. Après le parcours de la rue Pierreuse, le cortège traversera les rues Agimont, Hocheporte et la Montagne jusqu'àuprès du cimetière de Sainte-Waiburge, et là, dans un champ particulier, après un discours abracadabrant, on enterrera les reliquats de la festivité avec un cérémonial funèbre d'un sérieux toujours drôle. La fête Saint-Servais ne serait pas complète sans l'enterrement de *Mathi l'Ohai*. »

### 5. — LE BOEUF GRAS. — LI BOUVE D'A MAGNEIE.

La promenade du bœuf gras s'accomplissait autrefois dans l'après-midi du Jeudi-Saint. Un long cortège, dans lequel figuraient les plus beaux spécimens de la race bovine, parcourait les principales rues de la ville. Les animaux primés avaient le front garni de fleurs artificielles, et, à leur cou, se balançait une large médaille retenue par un ruban de couleur.

Comme bien on le pense, des bandes d'enfants tenaient la tête du cortège. Qui ne se rappelle leur avoir entendu chanter ce refrain populaire :

Vive li bouve d'a Mâgnéie,  
C'est l' pus bai, l' pus gros !  
Vive li bouve d'a Mâgnéie,  
C'est l' pus crâs d' l'annéie !

Aujourd'hui, la promenade du bœuf gras est remplacée par

l'exhibition des bêtes dépecées. Depuis plusieurs années, les bouchers font circuler, par toutes les rues, des camions ornés de drapeaux et de fleurs, sur lesquels sont étalés les plus appétissants quartiers des puissants animaux qu'ils ont fait abattre à l'occasion des fêtes de Pâques.

#### 6. — PÂQUES.

L'on fait croire aux enfants que, la veille de Pâques, à midi sonnant, arrive, quai de la Batte, *On batai d'woisir* rempli d'œufs que l'on distribue gratuitement. En France, ce sont les cloches qui les sèment dans les jardins, en revenant de Rome.

La coutume de manger des œufs, le jour de Pâques, a donné naissance à la calinotade que voici :

Vocial Pâques,  
L'eis qu'a des où, les fricasse,  
L'eis qu'enn' n'a nin, s'ennè passe.

Autrefois c'était un usage général de donner aux enfants, pendant le temps de Pâques, des œufs durcis et teints en rouge, en jaune, ou bariolés. On les nommait *Cocogne*. Les enfants s'amusaient à *Caker les où*, c'est-à-dire qu'ils les heurtaient l'un contre l'autre, et tout œuf brisé devait être cédé à celui qui avait été assez heureux ou assez adroit pour l'entamer avec le sien.

L'usage de teindre les œufs remonte à la plus haute antiquité. Les peuples de race aryenne ont pour la plupart considéré l'œuf comme un symbole religieux. Pour eux, c'était le créateur ou le germe universel de toutes choses, c'était la forme primordiale du monde.

La signification symbolique de l'œuf fit établir en Perse l'usage de célébrer les fêtes du renouveau par l'envoi d'œufs coloriés.

Cette tradition s'est conservée avec tant d'autres dans la

religion chrétienne parce que les adeptes ont vu dans l'œuf, à cause du phénomène de l'éclosion, un symbole de la résurrection du Christ.

7. — L'ÉTÉ. — L'OSTÉ.

Le printemps est revenu. . . mais ce sont les beaux jours que l'enfant appelle de tous ses vœux, et on l'entend soupirer :

Hie, haie  
Qui n'est-ti maïe !  
Maïe passé,  
N' sérans l'osté.

8. — LA FÊTE PAROISSIALE. — LI FIÉSSE.

Les fêtes de paroisses commencent le samedi soir pour se terminer le jeudi suivant, et, pendant la journée du vendredi, les enfants répètent :

Volà l'fiésse passée  
Nos avans l' bâbe broûlée.

*Avu l'bâbe broûlée* signifie, en général, être au lendemain de la fête paroissiale, mais, par extension, cela peut également se dire du lendemain de toute fête populaire. C'est, du reste, ce que prouve le début de la cantate de *Mathi Lohai*, par le notaire Dumont :

L'anoïeux joû po les sôléie,  
Qui l'Mardi Crâs a l'bâbe broûlée,  
Li joû qui nâhêie dê pochi  
Les jônés fêie ont mâ leus pid....

Ainsi que nous l'avons dit plus haut en parlant du mercredi des Cendres, l'on procédait à un second enterrement de *Mathi Lohai*, le vendredi qui suit la fête de chaque paroisse.

9. — LES VACANCES.

L'amour de la liberté est immense chez l'enfant.

*Etre libre* est pour lui un désir si impérieux que l'on ne s'étonnera point d'entendre l'écolier chanter la joie d'être en vacance :

Vivent les vacance !  
Les maisse (<sup>1</sup>) ont mā leu panse !  
Vivent les écoliers  
Qui sont-st-en liberté.  
I's ont bin wangni,  
Qwand l'ont bin stodi  
Ine coronne so leu tièsse !

Ce couplet se chante sur l'air de *Valeureux liégeois*. Faut-il dire que le mot *écolier* n'est pas wallon et qu'il a été emprunté à la langue française pour satisfaire aux exigences de l'oreille ?

10. — Mi-AOUT.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 août, les enfants érigent dans les rues, de petits autels qu'ils dressent sur des tables ou sur des chaises, puis, arrêtant chaque passant, ils lui demandent *ine pitite cense* : le premier jour, *po l'Avierge*, le deuxième jour, *po saint Roch*, et le troisième jour, *po saint Macrawe* ou *po l'âtre dè gosi*. Rarement l'on refuse. L'argent ainsi recueilli est divisé en deux parts. L'une sert à se procurer de petits cierges que l'on fait brûler devant les autels improvisés; avec l'autre, on achète des bougies et des lanternes vénitiennes; à défaut de celles-ci, les enfants s'amusent à creuser une betterave ou un concombre. Dès que la nuit est venue, un cortège se forme; *saint Macrawe*, personnage fantastique, y figure sous la forme

(<sup>1</sup>) Variante : *Les frères*, lorsque l'élève fréquente les écoles des frères de la Doctrine Chrétienne.

d'un mannequin tenant en main une lanterne, et les enfants l'escortent en répétant :

Vive saint Macrawe  
Grosse tièsse di bois !  
Li cis qui n'a nolle tièsse  
N'a nin mésâhe di ch'vet !

Maintes fois, le rôle de *saint Macrawe* a été tenu non par un mannequin mais par un personnage vivant qui se condamnait à une immobilité complète moyennant un salaire convenu.

« Un jour, celui qui remplissait ce rôle, se serait livré à une pantomime intempestive, au contact des bougies usées dont il était entouré, et, faisant allusion à la récompense promise, aurait finalement abandonné la partie en criant cette phrase devenue proverbiale : *Ni po quinze, ni po saze, ji n' vous pus fer saint Macrawe.* »

(JOS. DEJARDIN. *Dictionnaire des spots*. N° 2124.)

Selon Thomassin (1), les choses se passaient tout autrement au commencement de ce siècle :

« Le 13 et le 16 du mois d'août, ou de la fête de l'Assomption et de saint Rock, les femmes et les filles du peuple, les enfants, etc., arrêtent, dans les rues de Liège, tous les passants et demandent une offrande au nom et en l'honneur de la Vierge et du saint. Ils emploient une partie de cet argent à orner d'images et de chandelles, les chapelles et les madones de tous les carrefours de la ville qui, dans la soirée, deviennent le rendez-vous des filles et où l'on chante des litanies, tandis que les quêteurs commettent des indécences et se régalent avec la seconde partie de la recette du jour. »

Dans son *Dictionnaire wallon-français* (tome II, page 437), Remacle nous dit : « L'usage de quêter, à la fête de l'Assomption, louable dans son origine, est devenu licencieux. A la

(1) THOMASSIN. *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, page 224.

brune, des fillettes, — des donzelles de dix-huit à vingt-quatre ans, quêtent pour la Sainte-Vierge, et leur regard n'a rien de virginal, leur ton n'a rien d'équivoque... »

41. — LA SAINT-HUBERT.

(3 novembre.)

Dans une de ses nombreuses dissertations (<sup>1</sup>), Ferdinand Héaux, le savant historien, donne la note suivante :

« Vers 1760, un vrai liégeois, vivant au milieu de vieux liégeois, avait composé un ouvrage qui serait aujourd'hui d'une bien grande utilité. Il pourrait probablement dans un coin quelconque d'un vieux greuier. En voici le titre : *Année Liégeoise ou journal historique contenant à chaque jour de l'année les époques du pays de Liège, recueillies par LAMBERT LAMET, prêtre, bénéficié dans la Cathédrale*. Peut-être y lirait-on la signification de tant de curieuses cérémonies dont on a aujourd'hui perdu le sens. Il en est une qui m'a toujours intrigué. Tous les ans, la veille de la Saint-Hubert, les marchands tourneurs exposaient en vente des mannes remplies de maillets de bois de différentes grosseurs. Chaque gamin (il n'y en a plus aujourd'hui, hélas!) s'en procurait un pour trois ou quatre *aidans* (<sup>2</sup>), et, la nuit venue, ils se réunissaient en bandes et parcouraient les rues en courant et en frappant sur toutes les portes. Cette coutume toute traditionnelle fut défendue sévèrement par un arrêté du 30 octobre 1798, qu'on n'observa pas. — Voir *Le Bulletin municipal de la ville de Liège*, tome I, page 6. »

On sait que l'*Année liégeoise*, de Lamet, n'est point égarée. Cet ouvrage, colligé en 1748, appartient actuellement à la Bibliothèque de notre Université, et figure au catalogue des Manuscrits de ce dépôt sous le n° 819.

(<sup>1</sup>) *Dissertation sur le calendrier liégeois*, par N. A. N. D. Liège, F. Oudart, 1843. (Revue de Liège, tome III.)

(<sup>2</sup>) L'*aidan* valait un centime et demi.

Voici textuellement ce que dit Lamet (page 267 verso), à propos de saint Hubert : « Ce saint fut averti à Rome du décès de son prédécesseur saint Lambert, fut consacré par le pape Sergius qui lui remit la bâton pastorale (*sic*) du dit saint martyrisé, qu'un ange lui avait apporté.

Les habitants de Liège informés de son retour s'avertirent l'un l'autre en frappant aux portes pour aller à sa rencontre, et les enfants observent encore cette coutume avec des maillets de bois, ce qui s'appelle HOUBINER ; quelques collégiales sonnent aussi toutes leurs cloches à cette commémoration. »

D'autre part, le *Mémoire statistique* de Thomassin (page 224) nous donne les détails suivants : « Dans la soirée du lendemain de la Toussaint, les enfants du peuple courrent par les rues de Liège, et font ce qu'ils appellent RIBOUNER : ils frappent sur les portes avec des marteaux de bois en criant :

Houbiet est rinvou,  
Avou des maïet à s' kou.

Hubert est revenu avec des maillets au derrière ; ou, en d'autres termes, Hubert est revenu avec des partisans à sa suite. On ignore si cet usage, très ancien, remonte au temps que saint Hubert occupait le siège épiscopal de Liège. »

Dans son *Dictionnaire liégeois-français* (tome II, p. 31), Henri Forir cite le même dicton que Thomassin, mais avec une légère variante :

Sin Houbair k'è rinvou,  
Avou s'maïet à s' kou.

Saint Hubert est revenu nanti de son maillet !

Puis il ajoute, en note : « Cri que des gamins faisaient entendre en frappant sur les portes le jour de la fête du saint, le 3 novembre. »

Disons encore qu'au moment de frapper, les enfants répetaient en outre ce distique :

Saint Houbert m'a-t-ôrdonné  
Dè bouhi et dè clawer.

Naturellement, M. Auguste Hock parle de cet usage, dans ses *Mœurs et coutumes bourgeois au pays de Liège* (Œuvres complètes, tome II, page 275). Voici ce qu'il en dit : « On vendait aussi (aux abords du Pont-des-Arches) de gros marteaux en bois appelés : *Mayet*, ils servaient aux enfants pour frapper sur les portes des habitations, le soir de la Toussaint. Cela s'appelait BOURINER. »

L'*Armanack Ligeoi*, par M. Joseph Dejardin (Annuaire de la Société) nous apprend que le premier novembre : *on bouri-nie so les ouhe avou des mayet*.

Enfin, on lit l'article suivant, dans le *Dictionnaire wallon-français*, par J. Hubert (page 263) : « C'était un usage, il y a quelques années, dans plusieurs localités wallonnes et particulièrement à Liège, que les gamins du peuple armés de maillets, allaient le soir de la veille de Saint-Hubert, frapper aux portes à coups redoublés, c'était ce qu'on appelait *alé ROUBINE à souh* ; il me semble que cette coutume très ancienne, sans doute, pouvait provenir de ce que jadis le pays étant couvert de forêts, les animaux sauvages devaient y abonder. Et comme encore aujourd'hui les chasseurs se rassemblent à la Saint-Hubert pour chasser la bête, peut-être, alors, chaque manant devait-il se rendre à un lieu désigné pour y traquer les bêtes fauves ; les convocations étant d'ailleurs plus difficiles à faire qu'à présent, chaque chasseur passant à une habitation voisine y frappait pour inviter à se rendre au rendez-vous : de là venait, me semble-t-il, cet usage qu'on appelait *alé roubiné à souh*, et qui s'est éteint il y a quelque cinquante ans. »

Voici le texte de l'arrêté qui mit fin à cet usage :

CANTON DE LIÈGE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE,

Sur le rapport de son bureau de police touchant l'usage où sont les enfants de cette commune de frapper sur les portes et jeter des immondices dans les maisons des citoyens, à l'époque du 1<sup>er</sup> novembre (*vieux style*) ;

Considérant que cet usage, contre l'ordre et la tranquillité publique, a souvent produit des rixes dangereuses et nui sensiblement à l'état de maladie où quantité de citoyens peuvent se trouver à cette époque ;

Le Commissaire du pouvoir exécutif entendu,

ARRÊTE :

1<sup>o</sup> Il est sévèrement défendu aux enfants de frapper sur les portes et de jeter des immondices dans les maisons, sous les peines portées par l'art. 3 du paragraphe 605 du Code des délits et des peines.

2<sup>o</sup> Les pères et mères, tuteurs, maîtres, etc., qui permettront à leurs enfants ou pupilles de courir les rues de la commune avec des marteaux ou autres instruments et qui ne les empêcheront pas de commettre les excès repris à l'art. 1<sup>er</sup>, seront poursuivis conformément à l'art. 7 du titre 2 de la loi sur la police rurale.

3<sup>o</sup> Les commissaires de police sont chargés de surveiller avec sévérité ces sortes de délits.

4<sup>o</sup> Le présent arrêté sera affiché et inséré dans les feuilles publiques pour la connaissance d'un chacun.

A l'Hôtel-de-Ville, le 9 Brumaire an 7 (1).

(Signé) LERUITTE, secrétaire en chef. (Signé) BATAILLE, président.

(1) 30 octobre 1798.

12. — LA SAINT-MARTIN.

(11 novembre.)

Ainsi qu'au carnaval, les enfants allumaient autrefois des feux dans la rue, lors de la Saint-Martin.

Dans ce but, ils allaient quelques jours à l'avance quêter de la houille en criant à tue-tête : *A l' Saint-Martin ! A l' Saint-Martin !* Et, pendant les soirées du 10 et du 11 novembre, *les èfant alloumi des coide et broûli des ramon po fer des flamahe.* Ils parcourraient les différents quartiers de la ville avec des balais ou des bouts de grosses cordes goudronnées qu'ils allumaient et faisaient tournoyer en répétant :

Vivâ saint Mârtin  
Qu'il y vi, qu'il y vint,  
Qu'a vindou s' cou d'châsse po beûre dè vin,  
Si calotte,  
Po beûre li gotte,  
Et s' bonnet,  
Po beûre dè pèquet !

« Cette cérémonie, dit Thomassin (*Statistique du département de l'Orne*, page 224), se fait probablement en dérision du saint parron de Tours. »

Le peuple s'amusait fort de ce spectacle et, aux cris poussés par les enfants, il leur jetait des fruits à la gribouillette.

Les gamins se hâtaient de les ramasser et, les faisant disparaître dans un sac, ils reprenaient :

Vivâ saint Mârtin,  
Qu'il y vi, qu'il y vint.  
Chôque foû, chôque divin  
Chôque tant qui seûie tot plein.

A Coronmeuse et à Herstal, on chantait :

Vivâ saint Mârtin  
Qu'il y vi, qu'il y vint.  
Po des peûre, po des pomme,  
Po d'tôte sôrt  
Di babilôr (1),  
Li miasse di chal m'a-st-avoii  
Avou on sèche qui tint treus stl.  
Boutez fôu, aboutez d'vin,  
Disqu'à tant qui seûie tot plein.  
On sèïial d'gottire,  
Ci n'est nin po rire.  
Po des pauvres gin,  
Dè blanc pan c'est dè wastai.  
Tapez, 'n' pitite saquoï  
Allez, Madame, si v' plait.

Constatons que ces pratiques sont complètement abandonnées.

13. — LA SAINT-ANDRÉ.

(30 novembre.)

Une jeune fille désire-t-elle voir en songe le mari que le destin lui réserve ? Elle doit, la veille de la fête Saint-André, jeter ses bas derrière elle, puis, sans se retourner, elle se met au lit en disant :

Saint Andri,  
Bon batî,  
Fez-m' vêie ès m' doirmant,  
Li cis qu'j'aret, st-ès m' viquant.

Le lendemain, au saut du lit, la curieuse examine attentivement

(1) *Babilôr*. Petit bonbon blanc nommé plus souvent *chique*. Se dit à Namur *Babilaire* et, en français, *Berlingot*. La forme *Babilôr* doit être une corruption amenée par la rime.

ment ses bas; car ils doivent, étant à terre, former la lettre initiale du nom de son futur époux.

Au lieu d'employer leurs bas, les jeunes filles se servent aussi d'une pomme qu'elles pèlent avec précaution de manière à ce que la pelure reste bien entière. Cette pelure, jetée par dessus leur épaule, donne, en retombant, un dessin dans lequel les jeunes crédules s'efforcent de découvrir l'initiale du nom de leur amoureux à venir.

En France, il existe des pratiques analogues. Les jeunes filles mangent une pomme en se couchant, puis elles disent :

Saint André faites-moi voir  
Celui que je dois avoir.

(*Mélusine*, I, Col. 500.)

Dans le département de Saône et Loire, le dernier jour de février, les jeunes filles se mettent à minuit sur le seuil de la porte et prononcent ces paroles :

Adieu, Février ! Bonjour, Mars !  
Fais-moi voir en mon dormant.  
Qui j'aurai pour époux dans mon vivant.

Enfin, à Joigny, dans l'Yonne, les jeunes filles répètent trois fois de suite en regardant la lune avant d'aller se coucher :

Salut, beau croissant,  
Fais-moi voir en rêvant  
Qui j'aurai dans mon vivant.

(*Mélusine*, I, Col. 219.)

#### 14. — LA SAINT-NICOLAS.

(6 décembre.)

Dans la Belgique entière, saint Nicolas est considéré comme le protecteur des petits enfants et le patron des écoliers. Sa

fête est pour les marmots ce que la fête de Noël est en Allemagne et en Angleterre. C'est pendant la nuit du 5 au 6 décembre que l'évêque de Myre est censé faire sa tournée. Il voyage à l'âne par dessus les villes et les villages et c'est par la cheminée qu'il s'introduit dans la demeure de ses petits protégés. De chaque côté de sa monture est un immense panier rempli de friandises et de jouets de toutes espèces. A Liège, l'on ajoute que le grand saint est accompagné d'un domestique : *Hanscrouse*, Jean le bossu, traduit *Grandgagnage* (*Dictionnaire étymologique*, t. I, p. 271), en faisant remarquer que dans le dialecte d'Aix on nomme le même personnage *Hausmuff*, Jean qui fait la moue. MM. Le Roy et Picard (<sup>1</sup>) disent en outre : « Ce nom vient plus que probablement du fameux fabricant de jetons de Nuremberg, bien connu des numismates : HANS. CRAV. (Nuremberg est la terre classique des jouets d'enfants ; nouveau rapprochement.) On sait que les jetons dont il s'agit s'employaient dans divers jeux et se distribuaient aux grands comme aux petits enfants. »

D'après Mannhardt (*Die Götterwelt*, p. 186), le bon saint Nicolas aurait remplacé la divinité germanique du solstice d'hiver.

Souvent les parents donnent à leurs bambins un avant-goût des plaisirs de la St-Nicolas. Quelques jours avant le 6 décembre, une main mystérieuse jette des marrons ou des noix aux enfants émus qui remercient en tremblant et promettent d'être bien sages. La veille du grand jour, chaque enfant *Pind s'ebasse*, c'est-à-dire place dans l'âtre ou dans le coin de la cheminée un petit panier, ordinairement de papier, qu'il a rempli au préalable de pain, de carottes et de foin. Le pain est pour *Hanscrouse*, à l'âne sont destinés carottes et foin. Ce qui signifie clairement : Si vous devenez solliciteurs, flattez les domestiques.

Enfin l'on s'endort d'un sommeil fiévreux, et, le lendemain,

(<sup>1</sup>) *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. II, 1858, 2<sup>e</sup> partie, p. 31, ou PICARD, *Oeuvres françaises et wallonnes*, t. II, p. 220.

au réveil, apparaissent les prodigalités du grand saint ou... des verges. Car saint Nicolas ne se borne pas à récompenser, il sait punir à l'occasion.

Les marmots font aussi un tour chez leurs bons parents, leurs parrains, leurs marraines, etc., dans l'espoir d'y trouver quelque surprise, car les cadeaux de la Saint-Nicolas ne se portent point; en général, il faut aller les chercher soi-même.

Dans quelques familles, une personne de la maison se déguise en évêque et joue le rôle du saint, récompensant les enfants sages et studieux, et faisant la leçon aux autres.

Notons que le 6 décembre est officiellement un jour de congé pour les écoliers.

Chose étrange, à Liège, les bambins n'ont point de chant en wallon pour implorer les faveurs de saint Nicolas. Ils ne chantent à l'adresse de leur généreux patron qu'un couplet sarcastique et peu respectueux. Le voici :

Saint Nicoléie,  
Avá les vèie,  
Qwatta pid, qwatta orèie,  
Hotte, curèie !

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que les enfants disent ce couplet, étant bien convaincus que saint Nicolas ne leur apportera rien, s'il les entend. Mais l'esprit liégeois est essentiellement frondeur et satirique, et la chanson se répète malgré les incidents fâcheux qu'elle pourrait provoquer.

#### 15. — LA SAINT-THOMAS.

(21 décembre.)

A l' Saint-Thoumas,  
Bowe tes drap.  
Ti n' les aret nin bouwé  
Qui n' sérans l' Noé.

Avis donné aux ménagères pour qu'elles se préparent à fêter le jour de Noël.

16. — NOËL. — Noïé.

Noël est la fête populaire par excellence. Partout, à Liège, on célèbre galement le réveillon, en mangeant des *Boûquette*, crêpes de farine de sarrasin, que l'on arrose de fréquentes rasades. Les enfants ne sont point les derniers à souhaiter le retour de cette grande fête. Leur impatience se traduit de la sorte :

On a tant bruit Noïé  
Qu'il est arrivé.

De même qu'au jour des Rois, des bandes de femmes et d'enfants venaient *Héïl* ou *Héli*, c'est-à-dire qu'elles allaient de porte en porte chantant des *Noëls* dans l'espoir d'obtenir quelques *Boûquette* en retour.

De leur côté, les enfants imploraient la générosité de la dame du logis en répétant d'un ton traînard :

Ji vins héïl à l' flaminette,  
Li dame di chal fait des boûquette.  
Ine piuite pârt diet  
Nosse dame s'i v' plait.

L'usage de *Héïl* a complètement disparu.

---

## RISETTES, JOIES DE LA MÈRE.

---

Les *Risettes* se disent aux tout petits enfants dont on touche, avec l'index, les différentes parties du corps ou de la figure, selon le cas.

### 17. — LE CORPS.

Li jåardin åx p'tites biesse, (la chevelure)  
Les deux veûlire, (les yeux)  
Li tonnai à l' gottire, (le nez)  
Li sonka, (le front)  
Les deux chipchå, (les joues)  
L'amagna, (la bouche)  
L'avalå, (le gosier)  
Et l' trompette qui va  
Jusqu'ës bas.

On devine aisément ce dont il s'agit.

Il existe à Besançon, une formulette analogue :

Voici mon champ de *pouilles*, (poux)  
Voici mes deux lumières,  
Voici mes deux gouttières,  
Voici mon grand four,  
Voici mon menton de *bouis*, (buis)  
Voici ma *garguillotte*, (gorge)  
Voici ma *bistoquette*,  
Voici mon tambour  
Et voilà ma trompette.

On fait toucher successivement à l'enfant chacune des parties désignées, depuis son front, qui est le champ des poux, jusqu'à

sa *trompette* qui est l'opposé de sa *bistoquette* et sur laquelle on frappe un petit coup.

*Mélusine*, I, col. 294.

18. — LA FIGURE.

Piüt front,  
Boke et minton,  
Nését, nését,  
Oüiet, oüiet,  
Pique là, robinet (¹).

En prononçant le dernier vers, l'on donne une légère chiquenaude sur le nez de l'enfant.

19. — LES DOIGTS.

On touche l'un après l'autre chacun des doigts de la main de l'enfant, à commencer par le pouce jusqu'à l'auriculaire que l'on secoue énergiquement ; en les touchant l'on répète :

Pomme,  
Peûre,  
Tourchon,  
Pépin,  
Quatrè vingt (ter).

Ou bien encore :

Volla,  
Vlà l' cis qu'el happe,  
Vlà l' cis qu'el towe,  
Vlà l' cis qu'el magne,  
Et l' pavé pitiit n'aret rin,  
N'aret rin,  
N'aret rin.

Au Canada, l'on dit de la même manière :

(¹) Variante : *Pign' ès robinet*.

Celui-là (le pouce) a été à la chasse,  
Celui-là (l'index) l'a tué,  
Celui-là (le majeur) l'a plumé,  
Celui-là (l'annulaire) l'a fait cuire,  
Et celui-là (l'auriculaire) l'a tout mangé,  
Tout mangé, tout mangé.

É. GAGNON. *Chansons populaires du Canada.*  
*Québec. Desbaratz. Edit. 1865.*

20. — Parfois encore, on feint de chercher le petit doigt de la main gauche ; en ce cas, l'on commence par le pouce de la main droite et l'on dit :

A la main droite :

Pōcin,  
Julin,  
Ji vi,  
Ji vin,  
Ji qwire

A la main gauche :

On deugt.  
Qué deugt?  
Li p'tit.  
W'est-i?  
Volci, volci, volci.

Puis l'on secoue énergiquement ce petit doigt tant cherché.

Au lieu de *Pōcin* qui signifie petit pouce, quelques personnes prononcent *Pont Saint-Julien*, par analogie sans doute avec le Pont Saint-Julien, aujourd'hui démolî.

## FORMULETTES.

---

21. — Selon le proverbe wallon, *saint Lorint respirind s'cherbon ou l' distind*. Aussi toute ménagère, en faisant le feu, sollicite en ces termes la coopération du saint :

Binamé saint Lorint,  
Po qui m' feu vasse bin,  
Mettez vosse bordon d'vin.  
Si vos n'y mettez nin,  
I n'iret nin.

---

22. — Pour rendre irrévocable une donation qui vient de lui être faite par un petit camarade, un enfant s'empressera de dire :

Crâs boyai,  
Mathi Lohai,  
Vos n'el rârez pus jamais.  
— J'a touché (*ou bâhi*) dé fier.

Et, en achevant sa formulette, il se hâtera de toucher ou d'embrasser un objet en fer.

---

23. — L'enfant est grand amateur de contes. Les petits liégeois ne font point exception à la règle. Dès que la veillée commence, ils supplient leurs parents de leur raconter *Inc fâve*, c'est le terme générique. Si, pour quelque motif, on ne peut accéder sur le champ à leur vif désir, on amuse leur impatience par ce discours frivole :

Fâvurette et fâvuron,  
Treus vesse ès posson.

Li posson qu' est trawé,  
Treus vesse so vosse nez.

Dès qu'un conteur est disposé à se faire entendre, il éveille l'attention de son jeune auditoire par le début suivant :

C'esteut 'n' fèie Coulicoufou,  
L'pus grand makrai des makrai-r'crèiou.

Puis, après une légère pose, le narrateur entre en matière par les mots sacramentels *C'esteut 'n' fèie*.... tout comme les contes de Perrault : *il était une fois*....

Au cours d'un récit, éprouve-t-on quelqu'embarras pour arriver à un dénouement ou à une conclusion? Veut-on terminer brusquement un conte bleu? Alors, autre formulette :

Et caetera, Margot d' fisèie (¹).  
Qwand les vache biset  
Elles ont l' quowe lèvèie.

Pour remettre au lendemain la fin d'un récit et, par extension, une besogne quelconque, l'on dira :

Nos l' lairans ainsi  
Po fer 'n' bonnette à Mathi.

La fin de toute *Fâve* est annoncée par un geste expressif du conteur, accompagné de ces mots dits d'une voix chantante et pourtant sentencieuse :

Make so l' soû,  
Volà l' fâve foû.  
Vos magn'rez (²) l' hâgne, et mi, l'oû.

(¹) Variante : *d' fisèie*.

(²) Variante : *Vos dréz*.

Mi, l' jambon,  
Ti, li stron.  
Vos frez l' café  
Et mi j'el beuret.

---

24. — Un moyen infaisible de se débarrasser du hoquet, c'est de répéter plusieurs fois de suite et sans reprendre haleine :

J'a l' hiquette,  
Poite-lu à m' branchette.  
Si m' branchette n'el vous nin,  
Rapoite-lu so tes rin.

---

25. — Quand un enfant veut *Sègni* un petit camarade, c'est-à-dire lui jeter un mauvais sort, il lui chante :

Ji v's eschante  
D'ine makrale tote blanke  
D'on pourçai singlé  
Vos v'la-st-eschanté.

---

26. — *On jône, on vi, on vèf....* disent les jeunes filles en effeuillant une marguerite, afin de connaître la qualité de l'époux que l'avenir leur réserve.

---

27. — Pour se débarrasser des cors aux pieds, l'on suit un mort que l'on conduit en terre, et l'on répète :

Moirt qu'on poite ès térré,  
Ji t' diret treus pâtér,  
Poite mi mâ avou li ès térré (\*).

(\*) A. Bock. *Oeuvres complètes*, tome II, p. 202, et tome III, p. 215.

28. — Lorsqu'une personne trouve un objet dans la rue, si une autre la voit ramasser cet objet et que celle-ci crie: *Part à nos deux*, la personne qui trouve se croit en conscience obligée de partager sa trouvaille, à moins qu'elle n'ait dit avant: *Part à mi tot seu!*

---

29. — La boutade suivante sert à congédier les importuns:

Poite mi cou à l'halle (¹).  
S'on n'el vont nin,  
Rapoite lu chal,  
So tes s'pale.

---

30. — Il y a vingt-cinq ans environ, l'on pouvait voir encore, parcourant les rues de Liège, des colporteurs d'un genre tout spécial, appelés *Hotli*. C'étaient des ardennais portant, dans d'immeuses hottes, des objets de bois tels que cuillères, louches, saunières, sébiles, etc. Leur apparition coïncidait toujours avec la pluie. En effet, la prudence exigeait qu'ils ne se missent en route que par un temps humide, sous peine de voir leur marchandise se fendiller par un temps sec.

Les *Hotli* annonçaient leur passage en criant d'une voix dolente:

Des platai, des cui, des loce.

A quoi les gamins répondraient en manière de rime:

'N'a m' grand mère qu'à l'fosse (²).

(¹) Variante: *Amon Lavalle*.

(²) BONY, *Vocabulaire des tonneliers*, (Bulletin, tome X, 1866.)

Faisant allusion à ces pittoresques colporteurs, l'on dit encore proverbialement :

Des cui, des loce et des platai:  
Dè l' plaise et des grusal.

---

31. — Croyant provoquer la pluie, ou l'empêcher de tomber, selon le cas, les enfants chantent :

Ploû, ploû,  
Les bêguenne sont foû,  
Les curé  
Sont resserré!

Ni ploû nin,  
Les bêguenne sont d'vin.

---

32. — Dans l'intention d'attirer la grêle, on dit :

Ploû, ploû des grusal,  
Po madame qu'est ès chesta!

Pour l'arrêter, l'on invoque saint Pierre et saint Paul :

Saint Pire et saint Pau,  
Qui jouet à stau,  
Rat'nez les grusal,  
Fez crêhe les grusalle.

---

## FORMULETTES DE JEUX.

---

55. — A cavale li berwinâ,  
Les molin qui vont à ch'vâ.  
Il a passé on p'tit moûni,  
Qu'a tapé ses jambe po dri  
Perti, pertouf, vollâ nêîl.

Ou :

Tot l' monde a stu nêîl,  
Apu qu' mi et m' fré Mathi.

Ce couplet se chante en faisant danser un enfant à cheval sur le cou-de-pied. En prononçant le dernier vers, l'on fait exécuter une culbute à l'enfant que ce jeu transporte d'aise. Le sens des deux premières lignes n'est pas clair. Au lieu de *Li berwinâ*, habitant des bords de la Berwine (petite rivière qui active plusieurs moulins), on prononce parfois *Libert Lindâ*. Cette enfantine doit renfermer une allusion qui nous échappe complètement.

---

34. — « A Liège, disent Messieurs Le Roy et Picard (1), les enfants chantent, en gesticulant comme s'ils battaient l'enclume :

A l'ôr, à l'ôr à Saint-Phoien,  
On batte di l'ôr et di l'ârgint !

Cette tradition se rapporterait-elle à l'existence d'un hôtel de monnaies, à une époque quelconque du Moyen Age, dans la paroisse Saint-Pholien, au quartier d'Outre-Meuse ? »

(1) *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, tome II, page 50 (2<sup>e</sup> partie) ou **PICARD**, *Œuvres*, tome II, page 218.

La question posée par les savants collaborateurs, reçut la réponse suivante, insérée dans le tome III du *Bulletin de la Société de littérature wallonne* :

Tous les liégeois sont hommes ;  
Tous les hommes sont faillibles ;  
Donc tous les liégeois.....  
(Logique de Port-Royal.)

Huy, le 1<sup>er</sup> avril 1860.

Messieurs,

Ne vous vantez pas trop. On battait monnaie à Huy quand la ville de Liège était encore dans les *futurs contingents*. Lisez Mélart, et consultez les savants numismates que vous comptez parmi vos confrères. Ce qui vient par Saint-Quirin s'en va par Saint-Pholien. En voulez-vous la preuve? Ecoutez nos petits enfants :

A mōie, à mōie à Saint-Quirin,  
Qui batte di l'or et di l'argent !  
L'a bin battou, l'a bin molou,  
Mam'zelle (N.) tournez vosse cou !

(Ici, on se tourne le dos et on se salue profondément en sens inverse, ce qui donne lieu à de fâcheuses rencontres.)

Long ta, deri ton, la laine,  
Long ta, deri ton, la la !

Vous avez émis, Messieurs, une conjecture ingénieuse; mais, comme vous voyez, toute médaille a son revers!

Agreez, etc.

RONDIA, PONTIA et BASSINIA (de Huy).

Ajoutons que la variante *A mōie, à mōie* est connue à Liège;

du reste, voici le couplet tel que nous l'avons entendu chanter :

A l'ôr, à l'ôr à Saint-Pho-ien, Qui batt'di l'ôr et  
di l'ârgint! Treus clâ, treus ferrou, Mam-zell' (N.)  
tournez voss' cou.

A l'appel de son nom, chaque enfant se retourne, et lorsque tous sont placés de la sorte, le dialogue suivant s'échange entre eux :

- Est-ce qui l' tâve est mettowe ?
- Awet.
- Les assiettes sont-elles dissus ?
- Awet.
- Estans-gne prêt à magni ?
- Awet.
- Des clâ, des clâ, des clâ.

A ce moment se produisent les rencontres fâcheuses dont il a été parlé plus haut.

Dans son rapport à l'Académie des Sciences (1) sur la *Numismatique de la Principauté de Liège*, par le baron J. de Chestret de Hanefée, M. Le Roy se préoccupe à nouveau de l'allusion historique que doit renfermer le couplet dont nous parlons. Voici comment s'exprime le savant professeur :

(1) *Bulletin de l'Académie royale des Sciences de Belgique*, 1887, 3<sup>e</sup> série, tome 13, page 637.

« A propos des ateliers monétaires, je ne puis m'empêcher de recueillir une vieille tradition liégeoise. J'ai entendu cent fois, il y a bien longtemps, les enfants du quartier d'Outre-Meuse, à Liège, répéter une chanson dont je ne me rappelle plus que deux vers :

A l'aur, à l'aur ! à Saint-Foyen,  
On batte di l'aur et di l'argint.....

« A l'or, à l'or ! à Saint-Pholien, on bat de l'or et de l'argent. » Ces paroles se rapporteraient-elles à un hôtel des monnaies qui aurait existé dans cette paroisse, à une époque plus ou moins reculée ? Je ne me chargerai pas de résoudre la question. »

35. — « Il existe un jeu d'enfants qu'on désigne par l'expression : *Poirter à l'chèyire di mom Lè Roy*, ou *d'amon les roi*. Deux enfants, placés l'un vis-à-vis de l'autre, entrecroisent les bras en forme d'X et se tiennent par les mains. Un troisième, assis sur cette chaise improvisée, est porté l'espace de quelques pas, aux acclamations des jeunes spectateurs. Serait-ce un vague souvenir de la cérémonie du pavois ? Les traditions remontant à l'époque des Francs sont peut-être plus nombreuses à Liège qu'on ne serait tenté de le croire ? »

PICARD. *Œuvres*, t. II, p. 218 et 219.

Complétons ces renseignements en rappelant qu'il existe un autre jeu à peu près semblable à celui-ci, et qui se nomme *Poirter à l'chèyire di Bavire*.

Il y est fait allusion à la chaise à porteurs, dans laquelle les malades étaient transportés autrefois à l'hôpital de Bavière.

Voici comment l'on procède : Deux enfants, placés côte à côte, enlacent leurs mains de façon à former une espèce de siège sur lequel un troisième joueur s'assied tenant de chacun de ses bras le col de ses porteurs. Ceux-ci marchent en mesure et chantent ce refrain :

A l'cheyire  
Di Bavire,  
'N'a madame qu'a fait on pet,  
Puf, potiket !  
Elle a dit qu'elle el freut co,  
Puf, märtico !

Au dernier vers, ils font sauter leur fardeau, ou le laissent tomber en se séparant brusquement de lui.

Un jeu analogue se retrouve dans le sud de la Belgique et dans le nord de la France. On le nomme à Namur : *A l'cheyaire Gobaire*; à Mons : *Porter à saint Grizelle*; à Tournai : *Porter à grennsiel*; dans plusieurs localités du nord de la France : *Porter à gringrin d'aisselle*; à Valenciennes : *Porter à gran' déciel, à cul païele*; à Rennes : *Porter à la gredindelle*.

A ce propos, on lit dans Vermesse (*Dictionnaire du patois de la Flandre française*, p. 272) :

**GRAIND' SIELLE**, littér. — Grande chaise.

*Porter à graind' sielle*. Deux enfants se donnent la main de manière à former un siège à un troisième qui s'y place et s'appuie sur les épaules des porteurs; ceux-ci le promènent en chantant :

A graind' sielle !  
Tout du long du ciel,  
Tout du long du paradis,  
Sante petite soris !...

**ROUCHI** : *Porter à fagot*. — **DOUAI** : *Cu patelle*. — **CAMBRAI** : *A l'épayelle*.

---

36. — **A gâde** !

Li cis qu' l'attrappe,  
Qu'el wâde.  
Li cis qu' n'el vont nin,  
Qu'el rinsse à s' wêsin.

En prononçant ces derniers mots, l'écolier donnera une légère tape à l'un de ses condisciples qui la rendra à un petit compagnon, et ainsi de suite.

---

57. — Li cis qu' l'attrappe,  
Qu'el wâde,  
Li cis qu' n'el vout nin,  
Qu'el donne à s' camarâde.

Cri des enfants lorsqu'ils lancent au loin leur sabot.

Is. Doay. *Wallonismes*. — V. *Idée*.

---

58. — Bèguenne,  
Pâtér,  
Nostér,  
Pochi.

Formulette employée par les petites filles lorsqu'elles sautent à la corde. Le mot *Pochi* marque le moment précis où il faut *Entrer d'vin les coide*, c'est-à-dire se mettre à sauter.

---

39. — Avant de procéder à un jeu, il est bon d'assigner à chacun le rôle qu'il doit remplir. Dans ce but, l'on tire à la courte paille — *à court fistou* —. D'autres fois, un patient est choisi; il courbe l'échine et appuie la tête contre les genoux de l'enfant qui préside au jeu. Alors celui-ci lui frappe légèrement le dos, avec le poing, et l'interroge en répétant en cadence :

Boum, bouboum,  
So' li stokai,  
Jambe di bois,  
C' n'est nin d'ohai.  
Qui est-ce lu?

En formulant cette question, il montre du doigt un enfant

quelconque, et le patient s'empresse d'indiquer le rôle que jouera le petit camarade désigné.



Boum bouboum so li sto kat, Jamb' di bois ç'n'est nin d'o-hai.

40. — *Gâre à l'attèche!* Casse cou! Cri par lequel, au jeu de colin-maillard, — à caca, — on avertit celui qui a les yeux bandés qu'il approche d'un endroit où il pourrait se blesser. L'origine de ce jeu est essentiellement liégeoise.

Jean Colin que Robert, roi de France, fit chevalier, prit le surnom de Maillard parce que, dans les batailles, il s'armait de préférence d'un maillet, dont il se servait en fort et vigoureux champion. Colin se distingua dans plusieurs combats livrés pour la défense des droits de l'église de Liège, et fut créé en 996 mayeur de la Sauvenière, quartier qui était alors tout à fait indépendant de la Cité, et devait comprendre la place Verte actuelle et s'étendre jusqu'au Pont-d'Ile.

Dans la dernière bataille qu'il livra à un certain comte de Louvain, Maillard eut les deux yeux crevés; mais, guidé par ses écuyers, il ne cessa de se battre tant que dura l'affaire qui s'était engagée. De là l'origine d'un jeu bien connu dans tout l'Occident de l'Europe.

La ville de Liège, en reconnaissance des services rendus par Maillard, a donné le nom de ce chevalier à l'une des rues du quartier du Centre.

41. — *Hièrlieie!* — Cri des joueurs à la croisse — à l'erâwe — pour avertir qu'ils lançaient la balle.

42. — *I broûle, i geale.* Au jeu de cache-cache, on crie *il brûle*, quand celui à qui incombe l'obligation de chercher

approche de la personne ou de l'objet qu'il doit atteindre ; *il gèle*, dans le cas contraire.

J. DEJARDIN. *Dictionnaire des Spots*, n° 2015.

A Valenciennes, l'on dit : *Grand feu, petit feu*, à mesure que l'on s'approche ou que l'on s'éloigne de l'objet caché.

43. — NICOLAS CAPON.

Dans ce jeu, un enfant que le sort désigne se tient la figure cachée ou tournée vers un mur, tandis que ses petits camarades chantent :

Nicolas Capon,  
Dè l' sope àx ognon.  
Riquiqui !  
So qui ?

A la question *So qui ?* l'enfant jette un nom. Le joueur désigné prend la fuite, mais il est bientôt rattrapé par ses compagnons et, ramené au but à coups de poing, il prend à son tour le rôle de patient.

44. — Passerie outte  
Tote outte !

Crient les enfants en jouant à *cache-cache* — *à cach* ou *à respounette* — lorsque celui qui les cherche, dépasse, sans les découvrir, la retraite où ils se tiennent blottis.

45. — Pogn'ès cis,  
Pogn'ès là,  
Qui l' Bon Dieu m'avôie  
Cis baï gros là.

On a généralement la croyance que cette formulette fait trouver sans erreur la main dans laquelle une personne tient un objet caché. Il faut la réciter en pesant sur chaque syllabe et en

touchant alternativement chacun des poings de cette personne. Le dernier poing touché doit contenir l'objet en question.

---

46. — L'enfant déteste les rapporteurs. Voici en quels termes il les flétrit :

Raccuse (<sup>1</sup>) potée,  
Mâle makée,  
On pau pus lon,  
Bèche divin on stron.

A Namur, les enfants disent de même :

Raccusette potée,  
Bèchette makée,  
On pau pus lon,  
Bèche din on stron.

Et à Lille, ils chantent :

Raccusète de pâté  
Trente-six pour un pet.

---

47. — *Raws !* s'écrie l'enfant qui, aux chevaux de bois, parvient le premier à enlever conséutivement du bout d'une petite lance deux bagues suspendues en l'air. Cet acte d'adresse vaut au vainqueur le droit de rester gratuitement sur le carrousel pendant la course suivante.

---

48. — Deux enfants se prennent les mains : la main droite dans la main droite, la main gauche dans la main gauche, les

(<sup>1</sup>) Variante : *Raccusette*.

bras entrecroisés, et, imitant le geste d'une personne qui scie, ils vont ainsi en disant :

Sôie, sôie,  
Marêie qui sôie,  
On banstai,  
Marêie Crahay  
Po neurri ses p'tits pourçal.

---

49. — Tour à tour,  
Grand'mère l'a dit.

Le sentiment de l'égalité existe naturellement chez les enfants; ils ne reconnaissent aucun privilège: le jeu les rend tous égaux.

---

## NOMS ET PRÉNOMS.

---

50. — Anne Marèie,  
Plate vessèie,  
Coûte et grosse,  
Et mā fahèie.

Se chante d'habitude aux personnes courtaudes et mal fagotées, dans l'intention de se moquer de leur mise.

---

51. — Anne Marèie,  
Volez-v' beûre on d'mèie?  
Volà l' botèie,  
Volà l' botèie,  
Anne Marèie,  
Volez-v' beûre on d'mèie?  
Volà l' botèie qu'est apontèie.

Ce couplet se chante sur l'air: *Mademoiselle, voulez-vous danser? Vla l'bastringue, etc.*

---

52. — Augusse,  
Cucusse,  
Pourçai,  
Navai,  
Fait ès s' panai,  
N'el rissowe jamais.

S'adresse, en guise de raillerie, aux petits garçons laissant voir un bout de chemise malpropre.

---

55. — Chârlotte,  
Bourlotte,  
Chantez,  
Bourlottez,  
Dè peûve et dè sé,  
Po saler vosse sopé,  
Et dè boûtre sins salé.

---

54. — Boum, bouboum, *Colas Massin* (\*),  
Vosse tabeûr ni va nin bin.  
Fez-l' ou pau aller pus bin,  
Vos sêrez mi p'tit cousin  
Po disqu'à l'annéie qui vint

---

55. — A Liège, les enfants chantent un quatrain qui se rapporte sans doute à quelque événement de l'histoire locale. Nous avouons n'avoir pas saisi l'allusion (†) :

Dominique qui va so l' toûr,  
Avou treus palette (‡) di poûre,  
Et deux paire di pistolet  
Po touwer tos les Anglais !

---

56. — Hinri, les poie sont ès corti,  
Elles juret les mârbéni  
Qu'elles n'iront nin foû por ti.

*Jurer les mârbéni* c'est-à-dire jurer par la morbleu. On appelait encore *Mârbéni* et mieux *Mâ r'béni* — littéralement *mal rebénis* — les protestants qui, s'étant convertis à la foi catholique lors

(\*) Variantes : *Colas Rubin*, *Colard-Houbin*.

(†) LE BOY et PICARD. *Bulletin*, tome II, 1888, p. 51, 2<sup>e</sup> partie.

(‡) Variante : *Pochette*.

de la révocation de l'Edit de Nantes, s'empressaient de retourner à leur ancien culte dès qu'ils en trouvaient l'occasion.

---

57. — Hinni,  
Chawe-soris,  
Voste oûhai  
Vike-t-i tod'i?  
Awei, mère, disqu'a londi.

---

58. — Jacques Labräie qui va so l' Batte,  
Avou l' diale divin ses deux patte.  
Il aveu 'n' foche so ses s' pale,  
Et, so les dint, treus macrale.  
Comme elles n'avit nin des dint,  
Les marchand n'ès volit nin.  
Et Labräie, tot coine ès cou,  
Qwitta l' Batte comme aveut v'nou.  
Mins mava, sins fer nou pleût,  
Tot rallant les tappe est fleû.

L'expression *Fleû* ne se trouve dans aucun dictionnaire liégeois. Forir donne *Fleûf*, fleuve. *Fleû* n'est probablement qu'une variante de ce mot, amenée par la rime *Pleût*. On sait d'ailleurs que le quai de la Batte est établi le long de la Meuse. Il se peut aussi que *Fleû* soit une altération de *Flot*.

---

59. — Jacques Panâhe  
A trawé ses châsse.  
Coine ès cou  
Les a r'cosou  
Avou 'n' awèie sins cou.

60. — Jean, Jean

Dè blanc pan,  
Dè péquet po deux aidan,  
Po neurri ses p'tits éfant.

---

61. — Tant qu'i-n-a dè l' bire ès pot,  
Jean Collinette, Jean Collinette,  
Tant qu'i-n-a dè l' bire ès pot,  
Jean Collinette 'nn' n'érva nin co.

---

62. — Dò, dò, minette,

L'éfant d'à Jeannette,  
Qui n'aveut nin co iné an  
Qui brailléve papa, maman.

---

63. — A la descente du vieux Pont-des-Arches, vers la ville, il y avait jadis, de chaque côté de la rue, quatre ou cinq femmes qui faisaient des *Boûquette*, des crêpes si vous préférez, et qui s'époumonnaient à crier coup sur coup : *A 'n' aidant totès chaudes!* Bien des personnes se rappellent encore qu'une d'elles se nommait Lamour, ce qui faisait chanter sur l'air du *Solitaire* :

C'est Lamour, Lamour, Lamour,  
Qui fait des boûquette à Pont-d's-Ache ;  
C'est Lamour, Lamour, Lamour,  
Qui fait des boûquette à boûtre (¹).

A. Hock. *Oeuvres*, tome II, p. 291.

---

64. — Aux enfants qui, sans motif plausible et par pur

(¹) Variante : *Et po fer plaisir à Lamour,*  
*I fât batcôp dè boûtre.*

caprice, refusent ce qu'on leur propose, l'on récite en guise de moquerie :

Marèie, volez-ve ine ognon ?  
Nenni, mère, i n'est nin bon.  
Marèie, volez-ve ine crompîre ?  
Nenni, mère, elle est trop chîre.  
Marèie, volez-ve on micho ?  
Nenni, mère, il est trop gros.  
Marèie, volez-ve ine récenne ?  
Nenni, mère, elle est trop jenne.

On chante de même, mais en français :

Caroline, voulez-vous 'n' tartine ?  
Non, maman, elle est trop fine.  
Caroline, voulez-vous 'n' plus grosse ?  
Non, maman, elle est trop grosse.  
Caroline, voulez-vous sur votre cul ?  
Non, maman, je n' le f'rai plus.

---

65. — Marèie, vos avez des piou,  
C'est des laitès bièsse,  
C'est des laitès bièsse ;  
Marèie, vos avez des piou,  
C'est des laitès biesse  
Po viquer avou (\*).

---

66. — Marcachou a treus jônes chin,  
I les mette ès scole,  
I les mette ès scole ;  
Marcachou a treus jônes chin,  
I les mette ès scole  
Pont Saint-Julin.

(\*) Variantes : *On v' les a vêiou.*  
*Mi j'enn a-si-avou.*



67. — Nos plantrans des canada  
Avou Marèie Doudouie,  
S'i réussibet, i séront bia,  
Avou Marèie Doudouie  
Lon la,  
Avou Marèie Doudouie.

Ce couplet, qui appartient aux dialectes ardennais et namurois, se chante assez fréquemment à Liège. C'est pourquoi nous le citons.

En voici la musique avec une légère variante dans le texte:



68. — 'N'a Mårtin qu'à 'n' galte,  
El nourrihe àx cache,  
Elle fait dé còrin  
Po nourri Mårtin.

69. — Balté, solo,  
Qwand magn'rans-ne nos treus micho,  
So l' tonnai Mathi Maho,  
Ine noquette di bouûre diso ?

---

70. — Mathieu, Mathieu,  
C'est vos qui pelle les peu ;  
Nos irans-t'à Bavire  
Po pèler les crompîre,  
Et mi j'iret-st'avou  
Po pèler les manch'tou.

---

71. — Mazi, Mazette  
A fait ès l' pèlette,  
L' pèlette a cassé,  
Mazette a toumé.

---

72. — N'avez-v' nin vêiou Michi Cakawe ?  
N'avez-v' nin vêiou Michi cachî ?  
Il est là-haut so l' sina qui clawe,  
N'avez-v' nin vêiou Michi cachî ?

---

73. — Miché et Jôget,  
Es gâbriolet,  
Allit àx Châtroû  
Fer des coupêrou.  
Michi a riscrit  
A tos ses ami  
Qu'il aveut des mustache  
Comme des quowe di vache,  
Des favori  
Comme des quowe di soris,  
On minton  
Po jower dè violon,  
Ine narenne  
Po jower dè l' coine.

74. — As-se des piou, Pierrot?

— Wère, min c'est des gros.

Se dit aux enfants pouilleux. On dit encore: *Enn' n'a qu'onke, min il est malâde et tos les aute el sont v'nou vèie.*

75. — Dansez Tonton,

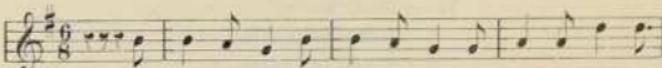
Dansez Tonton,

Vos àrez dè l'doréie (\*).

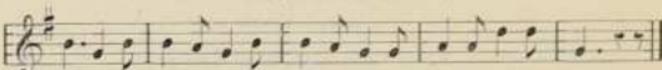
Dansez Tonton,

Dansez Tonton,

Vos àrez dè jambon (†).



Dan-sez Ton-ton, Dan- sez Tonton, Vos à- rez dè l'do-



rèie, Dansez Tonton, Dansez Tonton, Vos àrez dè jam-bon.

---

(\*) Variante: *Maquéeie*.

(†) Variante: *Floion*.

## ANIMAUX.

---

76. — Le hanneton est, de la part des enfants, l'objet d'une ardente convoitise; ils cherchent à s'en emparer par tous les moyens possibles, voire même par la persuasion et les promesses les plus alléchantes. Ecoutez-les, pendant les belles soirées des mois d'avril et de mai, alors qu'ils font la chasse à ce coléoptère :

Abalowe, vinez d'lez mi,  
Vos ârez dè pan rosti.

Possesseurs de l'insecte tant convoité, ils s'empressent de l'attacher par une patte. Ce procédé est renouvelé des grecs; Aristophane y fait allusion dans sa comédie des *Nuées* (vers 763): « Donne l'essor à ton esprit, comme au hanneton attaché par la patte à un fil. »

Non contents d'en user de la sorte avec le malheureux insecte, parfois nos écoliers lui passent une aiguillée de fil dans la pointe cartilagineuse qui termine l'abdomen ou se livrent à d'autres pratiques plus cruelles encore.

Puis ils s'amusent à lui voir prendre son vol.

Croyant le stimuler et le forcer à ouvrir les ailes, on lui pince les pattes avec l'ongle. Mais le hanneton a le corps très lourd; pour en alléger le poids, il est obligé d'enfler son abdomen en y faisant pénétrer par ses stigmates le plus d'air possible. Dans ce but, il élève et abaisse alternativement ses élytres pendant quelques secondes avant de s'envoler. Les enfants, quand ils voient cette manœuvre, disent que l'âbalowe *compte ses heûtre* ou

qu'elle fait ses paquet (en France, on dit qu'elle compte ses écus), et ils se mettent à chanter :

Abalowe, fez vosse paquet,  
Il est temps d'enn' éraller.  
Ine heure,  
Deux heure,  
Treus heure,  
Vole èvoie.

---

77. — Ine aguëce, c'est ine belle biësse,  
Blanke à cou et neûre à l' tiësse.

---

78. — Biësse d'or,  
Donne di l'or.

Crient les enfants, aussitôt qu'ils aperçoivent un coléoptère à reflets dorés.

---

79. — Pour décider l'escargot à sortir de sa coquille et à montrer les cornes, on chante :

Caracole,  
Pitabole (<sup>1</sup>),  
Grand mère iole !  
Vins foû,  
Ti veuret t' père à joû  
Et t' mère qui casse des oû.

A Valenciennes on dit :

Caracol,  
Bis té col,  
Monte tés cornes,  
J' té dirai d'u qu' ta mère est morte ;  
A Cambrai, à Douai,  
Dus qu'on sonne les grossés cloques.

HÉGART. *Dict. rouchi*, page 97.

(<sup>1</sup>) Variante : *Piatole*.

80. — La chauve-souris est un objet de persécution pour l'enfant. Il la poursuit avec acharnement lançant après elle sa casquette ou, à défaut, une pierre liée dans un mouchoir. Dans le but de l'attirer, il lui chante un couplet dont les deux premiers vers sont semblables à ceux qu'il répète pour le hanneton :

Chawe soris, vinez d'lez mi,  
Vos àrez dè pan rosti;  
Si vos n'el volez nin  
J'el donret-st-à mi p'tit chin,  
Qu'est à coron dè jåardin.

---

81. — Coirhá, mohet,  
Divin les bois,  
Si ji v's attrappe  
Ji v' cöpe ine patte.

---

2. — L'on croit généralement que le paon et le dindon sont sensibles à la louange comme au blâme. Et, dans le but d'exciter leur vanité et de faire faire la roue à ces oiseaux, on leur crie à plusieurs reprises : *Qu'elle est belle ! Qu'elle est laide !*

## ALPHABET. — NOMBRES. — GAMME.

---

85. — A, B, C, D,  
Qu'a l' cou trawé;  
Mettez vosse nez  
Po l' ristoper.

---

84. — Eune, deusse, treus,  
Marèie àx peu.  
Qwatte, cinq, sihe  
Marèie àx cèilhe.  
Sept, hûte, nouf,  
Marèie à l' sinouf.  
Dihe, onze, doze,  
C'est Marèie qui tosse.

S'emploie comme formulette d'élimination.

---

85. — On peu, deux peu, treus peu, qwatte peu, cinq peu, six peu,  
Sept peu, hût peu, nouf peu, dix peu, onze peu, doze peu,  
Doze peu, onze peu, dix peu, nouf peu, hût peu, sept peu,  
Six peu, cinq peu, qwatte peu, treus peu, deux peu, on peu.

Cette *rie* se chante sur l'air du *Tra la la*.

---

86. — Onke et deux,  
J'han l' tigneux.  
Treus et qwatte,  
Il a des crappe.  
Cinque et sihe,  
Il a les five.

Sept et hût,  
Il a l' tiesse cûte.  
Nouf et dihe,  
'N a nolle chimihe.  
Onze et doze,  
I rote à crosse.  
Traze et quatwasse,  
I fât qu' ti passe,  
Vinte et trinte  
I fât qu' ti t' pinte  
So l' montagne di Montagu  
Wisse qui t' père et t' mère ont s'tu.

---

87. — Enn'a qwatte,  
Ottant d' pid qu'à 'n' gatte.

C'est-à-dire il y en a quatre, ni plus ni moins.

---

88. — Le dîner ordinaire du prince-évêque de Liège se composait, dit-on, de sept plats à chaque service et du dessert. De là, en parlant d'un grand festin, l'on dit proverbialement :

Sept et sept  
Et l' rawette.

Et par allusion à un maigre repas :

Sept et sept  
Es l' minme pêlette.

Pour faire entendre, sans doute, que les mets peu nombreux ont été cuits dans la même casserole.

Les menus du premier Banquet donné par la *Société de littérature wallonne* (30 décembre 1858) portent pour épigraphe : *Sept et sept et l' rawette. Le Dictionnaire des Spots* par Jos. Dejardin mentionne le dicton, sous le n° 2188. Enfin le menu

du Banquet du 31 décembre 1876 (*Annuaire*, tome 8, page 187) nous dit :

Ci n'est pas l' timps qui nos fi *sette et sette*.

89. — Le couplet suivant se chante le plus rapidement possible, et, tandis qu'il le récite, le chanteur doit faire seize *Rôie* ni plus, ni moins. Du reste, on remarquera qu'il renferme seize percussions.

Comptez (1), comptez (2), comptez (5) donc (4),  
Comptez (5), binaméie (6 et 7) bottresse (8),  
Comptez (9), comptez (10), comptez (14) donc (12),  
Comptez (15), s'i-n-a (14) saze (15) à pont (16).

90. — Do, ré, mi, fa, sol  
A pierdou ses crolle.  
Sol, fa, mi, do, ré,  
Ji les a r'trové (\*).

91. — Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do,  
Monsieu (N) n'est qu'on bâbô.

L'écolier liégeois, né frondeur, ne manque point d'intercaler ici le nom de son maître d'école.

92. — Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut,  
Tos les flamind sont des flahut.

Reflet du sot préjugé qui oppose Wallons à Flamands.

(\*) Variantes : *C'est Monsieu l' curé*  
*Qui les a r'trové.*  
ou : *C'est fini por lu,*  
*In' les râret pus.*

## RIMES ET ASSONANCES.

---

95. — A sécoûrs,  
'N a l' chet qui moûrt !

Petit dicton tout familier pour appeler à l'aide ou réclamer un léger service.

---

94. — A tote,  
L' cis qu'enn n'a nin,  
Fât qui d'hotte.

Expression des joueurs de cartes.

---

95. — Bè-è-è,  
Dit l'ognai.  
— 'L est trop matin,  
Dit-st-i l' chin.  
— J'a mā m' pid,  
Dit l' biergi.

Fidèle peinture de l'égoïsme humain. Il fait jour, et l'agneau bêle, impatient d'être conduit aux champs pour y brouter l'herbe. Mais le berger et le chien sont peu soucieux d'interrompre leur sommeil et de reprendre déjà leur labeur ; aussi imaginent-ils des prétextes pour retarder l'heure du départ.

Voici une variaute de cette enfantine :

— Bè-è-è,  
Dit l'ognai.  
— Qu'as-se don m' fi,  
Dit l' berbis ?

— Ax champ, allons !  
Dit l' mouton,  
— N's irans d'main,  
Dit-st-i l' chin.

---

96. — Bonjou sour !

Pitit coûr

Di boûrre !

— Bonjou camarâde !

Camarâde

A l' salâde !

Formulettes de salutation entre personnes de sexe différent.  
*Pitit coûr di boûrre*, c'est-à-dire au cœur tendre comme beurre.  
Ajoutons que l'épithète *Camarâde à l' salâde* n'a point dans ce cas le sens défavorable qu'on y attache d'habitude.

---

97. — Cake, cake à deux main,

Ni pan, ni argint.

So l'ârmâ, on p'tit boket d' lèvain,

Li chet l'abatte,

Li poïe l'attrappe,

Li chin il happe... .

Qui diret m' mamme, qwand 'll' rivèret?

Elle mi battret, elle mi battret, elle mi battret,

Et mi ji pleûrret, ji pleûrret, ji pleûrret.

---

98. — Cangi vosse hêgne,

C'est d'main dimègne.

Se dit aux enfants boudeurs, aux personnes à mine renfrognée ; et parfois l'on ajoute : *Fez-le on pau pus belle et s'vindez-le pus chir.*

---

99. — C'est l' bouwéie matante,  
Qwand 'll' est nette, elle est blanke.

Se dit d'une lessive de peu d'importance et que l'on fait tant bien que mal.

---

100. — C'est l' dièrin  
Qu'a l' mēieux haring.

Dans les repas, il arrive que, par politesse, les personnes qui se servent les premières laissent aux autres les meilleurs morceaux. Mais ce dicton a une contre-partie :

C'est l' dièrin  
Qu'a l' noquette ès l' main.

Traduction libre de : *Tarde venientibus ossa.*

---

101. — C'est on s'crét mawet  
Qu' personne ni sét,  
Et qu' tot l' monde sâret.

C'est une confidence illusoire, c'est le secret de Polichinelle. *Mawet* est mis probablement pour *Mawetre*. Remarquons aussi que *Mawet* est un nom patronymique bien connu à Liège.

---

102. — Lorsqu'une personne s'étonne de tout et répète à tout propos : « *C'est drôle* » on lui réplique plaisamment :

C'est ossi drôle  
Qu'on pourçai qu'à 'n' crolle (¹).

---

103 — C'est oûie sem'di,  
On pâie nawe et ginti.

---

(¹) Variante : *Qu'on pourçai qui vole.*

104. — Naguère, un certain antagonisme existait entre les enfants des villages de Wandre et de Cheratte. Un habitant de Wandre ne pouvait rencontrer un natif de Cheratte sans l'invectiver en ces termes :

Chératti,  
Magneû d' papi,  
Ji les prinds po les deux pid,  
Ji les jette à l' valêie dè grini.

Et l'autre ripostait :

Wandion,  
Criquion,  
Des neûrès bièsse ès vosse mâhon.

*Wandion* est un jeu de mots approximatif. C'est le sobriquet sous lequel on désigne encore actuellement les habitants de la commune de Wandre.

---

105. — Daïe, da, daïe,  
Wisse sont mes vache ?  
— Daïe, da, daïe,  
Elles sont àx pré.  
— Daïe, da, daïe,  
Qui est-ce qu'y louke ?  
— Daïe, da, daïe,  
On p'tit valet.  
— Daïe, da, daïe,  
Qui il dorans-che ?  
— Daïe, da, daïe,  
On gros patâr.  
— Daïe, da, daïe,  
Qui diret-i ?  
— Daïe, da, daïe,  
On gros merci.

---

106. — Dè neûr pan

C'est des crahai ;

Dè blanc pan

C'est dè wastai.

---

107. — Dè pique, dè make

Et des armanack,

dit-on aux personnes qui font beaucoup de bruit pour rien.

---

108. — Dix-sept patâr et ine aidan

Po 'n' robette et on galant.

Ce distique, si peu flatteur pour le sexe fort, se lit au bas de certaines couques de Dinant. Il sert de commentaire à une méchante reproduction du tableau bien connu de Barthélemy Vieillevoye « *Bottresse agaçant un braconnier*. »

Un *Patâr* représentait quatre *Aidan* ou six centimes de notre monnaie actuelle.

---

109. — Dô, dô, dô, dô,

Les vache ès pré.

— Qui est-ce qui les wâde ?

— C'est Diédné.

— Qu'âret-i ?

— On merci.

---

110. — Flamint d'gatte

Qui magne dè boûrre et dè froumache !

*Flamint d'gatte*, terme injurieux, renfermant un jeu de mots. En flamand, *gat* signifie aussi ce qu'un vaudeville appelle *l'endroit où le dos change de nom*.

J. DEJARDIN. *Dict. des Spots*, n° 1728.

---

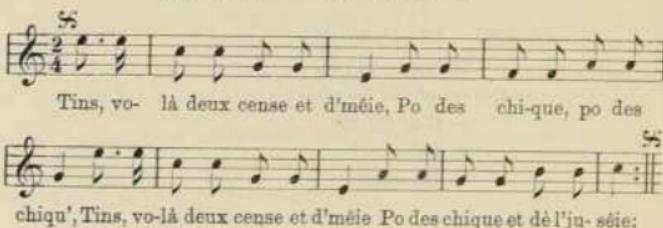
111. — Gros patapouf,  
Marchand d'sinouf,  
Dè l'pénèie  
Po deux cense et d'méie,  
Dè péquet  
Po aller beûtre après.  
Et vos m'rindrez 'n'pitite diméie  
Po des chique ou dè l'juséie.

Se chante aux personnes affectées d'obésité. Le dernier vers se retrouve dans une *scie* populaire :

Tins, volà deux cense et d'méie  
Po des chique, po des chique,  
Tins, volà deux cense et d'méie  
Po des chique et dè l'juséie.

Puis, selon la patience du chanteur et de l'auditeur :

Tins, volà treus cense et d'méie, etc.  
Tins, volà qwatte cense et d'méie, etc.



112. — Pour flétrir le paresseux et son vice, l'on dit :

Il est s'crit so l' cou d'on chin  
Qu'ine nawe gin  
N'aret mäie rin.

Il est s'erit so l'cou d'on leup

Qu'cou qu'elle áreut

Elle li piédréut (').

115. — Ine agrappe,  
Ji v's attrappe.  
— Ine ouiet,  
Ji v'raret.

114. — On boton,  
Ine agrappe,  
Ji v's attrappe.

Et l'on donne une légère chiquenaude sur le nez de la personne à qui l'on parle.

115. — A qui l'importe en disant :

J'a mû m'tièsse,

le liégeois goguenard répond :

Et mi m'cou,  
Nos frans l'fièsse.

116. — Il est d'usage chez le peuple de *Busquinter* ou *Busquèter* ses amis la veille de leur fête patronale. Voici la formule ordinaire :

Ji v' souhaite ine bonne fièsse  
Dépôie les pid disqu'à l'tièsse.  
Si v's avez d' l'honneur  
Vos pâierez 'n' grande mèseûre  
Et s' vos n'payi nin à beûre  
Ji v' batte comme on voleûr.

(') Variante : *On li hapreut.*

Parfois l'on dit en offrant des tasses ornées de fleurs peintes :

Ine bonne fiësse et totes sôrt di bonheûr  
Avou des bellës tasse à fleûr.

Puis l'on ajoute, en présentant le bouquet traditionnel :

Je vous offre ce bouquet de fleurs,  
Qui n'est pas de grande valeur,  
Mais qui est donné de bon cœur.

---

117. — Ine têche d'inche,  
Attrappe, masinge !  
Ine têche d'hôle,  
Attrappe, masôle !

S'écrie l'écolier en faisant semblant d'apercevoir une tache sur l'habit d'un condisciple.

---

118. — Intrez !  
Saint Pirre a les clef.

Se dit à la personne qui frappe à la porte, et pour l'engager à entrer.

---

119. — Quelqu'un a-t-il *li botroulé dijfiléie*, est-il de mauvaise humeur ? On lui répond ironiquement :

L'cis qu'est mâva qui s'rakeûse ;  
I fat pau d'choi po s'dikeûse.  
Qwand l'fi n'est nin assez long,  
On n'sâreut mâie rin fer d'bon.

---

120. — Les scoll,  
Les barbottî,  
On les happe  
Po les deugt d'pid,  
On les tappe  
Disqu'à planchl.

---

121. — Dans le peuple, quand la chemise d'un enfant sort de son pantalon, on crie aussitôt :

Márticot,  
Pélé cou d' sabot,  
Make à s' cou !

Ou bien encore :

Panaï cou  
Tot nou !

122. — Formulette ironique pour implorer son pardon :

Pardon, pardon,  
Pardon à deux main.  
Min 'n' quowe di ramon,  
On p'tit pau so mes rein,  
Ça m' fret bin dé bin.

125. — Paysant málheür,  
Qwatte et qwatte t'es-t-on voleür !

Reflet du sot préjugé qui oppose paysans à citadins.

124. — Poirtez-ve todi bin  
Et j' pâieret l' méd'cin.

Dit-on familièrement en prenant congé de son hôte.

125. — Dis-moi ce que tu aimes et je te dirai.... ce que sont tes parents :

— Qu'ainmez-v' mi,  
Ine peûre ou 'n' pomme ?  
— Ine peûre.  
— Vosse père est-on voleür.

- Ine pomme.  
— Vosse père est-on brave homme.  
— Ine églitin, on haring.  
— Vosse père est-on vârin.  
— Ine gêie.  
— Vosse père rëie.  
— Ine planche.  
— Vosse mère est ine ange.

126. — Qwatte aidan c'est on patâr ;

I sont rond, c'est po rôler.

L'cis qu'vat à ch'vâ so 'n' èknëie,

S' fait ossi nâhi qu' dë roter.

Réponse des prodigues quand on leur reproche de dissiper leur patrimoine. *L'Aidan* valait un centime et demi.

127. — Qui est-ce don là ?

— C'est-on rat,

— le quelle grande quoue qu'il a.

Petit dialogue tout familier qui s'établit d'ordinaire entre la personne qui frappe à la porte et celle qui vient ouvrir.

128. — Qui l' bon Diu ëie si âme

Et l' diale ses ohai,

Po fer des manche di coûtaï.

Plaisante oraison funèbre de tout mauvais drôle.

129. — Qui va à messe,

Piède si plêce (¹).

— Qwand i r' vint

Chesse li vârin (²).

(¹) Variante : *Qui va à Lige*

*Piède si sige.*

(²) Variante : *Qwand i r' vint*

*Trouve on chin.*

Des formulettes analogues existent en France :

Qui va à la chasse  
Perd sa place.  
— Qui revient  
Chasse le coquin.

Ou bien :

Qui va à la chasse  
Perd sa place.  
— Qui revient  
Trouve un chien

*Mélusine*, I, 55.

---

130. — Quand une personne, un enfant surtout, s'avise d'interroger en disant :

Qw' est-ce !

On lui répond en jouant sur les mots :

Ci n'est nin des coisse  
C'est dé lard.

De même, à ceux qui demandent : « *Di quoi ?* » l'on riposte : « *Dè bois* ».

Il existe une certaine analogie entre cette dernière réponse et celle que cite Ph. Kuhff (*Enfantines du bon pays de France*, page 73) :

Quoi ?  
Coi — Coi  
Les corbeaux sont au bois.

---

131. — L'on dit plaisamment aux enfants qui demandent à manger entre les repas :

Si v's avez faim,  
Magni eune di vos main  
Et-s-wärdez l'oute po d'main.

En France, l'on dit de même :

Mange ton poing et garde l'autre pour demain.

*Mélusine*, IV, 94.

132. — La première fois que les petites filles portent leurs cheveux en tresses on leur dit :

Ta, ti, ta, ta,  
Quowé di rat,  
Tra la la.

155. — Ti m'deus qwatte patâr,

Jaspârd (¹).

Qwand m'les dôresse

Jeannesse (²) ?

J'iret-st-amon l'mayeur,

Voleûr.

Et ti sèret pindou,

Filou (³).

154. — Volez-v' on bon cofteu?

Moussi ès cou d'on leup,

I n'y fait nin freud.

Conseil facétieux donné à ceux qui se plaignent de froid.

155. — Wisse dîmeure ?

— Es Rotêtre.

— Wisse ?

— Es Nouvice.

Réponse plaisante adressée par l'homme du peuple à qui l'interroge indiscrètement sur son domicile. On sait que les rues Rotûre et Neuvice sont situées dans des quartiers différents.

(¹) Variante : *Camârd*.

(²) Variante : *Cagnesse*.

(³) Variante : *Plein d'piou*.

## COUPLETS.

---

156. — Ax molin di sor Avreu

On moud blancs peu,  
Blancs peu, blanc frumint,  
Blanc frumint, bon wassin.  
Balthazâr, è zâr, è zâr  
Nos compt'rans nos deux  
Disqu'à vè trinte treus.

---

157. — Crollé

Bébé,  
Qu'a fait ès lét  
Divin ses châsse  
Et ses solé.

---

158. — Dè l' canelle

Po les bâcelle,  
Dè stron d' chet  
Po les valet.

Quand les enfants des deux sexes jouent ensemble, ce ne sont évidemment pas les garçons qui parlent ainsi. On dit encore :

Un demi cent (un centime) pour les garçons,  
Cent écus pour les filles.

J. DEJARDIN. *Diction. des Spots*, n° 1864.

159. — Hârdé dint,

Plat di stain,

Mousse ès cou d'on vi haring.

Sarscame à l'adresse des brêche-dents.

---

140. — I n'a (N) qu'est malade,  
Il a pierdou l'appétit,  
Pauve pítit.  
Nos li frans 'n' sope à l' mostâde  
Po tacher dé l' riwèri.

Se chante aux enfants que l'on soupçonne malades *dè mā d' Saint Thibâ, qui beut bin qui n' magne nin mā.*

141. — Li p'tite soris qui danse  
Tot avâ les planche.  
Elle a s'tu si près dè feu  
Qu'elle a broûlé ses jambe.  
Souf ! mère, qui j'a chaud.  
Bissèche tes patte, mássi crapaud.

142. — Nannez, nannez, p'tit chou,  
Fez nannanne, fez nannanne,  
Nannez, nannez, p'tit chou,  
Fez nannanne, n'a rin d'si doux.

145. — Nannez, nanninette,  
Pâpâ niquette,  
Vosse mère est à bois,

Qwand 'll' rivinret,  
Elle vis rapoitret  
Ine grosse tête  
Comme on cosset.

144. — On dit aux enfants qui pleurent sans motif sérieux :

Pleûre, pleûre,  
T'aret des peûre.  
Crêie, crêie.  
T'aret des gêie.  
Choûle, choûle,  
T'aret des cougnoûle.  
Grogne, grogne,  
T'aret des caskogne.

145. — Qwand m' grand'mère a mettou s' roge cotte,

Elle barbotte, elle barbotte,

Qwand m' grand'mère a mettou s' roge cotte,

Elle barbotte comme ine vêie sotte.

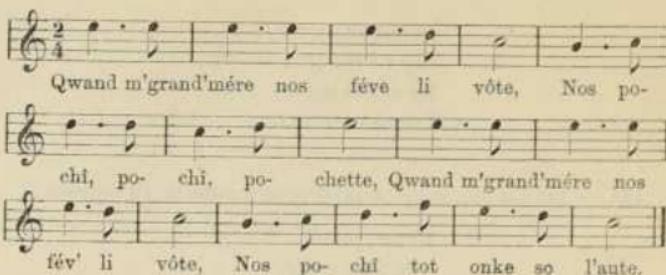
Qwand m' grand'mère a mettou s' rog' cotte, Ell' barbotte, ell' barbotte, Qwand m' grand'mère a mettou s' rog' cotte, Ell' bar-bott' comme in' vêie sotte.

146. — Qwand m' grand'mère nos fêve li vôte,

Nos pochi, pochi, pochette,

Qwand m' grand'mère nos fêve li vôte,

Nos pochi to onke so l'autre.



C'est, avec une variante honnête, le début de la chanson populaire *Ax belles pirette*.

147. — *Qwand m' vi père estent houieu,*  
*Nos esti tos p'lits bribeu,*  
*A ç'st' heûre çoula va mi*  
*Nos avans on p'tit mestif* (\*).

148. — *Rosette,*  
*Poiette,*  
*Dansez-m' ine danse.*  
— *Nenni, mère, j'a trop m'a m' pañse,*  
*Et n'y a pas d' l'hôle ès l' lampoonette*  
*Po fer danser li p'lite poiette.*

Se chante aux rousses, dans le but peu charitable de ridicu-  
liser leur chevelure.

149. — *Vive nos aute,*  
*Et personne d'autre,*  
*Vive les conscrit*  
*Di ç'st' annéie cl.*

(\*) Variantes :  
ou : *A ç'st' heûre qu'il est maistre ovri*  
*Nos vikant comme des rinti.*  
*A ç'st' heûre qu'il est rinti,*  
*Nos vikant on p'lit pou mi.*

## RELIGION. — CLERGÉ.

---

150. — Ès jåardin di note Signeûr,

Note Signeûr lét ses heûre;

Notru Dame

Est so s' hamme;

Saint Pirre et saint Pau

Jowet à stau;

Gâbriel

Léve ses hielle;

Abraham

Léve ses hamme;

Saint Thoumas

Léve ses drap.

L'ôr et l'ârgint

Nos lârans d'main.

L'abbé qu'est moirt

Dit ses pâtêr.

Qu'a-t-i lèyl?

Tos ses creûhi.

---

151. — Dominus vobiscum,

Ji prinds 'n' pirre et j't' assomme.

N'ès prinds nin deux

Ca ti m' touereu !

---

152. — Si v's avez des cense,

Nos brafrans foirt.

Min, s' vos 'nn' n'avez nin,

Nos n'dirans rin.

---

155. — Notru pére qui êtes au cieus,

Mettez les crampire so l' feu

Po nos deux et m'fré Mathieu.

154. — Qu'est-ce que l'homme?  
L'homme est ès s'mohonne  
Qui vind des cutès pomme.

155. — Qui vous a créé?  
C'est l' chet qu' m'a gretté.

156. — Pâter,  
Po les vicaire.  
Avé,  
Po les curé.  
Amen,  
Po les bêguenne.

157. — Pâter nostér,  
Mousse ès terre.  
Avé Mariâ,  
Mousse ès l'ârmâ.

158. — Gloria patri,  
M' mère va prusti.  
Elle a dit qu'elle nos freut on tortai  
Mais 'll a minti.

159. — Magnificat,  
Mi mère mi vont batte.  
Animâ meâ,  
Ni m' fez nin dè mâ.

160. — Quelle poite est-ce chal?  
Li poite di l'infer.  
Puf! il y flaire.  
Quelle poite est-ce chal?  
Li poite dè paradis.  
Pout-on intrer?  
Saint Pirre a les clef.

161. — A vosse santé,  
Mossieu l' curé.  
Vudi vosse verre,  
Mossieu l' vicaire.

Petit dialogue d'un emploi tout familier, pour s'exciter réciproquement à boire. Souvent l'on ajoute en trinquant :

Tibi,  
Mârlî.

---

## CRIS.

---

162. — *À cou, l'homme, à cou !* Avertissement donné au charretier par les enfants, afin de le prévenir que l'un d'eux est monté derrière son véhicule.

---

163. — *A gâde ! Gare !* Cri que poussent les enfants lorsque, dans leur jeu, ils ont à lancer un projectile quelconque. Quand on a crié *à gâde !* s'il survient un accident, il ne peut être imputé qu'à la négligence de la victime. Celle-ci, régulièrement prévenue, devait se mettre à l'abri.

Au jeu de quilles et au jeu où l'on tirait l'oie, il était aussi d'usage que le joueur criât : *à gâde* avant de lancer *ti boulet* ou *l'œle*.

---

164. — *A lâge, Mathi,*  
*Tappe ti cou ènèri !*

Se dit au batelier qui démarre, et, par extension, à toute personne pour la faire détaler. Le dicton se trouve dans *Li Voyège di Chaudfontainne*. Acte I, sc. I

---

165. — Il y a trente ans environ, les faubourgs de Liège étaient encore éclairés à l'huile. De grosses lanternes, qu'attachait un système de cordes et de poulies traversant la rue, étaient suspendues au-dessus de l'axe de la route. Chaque soir on les abaisait pour les allumer. Dès qu'ils voyaient apparaître le préposé à l'éclairage public, les enfants s'appelaient l'un l'autre, et, formant cercle autour de la lampe que l'on venait de descendre, attendaient avec impatience l'instant où on la

remonterait. Alors, et jusqu'à ce que la lanterne fût hissée à sa place, ils faisaient de grandes salutations et chantaien<sup>ent</sup> en cadence : *Bonjou tampe ! Adiè tampe ! Bonnute tampe !*

Cet usage existait aussi à Namur.

Voici ce qu'on lit à ce propos dans les *Chansons waltonnes* de Charles Wérotte (4<sup>e</sup> édition, page XXXII) :

Divant d'awoi l'elaurté dains Nameur pa l'progrès,  
Les lanturnis, pleins d'hôte, allumainne des crassetz,  
Et les éfants, d'sus l'reue, accourainne di leu chambie  
Po danser et crier : *Bonjou tampe ! ... Adiet tampe !*  
*One sovnance des joeuts di noss jonne teimps.*

---

166. — *Cachiz vos tripe !* Cri des gamins de la rue quand ils voient passer une dame mettant trop ouvertement en pratique l'axiome : *il n'y a que le nu qui habille*.

J. DEJARDIN. *Dict. des Spots.* N° 2215.

---

167. — *Couac !* Cri des enfants mal élevés quand ils rencontrent un ecclésiastique ou un petit Frère de la Doctrine Chrétienne. Ils font ainsi un rapprochement entre la couleur noire de la robe religieuse, le plumage et le cri du corbeau.

---

168. — Vers la fin de l'été et pendant l'automne, de nombreuses marchandes de poires cuites parcourent les quartiers populaires de notre ville. Elles signalent leur passage par ce cri qu'elles poussent d'une voix très perçante et en appuyant longtemps sur le dernier mot :

*Des cùtes peûre !*

Les enfants ripostent en manière de rime :

*Po fer qwat're heûre.*

*Fer quatre heure c'est goûter.* Le peuple fait généralement ce léger repas à quatre heures de relevée.

169. — Hâre, hu, hotte,  
Morai qui trotte !

Disent les enfants aux bouviers ou paysans qui attellent leurs bœufs au chariot.

170. — *Hovlette à boubou !* crie-t-on à celui qui a les cheveux ébouriffés. Tandis que, par allusion à la tonsure des récollets, l'on chante le refrain suivant à ceux qui portent les cheveux coupés à la Titus :

Pélée makette,  
A récolette,  
Couac, couac, couac,  
Colette.

171. — *Ploquette ès cou !* Cri dont les gamins poursuivent les passants, en leur lançant des bardanes. Jadis les enfants du quartier d'Outre-Meuse poursuivaient surtout de ce quolibet les femmes qui avaient fait la cueillette du houblon. Sans doute parce que des trochets ou flocons de houblon restaient attachés à leurs habits.

172. — *Savez-ve ou bride, bride, vocial l'agent !* Sauve qui peut ! Cri d'alarme des enfants en apercevant la police.

173. — Sèche,  
I bèche.

Conseil ironique donné au pêcheur malheureux.

174. — *Sôléte à pèquet !* Injure dont les enfants poursuivent l'ivrogne pour le flétrir.

## AMUSETTES.

---

175. — Les amusettes sont des paroles qu'il faut répéter avec volubilité, sans se tromper. En les disant le plus rapidement possible, elles font parfois l'effet de mots appartenant à des langues étrangères. Ainsi les trois phrases suivantes rappellent des consonnances latines :

Anne, ji ra m' vi dé.  
Cla raii, sani tomme, sé staré.  
Serva vas áx pomme, so l'arma.

---

176. — Abbé boke a.  
Canne à bêche,  
Ainsi coq a.

---

177. — A l'diérainne rôie, Morai mora.

---

178. — Anne, ti bot gotte  
So l' cotte.

---

179. — As-se co magni tes doze mosse crowes comme hir ?

---

180. — Comme ti t'a atitoté, Tonton ?

---

181. — Cwaie nid bas,  
Chet quowe a.

---

182. — Ine chêrêie di bellés vettés sèches hette,  
Ine belle vette sèche hette dissus.

---

183. — Ine hásplie di grand, gros, gris fi,  
Po rfer n' frac di grand, gros drap gris.

184. — Ine poie qu'est so l' teu  
Qui crohe des crous peu.  
Crohe, poie, peu crous.

185. — Un ouvrier — *ou logeū* — priait son hôtesse de lui dresser sa note ; la bonne femme le fit rapidement en ces termes :

Ine tâte hir,  
Ine tâte oûie ;  
Ine pipe hir,  
Ine pipe oûie ;  
Dè pan d'hir  
Et dè boûrre d'oûie.

186. — Ine trûte cûte, ine trûte crowe.

187. — J'a m' gosi (1) qu'est aréni,  
Kimint s' désarénihret-i ?  
I s' désarénihret  
Comme i s'a-st-aréni.

188. — J'aveu 'n' tabe à ourler, à brosder, à tirmirlifloter ;  
J'l'a poiré à l'ourleû, à brosdeû, à tirmirliflotéû.  
Po qui m' l'ourlahe, m'el brosdahe, m'el tirmirliflotahé.  
Compère l'ourleû, l' brosdeû, l' tirmirliflotéû  
Ni m' l'a nin volou ourler, ni brosder, ni tirmirlifloter.  
J'a r'pris m' tahe, ji l'a ourlé, brosdé, tirmirlifloté  
Mi qui l' compère l'ourleû, l' brosdeû, l' tirmirlifloté  
Ni m' l'areût ourlé, brosdé ou tirmirlifloté.

Ph. Kuhff (*Les Enfantines*, page 337) cite une *amusette* de ce genre :

J'avais un mouchoir à ourler, broder et barlifcoter; je l'ai

(1) Variante : *Chaudron*.

porté chez l'ourleur, le brodeur et le barlificoteur; l'ourleur, le brodeur et le barlificoteur n'y étaient pas, je suis revenu; en mon chemin faisant, je l'ai aussi bien ourlé, brodé, barlificoté, que si l'ourleur, le brodeur, le barlificoteur l'avaient ourlé, brodé, barlificoté.

189. — J'han et J'henne hachet-st-à J'hay.

190. — Mère, li pot pette.

— Wesse-lu si pette.

L'Armanack ligeoi fixe au 25 septembre la fête de *Ste Merlipotte*, qu'a s'tu touéie à cōp d' cizette. Ensuite il dit en note : « *On n'a polou dire à jusse, si c'est bin là l' jou d'sainte Merlipotte. I fāret rattinde les Acta Santorum di nos académicien d' Bruxelles.* »

191. — Mi fièrmiat est espèlièrpétré, ni m'el dispèlièrpétrí-v' nin bin?

192. — N'a qu' mi qu' magne, et qu' ti qu' beüt.

Cette phrase est souvent citée comme un exemple de l'énergie et de la concision de la langue wallonne.

193. — Nivette,  
Pipette  
Canette,  
Et vessette.

Ces quatre rimes ne présentent aucun sens, on les dit dans le but d'exciter le rire, surtout chez les enfants. Elles se retrouvent dans le *Menu du XI<sup>e</sup> banquet de la Société Liégeoise de Littérature wallonne* (28 décembre 1869). Ce menu est reproduit dans l'*Annuaire* de 1871, page 234. Souvent l'on ajoute : *Nivou, Pipou, etc.*

194. — On bai, gros, blanc bresse,  
On bai, gros, bresse blanc.

195. — « Dans le quartier d'Outre-Meuse, la prononciation est âpre, rude, fortement gutturale. L'esprit satirique populaire a même inventé un exemple burlesque pour faire sentir cette différence. A Liège, on dit : *On blankihe à S<sup>z</sup>-D<sup>z</sup>nihe po les mohe qu'ont chi dri l'ouhe*. Outre-Meuse rend cette phrase de cette manière : *On blankike à S<sup>z</sup>-D<sup>z</sup>nike po les moke qu'ont chi dri l'ouhe.* »

FERD. HENAUXT. *Etudes historiques sur le wallon*, p. 84.

196. — On piou so 'n' pouce,  
Ine pouce so on piou.

197. — On plat d' pape, deux plat d' pape, etc.  
On maron, deux ramon, treus ramon, qwatte ramon, etc.

198. — Pirre ôt-elle ?  
Brique ôt-elle ?  
Si l' pirre ôt,  
L' brique ôt.

199. — Qwatte clawti d'vin 'n' fôge ;  
Ine fôge à qwatte clawti  
Qui clawet, tos les qwatte,  
Qwatte clâ d'qwatte pid.

200. — Tossaint tossa, et Tossaint, tot tossant, dispierta tos ses  
éfant. A diale tos ses tossa là !

201. — Thoumas, qwand li ch'vâ d'a Thoumas touma, so l'Pont-  
Thoumas, Thoumas, touma-t-i avou, Thoumas ?

Dans cette phrase, la personne à qui l'on s'adresse et celle dont on parle, se nomment également Thomas. Comme on l'a compris, il y est question d'un accident arrivé rue Pont-Thomas.

202. — Vas vanne tes vesce comme hir  
Et s'vanne tes vesce mi qu'hir.

203. — *Volà po l'hasse et v'là co po l' roie*, dit-on plaisamment, aux cartes, lorsque le partenaire joue successivement as et roi. Dans l'esprit des joueurs, cette phrase burlesque ressemblerait à du russe.

204. — Volà m'poci-poçon po beûre. Ji poite à beûre à m'vache ; mi vache rind lècai à crameû ; crameû rind crinme ; crinme rind boûre. Mi vache rind crâhe po des chandelle, chandelle à houieu ; li houieu m'rind hoïe. Hoïe à bresseû, bresseû m'rind bire qui j'rind àx champ po tos les ovri. Champ m'rind grain. Li grain à moûni, moûni m'rind farenne ; farenne à bolgi, qui vind pan, li pan à m'mère qui m'fait deux tête ; j'èst donne eune à pauve, li pauve mi rind 'n' pâtér, si pâtér rind l'paradis :

Wisse qui fait si bai  
I gn'a des p'tits oûhal.

A. Hock. *Liège au XIX<sup>e</sup> siècle. La vie*, pages 267 et 268.

205. — Parfois, l'élcolier propose malicieusement à un condisciple de prononcer à rebours, syllabe par syllabe, des mots tels que *Hibou*, *Copette*, etc. Cette interversion donne les impératifs *Bouhi*, *Pette co* ; et le petit rusé, feignant d'en recevoir l'ordre, s'empresse de frapper son naïf camarade. De même, au collège, les élèves de 6<sup>e</sup>, employant le latin macaronique, demandent le génitif de *Rotesompus*, *Folsompus Termigola*, etc. Les réponses *Rotesompi*, *Folsompi* (marche-moi sur le pied) et *Termigolæ* (tire-moi le col) amènent inévitablement de légers conflits.

## GLANES HISTORIQUES.

---

206. — Sir John Mandeville, issu d'une ancienne et noble famille, naquit à Saint-Alban vers l'an 1300. C'est le plus ancien voyageur anglais connu. Il parcourut l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Mandeville vint ensuite se fixer à Liège où il rédigea le curieux récit de ses lointains voyages. Il mourut, en notre ville, le mercredi 17 novembre 1372, et, selon son désir, fut enterré dans l'église du couvent des Guillemins. Son corps reposait sous une pierre qui le représentait en costume de chevalier, et sur laquelle on lisait cette humble phrase en dialecte liégeois :

Vos qui passeis sor my,  
Po l'amor di Diex priiz por my.

---

207. — Le 18 novembre 1718, vers dix heures du matin, Monsieur de La Raudière ayant rencontré Monsieur de Sarolea, rue Fond Saint-Servais, l'attaqua et le blessa mortellement.

Messieurs de La Raudière poussèrent la rage si loin que pas contents d'avoir osté la vie à Monsieur de Sarolea, ils firent après sa mort semer parmy la ville des petits billets imprimez où il estoit écrit :

### ÉPITAPHE :

Ci gist li sir Mathy  
D'inne noblesse di Katy  
Priy po ci Ka tu la  
Alleluia, alleluia, alleluia.

GOSSUARD et BURDO. Tome III, p. 75.

*Manuscrit 1154 de la Bibliothèque de l'Univ. de Liège.*

---

208. — Le 17<sup>e</sup> du mois de septembre 1728, un prêtre bénéficier ou chapelain de St-Adalbert, avec résidence en la collégiale de St-Jean-évangéliste à Liège, nommé Matthieu Seny, étant détenu prisonnier en la tour de l'Official à Liège depuis 8 à 9 ans pour quelques dettes ou plutôt parce que pendant tout le temps qu'il a résidé en la susdite église collégiale, il n'a cessé de molester MM. les chanoines et ses confrères les bénéficiers par des procès continuels, le sieur Seny, enfin poussé d'un esprit malin, a vilainement donné un coup de couteau ou de canivet dont il se servait pour couper des plumes, à un nommé Detawe, bourgeois de Liège, boucher de sa profession qui, après avoir langui 2 mois aux environs après avoir reçu le coup est mort de cette blessure. Le prédit Seny fut mis dans un fond de fosse 2 ou 3 jours après la mort du dit Detawe d'où il n'est sorti que sous prétexte de maladie et est relégué dans un cachot d'où il ne sortira qu'avec bon ordre. Ses confrères de St-Jean ont déjà fait son épitaphe en Liégeois dont en voicy une copie :

Cy git Matthys Seny  
Ki tot si veie n'a fait k'playty  
Si' euch éko viké deus an  
Il euch chessi briqué sen Jhan.

*Chronique de Liège s'arrêtant en 1745.*

*Manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège. N° 818 (995).*

---

209. — L'épitaphe suivante pouvait se lire autrefois dans l'église Saint-Etienne, aujourd'hui démolie :

Ci gis Dèvivé  
Ki tot si veie n'a fait k'plaiti.  
Si les plaiti' vont ès paradis,  
Cicil porret y esse ossi.

*HOYOUX. Histoire de Liège, page 88.*

*Manuscrit 1165 de la Bibliothèque de l'Université.*

---

210. — Charles-Nicolas Simonon, auteur wallon, naquit à Liège le 6 Mai 1774 et y mourut le 20 janvier 1847. Sa tombe se trouve au cimetière de Robermont; on y lit, comme épitaphe, ces vers empruntés à la *Côparèie*, l'œuvre capitale du poète :

A l' fin tot à fait tomme :  
Etat, monumint, homme;  
A l' fin tot deut mori.

---

211. — *Hahay! hahay!* Cri d'alarme et de détresse, dans le pays de Liège, au moyen âge, comme nous l'apprend Jean d'Outre-Meuse.

---

212. — Louis XIV, visitant les pompes de Marly, demandait à Renkin Sualem, qui les avait construites, comment il était arrivé à cette ingénieuse découverte ? *Tot tûsant, Sire*, répondit le candide enfant des bords de la Meuse.

Cette réponse qui parut naïve, se retrouva plus tard dans la bouche du célèbre Newton. Tandis qu'on lui demandait comment il était parvenu à trouver la loi de l'attraction universelle, lui aussi répondit : *En y pensant*.

---

213. — *Qwatté patâr*  
Po 'n' live di châre;  
Hôt aidan  
Po 'n' live di pan.

A quelle époque se rapporte ce quatrain ? Nous l'ignorons. Nous l'avons entendu citer par un respectable vieillard qui avait vécu sous nos derniers princes-évêques.

---

214. — *Dè pan, dè l'châre*  
Et hôt patâr.

Cette réclamation qu'un régiment de mutins ou de mécontents aurait fait entendre à l'un de nos derniers princes-évêques,

nous fait involontairement penser au cri du peuple romain : *Panem et circenses !*

215. — « Le jour de la procession de la translation de Saint-Lambert, la dame prévôte des gildes des Ss-Georges et Sébastien, accompagnée du roi des serments, précédée et suivie de ceux-ci, prenait rang dans la procession, au moment où paraissait la statue de saint Georges. Mais lorsqu'elle rentrait dans la cathédrale, la prévôte n'avait plus pour escorte que le clergé attaché à la chapelle, car arquebusiers, arbalétriers, bombardiers, avaient rompu leurs rangs et s'étaient massés autour de la statue d'or de saint Georges. Voici quel en était le motif. Au moment où la procession s'avancait dans la rue Féronstrée et arrivait à la hauteur de l'église de Saint-Georges, des paroissiens escaladaient les escaliers du parvis, d'où ils s'écriaient : « *Herchi voleurs, rinde nos piti sin Geôr* (¹). » A ces cris, les serments, en guise de protestation, se groupaient autour de la statue et faisaient le simulacre de vouloir repousser toute agression; puis, comme des vainqueurs, ils rapportaient en triomphe la statue de leur patron.

Nos historiens n'ont pas su expliquer cette coutume et cette licence qu'avaient annuellement les habitants de la rue Féronstrée de se permettre ces invectives. On a prétendu, mais sans preuves, qu'à l'époque où Charles-le-Téméraire avait envoyé à Liège comme offrande expiatoire la statue de saint Georges, cette dernière était destinée à enrichir l'église paroissiale portant son vocable, mais que la possession de ce riche *ex-voto* fut enlevée à cette dernière, par un abus de pouvoir des gildes qui, à main armée, placèrent cette statue dans la cathédrale. »

X. VAN DEN STEEN DE JEHAY. *La cathédrale de Saint-Lambert*, 2<sup>e</sup> édition (²).

(¹) Peut-être : *Archivoleur, rendez nos piti saint Geôr.*

(²) Nous ne savons pas où M. Van den Steen a trouvé cette histoire et nous ignorons, par conséquent, quelle foi elle mérite.

216. — Valdor, nom de famille d'artistes liégeois, s'écrit parfois Waldor; dans ce cas, il a le mot *Lourdaud* pour anagramme.

217. — Le 10 août 1637, des scènes regrettables se produisirent aux abords du Pont-des-Arches. Le peuple, mécontent d'un droit de passage que l'on voulait prélever sur quiconque franchirait le pont, se livra à des voies de fait envers la personne d'Ogier Procès, chargé de percevoir le péage en question; en outre, des épigrammes furent composées contre lui et contre sa femme.

« Cependant furent semez parmi la ville de Liège plusieurs libelles en diverses langues, faisant parler le pont contre le dit mayeur Procès; entre autres étoit cestuy ey:

Contre le Mayeur :

Je désire de donner à un chacun un libre accès  
Pourvu qu'on ne me charge d'un vilan *Procès*.

Contre sa Femme :

Nosse pénzia est trop bia  
Po y vinde dé lécia.

Sa femme était de Huy et avait tenu *Logis* à l'enseigne des *Quatre fils Aymond* près le pont du dit Huy, et l'on disait qu'en sa jeunesse elle avait vendu *dé lécia*. Voilà pourquoi ces vers furent faits. Ceux qui étaient en latin, en espagnol ou italien étaient de même substance ou à peu près. »

*Manuscrit 174 de l'Université*, pages 922-923.

218. — La fin de l'année 1740 fut tristement remarquable: une inondation terrible vint jeter la désolation dans la vallée de la Meuse. Ce fut le jour de la Saint-Thomas que les eaux atteignirent leur maximum. La ville de Huy a consacré le souvenir de cette catastrophe par le chronogramme :

Li JoU DeL saint thoUMas  
L'alWe a sIU JUSqU'a La.

219. — L'élection du comte d'Oultremont, en 1768, donna naissance à un petit mouvement littéraire. Parmi les nombreuses pièces qui virent le jour, nous signalerons celle du major Hennet; elle est intitulée *Vive nosse prince Châle d'Oultremont* (<sup>1</sup>) et se termine par le chronogramme :

to L' MonDe a VoLoU on prInCe LigeoIs.

---

220. — Le 18 août 1789, Liège était au pouvoir de l'insurrection, l'on s'empressait de remplacer les anciens bourgmestres de Villenfagne et Ghaye, par deux patriotes dévoués, de Chestret et Fabry. Aussitôt une députation se rend à Seraing auprès du prince Hoensbroeck pour le prier de revenir à Liège et l'engager à sanctionner la révolution. Le prince n'osa résister. A la soirée, il arrivait au quai d'Avro, et le peuple entourant sa voiture dételle ses chevaux et fait entendre ces paroles menaçantes : « *Ès l'alue, hierchîz-le ès l'alue, li rossai chin !* »

Cependant, quelques minutes après, Hoensbroeck arrivait sain et sauf à l'Hôtel-de-Ville. Tandis qu'il en montait les marches, un homme du peuple nommé Bouquette, ancien fripier, dit-on, le prit par le bras et lui attacha sur la manche la cocarde nationale, rouge et jaune, en disant d'un ton goguenard : « *Loukiz, grand'père, qui coula v' va bin ! N'dyiz nin paou, vos n' polez mā !* »

Citons encore le *Spot* n° 1573 du *Dictionnaire de M. Jos. Dejardin* : *Atote ! C'est po l'rossai prince ; i gn'y a nin des ohai.* Hoensbroeck était roux, et passait pour aimer la bonne chère. Il n'était pas bien vu du peuple et il paraît qu'à cette époque, l'usage du mouchoir de poche n'était pas encore universellement répandu.

---

(<sup>1</sup>) *Annuaire*, t. I, p. 43; et *Bulletin*, 2<sup>e</sup> sér., t. V, p. 209.

221. — Le prince Hoensbroeck fut le dernier évêque enterré dans la cathédrale de Saint-Lambert; et, par une singulière coïncidence, son tombeau occupait la dernière place disponible dans le circuit derrière le grand autel de la cathédrale.

François-Antoine comte de Méan succéda au prince Hoensbroeck en 1792. Son règne fut de courte durée, les Français s'emparèrent du pays de Liège en 1794.

Enfin, autre coïncidence digne de remarque, au moment où le dernier souverain de Liège expirait, on achevait de démolir dans cette ville les derniers degrés de Saint-Lambert, derniers vestiges de nos grandes immunités populaires!

Cette circonstance rappela à plus d'un liégeois l'anagramme du nom de :

MEAN — AMEN.

---

FOLK-LORE.

222. — A Liège, comment traduiriez-vous ce mot inconnu pour moi? demanda le chanoine.

Par : *Sot messège, boigne râvlai, les fâve et fâvuron, les spot, les pasquerie, les rimai, calinn'râie, galguizoute, copèrèie, vix baragouin, manîre dè viquer, avinteûre*; tout ce qui, enfin, reste populaire. A. Hock. *Liège au XIX<sup>e</sup> siècle. — La vie.*

---

## SUPPLÉMENT

---

Afin d'être aussi complet que possible, nous donnons les *Enfantines* qui se chantent à Liège en langue française.

Comme on pourra le remarquer, il en est un certain nombre présentant beaucoup d'analogie avec celles que l'on connaît chez nos voisins du Midi.

### LA SAINT-NICOLAS.

Il n'existe point à Liège, avons-nous dit plus haut, de chant wallon pour implorer les faveurs de saint Nicolas. En revanche, nous avons recueilli jusqu'à six couplets en français et tendant à ce but.

225. — Saint Nicolas du paradis,  
Apportez-moi des souliers gris,  
Un petit coffre à la serrure,  
Pour enfermer mes confitures.  
Alleluia, saint Nicolas,  
Alleluia, saint Nicolas.

---

224. — Saint Nicolas, bonhomme,  
Apportez-moi des pommes,  
Des pommes et du raisin,  
Saint Nicolas c'est mon cousin.  
Des pommes et du raisin,  
Saint Nicolas c'est mon cousin.

---

225. — Saint Nicolas, mon bon ami,  
Apportez-moi des souliers gris  
Pour aller en paradis.  
En paradis, il fait si beau,  
Il y a des p'tits oiseaux  
Qui chantent la rose  
Et la violette  
Et la pistolette.  
Tous les p'tits oiseaux sont là.

---

226. — Saint Nicolas, mon bon patron,  
Apportez-moi *quelque chose de bon* :  
Un coffre à la serrure  
Rempli de confitures.  
Et vous m'entendez bien,  
Saint Nicolas,  
Et vous m'entendez bien,  
Saint Nicolas.

---

227. — Saint Nicolas qu'est à Bruxelles,  
Apportez-moi des caramels.  
Des caramels  
Pour les demoiselles,  
Des bonbons  
Pour les p'tits garçons.

---

228. — O grand saint Nicolas, patron des écoliers,  
Apportez-moi des prunes, des noix, dans mes souliers.  
Je serai toujours sage comme un petit mouton.  
Je dirai ma prière pour avoir du bonbon.

Ce dernier couplet se chante sur l'air du *Tra la la*.

---

## FORMULETTES D'ÉLIMINATION.

---

229. — C'est demain dimanche ;  
A la maison blanche,  
Nous mangerons du pain bénit  
Par la main de Jésus-Christ.  
Pim, pomme d'or,  
Tirez-moi dehors.

---

250 — J'ai des pommes à vendre :  
Des rouges et des blanches ;  
A quatre pour un sou,  
Mad'moiselle, retournez-vous.

---

251. — Pim, pomme d'or,  
A la révérence,  
Qu'y a-t-il en France ?  
La guerre est finie,  
Pour tous mes amis.  
Pim, pomme d'or,  
Tirez-moi dehors !

A. LE ROY. — *Mélusine*, I, 171.

---

252. — Trois petites pommes  
Qui sont faites à Rome.  
Saint Pierre, saint Simon,  
Regardez à la maison.  
S'il y vient un p'tit chien,  
Donnez-lui sa croûte de pain.  
S'il y vient une béguine,  
Donnez-lui sa tartine.

S'il y vient un capucin,  
Donnez-lui son verre de vin.  
S'il y vient un vicaire,  
Donnez-lui son verre de bière.  
S'il y vient un curé,  
Donnez-lui sa tasse de thé.  
S'il y vient un larrea,  
Donnez-lui cent coups d'bâton  
Et menez-le dans la prison.

---

253. — Un, deux, trois,  
Pantalon de drap,  
*ou* La culotte en bas.  
Quat', cinq, six,  
Levez la chemise.  
Sept, huit, neuf,  
L'omelette aux œuf (s)  
Dix, onze, douze,  
Petit cul tout rouge.

---

254. — Un, deux, trois,  
Le roi des papillons,  
En faisant sa barbe,  
S'est coupé l'menton.  
Il a dit  
Qu'il frait un bon café,  
Le café  
Etais trop salé.  
Il l'a pris  
Et l'a mis de côté.

---

255. — Un petit chien blanc,  
Dans un bâtiment,  
A levé la queue  
Vers le ciel bleu.

Sa maman l'a vu,  
L'a très bien battu  
Qu'il n'en pouvait plus.

---

256. — Une poule sur un mur,  
Qui picote du pain dur,  
Picoti, picota,  
Lève la queue et puis s'en va,  
*ou* La plus belle en sortira,  
Par la porte de Paris  
Mon ami  
La petite souris.
- 

### FORMULETTES SCOLAIRES.

237. — Dans les écoles, les enfants écrivent quelquefois sur la couverture de leurs livres :

Ce livre est à moi,  
Comm' la France est au roi,  
J'en fais autant de cas  
Que le roi d'ses états.  
Si vous voulez savoir mon nom,  
Regardez dans ce petit rond.

Ou bien encore :

Ce livre est à son mait'  
Qui n'est ni chien, ni bête.  
Si vous voulez savoir qui c'est,  
Regardez dans ce p'tit carré.

Suit un rond ou un carré renfermant le nom du possesseur du livre. Mais très souvent un malicieux condisciple vient ajouter en dessous :

Le nom d'un fou  
Se trouve partout.

238. — Si, tenté du démon,  
Tu dérobes ce livre,  
Apprends que tout fripon  
Est indigne de vivre.

239. — Aspice Pierrot pendu  
*Quia librum n'a pas rendu.*  
*Si hunc librum reddidisset,*  
*Pierrot pendu non fuisse.*

Suit le portrait d'un Pierrot suspendu à une potence.

240. — *Si hunc librum, par aventure,*  
*Reperies en ton chemin,*  
*Redde mihi la couverture*  
*Quae facta est de parchemin.*

### FORMULETTES DIVERSES.

241. — Formulette donnant le droit de garder ce qu'on a trouvé :

Qui a perdu ?  
Qui n'repond pas ?  
Moi, j'mets dans mon cabas.  
Au bout d'trois,  
C'est pour moi.  
Un, deux, trois.

Si les enfants présents ne peuvent désigner la nature de l'objet perdu, il reste la propriété de celui qui l'a trouvé.

242. — Toute donation entre enfants est irrévocable. Aussi quand l'un d'eux s'avise de reprendre ce qu'il a donné, il est aussitôt entouré par ses camarades qui lui chantent :

L'enfant du serpent  
Qui donne et qui reprend  
Ira en enfer tout droit.

---

243. — Quand un enfant crache après l'un de ses compagnons, celui-ci lui crie :

Judas,  
*Crachez-moi,*  
Le Bon Dieu vous punira  
En enfer tout droit.  
Les couteaux, les ciseaux  
Vous coup'ront les doigts.

---

244. — Pour savoir comment une personne s'est procuré un nouveau vêtement qu'elle porte, on touche successivement chacun des boutons ou chacune des agrafes du costume, en répétant :

Ach'té,  
Trouvé,  
Volé.

Le dernier bouton ou la dernière agrafe donne la solution.

---

245. — Saint André,  
Bon batelier,  
Faites-moi voir dans mon dormant  
Celui qu' j'aurai dans mon vivant.

C'est la traduction littérale de l'enfantine wallonne donnée sous le n° 13.

---

246. — Il m'aime, un peu, beaucoup.  
Tendrement, passionnément, pas du tout.

Se dit en effeuillant une marguerite. — Voyez le n° 26.

---

247. — *Du cœur !*  
*Qui en a, en meurt.*

Expression des joueurs de cartes.

---

### ANIMAUX.

248. — Le cheval est considéré comme un animal de favorable augure. Voici comment les jeunes filles interprètent sa rencontre :

Un cheval blanc,  
Je verrai mon amant.  
Un cheval gris,  
Je le verrai lundi.  
Un cheval noir,  
Je le verrai ce soir.

---

249. — En voyant une araignée, l'on dit selon le moment de la journée :

Araignée du matin,  
Grand chagrin.  
Araignée de midi,  
Grand plaisir (r).  
Araignée de quatre heures,  
Grande erreur.  
Araignée du soir,  
Grand espoir.

---

250. — Pour engager le hanneton à prendre son vol (voir le n° 76), l'enfant chante :

Hanneton, vole, vole,  
Ton mari est à l'école,  
Il a dit, quand il r'viendra,  
Qu'il te coup'ra la tête  
Avec des ciseaux d'bois.

---

## COUPLETS.

251. — Ainsi font, font, font  
Les petites marionnettes.  
Ainsi font, font, font  
Trois p'tits tours  
Et puis, s'en vont.

---

252. — A l'école de ma sœur Céline,  
On entend les enfants pleurer.  
Allez-vous vous taire,  
Mauvais caractères.  
Taisez-vous,  
Vous aurez quat' sous.

---

253. — Dô, dô, l'enfant dô,  
L'enfant dormira peut-être.  
Dô, dô, l'enfant dô,  
L'enfant dormira tantôt.  
Si l'enfant se réveille,  
Nous lui coup'rions une oreille.  
Si l'enfant fait dôdô,  
Nous lui donn'rions du gâteau.

---

254. — Fais dôdô, Pierrot, mon p'tit frère,  
Fais dôdô, mon p'tit Pierrot.  
Papa est en haut  
Qui fait des gâteaux.  
Maman est en bas  
Qui fait l' chocolat.  
Fais dôdô, Pierrot, mon p'tit frère,  
Fais dôdô, mon p'tit Pierrot.

---

255. — Frère Jacques, frère Jacques,  
Dormez-vous, dormez-vous?  
Sonnez les matines, sonnez les matines.  
Bim, bom, boum,  
Bim, bom, boum.

Ce couplet se chante en canon à 2, 3 ou 4 voix.

The musical score for 'Frère Jacques' is presented in five staves of music. The first four staves are in common time (indicated by a 'C') and the fifth staff is in 2/4 time (indicated by a '2'). The key signature is one sharp (F#). The lyrics are as follows:

Frère Jacques, Dormez-vous ? Sonnez les matines,  
Frère Jacques, Dormez-vous ?  
Frère Jacques, Frère Jacques, etc.  
tines, Bim, bom, boum. Frère Jacques, etc.  
vous ? Sonnez les matines, Bim, bom, boum, etc.  
Jacques, Dor-mez-vous ? Sonnez les matines, etc.  
Frère Jacques, Dor-mez-vous ? etc.

236. — Les enfants se tiennent par la main, deux à deux : la main droite dans la main droite, la main gauche dans la main

gauche, de manière que leurs bras s'entrelacent; leurs mains reposent en s'unissant sur leur poitrine, et ils vont ainsi en disant :

Je m'en vais au bois,

Lisa.

Chercher des violettes,

Lisette.

Ce n'est pas pour moi,

Lisa.

C'est pour l'alouette,

Lisette.

Tireli coquette.

En disant ces derniers mots, ils font un demi-tour, sans abandonner leurs mains, l'enfant de droite tournant à gauche, celui de gauche tournant à droite, et ils reviennent sur leurs pas en reprenant la formulette.

---

257. — Mad'moiselle, voulez-vous danser,

La polka, la polka,

Mad'moiselle, voulez-vous danser,

La polka va commencer.

— Non, Monsieur, je n'oserais,

J'ai trop mal, j'ai trop mal,

Non, Monsieur, je n'oserais,

J'ai trop mal à l'estomac.

---

258. — Meunier, tu dors,

Ton moulin va trop vite.

Meunier, tu dors,

Ton moulin va trop fort.

---

259. — Pan, pan, pan,

J'ai perdu mes gants,

Ma bouteille à l'huile

Au bouchon d'argent.

Les petites filles  
Sont toutes bien gentilles,  
Les petits garçons  
Sont des polissons.

---

260. — Un, deux, trois,  
Je m'en vais au bois.  
Quat', cinq, six,  
Chercher des cerises.  
Sept, huit, neuf,  
Mon panier est neuf.  
Dix, onze, douze,  
Elles seront toutes rouges.

---

261. — Quand trois poules s'en vont aux champs,  
La première est en avant,  
La seconde suit la première,  
La troisième est la dernière.

---

262. — Dominus vobiscum  
Un grenier rempli d' pommes,  
Une échelle pour y monter  
C'est la félicité.

---

265. — Préchi, précha,  
Ma ch'mise entre mes bras,  
Mon chapeau sur ma tête.  
Est-ce comme ça, not' mait'e?  
— Oui, grosse bête.

---

264. — Quelle heure est-i (?)?  
Une heure et demi (e).  
Qui est-ce qui l'a dit?  
La p'tite souris.  
Où est-elle?  
Dans la chapelle.

Que fait-elle ?

Des dentelles.

Pour qui ?

Pour Monsieur, pour Madame,

Et la reine d'Espagne.

Un dialogue à peu près semblable se trouve cité dans les *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, par Bujeaud (tome I, page 24) :

Don ! dan !

La grand' cloche de Marans !

Qui la sonne ?

La baronne.

Qui la dit ?

La p'tite souris.

Où est-elle ?

Dans la chapelle.

Que fait-elle ?

De la chandelle.

Pour éclairer

Qui ?

Monsieur l' curé.

## TABLE.

---

Rapport. . . . .	115
Le Calendrier des enfants. . . . .	125
Risettes, Joies de la mère. . . . .	147
Formulettes. . . . .	150
Formulettes de Jeux. . . . .	155
Noms et Prénoms. . . . .	165
Animaux. . . . .	173
Alphabet, Nombres, Gamme . . . . .	176
Rimes et Assonances . . . . .	179
Couplets. . . . .	191
Religion et Clergé. . . . .	195
Cris . . . . .	198
Amusettes . . . . .	201
Glances historiques . . . . .	206
Supplément. . . . .	213

---

LE  
**FAUBOURG SAINTE-MARGUERITE**

PAR

**Émile GÉRARD** (1).

(1) Ce travail a obtenu une mention honorable au concours de 1880. Le rapport, dû à M. Delbœuf, a été inséré au tome VII des *Bulletins de la 2<sup>e</sup> série*, pp. 249-252.



## LE FAUBOURG SAINTE-MARGUERITE.

---

Le faubourg S<sup>te</sup>-Marguerite, qui porte aujourd'hui la dénomination de rue, est certainement l'une des plus anciennes et des plus populeuses artères de notre antique cité. Il prend naissance à la rue S<sup>te</sup>-Séverin, pour aboutir, d'une part, à la commune d'Ans, d'autre part, à la commune de Glain.

La construction de la première église de la paroisse S<sup>te</sup>-Marguerite paraît remonter au neuvième siècle.

Depuis lors, cette église a été rebâtie cinq fois. (*Archives du presbytère.*)

« La fondation des églises Sainte-Madelaine et Sain<sup>t</sup>e-Marguerite, auxquelles on donne de même qu'à celle de Saint-Séverin l'an 959 pour époque, et qu'on attribue à Eracle, n'a pas plus de certitude que celle de S<sup>te</sup>-Georges et de plusieurs autres.

» L'église S<sup>te</sup>-Marguerite n'a rien qui soit digne d'attention. »

(*Délices du pais de Liège*, tome I, page 136.)

« Au mois de juillet de l'an 859, dit M. L. Polain, dans ses récits historiques de l'ancien pays de Liège, Monulphe, évêque de Tongres, visitait les différents manoirs de son diocèse. Il longea un ruisseau qu'on lui dit se nommer la Légia, et atteignit bientôt un petit groupe de cabanes d'un aspect pauvre et misérable. C'était Liège, Liège au sixième siècle de l'ère chrétienne. »

Il suffira de rapprocher les deux dates ci-dessus pour se convaincre que l'origine du faubourg S<sup>te</sup>-Marguerite n'est pas loin d'être contemporaine de la fondation de Liège.

Peut-être même n'y a-t-il aucune témérité à supposer que ses premières habitations furent le noyau qui donna naissance à notre ville.

C'est sur les bords de la Légia, dit M. Polain, que l'évêque Monulphe découvrit les premières cabanes.

Or, le ruisseau la Légia traverse le faubourg dans toute sa longueur.

On voit donc que je ne me hasarde pas trop en en déduisant une thèse qui repose sur de sérieuses probabilités.

Il y existait anciennement une porte, analogue à celles qui étaient établies dans tous les faubourgs de la ville; elle fut construite en 1593. Cette porte occupait tout le terrain compris entre le pied de la rue des Degrés-des-Tisserands et le local de l'octroi, local qui est affecté actuellement à une partie du service des eaux alimentaires.

Des constructions nouvelles ont été édifiées sur l'emplacement de la porte, qui fut abattue en 1821 par le génie militaire hollandais. Elle fut remplacée par une autre porte qui, à son tour, disparut en 1844.

Il en est resté l'appellation : *Li poite à l'char*. Vous entendrez parfois dire par les personnes de la localité : *Ji vins dè l'poite à l'char*; *c'est tot près dè l'poite à l'char*, etc. Ces expressions s'expliquent par ce motif que des bouchers avaient leurs étaux non loin de là, au rez-de-chaussée de l'école communale de la place St-Séverin. Pour le distinguer de la *Grande Halle*, située au quartier du Nord, rue de la Boucherie, le débit de viandes de la place St-Séverin, qui n'existe plus depuis 1858, s'appelait *Li P'tite Halle*.

Le faubourg prend aussi le nom de *vinâve*. *Ji d'meure è vinâve S<sup>te</sup>-Margarite*, disent les faubouriens.

On nomme *li vert vinâve*, la partie du faubourg qui s'étend depuis la rue du Haut-Pré jusqu'à la rue Basse-Chaussée.

Lors d'une peste qui éclata à Liège, la partie susdite fut tout particulièrement éprouvée. Il n'y eut pas une seule maison qui

ne payât son tribut à la mort. Des familles entières périrent sous les atteintes du mal ; les survivants se sauvèrent atterrés et la rue devint bientôt déserte. *Il y crêcha des hiebbe*, dit la tradition.

Dans son langage pittoresque et coloré, le peuple a appliqué avec beaucoup de vérité la désignation de *vert vinâve* à l'endroit du faubourg où il vit pousser l'herbe.

Il paraîtrait que le Christ, dit *ti bon Diu da l'fosse*, qui se trouve en face du charbonnage de Bonne-Fin<sup>(1)</sup>, a été élevé à cette place à la suite de la peste.

Il est l'objet d'une grande vénération.

En 1866, lors du dernier choléra qui sévit à Liège, on l'entoura, chaque soir, pendant le temps que dura l'épidémie, de bougies allumées.

Ces pieuses manifestations n'empêchèrent pas une multitude de gens d'aller *ad patres* ; peut-être même contribuèrent-elles à augmenter le nombre des victimes, en jetant davantage la panique dans la population. L'administration communale s'émut de ces manifestations et en ordonna l'interdiction.

Il semblerait résulter d'une lettre datée de Dinant (mai 1754), que j'ai sous les yeux, que le faubourg, ou tout au moins une partie de celui-ci, s'appelait également « à Malgarni. »

Voici la suscription de cette lettre :

Mademoiselle Marye Bertrand, jenne fille au faubourg S<sup>e</sup>-Marguerite,  
à Malgarni, proche les révérends pères capucins. A Liège.

Avant la construction de notre réseau de railways, le faubourg, situé sur la grand'route de Liège à Bruxelles, avait un mouvement continual de circulation et de charriage.

Tout ce qui quittait notre ville en destination de Bruxelles, et vice-versa, devait nécessairement suivre ce chemin.

Aussi quelle vie et quelle animation présentait alors le faubourg !

(<sup>1</sup>) La création de ce charbonnage date de 1817.

Les vieillards parlent encore de ces temps avec enthousiasme.

De gros chars, trainés par un nombreux attelage, le gravissaient lentement et péniblement, car on sait que la pente y est très prononcée.

Les diligences le sillonnaient sans cesse. Et les *exprès* qui passaient rapidement montés sur de légers coursiers, et qui changeaient de montures aux relais!

Et les calèches et voitures princières, richement armoriées, conduites par des postillons aux couleurs bariolées, chamarrés d'or et d'argent!

Et, à diverses époques de notre histoire, les hordes guerrières de tous les pays de l'Europe, montant ou descendant en colonnes serrées, pendant de longues heures!

Les vieux faubouriens tressaillent d'aise quand ils abordent ce sujet inépuisable pour eux.

Le progrès est venu, sous forme d'un cheval d'airain vomissant le feu et la fumée, et adieu le bon vieux temps!

A tout seigneur, tout honneur.

Sainte Marguerite, sous l'égide bienfaisante de laquelle est placé le faubourg, a droit à tous nos égards et à notre respectueuse considération.

La galanterie est toujours de rigueur lorsqu'il s'agit de dames.

Si vous ouvriez l'almanach de la Société liégeoise de littérature wallonne, vous y trouveriez, en ce qui concerne cette estimable sainte, la mention : *On l'prie po les feumme éceinte.*

Les femmes qui sont dans une position intéressante viennent, effectivement, en pèlerinage, implorer la salutaire (?) intercession de sainte Marguerite. Elle est connue à dix lieues à la ronde, de toutes les mères, sauf, cependant, de celles qui habitent la paroisse même, lesquelles n'accordent guère grand crédit aux vertus de leur patronne. Elles ont juré de ne pas faire mentir le spot : *Les saint n'sont māie adoré é leu pays, ou plutôt é leu poroche.*

Le ruisseau la Légia, qui arrive d'Ans et alimente trois jolis moulins dans son parcours de la rue de la Hesbaye, traverse, comme je l'ai dit plus haut, le faubourg St<sup>e</sup>. Marguerite. Il a donné à deux rues qui y aboutissent, les noms de rue Bas-Rhieu et rue Haut-Rhieu, d'où l'on a traduit par corruption : *Bassés-rowe*, au lieu de : *Bas-rewe*.

J'ajouterais que la Légia a fait les délices de toutes les générations des petits Sainte-Margueritois qui se sont succédés. A défaut d'avoir à nos portes, pour nous baigner, une belle Meuse aux eaux bleues, nous avions, en revanche, un frais ruisseau, aux eaux de cristal, où l'on pouvait s'ébattre en toute liberté, et sans le moindre risque de noyade. *Allans-gne bagni è rewe? Nos frans houie barette!* Combien de fois cette joyeuse interpellation a retenti avec suavité à mon oreille! Il me semble encore l'entendre.

Et puis :

Mai nous est revenu ; tout sourit et babille ;  
Une brise embaumée accourt du fond des bois ;  
Des plus coquets atours, la nature s'habille,  
Jacinthes et muguet s'éveillent à la fois.

La fauvette fredonnait au-dessus de nos têtes dans un ciel d'azur ; la Légia chantait ; la fleur de l'églantier brillait de tout son éclat; ah! c'était le bon temps, comme diraient MM. Erickman-Chatrian dans leurs descriptions inimitables.

Hélas! où sont les neiges d'antan?

Une remarque caractéristique au sujet de la manière de s'exprimer qui est propre aux habitants des deux extrémités du faubourg : alors que les personnes de la partie avoisinant la ville parlent *so l' dint*, celles de la partie opposée, qui confine aux localités rurales, ont une prononciation rude qui diffère essentiellement de l'autre.

Je citerai un exemple. Les premières de ces personnes diront : *Ji n' pous nin* ; *Ji vous bin* ; *ji n' è sés rin*, etc. ; les secondes prononceront : *Ji n' pous nègne* ; *ji vous bègne* ; *ji n' è sés règne*, etc.

C'est au voisinage des communes d'Ans et Glain que l'on doit attribuer cette dernière façon de parler chez les habitants de la partie supérieure du faubourg.

En arrivant à celle-ci, nous sommes à l'endroit dit : *A Châgne*. *Li Châgne*, ainsi nommé, comprend la portion de la voie qui s'étend entre la rue Basse-Chaussée et le pied de la montagne de Glain.

En 1755, d'après les traditions recueillies, existait à cet endroit un chêne colossal, plus de deux fois séculaire ; de là, le mot de *Châgne*, qui subsiste encore de nos jours, pour désigner la place où cet arbre vénérable étendait son ombrage. Ce chêne géant, que la main du temps avait respecté, ne le fut pas de la main des hommes. Les Vandales sont de toutes les époques : une nuit, le *Châgne* si célèbre, dont le tronc était creux, fut complètement incendié, comme devait l'être, plus tard, le non moins célèbre arbre *Couët-Joie*, qui se trouvait dans les campagnes de Rocour.

J'ajouterai, à titre de renseignement intéressant, que le fameux physicien Robertson, dit *Robinson*, a précisément demeuré *A Châgne*, dans les premières années de ce siècle.

Dans son ouvrage intitulé : *Les grandes inventions*, M. Louis Figuier s'exprime de la sorte au sujet de Robertson :

« Ce n'est qu'en 1803, vingt ans après la découverte de Montgolfier, que l'on commença à employer les aérostats comme moyen d'observation scientifique. La première ascension entreprise dans un but scientifique fut exécutée à Hambourg, le 18 juillet 1803, par un physicien flamand, nommé Robertson, aidé de son compatriote L'Hoest. Parvenus à une grande hauteur, ils se livrèrent à diverses observations de physique. »

La maison qu'habitait Robertson est restée debout ; à *l'grandecour*, telle est la dénomination sous laquelle elle est encore connue aujourd'hui.

A une époque où la diffusion des lumières n'était guère en

honneur, Robertson, on le devine, émerveillait ses bons voisins par ses expériences de physique.

Beaucoup d'entre eux ne regardaient les appareils et instruments de l'opérateur qu'avec une certaine appréhension.

Robertson avait la réputation d'être un peu sorcier. On disait de lui : *C'est on vraie macrai ! Il est ossi malin qui l' diale ! Si Robinson voléve, i nos freut cangi à robette !* etc., etc.

Autres temps, autres mœurs; nous voilà bien loin, aujourd'hui, de ces temps de douce et naïve croyance.

Vers la même date, habitait également *A Châgne*, une autre personnalité, peut-être unique par son côté extravagant. Cet original, qui s'appelait Libert, avait reçu le sobriquet de *Kakaïe*.

Libert *Kakaïe* nourrit pendant 22 ans un porc, qu'il gardait dans la seule pièce de sa maison, avec une véritable tendresse. L'intéressant quadrupède mourut de vieillesse entre les bras de son maître. Ce trait n'est-il pas digne, en tous points, du héros de Cervantes, l'illustre Don Quichotte?

Lorsqu'on parle de deux personnes qui se portent une vive et constante affection, on dit encore aujourd'hui : *Is s'ainmet comme Kakaïe et s' pourçai*.

Il existe *A Châgne* une enseigne représentant un homme sauvage, armé d'une massue, qui mérite aussi une mention.

On sait qu'on donne encore aux habitants de Glain, l'épithète de *Halbôssâ*, équivalente de *calin, méchant, moudreu*.

Dans des temps reculés, il y eut, paraît-il, une génération de Gaintois de mœurs sanguinaires et barbares; de là, cette épithète de *Halbôssâ*, qui fut, peut-être, le nom de l'un d'entre eux.

Ces *Halbôssâ*, d'humeur querelleuse, descendaient souvent le faubourg, semant partout la terreur.

L'un de ces hommes, remarquable par ses formes athlétiques, sa large carrure, une espèce de géant, était surtout redouté.

Sa barbe inculte, ses cheveux hérisrés, sa poitrine velue, qu'il laissait à découvert, lui donnaient un aspect féroce.

Le peuple l'appelait : *l'homme sauvage*.

Un boutiquier mit à profit ce sobriquet, et exhiba, après la mort du Goliath, l'enseigne dite : *à l'homme sauvage*.

A peu de distance du *Châgne*, en descendant le faubourg, on trouve une place publique que les habitants appellent indifféremment *la place de Flot*, *so l'Flot ou podri l'Flot*.

En 1867, cette place était occupée, dans toute son étendue, par un vaste étang aux eaux troubles et noirâtres.

Cette eau stagnante, d'où s'échappaient, à l'époque des fortes chaleurs surtout, des émanations putrides, constituait pour le voisinage un foyer permanent d'infection.

Le Conseil communal a posé un acte d'intelligente administration en en décidant la suppression.

J'émettrai ici, en passant, le vœu que nos édiles soient appelés à donner un nom à *la place de Flot*, qui, jusqu'aujourd'hui, n'a pas eu de baptême officiel.

Une construction de forme oblongue s'élève à l'un des coins de la place. Ce bâtiment, qui contient les conduites d'eau de la Société des fontaines Roland, intrigue souvent les passants sur l'objet de sa destination. En fait, cette singulière édification a beaucoup d'analogie avec une chapelle.

Il arrive fréquemment que de pieux campagnards de la Hesbaye, qui passent en face du dit bâtiment, se découvrent ou font le signe de la croix, se figurant qu'un saint quelconque repose à l'intérieur de la soi-disant chapelle, laquelle, ainsi que le temple de Janus, ne s'ouvre qu'à de longs intervalles.

Comme corroboration à ce qui précède, je citerai un fait très plaisant, dont je fus le témoin.

Un soir, une paysanne, à la figure nullement malicieuse, vint sonner à ma porte. Je reproduis à peu près textuellement le langage exhalant qu'elle me tint :

« Moncheu, me dit-elle, j'a mi homme qu'est foirt malade. I » gna cial è l' chapelle d'âddivant, on saint qui fait des mirâke, » m'a-t-on dit. Ji voreus bin li mette six chandelle po qu'i » r'wèrihasse mi homme; mais l'poite dè l'chapelle n'est nin

» doviette, kimint fer ? Ni vòriz-v' nin bin les y mette por mi,  
» qwand vos l' veurez à lâge ? »

J'eus la cruauté de ne pas désabuser la brave femme, et lui promis sérieusement d'acquiescer à son désir. A l'heure qu'il est, j'en fais encore des gorges chaudes.

A deux pas dè l'plèce dè Flot, est située une autre place, la place des Arzis. Arzis, selon toute probabilité, est un des dérivatifs du mot *arzèie*.

Il y a trente ans, cette place, qui, aujourd'hui, est garnie d'une luxuriante plantation, n'avait guère sa physionomie actuelle. C'était un terrain vague, semé de fondrières ; il est possible qu'anciennement on y extrayait de l'argile ; c'est ce qui donnerait un certain poids à la supposition que j'ai émise que *Arzis* dérive de *arzèie*.

Un établissement d'aliénés a existé pendant longtemps place des Arzis. Cet établissement, qui était tenu par MM. Pilet, père et fils, est fermé depuis quelques années seulement. Les deux dictons :

*Alléz èmon Pilet !*

*Vos estéz bon à mette èmon Pilet !* sont ici les équivalents de :

Vous êtes fou ! On devrait vous colloquer dans une maison de santé.

A Glain, où se trouve un établissement semblable, dirigé par M. Abry (¹), on dit dans la même intention :

*Vos friz bin d'aller louer on qwârti èmon Abry.*

Puisque j'en suis au chapitre des fous, je dirai deux mots de certains originaux qui, à différentes époques, ont égayé la population du faubourg.

Ces *sots*, comme on les appelait, étaient généralement inoffensifs.

*Li sot Lhonneux*, qui y faisait de fréquentes apparitions, avait la manie de tâter le pouls à toutes les personnes qu'il abordait, grandes et petites. Lhonneux paraissait et tous les fronts se

(¹) Aujourd'hui par M. Candèze.

déridaient. Il faisait surtout la joie des écoliers. Cent gamins dans la rue à la fois s'écriaient en l'entourant : *Lhonneux ! sintez-m' mi pôce, allez !* Et Lhonneux s'exécutait avec toute la gravité du disciple d'Hippocrate.

Aujourd'hui, le dicton : *I s'a fait sinti s' pôce !* a la signification de :

On a sondé ses vues, ses intentions.

*Li sot Clôson* avait la rage du violon; jour et nuit, il racrait avec furie sur un instrument dont la fabrication semblait remonter aux temps de l'âge de la pierre.

Se croyant sans doute l'émule des Vieuxtemps et des Paganini, il avait placé au-dessus de la porte de sa demeure une inscription ainsi conçue :

Au violon sans pareille (sic).

Une nuit, un plaisant ajouta au dessous à la craie :

Pour déchirer les oreilles.

Clôson eut même un Homère wallon qui chanta ses talents d'artiste dans une *pasqueie*, dont voici l'une des strophes :

I gna Clôson  
Qui joe li violon,  
Po fer danser les bâcelle,  
Et les valet  
Coret après,  
Po danser avou zelle.

Les autres strophes ne me sont qu'imparfaitement connues. Je citerai encore *li sot Chanchet*, qui se disait empereur de l'île de Madagascar (où diable alla-t-il pécher cette idée-là ?); — *li sot Makaskou*, qui ne sortait jamais qu'accompagné de son âne, qu'il tenait par la queue; — *li sot Gilisse*, qui prétendait être né dans la lune, etc., etc.

Mais paix aux mânes de ces pauvres fous.

Il est cinq heures. Le soleil se montre radieux aux portes d'or de l'Orient. Un pas léger se fait entendre sous ma fenêtre. C'est une jeune maraîchère (*ine cotresse*), au teint frais et vermeil, qui descend allègrement le faubourg à cette heure matinale.

Si un Alfred de Musset ou un Victor Hugo voulait bien me prêter son féerique pinceau, quel délicieux portrait je tracerais de la gentille maraîchère !

La Perrette de la fable, légère et court vêtue, n'est pas plus séduisante dans son coquet accoutrement.

Je me souviens heureusement qu'il m'arrive parfois d'être un peu poète. Tout bas je voudrais murmurer à l'oreille de la gracieuse jeune fille :

Arrestéz-v' on pau, ji v' preie,  
Po qui j'pôie veie di tot près  
Vos bleus ouïe, vos neurs chivet,  
Et vosse pitite boke qui reie.

Ji v' dirè qui l'rôse novelle  
N'a nin tant d'coleur qui vos;  
A vos pid ji v' diré co  
Qu'inte les fleur c'est vos l'pus belle.

Ji v' dirè qui l'margarite  
N'est nin si blanke qui vos main,  
Qu'elles sont pus douce qui l'satin,  
Vos deux main qui sont si p'tite !

Ji v' dirè qui rin qu'à v' veie  
S'arestèie li bai pavion;  
I pinse qu'i trouve on boton,  
On frisse boton dé l'praireie.

So l'âb' è fleûr, l'ouhai chante,  
Min fêz-m' étinde vosse douce voix,  
Vosse voix si douce et j'dirè  
Qu'elle est co pus caressante.

Ji v' dirè po l'cintinme feie  
C'ou qui m'cour nute et joû dit,  
Qui ji sos-st-è paradis,  
Kwand ji v' louke passer, jönne feie !

Une seconde maraîchère, puis une troisième, suivent bientôt la première. En voici de nouvelles, et toujours, je cesse de les compter. *C'est l'heure d'aller à Marchi.* Toutes ces femmes, les unes jeunes, les autres âgées, portent sur la tête une manne (*on bodet*) remplie de fruits ou légumes qu'elles vont vendre au Marché de la place St-Jean ou à celui de la place Cockerill.

Malheureusement, le produit intégral de la vente ne rentre jamais à la maison. A l'exemple des *bottresses*, les *cotresses* ont généralement des habitudes dépensières. *Elles brou'f tet volti.*

En quittant le marché, la plupart d'entre elles se rendent, de préférence, dans les estaminets des rues étroites qui se trouvent derrière l'Hôtel-de-Ville. Elles vont, comme elles disent, *beure ine dimèie tasse*.

Le quartier de la Madeleine, aujourd'hui démolî en grande partie, était leur endroit de prédilection.

Je fis une pièce de vers sur les us et coutumes du dit quartier, peu après sa démolition. J'en détache un extrait qui trouve ici sa place pour donner une idée exacte des mœurs de nos maraîchères :

So l'côp d'sept heure et d'méie, tot riv'nant dè Marchi,  
C'esteut les cotresse à l'corvèie qu'acorrit,  
Poïrtant leus bodet vûd, leus chétte, leus cabasse,  
Et s'raffant tutotes dè beure ine dimèie tasse.  
I gn'aveut rin d'meieu, por zelles qu'on bon café ;  
Ossi, comme on veyève qu'elles glétilt tote après !  
Et coulâ va sins dire qui po bin fér l'heureie,  
Elles ni máquit nin d'prinde on bon quârtl d'doréie.  
Li coquemar divant zelles, on les oïeve hah'ler ;  
Elles si fit dè bon sonke, avant d'ennè raller.  
Di temps in temps, portant, tot d'visant d'jotte et d'frêve,  
Ine quarelle s'émanchise, et puis l'arège vinéve ;

On s'dinéve ine pingnaie à cōp d'banse et d'chetté,  
Et pus d'eune enne alléve li visège digretté.

Ayant parlé des maraîchères, j'arrive naturellement à devoir dire un mot des autres professions exercées.

Les armuriers principalement et les houilleurs composent la majeure partie de la population ouvrière.

A propos des premiers comme des seconds, les boutiquiers et les cabaretiers sont, depuis quelques années, dans une véritable désolation. Ils s'exhalent en plaintes qui, on doit le reconnaître, sont parfaitement fondées. *Quelle affaire !* soupirent-ils, *l'armuri n'va pus ! Les houieu n'ovret pus qu'à treus quārt ! On m'deut co ottant, j'ennè sèrè maie paï !*

Et ceci, et cela.

Chose triste à dire, il est avéré que l'armurerie liégeoise a vu s'évanouir son âge d'or. Il y a vingt ans, elle trônait en reine, mais depuis lors ont surgi pour elle de redoutables rivales. Elle doit lutter à la fois contre la concurrence anglaise et la concurrence américaine.

Aujourd'hui, nos pauvres armuriers sont réduits, comme le dit un spot imagé, à *magni l'coide qui l'lard a stu pindou*.

En 1869 parut, à l'adresse des armuriers, un violent crâignon satirique, où ils sont rudement malmenés. Ce crâmignon fut chanté à tue-tête au faubourg pendant les jours de la fête paroissiale. Il amena, à diverses reprises, des altercations et des rixes, entre les crâmiguonneurs et les armuriers.

Voici ce crâmignon :

#### LES ARMURIS.

(CRAMIGNON.)

(Am : *Et lon lon là, po c' cōp là,*  
*Nos estans d'vin des laid drap.*)

##### 1.

I gna quéque temps, les armuri  
Comme des baron estit moussi;

Hoûie, is sont turtos à clicotte  
Et n'ont pas po s'païi une gotte.

REFRAIN.

Et lon lon là, pauv' armuri,  
Comme vo t'là div'nou massi !

2.

Hoûie, is sont turtos à clicotte,  
Et n'ont pas po s'païi une gotte.  
Tél'mint qu'is gangnit bin leu veie,  
Is lèvit des cense à pougneie.  
Et lon lon là, etc.

3.

Tél mint qu'is gangnit bin leu veie,  
Is levit des cense à pougneie.  
Por zelles, i gn'aveut pas rin d' bon,  
Is n' magnit pas qui dé jambon.  
Et lon lon là, etc.

4.

Por zelles, i gn'aveut pas rin d' bon,  
Is n' magnit pas qui dé jambon.  
Mins c'esteut qwand vinéve li fiesse,  
Qu'is r'lèvit bin apreume leu tissse.  
Et lon lon là, etc.

5.

Mins c'esteut qwand vinéve li fiesse,  
Qu'is r'lèvit bin apreume leu tissse.  
Is avit turtos des monte d'or,  
Tos pareie qui les riches milord.  
Et lon lon là, etc.

6.

Is avit turtos des monte d'or,  
Tot pareie qui les riches milord,  
On veyéve minme avá les vóie,  
Leus feumme avou des rôbe di sôie.  
Et lon lon là, etc.

7.

On veyéve minme avá les vóie,  
Leus feumme avou des rôbe di sôie.  
Elles arit bin metiou des trainne  
A mons ossi longue qu'ine samainne.  
Et lon lon là, etc.

8.

Elles arit bin metiou des trainne,  
A mons ossi longue qu'ine samainne.  
Po fer l' madame, à bout dè compte,  
Elles arit bin pris des sièrvante.  
Et lon lon là, etc.

9.

Po fer l' madame, à bout dè compte,  
Elles arit bin pris des sièrvante.  
Les armuri qu' vont-is div'ni,  
Zelles qui nos méprisit todis ?  
Et lon lon là, etc.

10.

Les armuri qu' vont-is div'ni,  
Zelles qui nos méprisit todis ?  
Si nos allis veie à Lombârd,  
Nos y trouv'ris bin sûr leus hâre.  
Et lon lon là, etc.

11.

Si nos allis veie à Lombard,  
Nos y trouv'ris bin sur leus hâre.  
Dispôie qu'is n'vent pus, les fisique,  
Is mettet des croc ax botique.  
Et lon lon là, etc.

12.

Dispôie qu'is n'vent pus, les fisique,  
Is mettet des croc ax botique.  
On brait après zelles tos costé,  
Is n'savet é quelle rowe passer.  
Et lon lon là, etc.

13.

On brait après zelles tos costé,  
Is n'savet é quelle rowe passer.  
Zelles qui fit tant petter d' leu bêche,  
Ni front pus a c'ste heure tant d' messèche.  
Et lon lon là, etc.

14.

Zelles qui fit tant petter d' leu bêche,  
Ni front pus a c'ste heure tant d' messèche.  
E bedrre, i fât qu'allesse ovrer,  
Ou bin on les va ramasser.  
Et lon lon là, etc.

15.

E bedrre, i fât qu'allesse ovrer,  
Ou bin on les va ramasser.  
Qu'on les pitte foû d' Sainte-Margarite,  
Nos 'nné volans esse so l'côp qwitte.  
Et lon lon là, etc.

16.

Qu'on les pitte foû d'Sainte-Margarite,  
Nos 'nné volans esse so l'cop qwitte,  
E l' pléce dè magni dè jambon,  
C'est à Rêckeme tot dreut qu'ront.  
Et lon lon là, etc.

Etaient-ils assez maltraités, ces malheureux !

Un autre crâmignon sur le même sujet vit également le jour ; il se chantait sur le même air que le premier, et avait pour refrain :

Et lon lon là, rians-è,  
Les armuri, ci n'est wè d'chwè !

Aux beaux jours où les *muskette*, les *anglaise*, les *barre*, les *romaine*, arrivaient à foison dans les ateliers, et que le travail était largement rémunéré, les armuriers avaient le verbe haut... et la figure fleurie. Les ouvriers des autres états, tels que les maçons, les tailleurs, les menuisiers, les cordonniers, etc., étaient regardés par eux comme des parias, dignes de toute pitié.

Les armuriers se faisaient alors remarquer par leur excessive prodigalité. On jetait, comme on dit vulgairement, l'argent par les fenêtres, au lieu d'imiter l'exemple de la sage fourmi qui récolte en prévision des mauvais jours.

Les ménagères ne vivaient plus que dans une atmosphère parfumée de l'arôme des tartes et du fumet des rôtis.

Le jour dit : *Li mardi dè l' fôre à Chénèie*, qu'affectionne tout particulièrement la classe ouvrière, a vu toutes les folies où peut conduire une aveugle imprévoyance.

Je ne puis exprimer une opinion plus favorable sur la manière de vivre des houilleurs ; eux aussi se disent que lorsqu'on gagne beaucoup, on doit dépenser beaucoup, raisonnement déplorable, qui mène inévitablement l'ouvrier à la misère.

J'ai lâché le mot misère. Une véritable misère pour quantité

de familles, c'est la passion qu'a la généralité des ouvriers de posséder des pigeons. Les *colèbeu* pullulent au faubourg.

Quelque intéressants que soient ces volatiles, il est cependant incontestable que leur entretien pèse lourdement sur les petites bourses.

Dans sa charmante satire de mœurs liégeoises intitulée : *Ine copenne so l' mariage*, couronnée par la Société liégeoise de littérature wallonne, le spirituel Michel Thiry dit avec infinité de raison :

Ji lairè les colon po les maisee di cafè,  
C'est-st-après les aidan qui cès-là colèbet.

Je donne à méditer aux pères de famille l'excellent conseil qui se trouve dans ces vers, et je souhaite de tout cœur qu'ils le mettent à profit.

Les *colèbeu* du faubourg se glorifient d'avoir, dans leur localité, la plus ancienne société de pigeons qui existe à Liège.

En effet, la société « l'Hirondelle », qui a son local au cafè tenu par MM. Distria, frères, à proximité de l'église, n'a pas eu de devancière en notre ville, et peut-être dans toute la Belgique.

Sa fondation remonte à l'année 1817.

Je ne trouve pas qu'il y ait dans ce fait matière à glorification.

Lorsque j'aurai dit qu'il n'y a pas moins de huit sociétés colombophiles au faubourg, on jugera de l'importance qu'on y attache à l'article « pigeon. »

Il y a certains cabarets où cette question prime tout ; elle est perpétuellement à l'ordre du jour ; on en cause, on en discute, on en rêve ; c'est une vraie scie, si je puis risquer l'expression.

C'est surtout dans le cours de l'été, à l'époque où les pigeons font des étapes dans des villes plus ou moins éloignées (*quand les colon vont à bot*), que le faubourg présente, les dimanches, une animation extraordinaire.

Celui qui n'est pas dans le secret de cette agitation anormale, pourra aisément croire à une émeute populaire.

Des groupes de *colèbeu*, à l'attitude fiévreuse, se forment en face de chacun des nombreux pigeonniers.

Dans quelle ville le *lâcher* des pigeons a-t-il eu lieu ? On vous répondra que c'est ou à Erquelinnes, ou à Saint-Quentin, ou à Paris, ou à Châteauroux, ou à Orléans, etc.

Les *colèbeu* attendent avec une impatience fébrile le retour de leurs chers pigeons voyageurs.

Leurs figures reflètent les émotions les plus diverses ; ils passent, tour à tour, par les alternatives de la crainte et de l'espérance.

Les yeux écarquillés, ils interrogent avidement les champs de l'espace bleu qui se déroule au-dessus de leurs têtes. Un petit point noir se dessine tout à coup à l'horizon éthétré. L'attention redouble. Chacun se figure voir apparaître le pigeon sur lequel il a fondé les plus riches espérances. Mais déception pour tous ! c'est une légère hirondelle qui traverse rapidement le ciel limpide, en jetant un cri joyeux.

Et, désappointés, les *colèbeu* s'écrient : *C'est-st-ine aronge ! Qui n'arège-t-elle !* (Pardon pour la crudité de cette expression, qui est prise sur le vif.)

L'instant suivant, perplexité d'une autre nature.

Un oiseau de forte taille, aux ailes d'une envergure démesurée, apparaît dans le lointain ; il approche peu à peu, le voici tout à fait en vue.

Il plane majestueusement, et décrit, par moments, les courbes les plus capricieuses.

C'est un superbe épervier, aux serres d'acier, l'un des puissants rois de l'air, qui se paye l'agrément d'une excursion dans ses immenses domaines.

Une exclamation d'effroi s'échappe de toutes les bouches : *C'est-st-on mohet ! Gare ax colon !*

Transes mortelles de tous les *colèbeu*.

*Si m' colon toumèvre māie divins ses griffe ! Quelle affaire ! Ennè freut qu'ine bēcheie ! Qui l' diale dīe li mohet, mi colon ni wès'ret r'intre !*

*Ji donreus co voltî deux franc po qu'i s' sèchasse èvōie !*

Mais l'inquiétude ne tarde pas à se dissiper ; l'épervier n'apercevant aucune proie dont il puisse se saisir, prend la direction du Nord, et poursuit sa route vers l'endroit dit : le bois de Waroux (li bois ax coirbâ), situé à une lieue de là.

Peu après, l'animation est à son comble. Nouvelle capitale : on annonce l'arrivée d'un pigeon.

*C'est l' frameile dà Fassin !*

*Nonna, c'est l' māie neur dà Werson !*

*Wages-tu qu' c'est l' florèie dà Hâlet !*

Les objections, les interpellations, les exclamations, vont leur train, se croisant et s'entre-croisant comme autant de fusées.

Les coureurs (*les coreu*), qui ne font jamais défaut dans ces occasions, et qui s'offrent toujours très obligeamment, s'échelonnent de distance en distance, sur tout le parcours du faubourg.

Sur ces entrefaites, le pigeon rentre au colombier. */On vint dè r'clapper l' happâ./*

Alors commence une vraie course de vitesse. Après avoir fourni un certain trajet, les coureurs se passent les uns aux autres le panier renfermant le pigeon.

Il importe d'arriver le plus tôt possible au local où a été organisé le concours (émon Distria ou émon Thellin).

Là, on s'assure de l'identité du pigeon vainqueur par la vérification des marques apposées sur ses ailes avant le départ.

Cette opération prend le nom de constatation.

On entend ensuite crier :

*Li prumi prix est-st-èvōie, on a laché les estafette !*

Les autres prix du concours sont remportés d'une façon identique.

Croirait-on qu'il y a certaines femmes qui mettent tout autant d'acharnement que leurs maris dans leur amour pour les pigeons ?

Il y a quelques années, le faubourg comptait encore un fort contingent de naturels amateurs de combats de coqs, distractions barbares et indignes d'un peuple qui a des prétentions à la civilisation.

Une loi, juste et sévère, est venue mettre un terme à ces atrocités.

La répression a eu les plus heureux résultats : à l'heure qu'il est, les combats de coqs ont complètement disparu.

Je voudrais pouvoir en dire autant à l'éloge des communes environnantes (Ans, Glain, St-Nicolas, Montegnée, Grâce) où, malheureusement, ces récréations (?) continuent à jouir d'un attrait irrésistible.

Avis à qui de droit.

Je ne vous donnerais qu'une peinture infidèle du faubourg, si j'omettais de vous le présenter sous ses habits de fête.

Il ne vous déplaira pas, je pense, de le voir sous cette nouvelle physionomie.

La fête paroissiale de Ste-Marguerite a lieu vers la mi-juillet.

Je crois ne pas me tromper en disant qu'il n'est pas un Liégeois qui ne connaisse cette fête si courue et si animée. Les promeneurs y affluent, surtout lorsque le soleil n'est pas d'humeur maussade.

Les S<sup>e</sup>-Margueritois se préparent, longtemps à l'avance, à fêter dignement ces jours de joie et de liesse.

On repeint et on badigeonne, on procède à la toilette des habitations.

Je ne parlerai ni des tartes, ni du jambon, traditionnels ; je n'en dirai pas davantage des aubades du samedi dont raffolent les gamins.

Les paroisses de la ville se ressemblent toutes sous ce rapport.

La great-attraction de la fête est, sans contredit, Fontainebleau.

Ce nom seul, j'imagine, éveille dans l'esprit des jeunes S<sup>ie</sup>. Margueritoises les plus agréables pensées.

Ne pas aller au bal à Fontainebleau, c'est s'abstenir de faire la fête.

Le dimanche, la cohue y est énorme; mais foule excessivement bruyante.

C'est le tout Liège.

Que de rubans bariolés, de colifichets excentriques, de toilettes fraîches et tapageuses!

Une valse entraînante de Mozart ou une mazurka délicieuse de Strauss met tout ce monde en mouvement.

Voyez combien de minois adorables, de sourires aux lèvres et... d'œillades assassines!

Le mardi, jour du concert (*li grond jou dè concerve* (sic), comme disent élégamment M<sup>me</sup> les Anssoises, dans leur brillant idiome) le mardi, la foule est passablement guindée.

Ce sont, en général, de sages filles qui dansent sagement sous l'œil de leurs sages mères.

Les lessiveuses du faubourg ont mis tout leur art à repasser ces belles robes blanches (symbole de la pureté) qui tournoient lentement et pudiquement dans le pavillon du bal.

La paupière de l'une de ces braves mères vient de s'humecter.

Elle contemple, dans une douce béatitude, sa fille suspendue au bras d'un jeune dandy de Montegnée, pays célèbre par ses roussins d'Arcadie.

Le couple heureux chuchote. Chuchotez en paix, heureux couple; je ne pousserai pas l'indiscrétion jusqu'à vouloir m'immiscer dans vos révélations sentimentales.

Fontainebleau est la plus ancienne salle de danse de Liège.

*Le Journal de la province de Liège* (actuellement *le Journal de Liège*), dans son numéro du vendredi 13 juillet 1821, publiait l'avis suivant:

« Grand concert vocal et instrumental, suivi de grand bal,  
» les 15, 16 et 19 juillet, à Fontainebleau, faubourg S<sup>ie</sup>. Mar-  
» guerite, n° 334. »

Le n° du *Journal de Liège* du 11 juillet 1842, que j'ai également sous les yeux, contient un autre avis dont voici la teneur :

« A l'occasion de la fête S<sup>te</sup>-Marguerite, il y aura bal à Fontainebleau, dimanche et lundi 17 et 18 juillet.

» Mardi 19, grand concert donné par l'orchestre Grétry, » suivi d'une partie de danse, et jeudi, pour la clôture, bal.

» Une tente élégante et un jardin spacieux réunissent les » agréments de la danse et de la promenade.

» On y servira comestibles, vins, liqueurs, glaces, sorbets et » tous les rafraîchissements désirables.

» Cette fête, régulièrement brillante, offrira bien plus d'attrait » aux étrangers depuis l'établissement de la station du Haut-

» Pré, où ils peuvent descendre avec leurs bagages (sic). »

Ce dernier membre de phrase: où ils peuvent descendre avec leurs bagages, ne vous fait-il pas longuement réver ?

Figurez-vous quelques centaines d'étrangers, porteurs de valises, malles et paquets de toute espèce, arrivant à Fontainebleau, pour y savourer les plaisirs de la danse ! Que ne donnerait-on pas pour jouir de la vue d'un spectacle aussi original ?

La station du Haut-Pré vient d'être créée. On sent que nos pères sont toujours sous l'impression du profond ébahissement que leur cause l'établissement du chemin de fer.

Jadis, Fontainebleau était le rendez-vous de l'élite de la population de Liège, voire même de Huy, Waremme et Spa.

Toute la province le connaissait.

Un couvent de religieux dits « les capucins » s'élevait sur son emplacement.

A la suite de travaux de restauration, on y a découvert récemment des conduits souterrains qui aboutissent à l'église et au couvent Ste-Agathe, rue St-Laurent.

Fontainebleau a été entièrement reconstruit il y a six ans.

C'est une salle splendide, de forme elliptique, qui n'a pas de rivale à Liège.

On pourrait lui opposer la salle de la Renommée pour sa

vaste étendue, mais j'objecterai que ce long parallélogramme est loin d'avoir la richesse de style du premier des deux établissements.

C'est à la suite de circonstances dignes d'être rapportées que la salle a reçu son nom.

En 1814, ce local était tenu par M. Simon, brasseur.

Les Alliés venaient d'envalir la France.

Deux millions d'hommes avaient été sacrifiés à la politique napoléonienne. César, à qui allait succéder Louis XVIII, partait pour l'île d'Elbe.

Ce fut à Fontainebleau, près Paris, qu'il adressa ses adieux à ses troupes.

M. Simon professait pour Napoléon I<sup>er</sup> une admiration sans bornes.

C'est en l'honneur du vainqueur d'Iéna et d'Austerlitz qu'il donna à sa salle de danse le nom de Fontainebleau.

Je citerai, pour mémoire, un autre établissement qui n'existe plus aujourd'hui, et qui, à son heure, a joui également d'une certaine vogue.

C'était *li bal di mon Lakaie*, où nos aieux allaient gravement danser le menuet.

Anciennement, il y a de cela vingt ans, la fête se clôturait par des jeux populaires.

Deux d'entre eux se distinguaient par un cachet tout à fait local, et avaient lieu place des Arzis.

*C'est houïe qu'on casse les pot !* se disait-on, le jeudi de la fête, et les figures de s'épanouir.

Voici en quoi consistait ce jeu, auquel la partie féminine, seule, pouvait participer. On formait un tas, au milieu de la place, des pots fêlés, assiettes ébréchées et plats hors d'usage, que les ménagères se chargeaient de fournir.

Les jeunes filles, folâtres et rieuses, arrivaient ensuite.

On bandait les yeux à l'une d'elles, et on la conduisait à quelque distance du tas, armée d'un bâton. Marchant à tâtons, elle tâchait d'en reconnaître l'emplacement.

A un signal convenu, la jeune fille frappait de son bâton, non sur les pots, comme elle l'espérait, mais presque toujours dans le vide.

Chaque jeune fille passait par ce divertissement bénin.

La foule saluait de ses rires moqueurs chacune de leurs maladresses.

Dès qu'une jeune fille parvenait à briser les pots, les vieilles femmes disaient d'elle : *C'est co eune qu'a dè bonheur ! Elle a'ret sûr des galant à hopai.*

J'arrive au deuxième de ces jeux. Celui-ci, qui avait beaucoup de similitude avec le premier, était exclusivement réservé au sexe fort.

Il s'agissait de trancher net, dans les conditions suivantes, la tête d'un coq qui avait été mis à mort.

*On va cöper l'tiesse à coq !* répétait-on, en voyant procéder aux préparatifs.

Une corde était tendue, à hauteur d'homme, sur toute la largeur de la place.

Un coq, lié par les pattes, était attaché au milieu de la corde.

Un homme, les yeux bandés, se plaçait à une distance de vingt pas du but à atteindre.

Il fallait ensuite décapiter l'animal, au moyen d'un sabre bien affilé.

La réussite de ces jeux, ainsi qu'on le voit, était l'effet d'un pur hasard.

S'ils n'exigeaient aucun frais d'intelligence, au moins ne réclamaient-ils rien d'immoral des badauds qui s'en délectaient.

Il faut remonter à plusieurs générations pour retrouver un autre vieil usage qui se pratiquait le vendredi de la fête.

Les journaux français nous apportent parfois la relation du couronnement de rosières.

Il s'agit d'une chose à peu près semblable.

En France, on décerne un prix de sagesse à la jeune fille que l'opinion publique reconnaît comme étant la plus méritante.

Au faubourg, on se bornait à planter un mai (*on maïe*) en face de la demeure de la jeune personne qui avait rallié les suffrages.

Chacun sait que le *mai* consiste en une branche d'arbre ou un rameau fleuri.

J'avais de sept à huit ans. J'allais très souvent chez la vieille Aily, qui demeurait à quelques pas de chez nous. A propos de la plantation du *mai*, je me rappelle quelques couplets d'une naïve chanson, que la brave nonagénaire prenait goût à répéter. Elle la débitait sur un air lent et monotone, qui me faisait l'effet d'une psalmodie. Voici cette chanson dans sa forme primitive, avec la diction que lui donnait la vieille Aily :

Jeûne fille, soéyez toujours honnête,  
Que votrè caractère soët doux,  
Pour què lè vendrèdi d la fête  
Tous les voësins pensent à vous.  
Dévant la pôrte de vot'maison,  
Iné belliè branche ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura.

N'allez pas seule dans l'boës, ma mie,  
Car on dit qu'y a un grand loup,  
Qui mangè les filettes jolies ;  
Pétite, prinnéz bien garde à vous.  
Dévant la pôrte de vot' maison,  
Iné belliè branche, ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura.

Que ce soët avec Jacques ou Pierre,  
Méfiez-vous bien des garçons,  
Ne croéyez pas toujours, ma chère,  
Les belliès chôses qu'ils vous diront.  
Dévant la pôrte de vot' maison,  
Iné belliè branche, ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura.

Ils vous contèrent des fleûrettes,  
A vot' breille, tout bas, bien bas.  
Quand ils vous parliet d'amourettes,  
Jeûne fille, ne les écoutez pas.  
Dèvant la pôrte de vot' maison,  
Inè belliè branche, ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura.

Vous connaissèz la belle Mirie (?)  
Qu'a pleûrè pendant si longtemps ;  
C'est cause d'aller dédans l'prairie,  
Où la rattendant son amant.  
Dèvant la pôrte de vot' maison,  
Inè belliè branche, ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura.

Plus tard, prinez mari, ma mie,  
Mais avant dè donner vot' cœur,  
Songèz que c'est pour toute sa vie  
Qu'on a bonheûr ou bien malheûr.  
Dèvant la pôrte de vot' maison,  
Inè belliè branche, ils mettront,  
Ron, ron, déri, déra,  
C'est la plus sagè qui l'aura. .

Telles sont les bries qui me reviennent à l'esprit, comme un écho mourant de temps déjà lointains.

Je quitte la note gaie de la fête pour aborder une note funèbre.

La place des Arzis, dont je viens de parler, a fait tinter à mon oreille cette gamme sépulcrale.

En 1823, la place susdite avait l'heur de compter parmi ses notables maître Jör Brokale.

Maître Jör Brokale avait la spécialité de la confection des

cercueils ; il n'avait à combattre aucune concurrence ; lui seul faisait l'article au faubourg.

La création des magasins de cercueils, que nous voyons à Liège de nos jours, n'est pas, comme on pourrait le croire, une innovation ; Jör Brokale en possédait un de l'espèce.

Il arriva qu'à un enterrement, les porteurs du cercueil, qui étaient pris de boisson, laissèrent lourdement tomber sur la voie leur lugubre fardeau.

La bière s'ouvrit, et, à la grande stupéfaction de tous, le pauvre mort roula sur le pavé boueux.

*C'est l'moirt qui ravike !* s'écria un mauvais farceur.

A la suite de cet incident, qui se produisit en face d'*bon Dieu d'à l'fosse*, un Juvénal de S<sup>e</sup>-Marguerite décocha le quatrain suivant, qui est resté dans beaucoup de mémoires :

Kwand j'mourré, j'i vous qu'seûie Brokale  
Qui m'faisse on wahai, battant noû ;  
Ca j'aré ciste espérance ciale :  
C'est qui j'pous raviker on jou.

A cette époque, il était d'usage de s'affubler d'un long manteau noir pour assister aux enterrements.

C'était à raison d'*me blannmûse* (29 centimes), qu'on louait ces manteaux chez Brokale.

On sait que jusqu'au commencement de ce siècle chaque église paroissiale avait son cimetière.

Le clergé, qui avait toute latitude, inhumait soit dans le cimetière, soit sous les dalles de l'église même.

C'est un sieur Tilman Bertrand, cultivateur, rue en Bois, qui eut le triste honneur d'être enterré le dernier dans le cimetière paroissial de S<sup>e</sup>-Marguerite.

J'ai par devant moi une note de frais d'enterrement qui date de ce régime.

Je la reproduis textuellement :

Etat des droits d'enterrement du sieur Léonard Ancion dans notre église de S<sup>e</sup>-Marguerite, le 16 août 1795.

Pour droit d'enterrement au grand curé. fl.	12 — 0 — 0
Pour même droit à l'église . . . . .	» 6 — 0 — 0
Au curé pour avoir été chercher le mort. . . . .	» 1 — 0 — 0
Pour diacre et sous-diaacre . . . . .	» 2 — 0 — 0
Dix livres chandelles de cire blanche à cinquante-cinq sous la livre. . . . .	» 27 — 10 — 0
Pour la chape . . . . .	» 1 — 0 — 0
Pour les acolytes . . . . .	» 0 — 10 — 0
Au porteur de croix . . . . .	» 0 — 10 — 0
Pour l'offrande. . . . .	» 2 — 0 — 0
Un flambeau de droit . . . . .	» 2 — 0 — 0
Pour organiste et souffleur. . . . .	» 1 — 5 — 0
Pour 4 chantres et un basson. . . . .	» 5 — 0 — 0
Trois messes basses. . . . .	» 3 — 0 — 0
Id. au marguillier pour droit d'enterrement	» 4 — 0 — 0
Pour le drap mortuaire . . . . .	» 2 — 0 — 0
Pour prier la paroisse. . . . .	» 1 — 0 — 0
Pour agonie . . . . .	» 0 — 10 — 0
Pour avoir été chercher le mort. . . . .	» 0 — 10 — 0
Pour le tapis du grand autel. . . . .	» 7 — 0 — 0
Id. pour le tapis du balustre. . . . .	» 1 — 5 — 0
Pour sonner toute la journée. . . . .	» 3 — 0 — 0
Id. le louage de 24 flambeaux chez	{ » 6 — 0 — 0
Deglain, à 5 sous la pièce . . . . .	
Pour fossier et paveur. . . . .	» 4 — 10 — 0
Somme totale . fl.	<hr/> 93 — 0 — 0

Reçu le contenu du présent état.

(Signé:) E. MALHERBE, curé de S<sup>te</sup>-Marguerite.

Outre le premier cimetière, la paroisse en possédait un second, non bénit, où l'on enterrait les suicidés et les suppliciés. Ce cimetière, auquel le peuple avait donné le nom de *l'aite à l'Isuralle*, se trouvait dans la partie supérieure de la rue des

Remparts (aujourd'hui la rue Mississippi), qui aboutit à la rue Hocheporte.

Les herbes parasites, et surtout l'oseille sauvage, se disputaient le cimetière, où l'on n'apercevait ni croix, ni pierres tombales.

Ce qui paraîtra extraordinaire, c'est qu'il existait une chapelle pour desservir ce que l'intolérance qualifie de *trou des chiens*.

La chapelle, construite toute en bois, a disparu en 1835.

En face de la rue des Remparts, on trouvait, rue des Fossés, *l'aïte des ch'vâ*, terrain dans lequel il était d'usage d'enfouir les cadavres des chevaux.

Parmi les prêtres qui se sont succédé dans la cure de St<sup>e</sup>-Marguerite, l'un d'entre eux est resté populaire : c'est le curé Fivé, homme aux vues larges et libérales, quoiqu'il portât la soutane.

Il était à couteaux tirés avec l'évêché. Ses démêlés eurent beaucoup de retentissement. Mais les paroissiens étaient idolâtres de leur pasteur.

La nouvelle de sa destitution provoqua une véritable émeute. Des rassemblements tumultueux se formèrent chaque jour, pendant longtemps, sous les fenêtres du presbytère. La foule criait sans cesse : *à bas l'évêque ! Vive le curé Fivé !*

Les esprits étaient montés au plus haut diapason. Dame justice dut même envoyer des représentants sur les lieux, afin de rétablir l'ordre.

Ce ne fut qu'après l'octroi de certaines concessions que se calma l'effervescence.

En 1830, se produisit au faubourg un autre mouvement, mais ce fut à l'occasion des journées mémorables que chacun connaît.

Une fièvre de patriotisme s'empara de la population. Les St<sup>e</sup>-Margueritois ne furent pas les derniers, je me plaît à le dire, à montrer leur attachement à la patrie et leur amour de l'indépendance.

Nombre d'entre eux s'enrôlèrent dans les corps francs et prirent une part des plus actives aux événements qui surgirent.

Nous, les petits-fils, nous montrons encore aujourd'hui avec orgueil quelques vétérans sur la poitrine desquels brille la croix des combattants et blessés de septembre, faibles débris d'une pléiade de héros.

En prévision de l'arrivée de l'ennemi par la montagne d'Ans, le faubourg reçut des travaux de défense.

Les communications furent interceptées au moyen d'une large et profonde tranchée, qui coupait la route dans sa largeur.

Cette tranchée était établie en face du bureau de l'ancien octroi (*à Châgne*).

On la garnit de chevaux de frise.

En outre, le faubourg fut dépavé en grande partie. Hommes, femmes, enfants, tous, indistinctement, travaillèrent avec ardeur.

On transporta dans les chambres et greniers les lourds pavés qu'on devait lancer à l'ennemi, dans le cas où il serait parvenu à franchir la tranchée.

Ce n'est pas sans une douce émotion, mêlée à un sentiment de fierté, qu'on se remémore une époque où un petit peuple, avide de liberté, brisait les chaînes du despotisme.

Autre chose. « Les légendes, dit M. Marcellin Lagarde, dans l'introduction à son ouvrage « Le Val de l'Amblève », les légendes peuvent constituer des documents historiques précieux : l'histoire proprement dite ne nous montre généralement que le côté officiel, pour ainsi dire, de l'existence d'une nation ; seules, les traditions reflètent fidèlement les mœurs, les croyances, en un mot, tout ce qui compose la vie intime des masses, dans les villes comme dans les campagnes. »

Et plus loin :

« Recherchons le vrai dans les faits accomplis par l'homme, cultivons la science qui nous dévoile les phénomènes de la nature, mais ne dédaignons pas trop les broderies dont l'imagination populaire a couvert les uns, les nuages dont elle a enveloppé les autres. »

Pour parler légendes et vieux contes qui se rattachent au faubourg, je me rappelle toujours avec un véritable bonheur ce temps où, tout enfant, j'allais à la veillée (*à l' size*) avec mon grand-père, chez notre voisin *Batisse*.

Je le vois encore, ce pauvre vieux *Batisse*, avec sa bonne figure ouverte, son dos courbé et son front chauve et tout ridé. Il est là, devant moi, souriant comme alors.

Combien de fois, tout tremblant, et pelotonné auprès de l'âtre à la joyeuse flamme, j'ai écouté ces vieux se raconter des histoires de *makrale*, de *spére* et *d' ric'nant* !

Le soir, en m'en retournant, trottinant à côté de mon grand-père, j'avais très souvent des peurs bleues.

Le long du chemin, les arbres me semblaient agiter leurs grands bras et revêtir les formes les plus étranges.

Lorsque, rentré à la maison, j'entendais la rafale fouetter nos vitres et la bise se lamenter au dehors, je croyais surprendre dans ce concert des voix lugubres et fantastiques, qui m'affolaient de terreur.

Chaque jour, je me promettais de ne plus retourner aux veillées, mais mon grand-père n'avait pas fini d'allumer sa pipe, que j'étais déjà sur le pas de la porte.

Ainsi sont tous les enfants.

La légende merveilleuse *dè l' pítite blanke feumme* a longtemps défrayé les conversations.

Un petit être tout de blanc habillé, au visage grimaçant, livide et flétri, aux traits affreusement contractés, horrible à voir, telle était cette petite dame blanche dont les apparitions semaient l'épouvanter au faubourg.

Une pensée morale et consolante se liait toutefois à ces apparitions : *Li pítite blanke feumme*, disait le peuple, *ni vout nin dè má ax bravès gins*.

C'étaient les nuits tristes et sombres, où nulle étoile ne scintille au ciel, que cet être innommé choisissait exclusivement pour ses promenades.

Sa blancheur immaculée tranchait d'autant plus vigoureuse-  
ment sur tout ce qui l'environnait.

A minuit, on la voyait de temps à autre se promenant derrière l'église, dans les allées désertes du cimetière, *comme une âme divins les pône*. Sa figure trahissait à la fois le désespoir et l'inquiétude. S'arrêtant devant chacune des pierres tumulaires, elle semblait chercher à déchiffrer les épigraphes, à demi effacées par le temps.

Jetant un cri strident, plein d'angoisse, elle s'évanouissait tout à coup.

On la rencontrait aussi parfois assise sur le seuil des maisons. Malheur alors aux personnes qui habitaient ces maisons !

Sa présence annonçait toujours les plus funestes événements :

Qwand l' blanke feumme s'assit so on soû,  
I mourt ine saqu d'vant huit joû.

Son nom seul donnait le frisson.

Une nuit, deux amis, Bertrand et Bauduin, regagnaient tardivement leur demeure. Une heure sonnait. Ils étaient arrivés en face de l'église, lorsqu'ils virent sortir de dessous le porche un fantôme blanc qui s'avança vers eux. Jugez de leur panique, c'était *li p'tite blanke feumme* ! Sans mot dire, elle vint se placer à côté de Bauduin terrifié. Tout haletants et mourant de peur, nos deux amis, escortés par l'horrible apparition, poursuivirent ensemble leur chemin jusqu'à la rue du Coq, située à mi-chemin du faubourg. Là, ils se séparèrent, habitant des rues différentes. La petite femme vaporeuse n'en continua pas moins à accompagner Bauduin, qu'elle reconduisit jusqu'à sa demeure. Huit jours après, dit la tradition, Bauduin était mort.

Que penser de ce récit qui fait rêver aux contes des Mille et une Nuits ? Il s'y trouve probablement, comme dans toutes les

légendes, un fond de vérité que la superstition aura brodé et dénaturé. De là à la fiction, il n'y a qu'un pas.

Il aura suffi, peut-être, d'une malheureuse folle, ne se montrant que la nuit dans un accoutrement bizarre, pour donner naissance à la légende *dè l' pitite blanke feumme*.

Que penser encore de l'histoire non moins extraordinaire *dè l' neure poie* (la noire poule) ? Le peuple dit parfois : *Il a aconjuré l' neure poie, i vike trop bin.*

Il applique ce dicton aux personnes qui mènent un grand train de vie et dont les moyens d'existence sont un secret pour tout le monde.

Il existe rue Naniot, à cinq minutes du faubourg, un endroit dit : *Ax quatte Rouwalle*.

C'était là que certaines gens étaient censées se rendre pendant la nuit pour évoquer la poule noire.

*Poie neure, disait-on, ji t'aconjeure dè vni cial, ca j'a mësahe di ti !*

La poule noire, à qui le solliciteur demandait une certaine somme d'argent, apparaissait immédiatement. Le vœu formulé, elle disparaissait.

L'esprit malin, sous la forme d'un homme, surgissait alors instantanément, et remettait à la personne la somme qu'elle réclamait. Après cet acte, rapporte-t-on, *on aveut vindou si âme à diale*.

Qui n'a entendu parler des *makrale*, ces êtres légers, impalpables, qui avaient le don de la sorcellerie ? Les vieux prétendent en avoir vu au faubourg à diverses époques, voltigeant d'arbre en arbre, ou faisant une promenade nocture sur la crête des toits.

Mais l'endroit de prédilection des *makrale* était le champ dit : *Les quatte sicut* (les quatre écus) qui longe la rue Naniot. Là, elles tenaient leur sabbat, jetant des sortilèges, et se livraient ensuite à des sarabandes effrénées.

C'estent ax Qwaite-Rouwalle,  
Qu'on veiéve les makrale  
Tote li nute dè verdi ;  
Pititès et totès neures,  
Elles dansit jusqu'à l'heure  
Qui l' solo va riv'ni.

Qwand l' còp d'mèie-nute sonnève,  
Li pus hardi n' wèséve  
Passer po c' costé là ;  
Ca, d'héve-t-on, les makrale  
Avit l' pouvoir dè diale  
Dè fer totes sôre di mâ.

C'estent d'ine hâie à l'autre,  
Qu'elles fouthit basse ou haute,  
Qu'elles pochit légir'mint ;  
Elles riit totes essôonne  
Qwand 'll' trovit 'n' novelle pônnne,  
Ine pônnne à fer ax gins.

On veyéve divin zelles  
Rilure comme des chandelle  
Des gris oûies tot mèchant ;  
Et puis qwand l' jou riv'néve,  
Po 'nn' aller, on l's oïeve  
Dire les pus mâvas chant.

Le dicton : *c'est-st-ine makrale* ou *c'est-st-ine vèie makrale*, s'emploie encore très communément aujourd'hui.

*Les loum'rotte* (feux-follets), dont la science explique parfaitement la formation, ont également donné lieu aux frayeurs les plus sottes. C'était dans une prairie côtoyant la rue du Haut-Pré (rue qui aboutit au faubourg) que se montrait une *loum'rotte*, il y a soixante ans. Il suffisait d'un tronc d'arbre pourri ou d'un cadavre d'animal en décomposition pour produire ce mince jet de flamme bleuâtre, mais nos pères en jugeaient tout autrement.

Ce n'était qu'en grand nombre, et placés à une distance respectueuse du feu-follet, qu'ils osaient s'aventurer, le soir, à aller le contempler. Ce phénomène si naturel leur inspirait une terreur insurmontable. *C'est l'âme d'on té qui r'vint, disaient-ils; il est v'nou foû de purgatoire po quelque temps; i d'mande qu'on li fasse dire quelques messe po esse délivré.*

La crédulité humaine, renforcée d'une dose d'ignorance, n'a vraiment pas de limites.

Un autre fait vient à l'appui de cette assertion.

En 1816, vivait au faubourg le sieur Balaes, maquignon. Les vingt et un chevaux qui componaient son écurie vinrent tous à mourir dans l'espace de moins de deux mois. Un homme de l'art éclairé aurait donné des raisons plausibles pour expliquer la mort des chevaux, la morve, la pneumonie, etc.

Balaes attribua ses pertes aux maléfices et aux sorcelleries dont il était l'objet.

Le public y ajouta foi.

Un *macrai-r'creïou* fut consulté. Sur ses conseils, la cour de l'écurie fut dépavée. Pour apporter remède à la situation, il était de toute nécessité de s'emparer du corps du délit ou plutôt de la sorcellerie.

D'après les rumeurs qui coururent à cette époque, voici les objets qu'on découvrit après l'enlèvement du pavé :

1<sup>o</sup> On bresse d'homme avou des ch'vet dessus;  
2<sup>o</sup> Ine tesse di haring qu'aveut sept atèche divins chaque ouïe;

3<sup>o</sup> Deux aweiie mettowe è creux;

4<sup>o</sup> Ine ongue di deugt d'pid;

5<sup>o</sup> On coch'tai qui sônnéve;

6<sup>o</sup> On coutai à six téiant;

Et 7<sup>o</sup> Ine coide di pindou !

La corde du pendu est incontestablement une perle de naïveté. Je donnerais volontiers deux sous pour savoir à quels signes est reconnaissable une corde qui a servi à la strangulation d'un de mes infortunés semblables.

Après celle-là, direz-vous, on peut tirer l'échelle.

Patience, s'il vous plaît ; il me reste à vous parler *dè l'blanke gatte*, la chèvre blanche, vous avez bien lu.

*Li blanke gatte*, dit la légende, avait la faculté de subir les métamorphoses les plus diverses.

Elle se changeait tantôt en vieille femme, tantôt en crapaud colossal, en hibou monstrueux, en araignée gigantesque, etc. Lorsqu'une personne parvient à fournir une longue course, dans un temps très restreint, les vieilles gens disent parfois : *Il a stu so l'blanke gatte.*

Voici comment s'explique l'origine de ce dicton.

Dans des circonstances très urgentes, où il était indispensable de se rendre immédiatement dans un endroit quelconque, on implorait le secours *dè l'blanke gatte*.

*I gn'a nou ch'vâ*, disaient les vieux S<sup>e</sup>-Margueritois, à *cori ossi vite qui l'blancke gatte*. *Elle ni court nin, elle vole, ca elle si fait crèche des èle quand elle vout.*

La personne sautait à califourchon sur le dos soyeux de la chèvre, et, en moins de temps que je ne mets à le dire, elle arrivait à destination. C'était, on le voit, un mode de locomotion extra-rapide et nullement désagréable.

Il importait cependant de ne pas réclamer l'aide de la blanche chèvre pour des motifs futile ou en guise de plaisanterie.

L'animal se vengeait dans ces cas.

Au lieu de vous transporter à l'endroit que vous désigniez, elle volait à rebours, et vous abandonnait seul, livré à vous-même, dans un bois ténébreux ou dans des landes désertes. Il arriva pis encore.

Un ivrogne avait appelé *li blanke gatte*, tout en proférant d'affreux blasphèmes.

La chèvre vint, mais l'ivrogne fut transporté dans des régions si lointaines qu'on ne le revit plus.

Je voudrais encore vous narrer le conte de *l'homme àx roges tette* (l'homme aux seins rouges) qui demeurait rue Wacheray (rue qui aboutit au faubourg).

Je devrais, à cet effet, entrer dans des détails tellement ignobles et repoussants qu'une plume qui se respecte se refuse à les retracer. Je préfère m'abstenir et puiser un autre conte dans mes souvenirs de veillées.

*Li coirbâ d'ôr* (le corbeau d'or) est resté légendaire.

Pendant plus d'un siècle, disait notre voisin Batisse, qui tenait lui-même la chose de ses aieux, un corbeau élut domicile dans la tour de l'église Ste-Marguerite. C'était son gîte, sa maison, dont il ne s'éloignait jamais. *Quasimodo* n'était pas plus attaché à Notre-Dame de Paris que le corbeau d'or à son clocher.

Contrairement aux habitudes de ses pareils, qui ne vivent qu'en société, l'oiseau sédentaire était toujours seul. Lorsque, perché sur le faite de l'église, il apercevait d'autres corbeaux, il témoignait son mécontentement par des croassements continus. Le corbeau d'or était l'ami de tous les paroissiens, qui ressentaient pour lui une espèce de vénération. On le connaissait de père en fils. Attenter à sa vie eût été une véritable abomination.

Pendant la célébration des offices, il venait parfois voler dans l'intérieur même du temple. Personne ne songeait à s'offenser de cette liberté, qui, chez un autre, eût été considérée comme un scandale. Pendant la nuit, lorsque tout reposait, on entendait de temps en temps tinter les cloches.

*C'est l'coirbâ d'ôr qui sonne ine transe*, disait-on, *i vint dè mori n'gins.*

Mais voici le principal motif pour lequel on attachait tant de prix à cet oiseau privilégié.

Chaque année, la nuit du Vendredi saint (*li nute dè blanc verdi*), le corbeau était censé pondre un œuf d'or, d'où son nom *li coirbâ d'ôr*.

Cet œuf précieux était déposé dans le grenier de l'un des habitants de la paroisse. Aussi, cette nuit-là, chacun avait-il la précaution d'ouvrir la fenêtre de son toit ou, à défaut, d'y pratiquer une ouverture.

C'est ainsi, ajoute la légende, que beaucoup de personnes durent leur richesse à la munificence *dè coirbâ d'ôr*.

Je terminerai la série des légendes que j'ai entendu raconter au coin du feu par la légende *dè poumi dè Saint-Esprit* (le pommier du Saint-Esprit).

Cet arbre miraculeux se trouvait dans une prairie sise rue En Bois. (La rue aboutit au faubourg.)

Par suite de l'établissement de la ligne de chemin de fer Liège-Bruxelles, la prairie disparut en 1840. La station du Haut-Pré a été édifiée sur son emplacement. Il y a longtemps, Laurent Joassin fut l'un des tenanciers de la prairie et des terres qui en dépendent.

Or, il advint que Laurent Joassin prit un jour la résolution d'abattre le plus bel arbre de sa prairie, un pommier magnifique, qui, jusque là, n'avait jamais donné de fruits.

C'était le 14 août, veille de l'Assomption, qu'il prit cette détermination.

Sur ce, il alla se coucher. Vers minuit, il s'éveilla. Tout à coup, une musique mélodieuse vint frapper son oreille. D'où pouvait venir cette harmonie enivrante à une heure aussi avancée ! Joassin ouvrit sa fenêtre, tout en croyant rêver. Là, redoublement d'étonnement. Le ciel, tout au loin, s'illuminait de trainées d'or (un bolide ou une aurore boréale, peut-être). De moment en moment, cette incomparable lumière devenait plus resplendissante.

Joassin aperçut distinctement dans cette mer d'éblouissante clarté, un essaim d'anges qui jouaient de la harpe.

A cet instant, une colombe, auprès de laquelle la neige même eût pâli, s'leva du pommier qu'il avait l'intention d'abattre, et monta vers le ciel, entourée de traits de feu.

Vous l'avez deviné, c'était le Saint-Esprit !

La vision (cornue) était finie.

Le lendemain, le pommier était en pleine floraison ; *trois* jours plus tard, il donnait la plus abondante et la plus riche récolte dont on eût souvenance.

Le bienheureux pommier prit le nom de : *Poumi dé Saint-Esprit*.

Qu'on ne se figure pas que les croyances au surnaturel n'aient plus de consistance dans l'esprit du peuple.

Sans rappeler l'affaire du fameux diable de Hermée, qui fit tant de broit dans ces derniers temps, grâce aux racontars fantaisistes de certains journaux, je citerai un fait, relatif au faubourg, qui parle assez éloquemment dans sa brièveté.

Tout récemment, une maison est restée inhabitée *pendant deux ans*, parce que la version circulait que l'ancienne occupante, Tonton Saka, *y riv'néve à spére* !

A quand l'instruction laïque obligatoire ?

Dans le domaine de la réalité, un nom est resté tristement populaire, c'est celui de *Baudart*, un maître assassin, qui vivait vers la fin du siècle dernier.

Le dicton : *c'est-st-on Baudart !* est synonyme de : *c'est un assassin ou c'est un mauvais gueux*.

Baudart et les gens de sa bande demeurèrent pendant un certain temps dans la maison du faubourg qui porte actuellement le n° 267.

Ils déguerpirent à l'improviste.

Ce Troppmann du dix-huitième siècle se signala par des atrocités sans nom.

Entre cent, je rapporterai l'un de ses exploits.

Une nuit, le bailli Planchard, qui demeurait près de l'église d'Ans, eut la tête tranchée.

La propriété où se commit cet affreux forfait est occupée aujourd'hui par M. Nicolas D..., horticulteur.

En face du n° 267 que je viens de noter, on trouve la cour de la Pie, à laquelle les faubouriens ont donné le sobriquet de *li masite cour*. La plupart d'entre eux ne la connaissent que sous cette dénomination.

La cour de la Pie a été presqu'en tout temps une *cour des Miracles*, en miniature.

Je dois dire cependant que la cour ne mérite plus qu'en partie la fâcheuse réputation dont elle jouissait il y a trente ans.

Jadis toute la lie de la populace venait y porter ses pénates. Quelle richesse de types impossibles pour un observateur !

Forir y eût trouvé des *ktapés manège* qui l'auraient mis dans une vraie jubilation.

Des mégères en guenilles, non chaussées, non lavées, non peignées, étaient occupées du matin au soir à se lancer réciproquement les plus aimables invectives de leur fécond répertoire.

Les épithètes de *chinisse ! labaie ! cou d' Rèckeme !* ne sont que de l'eau de rose auprès de celles qui s'y débitaient journallement.

Je n'oserais me hasarder à les reproduire, ne fût-ce même qu'un échantillon.

Après les bordées d'injures, survenaient les rixes et les batailles.

Ces scènes se renouvelaient sans cesse.

Lorsqu'un jour se passait sans pugilat, les voisins trouvaient le fait rarissime.

*C'est drôle, faisaient-ils, on n's'a nin hoüie battou è l' masite cour.*

Elle présentait surtout un aspect étrange, lorsqu'à toutes les fenêtres de leurs sombres et noirs taudis, les locataires rageurs mettaient sécher leurs vieilles loques.

Vous voyez d'ici le tableau.

La cour compta un certain temps parmi ses hôtes une individualité singulière. C'était un baron, qui se plaisait à exhiber à tout venant ses titres non discutables à la noblesse.

Ce malheureux était réduit, je ne sais par quelle suite de circonstances, à faire *li marchand d' gielle* (vendeur de terre-glaïe).

Le pauvre déchu allait de rue en rue, suivi d'une chétive rossinante, criant : *Dè l' gielle ! Dè l' gielle !* d'une voix qui faisait mal.

Quelle navrante dégringolade, ô mon Dieu !  
On le prenait en pitié.

Néanmoins, il reçut le sobriquet de : *li baron dè l'másite cour.*  
Un autre locataire de la cour mérite aussi un instant d'attention.

Loxhay, qui était *marchand d' elicotte* (marchand de chiffons),  
avait un âne.

Le maître, une brute à face humaine, rouait de coups son  
malheureux baudet, qui n'en pouvait mais.

On aurait pu dire avec raison de Loxhay et de son âne :  
Le plus brute des deux n'est pas celui qu'on pense.

L'âne est un animal patient par excellence et d'un naturel  
timide.

Celui qui nous occupe devait faire exception à la règle.

Constamment brutalisé, et assommé à moitié sans motif  
aucun, le bourriquet se révolta, et, de doux qu'il était, il devint  
féroce.

C'était bien fait.

Il rua et mordit à belles dents, dès que son maître faisait  
seulement mine de le violenter.

On eût été dans le vrai en appliquant à l'âne ces deux vers :

C'est un animal très méchant,  
Quand on l'attaque, il se défend.

Mais le peuple fut injuste à l'égard du baudet.

Il dit des personnes qui ont l'habitude de se livrer à des voies  
de fait :

*Vos ravisez l'âgne da Loxhay,  
Vos hagniz et v's fez des mustai.*

Que pourrais-je encore ajouter concernant le faubourg  
S<sup>te</sup>-Marguerite, si ce n'est qu'il tend à se *moderniser* de jour en  
jour ? Officiellement, il a déjà brisé sa chrysalide : le *faubourg*  
est devenu *rue* ; cette *substitution* a permis aux faubouriens  
d'entrer d'emblée dans la catégorie des citadins « pur sang. »

Outre le téléphone qui commence à le sillonna de ses fils, le faubourg aura sous peu son tramway, à l'instar des autres quartiers de la ville.

Ses misérables bicoques qu'il affublait anciennement du pompeux nom d'écoles ont disparu pour faire place à de véritables palais, où l'enfance va puiser une instruction saine, en harmonie avec les idées du jour.

---



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

## CONCOURS DE 1886.

### RAPPORT DU JURY SUR LE 2<sup>e</sup> CONCOURS.

---

MESSIEURS,

Un seul mémoire vous a été adressé en réponse au 2<sup>e</sup> concours : c'est un Glossaire technologique wallon-français du *Cordonnier*, portant la devise *Vingt fois sur le métier...*

Ce mémoire vous a déjà été présenté au concours de 1884. Il était alors incomplet et il fourmillait d'expressions françaises. L'auteur s'est efforcé de tenir compte des observations que le jury avait faites alors sur son travail. Il n'y a réussi qu'en partie. Néanmoins le jury estime qu'il convient de récompenser son bon vouloir, et de lui accorder une médaille d'argent. Il est bien entendu qu'il y aura lieu de faire disparaître du Glossaire les mots et les tournures étrangers au wallon. En outre, il faudra combler diverses lacunes. Au lieu de les consigner

ici, votre rapporteur les ajoutera au mémoire à la place que leur assigne l'ordre alphabétique.

*Les Membres du Jury :*

J. DEJARDIN.

G. GRANDJEAN.

N. LEQUARRÉ, *rapporteur.*

---

La Société a donné acte au jury de ses conclusions dans la séance du 15 janvier 1887. L'ouverture du billet cacheté fait connaître que M. Jos. Kinable est l'auteur du mémoire couronné.

---

GLOSSAIRE TECHNOLOGIQUE  
WALLON - FRANÇAIS  
DU CORDONNIER

PAR

**Joseph KINABLE.**

Vingt fois sur le métier....



## GLOSSAIRE TECHNOLOGIQUE

WALLON-FRANÇAIS

### DU CORDONNIER.

---

#### A

**Abotner**, v. Boutonner.

**Aguiette**, s. f. Aiguillette, petit tube de cuivre ou de fer blanc adapté aux deux extrémités des *lécette* ou *nali* (v. ces mots) pour en faciliter l'introduction dans les œillets.

**Alènne**, s. f. Alène, poinçon effilé et légèrement courbé servant à percer le cuir pour le coudre. Il y en a de diverses dimensions : *Alènne à dvintrinne*, alène à première semelle ; *alène à jonde*, alène à joindre ; *alène à piquer*, alène à piquer ; *alène à s'mèlle*, alène à semelle ; *alène à talon*, alène à talon.

**Allonge**, s. f. Allonge, petite pièce de cuir que l'on adapte au besoin sur la forme pour obtenir la longueur et les dimensions du pied. V. *Hausse*.

**Amourette**, s. f. Sorte de clou à tête ronde dont on ferre les semelles des gros souliers.

**Astik**, s. m. Asti ou astic, gros os de cheval, de mullet ou d'âne dont on se sert pour lisser la face de la semelle. L'astic est quelquefois aussi en bois très dur.

**Astiker**, v. Astiquer, lisser au moyen de l'astic.

**Atènni**, v. Amincir, se dit principalement de l'opération qui consiste à diminuer l'épaisseur du cuir, au moyen du tranchet, pour préparer les contre-forts et ailettes.

■■

**Bache**, s. m. Baquet ou bassin d'eau où l'on trempe le gros cuir avant de le battre, ainsi que les cuirs minces ou les peaux pour les cambrer sur la forme.

**Bainne**, s. f. Trépointe, ou bande de cuir mince que l'on place entre deux cuirs plus épais qu'il faut coudre ensemble.

**Batte**, v. Battre. *Batte li s'melle*, battre sur la pierre, avant son emploi, le cuir destiné à former la semelle et le talon. On lui enlève ainsi sa spongiosité. — *Batte li flème ou fœume*, battre le flegme, se dit d'un ouvrier qui, au lendemain d'un excès, montre peu d'ardeur au travail : *à l'plèce dè batte li s'melle, i batte li flème*. Cette locution généralisée s'applique aux indolents de toute profession.

**Bèche**, s. m. Litt. bec. Petit clou qu'on enfonce dans le talon et dans les semelles pour les préserver de l'usure. Il y en a de deux sortes, les carrés : *quarrés bèche*, et les ronds : *ronds bèche*.

**Bèchette**, s. f. Pointe ou extrémité antérieure du soulier. *Bèchette di fier ou bèchette di keuve*, arc de fer ou de cuivre dont on pourvoit l'extrémité antérieure de la semelle des gros souliers pour en accroître la force de résistance. — D'après les allures de la mode, les chaussures peuvent se terminer par des bouts carrés, *dès quarrèis bèchette*; des bouts ronds, *dès rondes bèchette*; des bouts pointus, *dès bêchoue ou dès fènès bèchette*.

**Bisègue**, s. f. Besaguë, bisaiguë, bisaigle, outil en buis dont l'extrémité utile a un rebord. Il sert à polir la tranche de la semelle.

**Blouke**, s. f. Boucle.

**Boirder**, v. Border.

**Bolèle**, s. f. Bouillie ou pâte employée pour coller la doublure des chaussures. V. *Moitrou*.

**Botte**, s. f. Botte. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, où ce genre de chaussure a été en usage, il a subi de nombreuses transformations qui ont engendré les noms suivants : *botte à cape* ou *à gniolire*, bottes à genouillères; — *botte à caïet*, bottes à haut talon; — *botte à chaudron*, à entonnoir; — *botte à la Chouvarof*, à la Souwaroff; — *botte à l'anglèse*, à l'anglaise; — *botte à la hussard*, à la hussarde; — *botte à la russièn*, — bottes russes; — *botte à r'clappe*, à revers; — *botte à r'trosse*, à retroussis; — *botte di cavair*, de cavalier; — *botte di cavalerie*, de cavalerie; — *botte di chèsse* ou *di chèsseu*, de chasse ou de chasseur; — *botte di dame*, de dames; — *botte di monteure*, de monture; — *botte di postillon*, de postillon; — *botte di tènneu*, de tanneur; — *botte française*; des *laquèiès botte*, bottes vernies; — des *botte à pleu*, bottes plissées. Il y a aussi les *foitès botte*, les *grossès botte*, les *hautès botte* et les *mollès bottes*.

**Bottekènne**, s. f. Bottine, ou chaussure tenant le milieu entre le soulier et la botte. On leur donne le nom de *hautès bottekènne* ou souliers-bottes, quand la tige en dépasse quelque peu la cheville. Il faut signaler parmi les diverses espèces de *bottekènne*, les *bottekènne di cur*, entièrement en cuir; et *les bottekènne di stoffe*, dont la partie supérieure est en étoffe. Ces dernières sont des *bottekènne à bêchette* ou *sins bêchette* selon qu'elles ont ou n'ont pas la pointe en cuir. Les unes et les autres peuvent être des *bottekènne à lèci* ou à lacer; des *bottekènne à boton* ou à boutons; et des *bottekènne à élastique*.

**Botti**, s. m. Bottier.

**Bottine**, mot français, d'introduction récente en wallon, et qui sert à désigner les *bottekènne* de femmes.

**Broche**, s. f. Poinçon servant à faire dans les semelles les trous destinés à recevoir des chevilles.

**Broque**, s. f. Clou à tête carrée avec pointe en saillie, qu'on fixe au talon pour assurer la marche en temps de verglas, de neige ou de glace. On l'appelle aussi *Croque*. V. ce mot.

**Brosse** ou **Breuse**, s. f. Brosse à cirer les souliers, etc. V. *Hovelette*.

**C**

**Cachèt**, s. m. Marque en creux, composée de ses initiales, que le cordonnier applique à la cambrure de ses chaussures.

**Cachette**, s. f. Chasse-clou. V. *Ponçon*.

**Calèt**, s. m. Talon en bois : *les feumme ni poirtèt pus des sole à caïet*. — Par extension haut talon. V. *Botte*.

**Calbotte**, s. f. Case ou recoin triangulaire ménagé aux quatre angles de la table du cordonnier pour recevoir chacune une espèce différente de clous.

**Cambrer**, v. *Cambrer*.

**Cambreure**, s. f. Cambrure, courbure imprimée à la semelle entre le talon et la plante du pied pour assurer plus de rigidité et donner plus d'élégance à la chaussure.

**Cannevasse**, s. m. Propr. *Cannevas*. Les vieux cordonniers désignent sous ce nom la toile ou le coutil dont on double les chaussures.

**Cape**, s. f. Propr. *Capeline*. Se dit des bottes à genouillères. V. *Botte*.

**Cère**, s. f. Cire. On emploie la cire, au lieu de poix, pour enduire le ligneul dont on coud les chaussures fines, ou dont on fait les piqûres. Dans le premier cas, on emploie de la cire teinte en noir, *dè l'neure cère*; dans l'autre, de la cire jaune, *dè l'jèune cère*.

La motte de cire sert également au cordonnier pour y plonger la pointe de l'alène quand il coud une forte semelle. Autrefois, il se servait du suif placé dans la cavité de l'os de l'astic.

**Châsse-pid**, s. m. Chausse-pied.

**Châsseure**, s. f. Chaussure.

**Chétai**, s. m. Ligneul ou chégras, fil enduit de poix, quelquefois de cire (v. *Cère*), dont on fait les coutures des chaussures.

**Chivèie**, s. f. Cheville. On usait autrefois de chevilles pour boucher les trous des clous employés pour monter la semelle sur la forme. Aujourd'hui, on cheville la semelle et le talon au lieu de les coudre.

**Chivii**, v. Cheviller.

**Cirège**, s. m. Cirage. V. *Lusse* et *Elustrer*.

**Cizette**, s. f. Cis-aux. On dit aussi *Cuzette*.

**Clâ**, s. m. Clou.

**Clawer**, v. Clouer, enfoncer des clous, pointes, chevilles, etc. — *Des clawés solé*, des souliers dont la semelle est garnie de clous faisant saillie.

**Clé**, s. f. Coin, pièce du milieu de la forme. V. *Foume*.

**Cô d' pid**, s. m. Cou-de-pied. — *Fé l' cô d' pid*, c'est garnir la forme de hausses pour lui donner les dimensions du cou-de-pied. V. *Hausse*.

**Coiphei ou Coiphi**, s. m. Cordonnier, litt. corbesier ou corbusier.

**Coistrai**, s. m. Clou à grosse tête pour la semelle et à double tête pour le talon.

**Compas**, s. m. Compas, pour prendre la mesure du pied. On l'appelle aussi *mèseure*. V. ce mot.

**Contefoirt**, s. m. Contre-fort, pièce de cuir amincie sur

l'un de ses côtés, dont on entoure intérieurement le revêtement du talon pour lui donner de la consistance. V. *Élète*.

**Côpe**, s. f. Coupe.

**Côpe-bainne**, s. f. Coupe bande, instrument en forme de burin tordu pour rogner la trépointe quand celle-ci est cousue.

**Cope-jond**, s. m. Coupe-joint, instrument analogique à la *côpe-bainne*, mais à pointe fourchue pour couper le joint à la couture.

**Côper**, v. Couper, découper. *Côper des solé*, découper dans un cuir la matière première des chaussures.

**Costeure**, s. f. Couture. — *Dobe costeure*, double couture, couture qui se fait avec deux ligneuls introduits par les deux extrémités d'un même trou d'alène où ils se croisent. On l'emploie pour les semelles.

**Criner**, v. Grincer, se dit des chaussures entre les semelles desquelles on introduit une dresse ou pièce de cuir cirée et dont le frottement détermine une sorte de grincement quand on marche.

**Crespin**. V. *Saint Crespin*.

**Crochêt**, s. m. Crochet. Ce terme désigne : 1<sup>o</sup> le crochet qui sert à boutonner les chaussures ; 2<sup>o</sup> celui qu'on emploie pour retirer la forme de la chaussure : *crochêt po séchi l'oume*.

**Croque**, s. m. Clou à grosse tête pointue. V. *Broque*.

**Cur**, s. m. Cuir. On désigne sous ce nom les peaux de forte épaisseur : *Cur di vache*, *di chvâ*, etc. Les peaux minces s'appellent *pai* : *pai d' vai*, *di mouton*, *di gatte*, etc.

**D**

**Diheuse**, v. Découdre. V. *Dikeuse*.

**Dikeuse** ou *Diskeuse*, v. Découdre. Les deux verbes *diheuse*

et *dikeuse* ont un emploi différent. *Dikeuse* s'applique à une couture qui se rompt spontanément par l'usure ou par accident : *on solé qui s'dikeuse, on solé d'hosou*. *Dikeuse* désigne l'opération qui consiste à défaire une couture mal faite ou qui doit être remplacée.

**Dimonter** ou **Dismonter**, v. Démonter, mettre une chaussure hors forme.

**Divintrinne**, s. f. Première semelle que l'on cloue sur la forme pour assembler la chaussure. On la recouvre à l'extérieur par la forte semelle, cousue ou chevillée; et à l'intérieur par la basane qui sert de doublure à la chaussure.

**Dobès semelle**. V. *Simelle*.

**Dobleure**, s. f. Doublure, en étoffe ou en peau très mince, dont on revêt l'intérieur de la chaussure.

**Dresse**, s. f. Dresse, morceau de cuir entre deux semelles.

**Dri**, s. m. Derrière, la partie postérieure de la chaussure, opposée à l'empeigne. V. *Epègne*.

## E

**Élette**, s. f. Ailette, on désigne sous ce nom le contrefort que l'on place à droite et à gauche de l'empeigne.

**Élustrer**, v. Cirer, mettre du cirage ou *dè lusse*.

**Épègne**, s. f. Empeigne, partie de la chaussure qui recouvre le devant du pied. La partie postérieure se nomme *dri* (v. ce mot) ou *quartli* (v. ce mot).

**Éponge**, s. f. V. *Flotte*.

## F

**Fièr**, s. m. Fer, nom donné à divers outils, tels que : *Fièr à coisse*, litt. fer à côté ou coulisse à côté, servant à polir la tranche de la semelle ; — *Fièr à filet*, coulisse à filet, outil

analogue au précédent, ayant en plus, à la surface qui polit, une double rainure qui marque le filet. Les dimensions de ces outils varient suivant leur destination, ce qui amène une autre distinction entre fier à dobbes s'melle et fier à dobbes costeure, celui-ci étant moins épais que celui-là.

On donne aussi le nom de fier à la pièce semi-circulaire dont on garnit le talon et la pointe des fortes chaussures. *Fier di talon*, *Fier di bêchette* (v. *Bêchette*). Même quand cette pièce est en cuivre, elle conserve le nom de *Fier*.

**Fl**, s. m. Fil. Il sert à la confection du ligneul ou *Chétai*. *Dè gris fl*, *dè gros fl*; ils diffèrent par la couleur et l'épaisseur.

**Flotte**, s. f. Eponge; on s'en sert pour mouiller le cuir quand il est sur la forme.

**Foume**, s. f. Forme, pièce de bois taillée en forme de pied pour servir de moule à la chaussure. La forme est ordinairement d'une seule pièce pour les chaussures de femmes. Les chaussures d'hommes ont une forme de deux ou de trois pièces. La partie qui se détache du cou-de-pied quand elle est en deux pièces, ou celle qui occupe le milieu, si elle est de trois pièces, s'appelle *clé*, coin. V. *Clé*. *Mettre so foume*, enformer; *mettre jus d'foume*, retirer la forme.

6

**Galosse**, s. f. Galoche.

**Galossi**, v. Galocher, coudre à la tige d'étoffe ou *guette* la partie de l'empeigne qui longe la semelle. *Des bottekénne galosse*; *des sole galossi*; *des châsson di cêtrou galossi*.

**Ginihe**, s. f. Génisse. *Dè l'ginihe*, cuir peu épais provenant de la génisse et réservé pour les chaussures légères ou pour les *d'vintrinne*. V. ce mot.

**Gigue**, s. f. Pierre à aiguiser.

**Gniollire**, s. f. Genouillère. V. *Botte*.

**Graveu**, s. m. Graveur, outil en fer, creusant à la semelle une rainure pour coucher les points.

**Griffe**, s. m. Griffe, clou à tête large et allongée dont on renforce la pointe des souliers de campagnards, de chasseurs, etc.

**Grivai**, s. m. Veau gris, nom donné à la peau de veau tannée.

Les différentes espèces de *grivai* sont renseignées au mot *Vai*.

**Guette**, s. f. Guêtre partie du vêtement en cuir, parfois aussi en toile américaine ou même en étoffe, dont on recouvre le bas de la jambe au-dessus de la chaussure.

On appelle aussi *guette* la tige de bottine en étoffe ou en peau dont on galocher la partie inférieure. — V. *Galossi*.

II

**Hame**, s. m. Escabeau, siège sans bras ni dossier dont se sert le cordonnier pour garder la liberté de tous les mouvements du corps et des bras.

**Hârpiche ou Hârpigue**, s. f. Poix, substance résineuse dont le cordonnier enduit le ligneul ou *chétai*.

**Harpichi**, v. Poisser, enduire de poix.

**Hatte**, adj. Etriqué, qui manque d'ampleur.

Appliquée aux souliers, *hatte* signifie qu'ils ont peu de creux ou que les bords latéraux en sont peu élevés. *Des hattes solé* seraient, par exemple, des souliers de bal pour femmes. C'est pour ce genre de chaussures qu'avaient été imaginées les *nâle* entrelacées. V. *Nâle*.

**Hausse**, s. f. Hausse. Pièce de cuir cambrée qui s'ajoute devant et à la partie supérieure de la forme pour lui donner les dimensions exactes du cou-de-pied. V. *Pèce*. Il ne faut pas

confondre la *housse* avec l'*allonge* ou *rallonge*, qui se place à la pointe de la forme pour en augmenter la dimension en longueur.

**Haver**, v. Gratter, action d'enlever les aspérités du cuir de la semelle et du talon en les raclant au moyen d'un morceau de verre, après avoir employé la rape.

**Herpai**, s. m. Burin ; il sert à découdre les chaussures à réparer et à en enlever les vieux clous.

**Houler**, v. Eculer.

**Hovelette**, s. f. Brosse à cirer les souliers. V. *Breuse*.

**J**

**Jonde**, v. Litt. Joindre, assembler deux pièces de cuir par couture plate.

**K**

**Keuse**, v. Coudre, se dit de toute couture autre que celle que désigne le mot *Jonde*.

**L**

**Lamponette**, s. f. Lampe à laquelle on chauffe les outils servant à polir la tranche de la semelle et celle du talon. On se sert de la *Lamponette à pétrole* pour les usages communs et de la *Lamponette à l'esprit d'vin* ou à l'alcool pour les ouvrages fins.

**Laqué**, s. m. Cuir vernis.

**Lécette**, s. f. Lacet, cordon en fil, en soie ou en crin dont on lace les chaussures. S'il est en cuir, il s'appelle *Nali*. V. ce mot.

**Léci**, v. *Lacer*.

**Lème**, s. f. Lime ; le cordonnier l'emploie pour mettre à fleur du talon ou de la semelle les clous qu'il y a enfoncés.

**Lissette**, s. f. Machinoir. V. *Machineu*.

**Lusse**, s. m. litt. Lustre ou cirage. V. *Elustrer*.

**M**

**Machineu**, s. m. Machinoir, lame en bois ou en os utilisée pour relever la trépointe ou *Bainne* quand on va la coudre ou la rogner.

**Malloche**, s. f. Mailloche, sorte de maillet.

**Manique**, s. f. Manicle ou manique, espèce de demi-gant en cuir dont le cordonnier se protège l'intérieur de la main quand il tire le ligneul.

**Marque**, s. f. Même signification que *Cachet*. V. ce mot.

**Märtai**, s. m. Marteau. Il faut distinguer le *Märtai à batte*, marteau à battre, dont la tête courbée en arc de cercle se termine par une surface large et arrondie ; il sert à battre la semelle sur la pierre ; — et le *Märtai à clawer*, ou marteau à cloquer, qui sert à enfoucer les pointes, clous, etc.

**Mèseure**, s. f. Mesure : *prinde mèseure*. Il se dit aussi du compas lui-même. V. ce mot.

**Meure**, s. f. Pointe ou petit clou.

**Moitrou**, s. m. Pâte ou bouillie. V. *Bolèie*. Le nom de *moitrou* lui vient de ce qu'elle est à point, ni trop claire, ni trop épaisse, tenant le milieu ou *moitièie*.

**Montant**, s. m. Tige de la botte.

**Monter**, v. Monter. Opération qui consiste à assembler sur la forme au moyen de clous provisoires les parties de la chaussure qui doivent être cousues à la *d'vintrinne* : *monter ine chasseure*.

**Musai**, s. m. Pièce en forme de muselière que l'on applique à la pointe usée d'une chaussure.

N

**Nale**, s. f. Lacet ou plutôt ruban en soie noire fixée à droite et à gauche des *hottes solé* de femmes qui se croisaient sur le cou-de-pied et sur le bas de la jambe où ils s'enroulaient et se nouaient : *des solé à nale*.

**Nalf**, s. m. Mince lanière de cuir servant de lacet.

**Nécale**, s. f. Nacelle, soulier sur mesure qu'on a fait beaucoup trop grand.

**Neur**, s. m. Noir, première teinte appliquée sur le cuir pour le noircir.

**Neuri**, v. Noircir.

O

**Onde**, v. Oindre, appliquer de l'huile sur l'empeigne d'une chaussure pour la rendre plus souple.

**Ovrer**, v. Travailler.

**Ovri**, s. m. Ouvrier.

**OuYet**, s. m. Oeillet. 1. Trou pratiqué à l'emporte-pièce pour passer le lacet de la chaussure. 2. Anneau en cuivre ou en fer blanc avec double rebord dont on garnit ce trou.

P

**Pai**, s. f. Peau. *Cur*.

**Pantouffle**, s. f. Pantouffle ; *dès pantouffle di lizire*.

**Papi di veule**, s. m. Papier de verre ou d'émeri qui sert à polir la semelle précédemment rapée.

**Pèce**, s. f. Pièce ou tacon, nom donné à tout morceau de cuir cousu à une chaussure pour en couvrir les déchirures. —

On donne aussi le nom de *pèce* et de *dobe pèce* à la *hausse*. V. ce mot.

**Petter**, v. Crever : *on solé qu'a l'èpgne pettie*, un soulier dont l'empeigne a crevé.

**Picette**, s. f. Pincettes ou tenailles à mâchoires larges et rayées qui servent à tirer en l'étendant sur la première semelle le cuir de l'empeigne et du quartier, avant de le clouer provisoirement.

**Pinçai**, s. m. Pinceau, employé pour étendre li *moitrou* et aussi pour enduire de noir le cuir de la semelle.

**Pique-pont**, s. m. Pique-point, instrument à pointe fourchue au moyen duquel on reprend, pour le mettre en saillie, le point jaune, rouge ou blanc des chaussures fines.

**Piquer**, v. Piquer, coudre à points équidistants. V. *Rôlette*.

**Piqueuse**, s. f. Piqueuse, ouvrière qui pique la *guette* des bottines.

**Pire**, s. f. Pierre. *Pire à batte*, gros caillou roulé, dit pierre de fer sur lequel on bat la semelle.

**Planche**, s. f. Planche mobile que l'ouvrier met sur les genoux pour découper les peaux et les cuirs ordinaires.

**Ponçon**, s. m. Poinçon, chasse-clou. V. *Cachette*.

**Pont**, s. m. 1. Point. Point de couture ; *Pont di saveti*, point de savetier, nom donné au point simple employé, au lieu du point à double couture, pour coudre la semelle dans le voisinage de la pointe de la chaussure, quand il devient impossible d'introduire la main à l'endroit où il faudrait faire passer le ligneul vers le dehors. — 2. Degrés de longueur du soulier ou du pied. De là vient le terme *pointure*.

**Ponte**, s. f. Pointe, clou sans tête. *Ponte di Paris*, celle qui sert à clouer les premières pièces du talon ; — *Ponte Lambert*,

réservée pour la dernière pièce du talon ; — *Ponte rivét*, qui sert à clouer la semelle.

**Pouhi**, v. Litt. Puiser, faire eau, se dit d'une chaussure mal cousue ou décousue dans laquelle l'eau pénètre : *J'a on solé qui pouhe*.

**Q**

**Quarti**, s. m. Quartier, pièce forte qui emboite le talon et va rejoindre l'empeigne.

**R**

**Radresse**, s. f. Pièce de gros cuir qu'on adapte à la semelle ou au talon d'une chaussure éculée pour la redresser : *Mette ine radresse*.

**Rakeuse**, v. Recoudre, coudre ce qui est décousu. Ne pas le confondre avec *Rikeuse*. V. ce mot.

**Rallonge**, s. f. Allonge, même signification que *Allonge*. V. ce mot.

**Rape**, s. f. Râpe, espèce de lime à entailles plus ou moins ortes selon sa destination : *Rape à chevèie* ; — *Rape à s'melle* ; — *Rape à talon*.

**Rapéci**, v. Rapiécer, mettre des pièces.

**Rapéchetér**, v. Rapiéceter, mettre de petites pièces.

**Rappôr**, s. m. Lissoir qui sert à polir la tranche du talon. — *Rappôr à rôlette*, lissoir auquel est adaptée une petite roue dentée qui raye de courtes lignes verticales la partie supérieure de la tranche du talon.

**Rikeuse**, v. Recoudre, c'est-à-dire coudre à nouveau une partie mal cousue. V. *Rakeusz*.

**Rimonter**, v. Remonter, se dit de bottes dont on renouvelle

toutes les parties, sauf la partie postérieure et le haut de la partie antérieure de la tige : *Rimonter des botte* ; *dès botte rimon-tée*.

**Risèmi**, v. Repasser, se dit du tranchet que l'on affile sur la pierre.

**Rismeller**, v. Ressemeler, remettre des semelles.

**Rivet**, s. m. V. *Ponte*.

**Rôlette**, s. f. Roulette, outil qui sert à rayer la partie supérieure de la tranche du talon. V. *Rappôr*. — *Rôlette à piquer*, roulette dentée à pointes équidistantes dont on se servait pour marquer les points d'une piqûre avant l'invention des machines à coudre.

**Rongeure**, s. f. Rognures.

**Rongi**, v. Ronger et rogner : égaliser au moyen du tranchet la tranche de la semelle et du talon.

■

**Saint Crespin**, s. m. 1. Saint Crêpin, un des patrons des cordonniers.—2. Crêpins, tout ce qu'emploient les cordonniers, hormis le cuir ; et nom du sac où tout cela est renfermé.

**Saint Crispiane**, s. m. Saint Crêpinien, frère de S. Crêpin et avec lui patron des cordonniers. On trouve aussi la forme *Crispiniane*.

**Sann'dâle**, s. f. Sandale, sorte de chaussure consistant en une semelle adaptée au pied au moyen de lanières : *des sann'dâle di récolète ou di capucin*.

**Sanlisso**, s. m. Lissoir servant à lisser la tranche de la semelle. On distingue le *sanlisso à l'bainne* et le *sanlisso à dobe costeure* : ils diffèrent en ce que le dernier est pourvu d'une saillie qui trace une rainure dans le poli du cuir.

**Savate**, s. f. Savate, vieux soulier usé.

**Saveti**, s. m. Savetier. 1. Nom donné au raccommodeur de soulier. — 2. Mauvais ouvrier parmi les cordonniers.

**Sèchi**, v. Tirer. *Sèchi l'fi*, coudre, litt. tirer le fil ou le ligneul.

**Seuie**, s. m. et f. Soie, soie de cochon dont on garnit l'extrémité du ligneul pour l'introduire plus facilement dans le trou qu'a fait l'alène : *Mette ine seuie*, ensoyer.

**Simelle**, s. f. Semelle ; *dobe simelle*, semelle double.

**Sipigo**, s. m. Bout de semelle : *rimette dès sipigo à des sole*.

**Sitochet**, s. m. Chausson en lisières, parfois pourvu d'une semelle en cuir.

**Solé**, s. m. Soulier. Il y en a de diverses sortes, telles que : *dès fins solé* ; *dès gros solé* ; *des solé à blouke* ; *dès solé à lèvi* ; *des solé à nâle* ; *dès sole di chesse* ; *dès solé à dobès s'melle* ; *dès clawés solé* ; *des solé à hauts talon* ou *à caïèt*, etc.

**Soque**, s. f. Claque, chaussure de bois et de cuir dans laquelle on en met une autre ; elle était d'usage commun avant l'invention de chaussures semblables en caoutchouc.

**Stri**, s. m. 1. Tire-pied, courroie pour assujéter l'ouvrage sur les genoux : Prov. *Sins stri et sins manique, i n'y a nou bon coipehi*. — 2. Etrier ou sous-pied, bande cuir qui passe sous le pied et qui s'attache aux deux côtés d'une guêtre ou même du pantalon.

## T

**Tal'nai**, s. m. Talon, terme tombé en désuétude qui désignait la partie de la chaussure enveloppant le talon du pied.

**Talon**, s. m. Talon, partie postérieure et inférieure de la chaussure. Les hauts talons s'appelaient autrefois *Caïèt*. V. ce mot.

**Tâve**, s. f. Table ou établi, bas et de forme carrée, muni d'un tiroir, entouré d'un rebord et pourvu aux quatre angles de cases ou *Calbote*. V. ce mot. Le cordonnier y met tout son attirail.

**Tère-botte**, s. m. Tire-botte.

**Tirant**, s. m. Tirant ou oreille, forte ganse en étoffe ou en cuir attachée des deux côtés de la tige de la botte pour aider à la mettre.

**Toune-vis**, s. m. Tournevis.

**Trawet**, s. m. Oeillet. V. *Ouïet*, dans le sens de trou pratiqué à l'emporte-pièce.

**Traweu**, s. m. Emporte-pièce ou pincettes à poinçon creux pour percer les œillets.

**Trikoisse**, s. f. Tenaille servant à arracher les clous. V. *Picette*.

**Trimer**, v. Travailler à l'excès.

**Trinchet**, s. m. Tranchet, couteau spécial pour couper le cuir.

**V**

**Vache**, s. f. Vache ou cuir de l'animal de ce nom. Il est épais et sert à la confection des semelles et des talons.

**Vai**, s. m. Veau ou cuir de l'animal de ce nom. Il y en a de diverses qualités : *vai d'Bordeaux*, *vai d'Milan*, *vai français*, *vai marin*; *grivai* (V. ce mot); *vai mate*, *vai laqué*, etc.

**Veule**, s. f. Verre, en débris employés pour polir la semelle.

**Visse**, s. m. Vis, à tête fendue, comme les vis à bois, que l'on adapte en guise de clous aux fortes chaussures.



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

## CONCOURS DE 1886

RAPPORT DU JURY SUR LE CONCOURS N° 7.

---

MESSIEURS,

Le mémoire présenté en réponse au 7<sup>e</sup> concours (chercher les noms propres employés dans les expressions populaires wallonnes et en donner l'origine) est très défectueux et nous avons beaucoup d'observations à faire.

D'abord le style est trop emphatique et il y a des phrases d'un goût très douteux, qui sont, en tout cas, très inutiles, puisqu'elles n'ont aucune espèce de rapport avec le sujet. Certaines explications sont fort fantaisistes, il y en a qui vont à l'encontre des légendes reconnues; plusieurs articles sont trop longs; dans d'autres, l'auteur attribue une origine liégeoise à des noms employés non seulement dans toute la wallonie belge, mais encore en France: ses assertions ne sont étayées sur aucune preuve et nous ne pouvons pas avoir la prétention de faire recevoir par l'étranger nos noms populaires; le mémoire relate aussi des noms qui sont d'origine française et qui ne sont employés qu'exceptionnellement à Liège.

Ce travail est, en outre, très incomplet : l'auteur déclare s'être rapporté à la tradition orale ; et il a eu tort, car il aurait pu mentionner beaucoup de noms qui sont cités dans nos auteurs wallons, où il aurait trouvé une ample moisson à faire ; il ne mentionne pas : Librihe (Forir, *Li k'tapé manège*), Wathi d'Athin (Bormans, *Vocabulaire des houilleurs*), Bazin, Bayi (*Dictionnaire des spots*), Filoguet (*Voyège di Chaufontaine*) et beaucoup d'autres encore. L'auteur enfin ne connaît guère le wallon et ne donne pas toujours exactement la phrase renfermant un nom propre.

Par contre, il y a de bons renseignements, pas assez, toutefois, pour excuser les nombreuses imperfections du mémoire.

Nous transcrivons ici en entier le premier article dans lequel nous relèverons une grande partie des défauts que nous venons de signaler.

« C'est comme l'ouhai d'kwinsé cárlos ou C'est comme l'ouhai da Clerdin, qui n' pinse nin mon si n' dit rin. —

C'est comme l'oiseau de quinze carolus ou C'est comme l'oiseau à Clerdin, qui n'en pense pas moins, s'il ne dit rien.

« Liège n'avait pas encore eu l'onéreux honneur d'être annexé au beau pays de France ; Liège était l'ancien Liège, on y comptait encore par Carolus, c'était vers la fin du siècle dernier, peu après la mise en vigueur des immortels principes de 89. (Applaudissements, s. v. p.) Un particulier de ce temps-là, voulant se payer la compagnie d'un oiseau

chanteur, se rendit chez un oiseleur (il ne pouvait mieux s'adresser) nommé Clerdin, qui possédait les plus belles collections ornithologiques qu'on put voir; il demeurait, assure-t-on, rue des Mineurs et il tenait en même temps un débit de boissons.

» L'amateur examine attentivement la population des volières et des cages, s'informe des prix des pinsons, des linottes, des chardonnerets, des bouvreuils, des canaris, des fauvettes, des rossignols, enfin de toute la gent ailée et par ses questions multiples, comme par ses offres inacceptables, réussit à ennuyer superlativement le marchand.

Celui-ci, poussé à bout de patience, faisait des efforts pour conserver une placide contenance, quand son client l'interpelle à nouveau en observant un étourneau.

- Et cila, dit-il, qu'est-ce qui c'est.
- Cila, c'ess' t' in ouhai d' kwinze cārlus.
- Di kwinze cārlus, mais i n' dit rin (il ne chante pas).
- Si n' dit rin i né pinse nin mon.

» Il y avait passablement de monde dans l'estaminet, toute l'assistance partit d'un bruyant éclat de rire en entendant Clerdin faire sa joyeuse riposte, qui fit fortune et passa en proverbe.

» Ce proverbe portera à la postérité Clerdin et son sansonnet.

» C'est en allant puiser des renseignements aux sources les plus sûres que l'on est parvenu à découvrir à quelle espèce appartenait l'oiseau estimé si haut par Clerdin. Grâce à ces savantes recherches,

on sut que l'oiseau en question était un étourneau autrement dit sansonnet, nom qu'il porte en wallon comme en français. »

Analysons cet article :

« C'est comme l'ouhai da Clerdin, etc., » M. G. Delarge de Herstal, qui fait un peu autorité en matière de proverbes, donne la version suivante, qui est la plus répandue :

C'est comme li pinson da Clerdin, si n' dit rin, i n'ès pinse nin mon.

« Liège n'avait pas encore, etc. » Tout ce fatras est inutile et devrait être supprimé.

« Le particulier de ce temps là ! était le Baron de B... »

« Il se rendit chez un oiseleur nommé Clerdin, etc. » Nous ferons remarquer que l'oiseleur est la personne qui prend des oiseaux, et que la personne qui en vend s'appelle oiselier. Clerdin était marchand d'oiseaux, cela ne fait aucun doute; était-il cabaretier? c'est assez probable; demeurait-il rue des Mineurs? ce n'est pas une certitude.

La dernière phrase ne pouvant être prise au sérieux, nous n'en découvrons pas le sel et nous relèverons la dernière assertion du concurrent en lui apprenant que l'étourneau ou sansonnet s'appelle en wallon sprèwe.

L'auteur aurait beaucoup mieux fait de transcrire, comme origine, l'article que M. Defrecheux a publié dans le *Bulletin de la Société*, année 1859. (*Ine jâbe di spots.*) Le voici comme comparaison.

« Le baron de B..., de Liège, raffolant des oiseaux, paya quinze florins de notre ancienne monnaie, un de ces volatiles, qui, au dire du vendeur, n'avait pas son pareil dans l'art du chant.

« L'oiseau fut envoyé pour prendre part à un de ces concours connus à Liège sous le nom de batte; non seulement il ne fut pas vainqueur, mais il refusa même de chanter.

« Le baron adressa de vifs reproches à l'oiselier, qui lui répondit : i n'a rin dit, énon, bin allez i n'è pinse nin mon. Telle est l'origine de l'expression : raviser l'ouhai d' qwinze carlus. »

Nous n'avons pas voulu faire de choix dans le recueil qui nous a été adressé et nous avons pris le premier article : il confirme suffisamment nos appréciations. Les autres étant tous du même genre, notre citation en dit assez.

En conséquence le jury déclare qu'il ne peut accorder aucune distinction à ce travail.

*Le Jury :*

A. FALLOISE.

E. DUCHESNE.

J. DEJARDIN, *rapporteur.*

---

La Société a donné acte au jury de ses conclusions, dans la séance du 15 février 1887. Le billet cacheté est brûlé séance tenante.



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

## CONCOURS DE 1886

RAPPORT DU JURY SUR LE CONCOURS N° 11.

---

MESSIEURS,

La Société a reçu deux mémoires en réponse au onzième concours (recueillir les cris des rues de Liège).

Le n° 1 est intitulé *Promenade en zigzag* et porte pour devise :

Li léwe est-t-ine clapante plateinne  
Qu'attaqu'reut l'diale avou ses kwenne.

C'est la promenade d'un flâneur, qui, partant du Fond-Pirette, arrive jusqu'à la rue du Pont en passant par Hocheporte, St-Séverin, le Fond de l'Empereur, la place St-Lambert et le Marché. Le long de la route il recueille quelques cris de rues, seize en tout; c'est une bien faible partie de nos cris, et, comme il ne cite que ce qu'il entend, il ne rappelle pas nos anciens cris perdus, qui seraient cependant à mentionner, car ce sont les plus intéressants.

Le tout est agrémenté d'une quantité de descriptions, de considérations sur les changements apportés dans les rues que l'auteur traverse et de quelques anecdotes épisodiques qui n'ont aucun rapport avec le sujet; aussi écartons-nous ce mémoire qui ne répond pas au libellé du programme. Si le zigzag de l'auteur est assez bien rendu, ce n'est pas ce que la Société demande.

Le n° 2, portant la devise : *Tapez n'tournaie*, est beaucoup plus complet et rentre dans le cadre de nos publications.

L'auteur de ce mémoire nous donne non seulement les cris actuels de nos rues, mais encore ceux qui sont disparus. Nous les avons entendus dans notre enfance, mais les changements arrivés dans nos mœurs, et surtout la grande facilité de s'approvisionner de tout ce qui est nécessaire à l'existence ont fait disparaître plusieurs commerces ambulants qui avaient une spécialité.

Chaque article est accompagné d'observations sur l'origine de certains cris, sur l'abandon forcé de quelques autres, sur les localités affectées à divers commerces ou préférées par les vendeurs. Tous ces détails sont intéressants et donnent de la valeur au travail qui nous est soumis. Nous n'y avons trouvé que fort peu d'omissions, que du reste nous indiquons à l'auteur, avec charge de compléter sa collection. Ce recueil contient plus de 60 cris de rues en wallon et quelques-uns en français; nous croyons que ces derniers ont été mentionnés à bon droit, car

les objets qui sont présentés en vente sont d'un usage habituel. Les premières offres publiques ont été importées chez nous, ainsi que le fait observer l'auteur, par des ouvriers ou des marchands français, et, actuellement même, les marchands wallons emploient le français, c'est-à-dire le cri primitif, pour annoncer leur marchandise.

Le jury estime que ce mémoire mérite le prix affecté à ce concours, soit une médaille en vermeil, et il en propose la publication dans notre bulletin. L'auteur devra tenir compte de quelques observations de détail que le jury a transcrrites sur son mémoire.

*Le Jury :*

A. FALLOISE,

E. DUCHESNE.

Jos. DEJARDIN, *rappoiteur.*

---

La Société a donné acte au jury de ses conclusions dans la séance du 15 février 1887. L'ouverture du billet cacheté du n° 2 fait connaitre que l'auteur du mémoire couronné est M. Joseph Kinable. L'autre billet cacheté est brûlé séance tenante.

---



LES  
CRIS DES RUES DE LIÈGE

PAR

**Joseph KINABLE.**

Tapez 'n'tournée.



## LES CRIS DES RUES DE LIÈGE.

---

Pour recueillir les cris des rues de Liège, il est difficile de s'aider d'aucun ouvrage, de consulter aucun auteur; c'est une mine qui n'a pas encore été exploitée. Réduit à m'en rapporter à ma mémoire, je consulte mes souvenirs... et j'ai recours à ceux de ma vénérable aïeule qui veut bien me prêter sa précieuse collaboration.

Ce sont les marchands ambulants qui fournissent à eux seuls la plus grande partie des cris des rues qui ont été ou sont encore en vogue à Liège.

Arrivons aux plus anciens.

*Jâbe di strain ! Ine belle jâbe di strain, nosse dame !*

Généralement, les campagnardes qui venaient vendre les bottes de paille par les rues de la ville prononçaient *strai* et non *strain*. Il y a près d'un quart de siècle qu'on ne les entend plus. Jadis tout lit confortable contenait comme pièces principales une paillasse (paille), un matelas (crin), un lit (plumes). Les riches avaient ces trois pièces; les petits bourgeois, le matelas et la paillasse; les pauvres, cette dernière seulement qu'ils appelaient *on lét avou des pleume di six pid*.

L'invention des matelas à ressorts a nui à l'emploi de la paillasse, qu'on ne voit plus maintenant que dans les plus pauvres ménages, et « *li marchande di strain* » n'ayant plus à débiter en assez grande quantité sa marchandise a cessé de parcourir les rues en se disant: *Les size nî valet nin les chandelle*.

C'est un type bien original qui est disparu.

C'était un énorme et ambulant faisceau de gerbes de paille qui circulait verticalement. La marchande y tenait le milieu et restait pour ainsi dire invisible, en soutenant sur la tête son fardeau qui, pour être peu lourd, n'en était pas moins très volumineux.

*Des cui, des losse !*

Le marchand de cuillers et de louches en bois portait à dos, dans une grande hotte, le produit de l'industrie dont il avait la spécialité ; depuis que cet article est mis en vente dans les magasins de la ville, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années, les pauvres marchands ambulants ont dû renoncer à en chercher le débit chez le particulier. On les appelait les *marchands baromètres ou de mauvais augure*, annonçant toujours la pluie. Ce n'est pas sans raison qu'on les avait qualifiés de la sorte. Exerçant leur industrie en plein air dans les bois, ils profitaient du beau temps pour s'y livrer. Si le ciel se couvrait de nuages, vite ils s'attachaient la hotte au dos et venaient faire leur ronde en ville. Aussi disait-on communément : *V'là l'marchand d' cui et d' losse, i va plour.*

*Marchand d' brosse, brosse, brosse !*

Encore une spécialité disparue depuis longtemps. C'est aussi à dos et dans une hotte que ce marchand portait ses *hovlette*, auxquelles il ne donnait jamais que le nom de brosses et qu'il allait offrir en vente de maison en maison en répétant *marchand d' brosse, brosse, brosse*.

Il ne le répète plus. Les magasins de brosses installés en ville ont coupé l'herbe sous le pied à ces fabricants marchands de *hovlette*.

*Des brocale, des belles brocale, ni v' fât-i nin des brocale !*

Avant qu'on ne connaît l'allumette phosphorique, c'étaient les paysans qui venaient approvisionner les habitants de Liège des allumettes dont ils avaient besoin et qu'on nommait *brocale*. Ils portaient leur marchandise dans une hotte démesurément chargée. Les *brocale* étaient d'environ vingt centimètres de longueur, et elles étaient soufrées pour pouvoir les allumer dans le briquet appelé, à Liège, *lâze à l' sitoffe*. C'était une petite cassette, ayant un compartiment muni d'un couvercle et rempli d'amadou ou plus souvent de *boleu*, qui était de l'étoffe carbonisée. En battant le fer sur le silex, l'étincelle communiquait le feu au *boleu* et, en s'aidant du souffle, on enflammait la *brocale*; puis on replaçait le couvercle au compartiment pour éteindre le *boleu*.

C'était tout simple, comme on voit.

Encore fallait-il parfois plus de temps pour faire que pour raconter la besogne, qu'on remplace maintenant par le simple frottement de l'allumette phosphorique.

Le wallon appelle toujours celle-ci *brocale* en souvenir des anciennes allumettes.

*Ramonette, ramonette, nosse dame !*

Les *ramonette* étaient des petits balais faits de l'écorce enlevée de la tige de jeunes plantes; on s'en servait notamment pour laver la vaisselle en eau trop chaude pour y mettre la main. On les a remplacées par un ustensile, nommé lavette, qui est une sorte de pinceau dont les soies sont une barbe de chanvre. Les marchandes de *ramonette* étaient toutes ardennaises (*agneuse*, comme on les appelle en wallon).

On les reconnaissait à leur accoutrement, qui est encore celui des vendeuses de *frombâhe* (myrtilles). Au contraire des autres

marchands et marchandes qui traînent sur leurs cris en mélopées, les marchandes de *ramonette* criaient vivement *ramonette, ramonette, nosse dame !*

*Banstai ! Banstai !*

Le marchand de paniers est du nombre des plus anciens marchands qui faisaient leur ronde en ville. Cette marchandise étant plus encombrante que lourde, les colporteurs se chargeaient d'énormes monceaux de ces objets, qu'ils groupaient avec un art particulier sur leur hotte.

Les paniers, devenus article de luxe, étaient alors un article d'utilité, de nécessité, dépourvu de toutes ces garnitures qui, aujourd'hui, en rehaussent inutilement la valeur.

*Qwate sôrt di châr po cinq cense.*

Ce cri était débité par des marchandes installées aux alentours de la grande halle ou à la goffe (comme actuellement encore), avec leurs échoppes, ou circulant en ville avec panier ou éventaire. Moyennant dix centimes, elles fournissaient quatre sortes de viande à leurs clients (*dè l' tripe, dè l' dimie tiesse, dè feute et dè kipe kape*), et, *po l' rawette, on boquet d' pé*. Ce n'était pas très succulent, mais, pour le prix, jugez donc ! Il faut tenir compte en outre de ce que les marchandes vous offraient ces aliments avec une grâce charmante, une insistence sans pareille et une redondance incroyable de leur cri familier.

*Dè l' makèie ! — dè l' belle makèie, nosse dame ! — Ni v' fât i nin 'n belle makèie ?*

On vend encore de la caillebotte, mais on ne la crie plus; on se borne à aller la livrer directement à domicile. Autrefois, et il

n'y a pas bien longtemps de cela, les marchandes se croyaient obligées d'annoncer leur passage par les rues de la ville, et elles le faisaient en répétant coup sur coup le cri ci-dessus, qu'elles allongeaient autant que leurs poumons le leur permettaient.

*Sölèie à pèquet !*

Il était d'habitude (triste habitude) pour les gamins liégeois, quand ils rencontraient en chemin un homme ivre et titubant, de le poursuivre en criant après lui *sölèie à pèquet*. Les gamins ne sont pas plus sages aujourd'hui qu'autrefois, mais la police est plus sévère et elle a mis fin à ces cortèges scandaleux en écartant les crieurs et aussi en coiffant le soulard. Celui-ci est ainsi admis dans un asile provisoire pour cuver tranquillement sa boisson. Tant mieux; c'est déjà cela de gagné, en attendant qu'un bon règlement soit fait pour la répression de l'ivrognerie (¹).

*Av'oïou ?*

Quand une marchande ambulante avait dépassé une maison où se trouvait quelque ménagère ayant achat à lui faire, cette ménagère ne rappelait jamais la marchande que par le cri *av'oïou?* (avez-v' *oïou?*) On s'en sert encore aujourd'hui mais, bien rarement.

*Chai Loriot !*

Il était autrefois de mode pour les enfants, au carnaval, quand une personne portant un travestissement et un masque circulait de jour par les rues de la ville, de la suivre par bande en criant *chai Loriot*. Ce cri traditionnel, aussi difficile à expliquer que celui de *cowai lamai*, en usage à Verviers en semblable occurrence, est tombé en désuétude.

(¹) Depuis on a fait mieux; au lieu d'un règlement, on a fait une loi pour la répression de l'ivresse.

*On fait prii à l'étermint ou à l'messe di dreut di... po d'main  
à noûf heure.*

Dans toutes les paroisses de la ville, anciennement, très anciennement, il ne se célébrait point d'obsèques sans qu'on n'allât « prier » à haute voix, c'est-à-dire annoncer par toutes les rues de la paroisse à quand était fixé le service funèbre.

A l'anniversaire, même formalité avec cette variante : *On fait prii à l'messe d'annèrie...* Cet usage de l'annonce en wallon se perdit ; c'est dans la paroisse S<sup>e</sup>-Foi qu'il fut conservé le plus longtemps, mais il y a bien vingt-cinq ans qu'il a disparu là comme ailleurs.

Dans quelques églises, on a l'habitude encore de faire « prier », mais aujourd'hui le cri a lieu en français ; on ne l'entend plus en wallon qu'à certains villages.

*Kwake ! Kwake !*

Jadis, si des enfants mal élevés rencontraient un frère de la doctrine chrétienne, ils se mettaient à sa poursuite en criant *kwake ! kwake !* cri du corbeau qui, comme le petit frère, est tout noir. Ce stupide amusement a passé de mode.

*Xhovâde ! Xhovâde !*

On dit avec raison : Chaque pays, chaque mode ; on dirait avec autant de vérité : Chaque époque, chaque mode. C'est ainsi qu'actuellement les ramoneurs font remettre leurs cartes à domicile pour se recommander. Autrefois, mais il y a plus de cinquante ans de cela, ils n'envoyaient point de cartes, mais on les voyait chaque jour, de grand matin, parcourir les rues de la ville, offrant leurs services à tout un chacun en criant *xhovâde, xhovâde*, nom sous lequel on désignait ces entrepreneurs du nettoyement des cheminées. Si on répétait maintenant ce cri, bien des Lié-

geois ne le comprendraient pas. Qui sait encore ici qu'un *xhovâte* est un ramoneur ? Cependant *xhovâte* vient de *xhover*, comme ramoneur de ramoner. On dit encore *fer xhover li chminèie* pour dire la faire ramoner.

*Po cinq cense six borai d'ligne !*

Ce cri est poussé par de jeunes garçons et filles qui vont de maison en maison vendre des bottes de bois à brûler.

*Ax bellès mosse d'Anvers, ax bellès mosse !*

Ce cri est bien ancien, mais on l'a précieusement conservé ; il n'est ni changé ni vieilli. Les marchandes allant vendre par les rues ces mollusques renfermés dans des sacs, posés dans des petites charrettes à bras, répètent invariablement ce même cri en poussant devant elles leurs véhicules.

*Glace, glace à la vanille à cinq et dix centimes !*

*Qui veut des glaces ?* Les crèmes glacées, les glaces comme on les appelle, étaient jadis réservées pour les plus riches. Maintenant qu'on sait mieux que jamais conserver la glace et au besoin en fabriquer, cette espèce de friandise est tombée à un prix qui la met à la portée de toutes les bourses. Tant mieux. Les marchands qui parcourent les rues de la ville pour offrir en vente la glace à la vanille, s'aperçoivent, aux affaires qu'ils font, qu'il n'y a pas que les palais aristocratiques qui se délectent en savourant la pâte glacée.

*Voilà le marchand de cirage ! Cirage de première qualité ! Vous en avez pour autant et si peu que vous vouliez ! C'est la boutique à Bernard ! Venez voir la bijouterie noire !*

Jusqu'alors les cris des rues avaient été de la plus grande

concision et presque toujours débités en wallon ; il appartenait à un Français de venir, il y a une cinquantaine d'années, apporter une révolution dans le commerce ambulant. Il se nommait Bernard, comme il l'annonçait dans son interminable cri, qu'il prononçait avec le plus pur accent. De plus il était jaseur éternel et se faisait remarquer par sa gentillesse envers ses clientes ; il avait l'habitude de les servir amplement et il redisait sans cesse : *avec les dames il faut toujours être galant* (la chanson dont chaque couplet se termine par ces mots n'était pas encore faite). Avec cela, toujours des compliments à faire ou de courtes anecdotes à raconter ; souvent il riait et faisait rire de sa claudication, car il boitait affreusement. Toujours est-il qu'il mit le cri français à la mode.

Ce fut aussi cet étonnant marchand de cirage qui le premier employa à Liège le chien pour la traction de sa charrette. Il avait pour traîner son véhicule un toutou colossal qui lui obéissait au moindre mot, au moindre signe. Le supplice du chien allait commencer ; il commença, il continua. Avant d'aller *ad patres*, le galant marchand de cirage put voir, il y a une vingtaine d'années, non seulement que d'autres marchands ambulants recourraient à la race canine pour faire traîner leurs véhicules, mais que le français s'employait dans les cris des rues aussi fréquemment que le wallon.

*Et le voilà, marchand d'oubliés ! V'là l'marchand d'plaisir, mes dames ! Ils sont tout chauds et tout croquants, achetez-les moi, je vous les vends. Voilà les oubliés à une cense la pièce !*

Vers la même époque, apparut un autre Français, de son état marchand d'oubliés, qui parcourut les rues de la ville en annonçant aussi en français sa marchandise. C'était un bon gros jovial débitant de friandises, qui dut à sa joyeuse humeur une complète réussite dans son commerce ambulant.

*Cordonnier, cordonnier, pas d'chaussures à réparer !*

C'étaient des Français encore, ces ouvriers cordonniers qu'on voyait il y a une dizaine d'années, pendant la bonne saison, parcourir les rues de Liège et s'y installer pour réparer les souliers que l'on confiait à leurs soins.

*Vive li boûf da Mâgnèie, c'est l'pus bai, l'pus crâs !*

De tout temps il a été d'usage à Liège (c'est l'usage un peu partout), de faire à la fin du carême un concours de bétail pour lequel les bouchers se procurent les plus puissants animaux. A l'issue de chaque concours, le boucher qui avait vu primer ses bêtes (c'était souvent le boucher Magnée), ne manquait jamais de les faire promener par les rues de la ville avec l'escorte d'une ribambelle d'enfants qui crisent : *Vive li boûf da Mâgnèie, c'est l'pus bai, l'pus crâs.* Naturellement les enfants, qui étaient bien payés pour cela, poussaient ce cri sinon avec conviction, au moins avec force.

*Des cutès peure !*

On a toujours aimé à Liège de manger une poire cuite avec sa tartine ; sous ce rapport, rien n'est changé aujourd'hui. Il n'y a donc pas à s'étonner si la marchande de *cutès peure* se perpétue. On la voit maintenant comme autrefois, avec son panier sur la tête, rempli de poires cuites, aller offrir sa marchandise à tout venant en criant : *Des cutès peure !*

*Armânack ! Armânack !*

Il y a longtemps de cela, les marchands d'almanachs allaient de rue en rue en criant : *Armânack, armânack*, mais ce cri fut changé et francisé il y a plus de quarante ans. On entendit alors

les marchands crier : *Voilà, voilà les nouveaux almanachs, Almanach Mathieu Laensbergh, Almanach ci, almanach là*; c'en était fait de l'ancienne annonce *armânoch, armânoch*.

*Dè l' dielle !*

Parmi les cris en vogue, celui-ci a le privilège de ne jamais avoir été traduit en français. C'est depuis une quarantaine d'années qu'on vend cette marchandise à la ronde.

Antérieurement, les *botteresses* qui avaient à confectionner les *hochets* se chargeaient de fournir la *dielle* à leurs clients.

Les marchands ambulants conduisaient d'abord la *dielle* dans des charrettes qu'ils poussaient devant eux ; après, elles furent trainées par des chiens ; maintenant elles sont attelées d'un cheval ; mais ce commerce est en crise depuis qu'on livre les briquettes de charbon toutes fabriquées.

*Houie houie ! marchand de houie ou charbonnier ! charbonnage ! cinq cense li séïai d' hoie !*

Le commerce de houille, qui ne s'exerçait autrefois qu'aux houillères ou au domicile de quelques gros marchands et détaillants, a pris depuis quelques années une extension extraordinaire comme article de commerce ambulant. Les marchands en détail conduisent, de rue en rue, des charrettes trainées par un cheval ou par des chiens ou par les marchands mêmes, et offrent en vente leur charbon en poussant un des cris qui précèdent.

*Parapluies, parapluies ! marchand de parapluies !*

Celui-ci est aussi un des premiers cris en français ayant pris cours à Liège. Le marchand de rislards n'a jamais annoncé en wallon sa marchandise. Cela tient à ce que c'étaient générale-

ment des Juifs qui exerçaient ce commerce et qu'ils ignoraient totalement l'idiome liégeois. Quand des Wallons se sont faits marchands de parapluies, ils ont conservé dans sa première forme le cri qui maintenant a subi une légère modification ; le marchand crie invariablement : parapluie parasol, en attendant qu'il annonce aussi l'encas.

*Des viès hâre à vinde ! N'avez v' nin des viès hâre à vinde !*

C'est l'acheteuse des vieux effets d'habillements ; elle est la fournisseuse des *viwaresse* ; c'est pour leur compte qu'elle voyage quand elle ne tient pas elle-même boutique.

*Des cassèiès boteie ! des clicotte ! des ohai ! des vis fiér !*

Vous l'entendez, c'est la marchande ou plutôt l'acheteuse de loques, de vieux os et de vieux fers qui fait sa ronde. Il faut admirer son habileté à déprécier les vieilleries qu'on lui offre. En revanche, elle sait avec autant, si pas plus d'habileté, les faire valoir devant le marchand à qui elle les revend. Quand une *clicotteuse*, c'est ainsi qu'on les appelle à Liège, a réussi à emplir par des achats avantageux sa petite charrette et quelle a revendu au mieux ses acquisitions, il est rare que son bénéfice atteigne deux francs. Elle n'est pas payée pour les cris qu'elle a poussés.

*Des ramenne ! Perreretude ! Rai rai vude.*

Variantes aux cris des *machandes di viès hâre* et des *machandes de clicotte, di cassèiès boteie* et *di vi fiér*.

C'est par la bouche de trois mêmes marchandes qu'étaient poussés respectivement ces trois cris aussi originaux qu'inexplicables ; mais ces trois commères étaient connues de tout le monde et, si elles ne cherchaient point à donner une définition de leurs cris, tout au moins ceux-ci suffisaient-ils pour

annoncer le passage des négociantes en vieux. C'est tout ce qu'il fallait.

On s'est souvent demandé quel était le vocabulaire dans lequel ces dames avaient trouvé leur singulier appel à la pratique. La réponse est toujours à venir. Toutefois ces cris ont disparu avec celles qui les employaient. Comme tout passe !

*A repasser les couteaux, les rasoirs, les ciseaux.*

C'est le cri du gagne-petit; il est en français parce que ce sont des Français, des Auvergnats, qui l'ont mis en vogue à Liège. Aujourd'hui les remouleurs ont leur métier installé sur des charrettes et ils vont de maison en maison demander si l'on n'a rien à faire aiguiser.

L'ancien cri était *Kaik Kaik, ti rsèmeu*. Il y a longtemps qu'il est oublié.

*Raccommode faience, porcelaine, cristaux, pièces de marbre !*

Les raccommodeurs qui ont fonctionné les premiers à la ronde pour cette industrie étaient sans doute aussi des Français, car le cri n'a jamais été proféré en wallon. Du reste, le raccommodeur ambulant de faience, etc., est d'apparition relativement récente et il y a une tendance à franciser les cris d'appel aux clients.

*Chaudronnier marmiton, rien à réclamer !*

Les chaudronniers ambulants qui se sont implantés en ville depuis quelques années sont également des Français, ce qui explique qu'ils poussent leur cri dans la langue qui leur est familière.

*Pcou de lapin !*

On ne peut pour ce cri faire la même remarque; ce sont des Wallons, de vrais Wallons, qui vont de rue en rue recueillir les

peaux de lapin ; ils les paient de 10 à 20 centimes et les revendent souvent au double aux marchands qui expédient ces peaux, en gros, en Angleterre, pour la fabrication des chapeaux. *Peau de tap* est une variante de ce cri. Il est rare d'entendre crier encore *Pai d' robette ! pai d' live !* ce qui précédemment a dû être la règle.

*Des frombâhe !*

Ici il n'y a pas à craindre qu'on francise le cri. Ce sont des ardennaises (des *agneuses*), qui ont conservé la spécialité de cette vente et le français leur est souvent aussi étranger que le grec. Chaque année, à la bonne saison, dès qu'elles peuvent faire la cueillette des myrtilles, on les voit revenir en ville portant des paniers ou conduisant une charrette remplie de ces fruits, dont elles trouvent aisément le placement.

*Des rinâte !*

Si les marchandes de *frombâhe* sont ardennaises, les marchandes de crevettes sont anversoises. Toutes ces dernières arrivent invariablement d'Anvers et elles ne demanderaient pas mieux que de jeter leur cri en flamand. Elles ont pris le mot *rinâte* qui n'appartient à aucune langue et elles n'en démordent point.

Qu'importe en quel idiôme le cri soit poussé, du moment que la marchande réussit à faire accourir à elle le chaland. *Hâricûle* est le cri dont se servaient autrefois à Liège des marchands de crevettes ou de coquillages.

*Qwate cense, cinq cense les belles orange !*

Pour les marchandes d'oranges, la bonne saison commence au mois de décembre et elle se prolonge... aussi longtemps que les vendeuses peuvent livrer ces excellents fruits au prix maximum de cinq cense en réalisant encore un bénéfice honnête.

Dépassant ce prix, l'orange devient un article de luxe dont les marchandes ambulantes ne pourraient plus trouver le placement.

*Treus chigare po deux cense et d'mèie !*

Il y a déjà du temps qu'on annonçait les cigares à ce modeste prix; les marchands ont doublé leurs prétentions en francisant leur cri qui est maintenant : *Trois bons cigares pour dix centimes.*

*Dè sâvion !*

Une marchande a, dirait-on, le monopole pour la vente à la ronde de cet article. Il y a plus de trente ans qu'on la voit, tout le monde la connaît, tout le monde l'a vue poussant sa charrette devant elle en criant, *sâvion, dè sâvion !*

*Habeie, mes éfant, Saint Nicolie est chal! traze geie po treus cense, des gie comme des amante !*

C'est à l'approche de la Saint Nicolas qu'on voit le marchand de noix s'installer sur le marché ou au coin des rues et pousser son cri habituel. Le prix varie, mais c'est pour s'élever toujours. Primitivement le marchand criait : *po n' cense et d'mèie li quatron d' geie.* On a fait du chemin depuis.

*Inche, inche, marchand d'inche, di l'inche neure comme dè l'hoïe.*

C'est il y a quelques années que le marchand d'encre se mit à parcourir les rues de la ville pour crier sa marchandise. La concurrence s'étant mise de la partie, il fallut, pour la soutenir, baisser, baisser les prix et après un an ou deux... renoncer à ce négoce qui ne rapportait plus de bénéfices suffisants.

*On bai bouquet d'invinte po deux cense et d'mèie !*

Ce genre de bouquet était autrefois très recherché et les

marchandes ambulantes qui les offraient en vente en appelant le client par le cri ordinaire, faisaient assez bien leurs affaires. Depuis qu'on peut se procurer en flacon les essences de toutes les fleurs, on n'a plus songé à s'approvisionner à ces marchandes, qui se vengent en ne faisant plus que de courtes apparitions dans les rues pour y vendre des bouquets dans lesquels la lavande brille par son absence.

Voici les marchandes de fruits : elles sont toutes comme prises dans le même moule, elles ont une tenue de maraîchère et un air arrogant ; il ne faut ni marchander ni parler de la qualité des fruits qu'elles vous offrent, si ce n'est pour trouver tout charmant.

*A cinq cense li live di roïa !*

C'est la marchande de cerises dites royales anglaises.

*A cinq cense li live d'abaisse !*

La cerise dite d'abbesse, c'est la cerise noire.

*A hut cense li kulo d' griainne.*

C'est la griotte qu'on vous offre sous ce nom.

*A sept cense li kulo d' bellès cascogne !*

C'est la grosse cerise d'un rouge pâle.

*A six cense li ku'o d' preunne d'altésse !*

C'est sous ce nom unique que la marchande vend les diverses espèces de prunes, depuis la vraie prune d'altesse jusqu'à ce qu'on nomme à Liège *li biloque di pourçai* en passant par *li passabricot*.

*Po cinq cense ine d'mie live di figue, gn'a-t-à magni d'sus  
po quinze joù !*

S'il y a fagot et fagot, il y a figue et figue. Regardez celles qu'on vous offre ici.

Au tour des marchandes de légumes. Elles ont le même type que les marchandes de fruits :

*Des bellès crompire, à qwate cense li kulo des bellès plate,  
à treus cense li kulo d' ronde.*

C'est la marchande liégeoise, elle s'en tient aux pommes de terre du pays.

*Des spina, dè cherfou, dè l' surale, ni v' fât-i nin po'n' vette sope,  
madame? Des ramonasse, dè l' savoie, des annhive ! Les bâis  
choufleur à cinq cense li tiesse ! Ni v' fât-i nin ou bai cabus  
d' jotte ? Des bâis eorchonèle, des bâis brocal ! On bai bois  
d' rècenne po treus cense ! Les bâis mangetout à dix cense li  
kulo ! Habeie, les bâis peu à hut cense li kulo ! Des bâis ognon,  
madame ? Des bâis peu d' souke doux comme dè l' lâme ! Ine belle  
botte d'aspér, mam'zelle ?*

Tout est beau, vous l'entendez.

Les vendeurs étrangers se réservent la spécialité des légumes de Hollande et on les entend crier :

*Les crompire di Maestreek à six cense li kulo ! Les bellès rècenne,  
les bellès jotte di Maestreek !*

Pour la facilité générale, ces marchands traduisent leurs cris et ils font entendre tour à tour le français et le wallon.

*Assez, assez, par dix cense, par nouf cense, par hute cense, par six cense, tenez, tous les deux pour cinq cense !*

C'est là le boniment que débitaient autrefois les Gantoises installées au champ de foire ; en disant : *tenez, tous les deux pour cinq cense*, elles frappaient l'un contre l'autre deux morceaux de pain d'épice, qu'elles vous offraient avec accompagnement du plus beau sourire. On se laissait prendre aux manières engageantes de ces charmantes syrènes flamandes. Avait-on à s'en plaindre ? On avait de la couque pour son argent.

*Six paires di lècette po cinq cense !*

On est dans la rue Neuvic ; ce sont de petites marchandes qui vous offrent de faire pareille acquisition à un prix si avantageux.

*Six feuilles de papier, six enveloppes, un porte-plume, un crayon et une plume pour cinq cense !*

C'est pour rien. Aussi les marchands, qui débitent plus rapidement leurs marchandises que leur cri qu'ils traînent avec une triste monotonie, ne renonceront-ils à leur commerce qu'après fortune faite.

*On paquet d' plomb d'Espagne, on paquet d' brillantine, une boîte di cirage Balthazar po cinq cense !*

Même réussite pour cet autre marchand, même monotonie dans le débit.

*Ax bois, vingt-cinq et cinquante !*

Cela veut dire : à cinquante centimes la grande manne de bois

découpé, et à vingt-cinq la petite ; mais le marchand ne s'étend pas sur ces détails ; il est connu, et à son cri *àx bois* les clients affluent devant sa charrette.

Nous voici aux journaux.

*Le grand journal de Liège !*

très intéressant aujourd'hui, 15 centimes le numéro.

*Journal de Liège, la Meuse !*

15 centimes le numéro.

*La Gazette de Liège, les Nouvelles du jour !*

10 et 5 centimes le numéro.

*La Chronique, la Gazette Pétrus !*

10 centimes les deux.

*Li peupe !*

qui vient de paraître, à 'n' cense li numéro !

Tous ces cris sont accompagnés de commentaires variant chaque jour. C'est : tirage d'un emprunt de ville ; de grands détails sur une catastrophe... ; les débats de la Cour d'assises de...

*Programme des théâtres, demandez le Foyer !*

C'est la ritournelle qu'on entend à la porte de tous les théâtres, les jours de représentation, au moment de l'entrée.

*La voiture de Madame Bérnard, la voiture de Monsieur Léon !*

Ce n'est plus le moment de l'entrée du théâtre, c'est le moment

de la sortie : les crieurs sont à leur poste pour faire avancer tour à tour les équipages ou les simples vigilantes des spectateurs.... trop fatigués pour marcher, après être restés assis pendant quatre ou cinq heures.

*Entrez, entrez voir, tout à vingt-cinq !*

A ce cri on reconnaît qu'on est devant un bazar, un grand bazar. Il est vrai qu'on fait de la même façon appel aux clients dans les bazars de second et de troisième ordre en annonçant au besoin la vente à un prix inférieur encore.

Il y a aussi les bazars ambulants ; les marchands crient :

*Les bellès hov'lette po quinze cense ! Des bellès assiette à cinq cense ! On paquet d'attache di ch'vet po deux cense et d'mie !*

C'est, avec quelques autres articles, la spécialité de ces boutiques roulantes et les marchands les énumèrent avec une remarquable volubilité en appuyant bien sur le bas prix des objets de leur étalage.

*Cromp'ire pettèie, Ni v' fât-i nin des bonnès pettèies cromp'ire !*

Ce sont des marchandes installées l'hiver aux abords du Pont des Arches, qui vendent des pommes de terre grillées.

Elles les grillent sur place. Pour n'être pas un ragoût très relevé, *li cromp'ire pettèie* forme un vrai régal dont on ne se fatigue jamais. Demandez aux consommateurs.

*Ax bais pèhon, des ch'venne, des rossette, des hau'tiche comme des sâmon, à on quart di franc !*

Le vendredi, des pêcheurs font leur tournée en ville quand la pêche a été abondante et qu'ils n'ont pu, en s'adressant aux

marchands ad hoc qui tiennent boutique sur le marché ou à domicile, trouver le placement de tous les poissons qu'ils ont pris.

A la minque, « *Todi pus gros* », crie le vendeur pour chaque poisson qu'il offre à la clientèle.

*Des bais bouquet, des hiébe (d'autres disent gèbe)  
di procèchon !*

Nous sommes à l'époque des fêtes paroissiales. Des marchandes vont offrir à la ronde le samedi, veille de la fête, des bouquets pour garnir les fenêtres et des fleurs pour joncher le sol de la rue à l'occasion du passage de la procession. Ce commerce a perdu beaucoup de l'importance qu'il avait autrefois.

*Marchand de coco !*

Le coco était connu de longtemps à Liège, mais uniquement sous le nom de *rékoulisse*. Quand, il y a quelques années, le marchand français vint par les jours de grande chaleur offrir en vente le *coco*, il fit d'abord peu d'affaires ; les enfants, formant l'unique clientèle de ce commerce, n'avaient nulle confiance dans une boisson qualifiée d'un nom qui, pour eux, était l'inconnu. Il eût certainement trouvé un prompt écoulement de sa marchandise si, au lieu de crier *Marchand de coco*, il s'était intitulé et annoncé *marchand d'rékoulisse*. Les enfants savent maintenant ce que c'est que du coco et ils en usent.

*A l'aiwe !  
Passeu d'aiwe ! A l'nèçalle !*

Cris employés à tous les passages d'eau quand le fermier du passage est à l'autre rive ou n'est pas à sa barque.

*Faucheu, faucheu, n'avez v' nou gazon à seyl ?*

Le faucheur est d'apparition récente, du moins dans la ville. Autrefois, quand on avait un gazon à faucher, il fallait faire venir un travailleur de la campagne. Depuis quelques années on n'a plus cet embarras ; le faucheur (*li sôyeu*), portant sa faux sur l'épaule, va de rue en rue, de maison en maison, offrir ses services sans fixer de prix pour son travail ; il s'en rapporte à la générosité de ses clients.

*Châpaine, Châpaine, Ni v' fât-i nim 'n' dozainne  
di belles châpaine !*

Les marchands de grives sont des gens de passage, comme les oiseaux qu'ils vendent. Pendant les mois d'octobre et de novembre, on les voit aux abords des halles et marchés ou circulant dans les rues, pour offrir à tout venant leurs excellents gibiers dont la douzaine, suivant la rareté ou l'abondance du produit, se paie 9 francs au maximum et 1 franc, quelquefois moins, au minimum. Il y a là un bel écart.

*A 'n' cense les belles bouquette !  
A 'n' cense les bouquette ax celihe.*

Dans le voisinage de deux fontaines, au mur de façade de l'Académie des Beaux-Arts, il y avait autrefois, cela ne date pas de trente ans, deux marchandes de fruits qui avaient joint à leur commerce la vente des *bouquette* (crêpes), qu'elles confectionnaient sur place. A tous moments, elles cherchaient à attirer leurs clients par le cri indiqué ci-dessus, qui était aussi celui d'une marchande de mêmes articles trônant au pied de l'ancien Pont des Arches.

Cette dernière marchande, c'était la veuve Lamour. C'est du vivant de son mari que l'on avait composé ce *respleu* :

C'est Lamour, Lamour, Lamour  
Qui fait des bouquette à Pont d's Ache ;  
C'est l'amour, l'amour, l'amour  
Qui fait des bouquette à bous.

*A l'aiwe ! A feu !*

Un incendie vient d'éclater : on demande du secours, on fait appel à tous les voisins. On sonne à l'église (*on r'côpe*) et l'on crie : *A l'aiwe, à l'aiwe, à feu.* Il fallait bien autrefois donner vivement et bruyamment l'alerte ; on n'avait pas la distribution canalisée des eaux et l'on ne disposait que de trente-cinq pompiers. Il fallait donc chercher l'eau de partout, former des chaînes et prêter une efficace assistance aux pompiers qui sans cela n'auraient pu..... que faire la part du feu et quelle part !

*Habeie ax où ! treus numéro po n' pèce. Jan, bai crolé, mettez  
co 'n' cense ! mettez 'n' cense, mam'zelle !*

Cris des tenancières de loterie au quai de la Batte, le dimanche, pendant la tenue du marché aux oiseaux, ou au champ de foire, aux fêtes de paroisse, etc.

*Moutarde ! Mostade !*

On emploie indifféremment ce cri en français ou en wallon pour la vente de cet article par les rues de la ville.

*Pétrole ! pétrole de première qualité !*

La vente à la ronde du pétrole a pris fin depuis que cette huile est livrée à très bas prix.

*Crostillon, des bais crostillon !*

Cette friandise toute locale n'a rien perdu de sa vogue, mais il est rare que les femmes qui la colportent se servent encore de l'ancien cri si fréquemment employé jadis.

*Des ramon ! des bais ramon, nosse dame ?*

Vous voyez, vous entendez, l'ancienne marchande de l'ancien balai. Le cri, la marchande et le balai, tout a disparu.

*Harri harri hutte, diare diarre, hutte butte, hoppe !*

Cri des charretiers pour faire prendre une plus vive allure à leurs chevaux, qu'ils font arrêter par le cri unique : *h* ou *hû*.

*Des as, vinez !*

Il y a une quarantaine d'années, on voyait encore la marchande d'aulx circuler en ville en poussant le cri : *Des as, vinez !* (des aulx), qu'elle trainait longuement, pour offrir sa marchandise aux clients. Elle avait une espèce de monopole pour la vente de ce genre d'oignons, sa spécialité, et quand, par aventure, elle ne faisait pas sa tournée quotidienne, les Liégeois savaient où la trouver pour s'approvisionner. Elle demeurait en Grande-Nassarue.

*Des hoche ! des hoche totès chaude ! ou des hoche tote sèche !*

C'est la même marchande qui, pendant la saison des petits pois, allait vendre à la ronde ses *hoche*. Qu'étaient-ce, les *hoche* ? tout simplement des petits pois cuits en eau bouillante dans leur cosse et dont jadis les Liégeois étaient très friands et grands amateurs.

La marchande, munie d'un *harkai* (crochet), avait à chaque bout de cet engin une marmite de vaste dimension, remplie de

*hoche* et, suivant son dire, elle n'était jamais rentrée au logis sans avoir épuisé entièrement ses deux récipients. Elle avait beau les bourrer tant qu'elle pouvait, la demande dépassait toujours l'offre. La trop consciencieuse marchande ne songea point à profiter de cette circonstance pour éléver le prix de ses *hoche*. Autre temps, autres mœurs.

*Cusse cusse ! Cusse cusse !*

Les porchers, amenant leurs troupeaux à la foire ou au marché *ad hoc* qui se tenait autrefois sur la place Saint-Léonard, employaient le cri de *Cusse cusse* pour faire marcher les porcs récalcitrants. Ce cri a donné naissance au terme familier *cucusse* pour désigner le porc.

*Une vigilante, Monsieur ? une vigilante, Madame ?*

Vous passez devant un lieu de stationnement de voitures de place. Ce sont MM. les cochers qui vous offrent leurs véhicules.

*Doze platenne po 'nnè coviér eune !*

Cri du tenancier d'un jeu d'adresse ; il indique que le joueur reçoit douze rondelles de tôle pour couvrir une des trente-six rondelles de la table. S'il y parvient, il reçoit l'objet, pipe, montre, blague, etc., portant le numéro de la platine recouverte.

Pendant que le joueur s'évertue à gagner, le tenancier ne se tait pas ; on l'entend crier :

*Aïe aïe aïe, coula y est, adiu mes couue, volà l'bai gouniot èvôie, adiu la pipe en argent, la montre en composition.*

Il se trompe, dira-t-on. Erreur, ce n'est pas un lapsus, c'est un sensus ; notre homme sait que le public est comme le juge, c'est en le faisant rire qu'on le gagne. Il a gagné. L'amateur qui a ri

prend les *doze platenne po 'nnè coviér eune*, il joue et... il perd au grand profit du maître du jeu (*li maisse dè l' jowe*).

*Bride, bride !*

Cri d'alarme, cri conventionnel que poussent, sur les champs de foire ou de fête, les exploitants de jeux de hasard ou leurs compères pour annoncer l'approche des agents de l'autorité.

On dit plus souvent *bride bride, vochal l'agent !* ou *bride bride, vochal li gendar !*

*Chapeaux, chapeaux, changez vos vieux chapeaux*

On avait jusqu'alors payé les chapeaux de soie de haute forme dix francs au minimum quand, il y a une quarantaine d'années, apparurent à Liège des colporteurs français portant à dos des hottes d'une grandeur démesurée et remplies de chapeaux de ce modèle qu'ils offraient en vente au prix de 6 francs. De plus, si on leur remettait un vieux chapeau, ils le reprenaient pour un ou deux francs en déduction du prix d'achat du chapeau neuf.

Ce chapeau neuf était d'assez belle apparence, mais il n'était que le produit du retapage et les chapeliers liégeois se mirent si bien à retaper eux-mêmes que les colporteurs français durent, faute de clientèle, abandonner la ville et chercher à débiter leurs vieux chapeaux neufs dans les campagnes.

*Rempailleurs, rempailleurs ! pas de chaises à rempailler, Madame ?*

Le rempailleur est ambulant; il va de maison en maison offrir ses services en débitant son cri. Ce qu'il faisait jadis, il le fait encore aujourd'hui, à la différence qu'autrefois il s'exprimait en wallon et disait : *N'avez-v' nin des chèire à r'fer ?*

Dans son étude sur les us et coutumes de la rue Neuvice,

M. Auguste Hock rappelle le cri de *hoche totès chaude* et il en énumère d'autres que voici :

*A deux aidant l' live di celihe, mes bais roïa !*

*Louqlz, nosse dame, on bai chap'let d'ablette totès frisse : mi homme vint d' les pèhi !*

*Vingt-six biloque po 'n' aidant !*

*Traze peure po 'n' cense !*

*On quatron d' preune po 'n' cense et d'mèie !*

*Habeie ! mes neuhe totès hayette !*

*Quate cense on piat d' govion !*

*Des veiès hâre à vinde !*

*Pai d' live !*

*Des cassèiès boteie, mam'zelle ?*

*Bellès mosse d'Anver ! (ou d'Anvers.)*

*Hâricûte !*

*Bais inglitin !*

*Novais oû !*

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

CONCOURS DE 1886.

RAPPORT DU JURY SUR LE 12<sup>e</sup> CONCOURS.

---

MESSIEURS,

L'auteur du seul Mémoire envoyé pour le douzième concours ne semble pas avoir bien clairement compris ce que la Société demandait. La pièce qui nous a été soumise ne peut pas, en effet, être qualifiée de conte, à proprement parler : ce n'est point le récit de quelque aventure, mais un tableau de mœurs. La manière de conter de l'auteur n'est pas très dégagée ; mais comme son travail renferme de bonnes choses et, surtout, qu'il nous conserve des souvenirs locaux qui courrent grand risque de disparaître (1), nous avons

(1) On peut voir sur *Sainte-Bableme*, outre Bovy que cite M. Kinable, ce qu'en a dit M. Hock, *Bull* de la Soc. wallonne, 1<sup>re</sup> série, XII, 172-173. Ce passage a été reproduit, Hock, *Œuvres complètes*, III, 1872, p. 142-144; *Journal Franklin*, n° du 10 avril 1887; Hock, *Croyances et Remèdes populaires*, 3<sup>e</sup> édition, 1888, p. 150-153.

cru devoir lui accorder, hors concours, une médaille de bronze et l'impression dans nos bulletins.

*Le Jury :*

A. HOCK.

CH.-A. DESOER,

et Victor CHAUVIN, *rapporleur.*

---

La Société a donné acte au jury des conclusions ci-dessus dans la séance du 15 février 1887. L'ouverture du billet cacheté qui accompagnait le manuscrit a fait connaître que M. Jos. Kinable en est l'auteur.

---

PAUVE SARROT.

---

## A SAINTE-BABLENNE

PAR

**Joseph KINABLE.**

Qwand j' dis « à Sainte-Bablenne », c'est-st-ine veie manire dè jaser, ca di m'jône temps dèjà Sainte-Bablenne esteut tapèie jus — ji jâse dè l' chapelle. — Bovy, divins ses porminade, nos a raconté kimint qui l' chapelle dè l' pauve sainte a stu r'viersèie.

I nos a dit ossi comme on fiestive li binamèie Bablenne, qu'on alléve priſ po l' mā d' dint ou po l' mā d' vinte, ji n' mi r'sovins nin l'qué. C'esteut surtout à l' Saint Hinri qui l' pèlerinège esteut-st-ine véritable afflouhe pasqui c'esteut l' fiesse è voisnège, à li c'tadelle.

Bovy mosteure comme li jôie esteut grande è vinâve : tot Lige si trovéve là et comme on aveut bon qwand on veyéve sorti d' li c'tadelle li crâmignon miné par on gèneral, coviért di ses pus bellès hare, qui rèpétéve avou l's aute li respleu :

Vive li fiesse, li joleie fiesse,  
Vive li fiesse di Saint Hinri.

Tot çoula est toumé comme li chapelle, mains on n'a nin leyi dè dire qu'on alléve à Sainte Bablenne qwand on alléve tot bonnemint à maie à mon Latour, è Fond Pirette.

C'est l' mainme affaire houïe qwand on dit qu'on va-st-à Chivrimont li londi d' Pâques. Kikin n'a-t-i qui vont-st-à

l' chapelle ? Bin pô. C'est rare dè veyl des pélurin dépasser l' Waffe. Aller à Chivrimont, dit-si-on, qu'elle corwèie ! On s' contine d'aller so les vòie et on va danser à Grivegnèie, à Chéinèie ou è Väx. Et bin, si on bai jou l' chapelle dè l' neure Notru-Dame esteut rasèie, on n'è direut nin mons, l' londi d' Pâques, qu'on va-si-à Chivrimont et vos savez wisse qu'on ireut ou, po mix dire, wisse qu'on va déjà. Ci s'ereut don absolumint comme divins l' temps dè dire qu'on alléve à Sainte Bablenne.

I fât v' dire qui c'est l' dimègne, l' à matin, à treus ou qwatre heure, qu'on alléve è Fond Pirette pendant tot l' meus d' maie. I falléve esse timprou, on l'esteut. Tote l' annèie on s'aveut raffli dè veie rivni l' bai meus; comme les étant rattindant l' Saint-Nicoleie, on comptéve les meus, les samainne et les jou. Di ç' temps là, i féve todis bai è meus d' maie. Poquoi ? Ji l' a d' mandé à plujeurs savant qui m' l' ont espliqué, mains j' n' y a rin compris; tot çou qui j' poux fer, c'est di v' garanti qu' di m' j'one temps, ç' meus là esteut l' pus bai d' l' annèie et v' polez m' creure.

Po-z-aller à maie, on s' mettéve so ses qwate fistou; les j'ones homme, les riche comme les aute, mettît on bleu sârrot bin pleuti, on frisse pantalon d' eoutil ou d' nankin et on chapai d' paie; c' esteut quâsi 'n' tinowé di k'mande.

Les bâcelle, qui n'ilt nin alors des toilette comme à ç' ste heure, avit des bellès p'tites rôbe di coton ou d' jaconas qui lzi allit n' si pout mix et qu' les rindit belle à les magni totès crowe; on n' kinohéve nin les chapai por zelles ni mainme po les mame qui s' trovit bin gâie avou leus corneite. Les gran-deur ni touralt nin co les tissee.

Donc les hommercerie et les feummereie estlturtos moussi à pô près dè l' maiame manire et coula aminéve è l' foule ine sôre d' éwal qui métteve tot l' monde à si-âhe. Houie, direz-v', c'est co pareie. Mandé escuse, vos v' trompez bin. Alors les riche si fit gloire di s' moussi comme les p'tites gins, adon qu' a ç' ste

heure c'est cêchal qui s'mousset comme les riche po louqui di s' fer valeur ottant qu' zels. Li prumire manire esteut l' bonne, ci n'esteut nin l' cisse des ji vous ji n' poux.

Li vòie po s'rinde à maie, è Fond Purette, ou, comme on d'héve, à Sainte-Bablenne, c'esteut Hochapoite. V' n'aviz nin dépassé l' poite d'on còp d' fisique qui v' s' intriz d'vins 'n' pitite roualle qui v' minéve dreut à mon Latour. Cisse pitite roualle n'esteut p'tite qui po l' largeur — elle aveut-st-à pône treus aune di lâge — mains elle esteut éwarèiemint longue, on n' nè veyéve nin l' fin. Et bin, si longue qu'elle fourihe et si timpe qui v' s'y arrivahiz, on y veyéve déjà installé so tote si s' tindaie des marchand et des marchande d'où, di crostillon et d' bonbon di totes les sôre. Po dire vraie, ci n'esteut nin des marchand mains des maisse di lottreie ; po-z-avu leus marchandeie, i n' falléve nin les acheter mains les gangni tot mettant 'n' cense so on numéro ou à hasse di cour.

Ossi, totoute dè l' roualle, esteut-ce ine gueureie à v' s'estourdi ; vos oyiz braire : « Hâbeie chal, tos les hasse gangnet. — Treus où po 'n' cense. — Doze platenne po 'nnè covier eune. — Jan, belle jône feie, risquez 'n' pêce. — Jan, bai crolé, mettez 'n' cense.

Li bai crolé, à qui on s'adressive ainsi, esteut sovint on laid pache avou des ch'vet comme des baguette di fisique ; mains sins y veie malice i prindéve li complumint à sérieux et i s'tindéve si maudie tot r'louquant l' jowese qui l'aveut trové hai et crolé ; bin des aute fit comme lu po-z-atraper des où ou des bonbon qu'is présintit àx erapaute po s'è fer bin v'ni. C'esteut des jeu d' hasard, di vraie hasard ; li prouve, c'est qu'on gangnive assez sovint.

Vochal wisse qui l' basard n'esteut po rin. A costé des marchand d'où, on veyéve les cis qu'on loumève alors les r'moucheteu — hoüie is ont l' nom d' bonneteu — qui volit hardeiemint les gins qu'estit-st-assez bonasse po s'aller ter prinde à leus tour di filou. Avou leus treus qwarjeu is s'fit adviner wisse qu'esteut

l' basse di cour et chaque feie qui vos mettz-st-à jeu, vos estiz sûr d'ess-e rinetti. Dèjà alors les r'moucheteu avit totes les ruse po n' nin s'fer pissi ; is avit chasqueune leu compère qu'on louméve d'on drole di nom : « les batteu d' qu'on n' touche ». Poquoi les louméve-t-on ainsi ? ji n'a māie polou l'savu mains c'esteut leu vraie nom et ci l'est co hoûie po les gins di ç' mesti-là.

Ces batteu d' qu'on n' touche avit po besogne dè jower et dè piède po-z-exciter les curieux, ramassé àtou dè l' tâve, à risquer leus pus grossès pêce. Après coula, is d'vit ayu l'hoûie droviért è tot temps po louqui si n' vinéve nin on gendarme ou ine agent. Si vilie qu'is discovrit ine homme di police, on l's oyéve braire, s'is estit à long : « Britte, britte » et s'is estit tot près d' leu compère, is d'hit tranquillement : « Rimouchetez l'pan d'lagot ». On saveut cou qu' coula voléve dire, dè mons les cis qui k'nohit l' jargon. Li joweu, c'est-à-dire li filou, ritournéve habéiemint s' planche dè costé qu'elle esteut marquéeie des doze niméro et i s' mettéve à houquil l' pratique comme les autes marchand : « Chal treus où po 'n' cense, tos les hasse gangnet. »

Li police passève, li voleur si r'mettéve à..... voler les ennocint.

Tot riant, tot jowant ou tot louquant jower, on arrivéve ainsi sins s'enn' aperçure à coron dè l'longue roualle ; on esteut arrivé à destinachon.

#### A MON LATOUR.

Vo nos là è Fond Pirette, à mon Latour. Hoûie, li mohonne est co so pid tote étire, on l'a mainme embelli ; li jardin n'est pus à riknohe, mains d'hans comme il esteut-st-alors. A dreute et à gauche, i gn'aveut 'n' rangèie di gloriette, à mitan ine grande guinguette et d'vins l' fond ine praireie plantée d'âbe, qui s' sitindéve tot montant jusqu'à Sainte-Wâbeu : li pinte dè

l' hourèie n'esteut ni trop reute ni trop douce, elle esteut-st-à sohait po-z-y roter et co mix po s'y fer rôler comme ji v' dirè torate.

Si timpe qui v's arrivahiz à mon Latour, dè moumint qu'i féve jou, v's estiz sûr dè trover i' musique è pièce so li scanfare dressi d'vins ine coine dè l' guinguette. On y comptéve qwate musuchin, deux violon, ine basse et 'n' clarinette ; c'esteut onque des violon qui dirigéve. J'a k'nohou treus d' ces dirigeu so l' temps qu' ja stu à maïe. D'abôrd Tossaint Cherleu qui d'va qwitter l' posse à cäse des tracassereie qui s' feumme vinéve li fer è plein bal ; d'après çou qu'elle dihéve, si homme rilouquive les danseuse avou des ouïe trop vigreux. Après lu, ç' fourit Augusse Lipoir, on grand long s'tindou, avou des neurs chivet qui li pindit è l' hanquette, on véritabe artisse enfin, si véritabe qu'on bai jou on v'na l'égagi po-z-aller tini l' baston divins 'n' sâle di Paris. Il y est co mutoi. Li treuzaimme qui j'a veyou batte li mèseure fout Piérre Lawri, qui d'mana à l' guinguette jusqu'à l' dierrainne danse dè dierrain dimègne qu'on y dansa.

Si vos d'mandez poquoj qu' ji v' jase di tot çoula, ji v' dirè qu' c'est pasqui j' sés qu' vos n' les sârliz avu aute pâ. Ni pinsez nin qu'en r'qwèrant les gazette di ç' temps là vos y trouvîz çou qu' ji v' raconte. Nenni ; alors ci n'esteut nin comme à ç'ste heure. Houïe, si on donne on bal, totes les affiche et les gazette vis d'het qui l' musique sèrè dirigie par Piérre ou par Paul, qu'est todis ine extra. Il est conv'nou qu'on n' batte pus l' mèseure à treus musuchin sins esse in homme dè pus haut mèrite. J'a t'nou, por mi, à n' nin lèyi rouvi po todis Cherleu, Lipoir et Lawri, qui valit bin des aute, et qui nos ont fait danser si longtemps sins qu' leus nom âyesse jamâie situ imprimé d'vins nolle gazette.

J'a dit qui si timpe qu'on arrivahé à mon Latour, li musique esteut è pièce et elle jowéve ; on n'aveut-st-ainsi nou temps à piede ; si vite intré, si vite à l' danse — les jònès gins comme vos comprindez bin. — Qwant àx rassiou, is s' mettît d'vins les

gloriette et qwand l' famille ou li k'pagnie esteut à complet, on féve vini l' crameu. Vos savez qu' po tot qui alléve à Sainte-Bablenne, i faléve li sope à lessai ; on n'aveut nin stu à maie si on n' s'aveut nin d'né ci mets là, qu'estut n' vraie gaste.

Li famille rétrokléie tote étire disos l' gloriette comme j'a dit, on k'mandéve et ossi vite on v's appoirtéve on grand crameu rimpli d' lessai et d' buscute ou d' michot, comme vos voliz. On v' dinéve ottant d' cui qui gn'aveut d' gins à l' tav'léie et tutos s' mettit à magni à mainme crameu. Cou qu'on riéve tot magnant ainsi n'est nin à s'è fer 'n' ideie ; on riéve à s'écrouqui et on n'è riéve qui pus foirt. Et comme on s' régalaéve ! nouque n'areut volou cangi s' crameu d' lessai po l' souque à l' losse dè paradis.

P'tit à p'tit, li flouhe accoréve, les gloriette si rimplihibt, li guinguette div'néve trop p'tite po les danseu, et les éfant, valet et bâcelle, corfit so l' bourèie y fer des couperou, ou y fer l' fahenne comme Dehin l'a si bin dit è s' chanson. Ci n'estut qu' jöie et plaisir ; on magnive, on danséve et on roléve. Et les bâcelle payit les violon ; ainsi l' voléve ine veie mode suvove di tot temps è Fond Pirette ; à bal di l'à matin, c'estut les bâcelle qui payit l' cachet dè l' danse et personne ni réclaméve. Coula n'areut du resse chervou à rin. Li mode esteut-st-ainsi, i faléve el sûre.

Li mode ou pus vite l' habitude voléve ossi qu'on n' dansahe è Fond Pirette qui l' valse, li quadrille et l' galoppe. Qwand on l'zi d'mandéve, les musuchin s' risquut bin d'avinture à jower l' maclotte, mains il esteut râre qu'on l' dansahe pus d'ine feie ; li pleu esteut pris, on r'touméve todis so les treus veiès danse.

Portant po cangi et n' nin esse todis à l' quadrille, à l' valse ou à l' galoppe, on veyéve assez sovint des danseuse si wainner foû dè l' guinguette po-z-aller comme les p'tites bâcelle fer l' fahenne è l' praireie avou leus danseu. Mains c' jeu là aveut ses dangi po des grande. Tot jouwant d' cisse manfre, il arri-véve qu'ine jöne feie, rôlant trop vite, si trébouhive et qu'en

allant à stoc elle leyive veie si loien. Alors, c'esteut ine hahlèie générèale, tot l' monde aveut les ôüie tourné dè mainme costé — vos savez l'qué — et on oyéve des hihih, des hahaha. C'esteut tot, si vite qui l' bâcelle aveut fait r'toumer s' cotte. C'esteut tot ? Awet tot, vraiemint tot et personne ni s'aviséve après d'aller louqui d'vins l' blanc des ôüie, po l' fer rogi, li jônesse qu'aveut ennocinnemint mostré k'mint qu'elle atteléve ses châsse.

C'esteut l' bon temps, veyez-v' alors ; on n' pinséve nin todis à mâ et personne ni songive à dire qui l' bâcelle, à qui pareie avinteuure arrivéve, pôreut bin l'avu fait exprès. Ji n' vous nin dire qui di c' temps là, pasqu'on buvéve dè lessai l'à matin, on fourihe pus d' glèce qu'on n' seuie hoüie ; ine châsse bin tinglèie a todis stu et sèrè todis 'n'saquoi d' bai à veie, ine saquoi à v' fer frusi, s'vos volez ; c'est d'ottant mfx mi ideie qui j' tins d' foirt bonne pârt qui pus d'on mariège s'a fait rin qu'à câse dè loien qu'on aveut veyou par accident. Hureux accident ! Avou coula, tot s' passéve li pus honnètemint dè monde è Fond Purette et l' mame y poléve miner s' feie sins dangi.

Çou qui plaihive co bin ottant qui l' resse, c'esteut dè veyt l' bonne étinde dimani inte totes les sôres di gins qui s' trovit là kimèlèie l'eune avâ l'aute. Kibin n'a-je nin veyou à maie des homme, div'nou quéque temps après des grands personnage, qui fit hosst leus gigot — c'esteut li spot dè temps po dire danser baicôp — et prindit leus plaisir avou l's ovri qu'is louquit comme des fré. I gn'a co di ces gros personnage viuant et parlant qui d'vet, comme mi, si sovni d' Sainte-Bablenne. Là qwand on richa aveut mèsahe d'on vis à vis po 'n' quadrille, i n' qwèreve nin à sépu si l' ci à qui i s'adressive aveut dè four divins ses botte ou nin ; tot çou qu'i d'mandéve, c'esteut dè sau s'il aveut on vis à vis. — Et bin, camarâde, fans-gn' face à l'quadrille ? — Ji vous bin, fré. — Y estans-gn' ? — J'y sos. — En avant. — Volâ comme on s' jaséve. Enfin ji v's el poux dire, on n'a mâie veyou ine étinde, ine accoird ossi plaihant qu'è Fond Purette inte totes les gins qui s'y trovit.

Ossi y alléve-t-on d' bon cour ! on y esteut téllemint è jöie qui mainme on contrètimpis n'esteut qu'ine novelle occageon d' risèie. Vo-z-échal li prouve.

Vos v' rappelez qui j'a dit qui di ç'timps là i féve todis bai à meus d' maie ; c'est bin vraie, mains magré çoula di temps in temps i survinéve on p'tit orège ; et bin, qwand il arrivéve qui so l' moumint qu'on esteut à danser, i touméve tot d'on cöp on bon lavasse, on veyéve li pus joy'ux r'mowe manège è Fond Pirette. « A houte, i plöut », breyéve-t-on, et on coréve à pus vite disos l' guinguette ou on s' chöquive, todis à pus vite, è l'mohonne di mon Latour qui, so 'n' munute, si r'implihéve jusqu'à grint. On esteut spaté comme des haring, comme des fique, mains quélle amosante kia preie ! on riéve, on hahléve, quéque feie mainme on chawéve, mains todis d' contintement.

Li plève oute, li musique si r'metteve à jouwer et les cope à danser ; li lavasse esteut rouvi. Li p'tit nossé orège aveut stuine partieie di plaisir.

C'est-st-ainsi qu' les dimègne, tot l' long dè meus d' maie, on danséve l'à matin à Sainte-Bablenne jusqu'è èvè nouf heure. Après, on s' risséchive pahulemint tot-z-allant r'passer 'n' deuzaimme feie les baguette è l' roualle todis pleinte di lotterie. Ji v' lais à pinser si on s'y arrestéve ; i falléve continter l's éfant et les bâcelle ; les « bais crolé » n'i s' fit nin baicöp hairf po mette leus cense so les nîmère.

C'esteut trop bai po durer, çoula n' dura nin. Tot prindant l' gosse des grandès toilette, on pierda l' gosse d'aller à maie ; les plaisir y estit trop simpe, on y aveut trop bon et on s' nähîhe di tot. So deux annèie, deux sâhon, Sainte-Bablenne pierda s' vôgue et les bal di l'à matin toumit-st-à rin du tout. On alla co bin è Fond Pirette mains c'esteut l'après l' dîner et à l' vespréie, et ci n'fout co qu' po foirt pô d' temps. Volà pus d' quarante an qu'on a rouvi l' vôle di Sainte-Bablenne. On d'na l' préférince à Ma Campagne, à mon Jottai, à Sainte-Waheu et àx mohonne dè l' Chasseie Vignis, à l'Alléie vette, à mon

Defize, à l' Comète, à mon Dallemagne et à Vigneron, à mon Chamont.

Mains comme tot cangea là ! quelle différince divins les toilette ! i gn'aveut pus à s'y riknohe ; homme comme femme, el lzi falla des riche moussemint, li qwart d'heure des falbala esteut arrivé. Li sârrot qu'aveut stu r'qwèrou fourit méprisé. Ji m' rappelle qu'à mon Dallemagne et à mon Châmont on aveut s'erit so les meûr qui les cis qa' poirtit des sârrot n' woisrit danser ; pus tard on n' leya pus mainme intrer è bal les homme en sârrot qu'on loumèye, tot fant 'n' laide hègne, l sârroti.

So 'n' choque di quéquès annèie, qué r'viessemint ! li sârrot esteut tot, li sârrot n' fout pus rin. Pauve sârrot !



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

CONCOURS DE 1886

RAPPORT DU JURY SUR LES CONCOURS N° 16 ET 17

ET SUR QUELQUES POÉSIES PRÉSENTÉES HORS CONCOURS.

MESSIEURS,

Comme de coutume, le concours de satires ou de contes (n° 16) et celui de chansons (n° 17) ont tenté de nombreux amateurs; pour le premier, nous avons reçu huit pièces et, pour l'autre, dix-sept. Il serait sans intérêt d'en donner les titres; aussi, malgré l'usage, croyons-nous devoir vous en épargner la fastidieuse énumération.

Comme de coutume aussi, la qualité ne répond pas à la quantité: rien de saillant, rien de bien original. Pour faire des vers, on n'a pas, comme quand il s'agit de plusieurs de nos autres concours, à se livrer à des recherches savantes; aussi plus d'un croit-il qu'il est aisé de réussir. Mais cette facilité n'est qu'apparente. Si nos poètes voulaient comprendre qu'il leur faut trouver des sujets non rebattus; les traiter avec un certain accent de per-

sonnalité; construire leurs vers en tenant au moins compte des règles de la prosodie, par exemple, en leur donnant — ce que certains ignorent — le nombre voulu de syllabes, ils reculeraient peut-être devant l'épreuve, ou bien, faisant un plus grand effort, ils sauraient mériter une distinction.

Faut-il passer en revue toutes les pièces qui nous sont parvenues? Nous ne le pensons pas, car il en est, dans le nombre, qui échappent même aux prises de la critique. Bornons-nous à dire un mot et de celles qui ont remporté quelque succès et de celles qui on approché du but.

Et d'abord les contes. Le genre étant plus difficile que la chanson — ou du moins paraissant tel — on ne s'étonnera pas d'avoir à constater que l'ensemble du seizième concours est meilleur que celui du dix-septième. Non qu'il n'y ait des incohérents : tel l'auteur — franchement wallon d'ailleurs — du *Concours di colon*, qui raconte les choses comme elles lui viennent à l'esprit. Mais, en revanche, nous rencontrons aussi des raffinés, l'auteur de *Lisamaine*, dont l'idée semble trop subtile pour qu'on la saisisse, ou celui de *A feu gn'a l'aiwe*, qui, décrivant un petit incendie, gâte les traits parfois excellents de son exacte observation en ridiculisant les pompiers.

Entre ces deux extrêmes, il n'y a que trop de place pour *l'aurea mediocritas*. Celui qui a écrit *Ine conférince*, dans un wallon qui sent parfois le français, passe en revue les inventions de notre siècle. Mais quel est le principe de l'ordre qu'il a suivi? Et quelle

est sa thèse ? S'attriste-t-il ou se réjouit-il du progrès ? Libre à lui de choisir, mais encore ne ferait-il pas mal de prendre parti sans se borner à se moquer des savants qui étudient l'humanité préhistorique et à les bafouer en leur prétant généreusement des opinions qu'ils n'ont jamais professées.

D'autres concurrents n'ont pas de thèse — cachée ou apparente. Ils content tout simplement *ad narrandum*. L'un nous dit comment il a manqué son mariage parce que s'étant, sous l'influence de la boisson, endormi le dimanche matin et ne s'étant réveillé que le lundi soir, il a négligé bien innocemment de conduire sa fiancée au bal. Un autre, Mathi, nous expose ses *tourmin*. Épris d'une belle qui le trompe et avec laquelle il rompt, il se fiance ensuite à une gentille fillette ; mais un beau soir qu'il l'a menée danser, il doit subir les voies de fait des parents et des amis de sa première promise. De ces différentes données, nos auteurs n'ont rien tiré de bien neuf ; ils allongent outre mesure leurs récits et c'est par centaines de vers qu'ils y vont : en les lisant on se sent toujours sous la menace d'un poème épique.

Restent une fable : *L'âgne, li marticò et l'colon*, n° 7, qui n'est heureuse ni comme invention ni comme exécution, et *Ine copenne so les toilette*, n° 4. Bien que cette sorte de satire soit bien loin d'égaler la fameuse *copenne* de Thiry, elle est cependant bien wallonne et contient de très bons vers. En conséquence nous lui avons accordé la médaille en bronze.

Venons-en au dix-septième concours. Au milieu de tant d'autres pièces qui ne semblent pas devoir beaucoup attirer l'attention, il en est qui se détachent quelque peu ; le n° 4, *Les cache è for*, qui n'est pas sans valeur ; le n° 12, *On jubilé d'cinquante an*, qui est une imitation de la chanson de M. et M<sup>e</sup> Denis, mais qui n'est qu'une imitation, en somme, peu heureuse ; le n° 8 (*Nos Wallon au Sénat*), qui célèbre l'initiative que M. le bourgmestre d'Andrimont a prise cette année de nous défendre au Sénat ; l'intention est excellente et la Société wallonne aurait été heureuse de s'associer aux remerciements de l'auteur en couronnant son œuvre ; mais il eût fallu pour cela que la poésie fût aussi spirituelle au moins que le discours de notre champion : c'est ce dont son auteur ne semble pas trop s'être avisé (1).

Parmi les chansons qui, comme les précédentes, ont approché d'une distinction, il faut encore citer le n° 15, *Comme ji hés... mains comme j'ainme*. C'est un spécimen de poésie à antithèses ; mais nous avons déjà couronné jadis des travaux de ce genre beaucoup meilleurs et, depuis, nous en avons reçu beaucoup d'autres, taillés sur le même modèle. De là notre décision négative : *non bis in idem*.

Sur la banalité du reste, le n° 13, *On bahège*, vient heureusement trancher ; l'originalité de l'auteur et le soin qu'il a donné à la forme nous ont paru mériter une médaille d'argent.

(1) Cette pièce a paru dans l'*Annuaire de 1887*, pages 203-207.

Nous avons pris la même décision pour le n° 3, *Si m' belle mère n'esteut nin là*, quoique le sujet ne soit pas bien neuf ; mais il est heureusement traité : le vers est wallon, bien tourné ; la pièce, assez alerte.

Quant aux poésies hors concours (une *Treusaine* et quelques fables de *Lafontaine*), la Société nous en a confié l'examen à raison de la similitude qu'elles ont avec les morceaux envoyés pour les concours 16 et 17. Peut-être aurait-on pu penser à distinguer la première, si elle n'était pas d'un réalisme excessif : elle nous peint trois misérables, le père, la mère et le fils, mais en poussant les couleurs vraiment trop au noir. Par contre, si les quatre fables traduites de *Lafontaine* ne contiennent rien qui dépasse la mesure admise, on doit reconnaître que la forme n'en est pas heureuse, sauf en quelques endroits. Et que reste-t-il alors à l'auteur qui ne fait que traduire et qui s'est ainsi épargné le travail de l'invention et de la composition ? Aussi n'avons-nous pu, à ces fables non plus, donner quelque récompense.

*Le Jury :*

A. HOCK,

Ch.-A. DESOER

et Victor CHAUVIN, *rapporteur*.

---

La Société a donné acte au Jury des conclusions

ci-dessus dans sa séance du 15 février 1887. L'ouverture des billets cachetés accompagnant les pièces couronnées a fait connaître que M. Félix Poncelet est l'auteur de *Ine copenne so l' toilette*; M. Toussaint Brahy, celui de *Si m' belle-mère n'esteut nin là* et M. Henri Simon, celui de *On bahège*. Les autres billets cachetés ont été brûlés séance tenante.

---

# INE COPENNE SO L'TOILETTE

SATIRE WALLONNE

PAR

Félix PONCELET.

Qwaud vos sârez torate li sujet qu' j'a chûsi,  
Ji vous wagî, Mècheu, qui v's allez rire di mi ;  
Ca, d'vins tos les scrieu, ènn'a sûr pus d'on meie  
Qu'ont neuri des papi po k'hachî les feummereie.  
Awet, j'el veus dèjà, vos v' rilouquîz turtos,  
Et vos d'hez : « Ji t'ôs v'ni avou tes gros sabot ».  
Ni hahlez nin portant, continez-v' d'ine clignette,  
Ci n'est qui so les feumme qui fet tropie di toilette.  
Awet, c'est so çoula qui j' vous d'filer m' chaplet,  
Ji sos máva d' veyl comme elles s'atitotet.  
Ji n' sâreus nin baicôp v' jâser des môde passeie,  
Pace qui ji n' sos nin vix et j'âreus malaheie :  
J'a vèyou l' crinoline et puis les cou d' Paris,  
Mains à c'ste heure c'est bin pé, pa ji n'è poux riv'ni.  
Louquiz ces grandiveuse, qwaud l' passet so l' paveie,  
Si vos n' riez nin d' zelles ji vous qui l' diale mi s' peie.  
Ci n' sèreut qu'on d'meie má d'alouer des aidan  
Po-z-achter 'n' simpe mousseûre à chervi pus d'ine an.  
Mains è l' plêce di çoula, ci n'est qu' des gaillotrie,  
Qui sont bonne tot à pus po mette cinq ou six feie.  
Et puis qu' raviset-elles avou leus falbala ?  
Ni v' sonle-t-i nin comme mi qu'elles ont l'air di s'powta  
Qu'on mettreut è jârdin so l' moumint des frutège,  
Po fer sogne àx oûhal qui sont è voisinège ?  
Les feummereie, po l' joû d'hoûie, qu'on n' vinsse nin m'è jâser,  
C'est ine fameuse trompreie vochal et tos costé.

C'est honteux dè veyi kimint qu'elles sont faheie,  
Po cachei leus mèbin comme elles sont bin ficeleie.  
Elles vis ont des fâx-dint, des fâx cou, des fâx ch'vet,  
Li stoumac bourré d' watte, disqu'à des fâx mollet;  
Des floket tot dè long, leu visège plaké d' roge,  
Les deugt tot chergi d' bague et d' l'odeûr è leu poche;  
Des fleûr di co traze sôrt gârnihet leus chapai,  
Enfin s' ji d'veve dire tot ji n'areus jamâie fait.  
Jamâie, c'est on long jou : portant po v' dire li vraie,  
Qu'on 'nnè jâse ine samaine et j' wage qu'on 'nnè rouveie.  
Ji pass'reus co 'n' divisso po l' cisse qu'a bin l' moyen  
Di s' payl des gâgâie, di s' moussi drole dimint ;  
Mains les pauve comme les riche si boutet l' gloire è l' tiesse.  
Houïe on ainme mix d'esse gâie qui d' mette des cense è cresse.  
I fat fê comme les aute, volâ totes leus raison,  
S' on n' suvève nin les môde, mon Diu, qui direut-on ?  
C'est les mère bin sovint qui gâtet les bâcelle,  
Elles sont si continne dai qwand leus feie sont bin belle.  
S' on vint lzi raconter qui Bâre di mon Potai  
A des fennès botte kenne ou s'treumme on noû chapai,  
Sins piède nou temps, bin vite on court adlez l' costire ;  
Po caker l'aute on k'mande ine mousseure tote ètre.  
Ni pinsez nin qu'on s' ginne si mème on n'el' pâie nin,  
Qu'est-ce qui ça fait, dit-st-on, on n'è sét todis rin.  
C'est bin ainsi, savez ; allez, vos m' polez creure,  
J'ennè k'nohe traze et traze. — Qui c'est l' conte d'on minteure.  
Po flochter les bâcelle on fait des grand crédit,  
Qwand c'est qu'elles sont bin gâie, por zelles c'est l' Paradis.  
Elles n'ont nou tour à rin, nolle ideie di vikège,  
Si louqu'rant-st-è mureu pus vite qui d' fer l' manège.  
Qwand chal on pô pus tard elles si vòront marier,  
Oh ! ji plains l' pauve potince qui s' lairet èwalpé.  
I s' sovinret dè jou qui monta l' maison d' veie,  
Po-z-aller, l' coûr plein d' jôie, èlahi s' vikâreie.

Il aveut mèieux qu' bon, veyéve tot so s' pus bai,  
I s'aperçut trop tard qu'il a l' coide è hatrai :  
Ca 'n' feumme qu'est aclèveie à n' songi qu'ax toilette,  
Et qui n'a māie situ tofér qu'ine mamzulette,  
Po miner on manège, pôreut-elle bin conv'ni ?  
Vos n' tûrez nin baicôp po responde qui nenni.  
Elle ni sèret jamâie qu'ine dorlâne, qu'ine canôie,  
Qui cang'ret totes les pêce et qu'alouw'ret l' manôie.  
Li cisse qu' est grandiveuse n'ainme nin dè travayi,  
Adon po fer l' manège fâret qu'on l' fasse aidî :  
On prindret-st-ine bouwresse et puis n' feumme à l' journeie,  
Pus tard fâret 'n' chervante po qui Madame fiesteie.  
Tant qui l'ârgint sûret, l'affaire iret foirt bin,  
Mains coula deurret-i ? Por mi ji n'el creus nin ;  
Qwand c'est qu'on tape ainsi les ouhe po les figniessie,  
Des s' faits manège, allons, qui volez-v' qui div'nesse ?  
Les cense ni sûront nin, adon qui s' pass'ret-i ?  
Li misére inturret, c'est çou qu' arrive todis.  
Ca l' ci qu'attrappe ine feumme avou 'n' si laide èhow',  
Ni fret jamâie batî dix mohonne è l' mainne rowe.  
I n'âret nou plaisir et n'âret-i māie bon,  
I sèret Jhan top court tofér è tote saison.  
Fez attintion, jônai ; louqliz bin à vos autie,  
Et tûsez pus d'ine feie divant d' chûsi 'n' crapaute.  
Awet, ji v's el dis co, prindez l' temps po l' bin fer,  
Pace qui c'est po 'n' hapèie, savez, qu'on est marié.  
Après tot çou qu' j'a dit n'allez nin creure, quéque feie,  
Qui çou qu' ji raconte là c'est po tote les feummerie.  
Oh ! nenni, ji v's el jeûre, et chal ji n'a volou  
Qui lingnI totes les cisse qui fet ji vous ji n' poux.  
J'ainme bin 'n' racoch'tèle feumme, todis frisse et bin nette,  
Mains mousseie simplemînt, nin comme ine turlurette ;  
Qui sèpe bin fer s' manège, mette ine saquoï d' costé,  
Et qui travaille timpesse pus vite qui dè vihner.

Qu'acliv'ret ses éfant sins hérer d'vins leu tiesse  
Ces ideie di grandeur qui rindet sovint biesse.  
Li ci qu'aret 'n' telle feumme áret todis foirt bon ;  
Il ouveurret d' bon coûr si veut qu'on l' mette à pon,  
Il áret des éfant qui séront tote si jöie,  
Ginti, bin aksègni, et qui séront l' bonne vòie.  
Mains c'est l' contraire qu'arrive si Madame ni vât rin ;  
L'homme ni fret è s' mohonne jamâie nolle heure di bin,  
Surtout s' elle a l' dèfaut di s' mousst voltî gâie,  
Ji v's assure qu'è manège c'est ine fameuse grande plâie.  
Les feie séront l' mainme vòie, elles séront à s' flocheter,  
Pus vite qui dè netti, dè keuse ou dè bouwer.  
Si leu pére les barbotte, comme li mère elles front l' mowe ;  
Qwand c'est qu'elles séront grande, elles áront l' mainme éhowe.  
Ca po les jònèes gins, c'est l'eximpe qui fait tot,  
Si l' mère est grandiveuse les feie el séront co.

---

P. S. On k'jáse todis les feumme, on r'qwire tos leus mèhin,  
On n' les lait mäie pâhûle ; pourquoi ?... ji n'è sés rin.  
Ji vous bin qui so totes on pôle trover à r'dire.  
Mains n' vâreut-i nin mix di s' taire et d'ennè rire.  
Qui d' fer des longs brouet, des rachâ, des rimai,  
Qui n'ont ni cou ni tiesse ; enfin des conte di vai.  
Poquoi don zelles les homme, qui d'het les feumme jaseresse,  
Vont-i, passer leu temps, comme totés ram'tieresse,  
A cakter so Jojet, so Tonton, so Gétrou,  
So les fassès tignasse et puis so les fax cou ?  
Is s' raviset tutòs portant ; qui l' boigne n'impesse,  
Is les veyet voltî, savez..., tant qui seyesse.  
Et mi tot comme les aute, ji sos pus sol qu' Maiet :  
Mâgré tot cou qu' j'a dit... bin j'assotibe après !

---

# SI M' BELLE-MÉRE N'ESTEUT NIN LÀ !...

AIR : *J'aime pas ces plaisir'ries là !...*

PAR

Toussaint BRAHY.

Hai ! Hai ! Hai ! Hai ! Hai !  
Ine aidan s'i v' plait !

---

## 1<sup>er</sup> COUPLET.

Li mariège est-st-ine lotterie,  
Comme les aute ji m'a risqué ;  
J'a 'n' feumme aimâbe et ginteie,  
Mains vochal li laid costé :  
Dè prinde avou l'feie li mère,  
Surmint qu' c'est l' diale qui m' consia ;  
J'âreus l' Paradis so l' terre  
Si m' belle-mére n'esteut nin là ! ... (bis)

## 2.

Tot à k'mincemint d' nosse mariège,  
J'el poux dire, nos avis bon,  
Nos l' lèyis dame è manège  
Po n'nin li veie fer s' grognon.  
Après l' pid, elle prinda l' jambe,  
Adon l' pâie si rèvola.  
Ji sèreus pâhûle è m' chambe  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

3.

Avou m' feumme à l' porminâde  
Quéque feie si ji vous-st-aller,  
Elle fait les kwance d'esse malâde,  
Tot d'hant: « Ji m' vas mette è lé. »  
Adon l'affaire est gâtèie,  
Po n' nin l' vèyl j'ennè vas  
Ji foun'reus m' pipe è l' coulèie  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

4.

Elle a bon qwand s' chet m' tourmette  
Tot fant l' guerre à m' pauve oûhai;  
Porveu qui stronle mi robette  
Il aret sûr tot l' lessai.  
Ossu i fat qu' ji l'ahesse;  
Cint feie il areut déjà  
Fait l' couroubet po l' finiesse  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

5.

Hir i plovève à lavasse,  
Ji vous prinde li paraplu,  
Elle dit qu' fat qu'elle ennè vasse,  
Qui l' plaise est bonne so m' cabu.  
Mi qu'a sogne des rhômatisse,  
Qui r'caint d'attrapper l' mora,  
Ji m' plaireus tot comme Batisse  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

6.

Par mâlheur si j' tome malâde,  
A m' feumme elle ni mâqu'rè nin  
Dè dire qui ji fais l' Pilâte,  
Qui j' sos-st-on nawe, on vârin.

Tot mādihant l' veie groumotte  
I fāt qu' ji brōie li mā qu' j'a ;  
Ji m'ècrāh'reus comme ine lotte  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

7.

Qwand ji vas fōu, c'est-st-ine fiesse,  
Coulā n' m'arrive nin sovint ;  
Elle fait l'awaite à l' finiesse,  
Po veie à l'heure qui ji r'vins.  
Nāhi d'ine sifaite haïance  
On bai joū ji l'agrija,  
Ji n' kinoh'reus l' permanence  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

8.

Qui ji m' couke ou bin qu'ji m' live,  
A m' feumme s' elle mi veut pârler,  
Elle fait les oreie d'on live,  
Pinsant qui ji l'a k'jâsé.  
Po fini fāt qu'on s' disputte,  
Tot les toirt, c'est mi qu' les a,  
Ji doim'reus si bin dè l' nutte  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

9.

Divins l' temps, d'ine tricassèie  
On m' régalevê po d'jûner ;  
Hoüie c'est-st-ine tête di maquèie  
Qu'on m' chouque po-z-aller ovrer.  
Elle ni curè māie des mosse,  
Pasqu'elle sét qu' c'est m' rafia ;  
Ji n' magn'reus pus tant des crosse  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

10.

I fât qu' j'âie ine patiince d'ange,  
A tâve qwand c'est po diner,  
C'est mi qu'a l' coutai sins manche  
Qu'elle a bin sogne di m' wârder.  
Tot çoula fait qu' ji m' tourmette,  
Ji d'vins laid comme on spawta;  
J'areus qwate dint à m' forchette  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

11.

Qwand c'est qu' j'a fini journèie,  
Si j' vous rire avou mi p'tit,  
Elle dit qui l'heure est passèie,  
Qu'il est temps qu'i vâie doirmi.  
A m' feumme si j' vous fer 'n' caresse,  
Elle mi traite di fax Judas,  
Ji l'reus chanter 'n' belle grand' messe  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

12.

Elles ni sont nin tote pareie ;  
Hûreusemoint qui c'est-st-ainsi,  
Ca nos feumme s' elles div'net veie  
Séront des belles-mére ossi.  
J'ennè veus pus d'eune qui reie,  
Et ji wag'reus qui cesse-là  
Mi l'rit rik'minci m' pâskeie  
Si m' belle-mére n'esteut nin là !...

# ON BAHÈGE

PAR

**Henri SIMON.**

On bahège, c'est-st-on r'souège.

Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon,  
Vos savez bin là qui j' vous dire ?  
Là, so l' fossale di vosse minton.  
Vos v' risèchiz ! Jan, n' fez nin l' fire,  
Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon !

Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon,  
Vos savez bin là qui j' vous dire ?  
C'est so vosse chiffe, nosé poïon,  
Po n' nin veie serrer vos pâpîre ;  
Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon !

Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon,  
Vos savez bin là qui j' vous dire ?  
É l' hanette, ça fait racachon.  
Ni bréyez nin ; jan, c'est po rire,  
Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon !

Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon,  
Vos savez bin là qui j' vous dire ?  
So vosse boke, po c' còp là dè mons.  
On l' freut durer 'n' annèie ètire,  
Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon !

Ine bâhe, c'est-st-ine saquoi d' si bon,  
Jan don, Nanette, lèyiz-v' à dire,  
Po l's avu turtote è m' chanson.  
Louquans s' n'a pus nolle aute manire,  
Les bâhe, c'est des saquoi d' si bon !

---

THE HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION

BY JAMES BROWN, BOSTON,  
AND NEW YORK.

IN TWO VOLUMES, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

IN ONE VOLUME, 8VO, BOUND IN ONE  
VOLUME, WITH A HISTORY OF THE  
AMERICAN REVOLUTION, BY JAMES BROWN,

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

MÉMOIRE SUR LES ONOMATOPEÉES

PRÉSENTÉ HORS CONCOURS EN 1886.

---

MESSIEURS,

Outre les trois concours que nous avions à juger, la Société nous a chargés de donner notre avis sur un travail envoyé hors concours ; c'est un recueil intitulé :

« Quelques onomatopées wallonnes, avec traduction en français, en latin, en grec, en allemand et en néerlandais, quand les mots correspondants en ces langues forment également onomatopée, ou y ressemblent fort. »

Ce recueil énumère 135 mots wallons, dont la traduction en diverses langues ne nous intéresse guère ; d'ailleurs, plusieurs de ces mots ne sont pas des onomatopées.

L'auteur fait preuve d'érudition : ce doit être un polyglotte distingué ; mais nous lui ferons observer que, jusqu'à présent, la Société n'a pas reconnu l'utilité d'un travail de ce genre et ne l'a jamais inscrit dans ses programmes de concours. Nous ne

voyons donc pas la nécessité de donner une publicité quelconque au mémoire qui nous est soumis ; sa place n'est pas dans nos *Bulletins*, qui doivent être réservés aux pièces essentiellement wallonnes.

*Le Jury :*

Eug. DUCHESNE,

A. FALLOISE

et Jos. DEJARDIN, *rapporteur.*

---

La Société a donné acte au Jury des conclusions ci-dessus dans sa séance du 15 février 1887. Le billet cacheté accompagnant le mémoire a été brûlé séance tenante.

---

## EXTRAITS

DES

### Procès-verbaux des séances de la Société Liégeoise de Littérature wallonne.

(Voir tome IX, p. 569-581.)

#### Séance du 15 janvier 1887.

*Présents*: MM. Dejardin, président; Falloise, Lequarré, Body, Demarteau, Perot, et Chauvin, secrétaire.

Lecture des rapports sur les concours 2 et 10.

La Société accueille favorablement la demande d'échange que lui a adressée l'*American philosophical society* de Philadelphie.

Il est donné lecture d'un article de la Revue de Belgique (1886, 2, 373-4) rendant compte des travaux de la Société.

#### Séance du 15 février 1887.

*Présents*: MM. Dejardin, président; Stecher, Desoer, Delboeuf, Falloise, Dory, Duchesne, Perot, et Chauvin, secrétaire.

La Société accorde l'échange à la *Wallonie*.

M. Stürzinger de Philadelphie fait hommage de son travail intitulé: *Remarks on the conjugation of the wallon dialect*.

Lecture des rapports sur les concours 3, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et sur deux travaux hors concours, l'un sur les onomatopées du wallon, l'autre sur les mots wallons venant du latin et dont l'usage tend à disparaître.

M. Jos. Defrecheux est nommé membre titulaire.

#### Séance du 21 février 1887

*Présents*: MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Polain, Duchesne, Perot, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

La Société adopte en première lecture différentes modifications aux statuts.

Discussion d'une orthographe provisoire.

**Séance du 15 mars 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Desoer, Delbosuf, Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Polain, Duchesne, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

La Société décide de demander un subside au Gouvernement.

Second vote des modifications aux statuts.

M. Éd. Remouchamps est nommé membre titulaire.

**Séance du 19 avril 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delbosuf, Falloise, Duchesne, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

Discussion d'une orthographe provisoire.

MM. Dejardin, Desoer et Falloise sont nommés membres de la Commission de l'Annuaire.

**Séance du 16 mai 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delbosuf, Dory, Demarteau, Perot, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

Le gouvernement accorde un subside à la Société.

La Société charge le bureau de remercier M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.

**Séance du 6 juin 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Falloise, Lequarré, Dory, Defrecheux, Remouchamps, et Chauvin, secrétaire.

La Société décide de demander un subside à la Ville et à la Province.

**Séance du 23 juin 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Hock, Desoer, Delbosuf, Falloise, Dory, Duchesne, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

La Société décide d'offrir un banquet à M. Remouchamps à l'occasion de la cinquantième représentation de *Tâti*; il lui sera remis un diplôme d'honneur.

**Séance du 15 octobre 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Demarteau, Duchesne, Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

La Société accorde l'échange au *Canadian Institute*.

M. le président annonce que le Conseil provincial a accordé un subside à la Société. La Société approuve les lettres de remerciement que le bureau a adressées à M. Robert, vice-président du Conseil provincial, et à M. le Gouverneur de la province.

Nomination d'une Commission chargée d'élaborer le dictionnaire wallon.

**Séance du 15 novembre 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Desoer, Delboeuf, Falloise, Demarteau, Polain, Perot, Defrecheux, Remouchamps, et Chauvin, secrétaire. M. Victor Raskin assiste à la séance.

M. H. Simon est nommé membre titulaire.

Le Cercle d'Agrément annonce qu'il a décidé d'ajouter une somme de 300 francs au prix que la Société wallonne décernera à la meilleure comédie. La Société vote des remerciements au Cercle d'Agrément.

**Séance du 15 décembre 1887.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Polain, Duchesne, Hubert, Defrechenx, Remouchamps, Simon, et Chauvin, secrétaire.

Dépouillement des pièces envoyées pour les différents concours et nomination des jurys.

La Société décide d'envoyer une pétition au Sénat pour le prier de rejeter le projet de loi sur l'avancement des officiers ou de le modifier de façon à tenir compte des droits des Wallons. Les termes de la pétition seront arrêtés dans une prochaine séance.

**Séance du 10 décembre 1887.**

*Présents* : Les mêmes membres qu'à la séance précédente, plus M. Desoer.

Discussion de la pétition; elle est approuvée.

La Société délègue deux membres pour la représenter à la réunion qui prépare un meeting wallon.

**Séance du 16 janvier 1888.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Desoer, Delboeuf, Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Polain, Duchesne, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Simon, et Chauvin, secrétaire.

M. Hock annonce que l'état de sa santé ne lui permet pas d'accepter le renouvellement de son mandat de vice-président.

MM. Dejardin, Chauvin, Lequarré, Grandjean et Jos. Defrecheux sont réélus respectivement en qualité de président, secrétaire, trésorier, bibliothécaire-archiviste et bibliothécaire-adjoint. M. Falloise est nommé vice-président.

La Société voulant donner à M. Hock un témoignage de sa reconnaissance pour les nombreux services qu'il lui a rendus pendant si longtemps, lui confère à l'unanimité le titre de vice-président honoraire.

La Société arrête le programme des concours pour 1888.

M. Ch. Defrecheux est nommé membre titulaire.

Lecture du rapport sur le 3<sup>e</sup> concours.

La Société décide de transmettre à la Chambre une copie de la pétition qu'elle a adressée antérieurement au Sénat.

**Séance du 15 février 1888.**

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Lequarré, Demarteau, Duchesne, Hubert, Perot, Remouchamps, Simon, et Chauvin, secrétaire.

M. le président annonce que le Conseil communal a accordé un subside à la Société. La Société vote des remerciements au Conseil communal.

MM. Van de Castele et Paul d'Andrimont sont nommés membres titulaires.

Lecture des rapports sur les concours 1, 2, 4, 10, 11, 14, 15, 16 et sur deux poésies présentées hors concours.

La Société décide qu'elle communiquera régulièrement aux Sociétés wallonnes du pays les pièces d'intérêt actuel émanant de la Société.

Elle vote à l'unanimité des remerciements à M. le président Dejardin pour la table des matières contenues dans les *Bulletins* et *Annuaires*, qu'il a fait imprimer dans le tome X des *Bulletins*, 2<sup>e</sup> série.

**Séance du 15 mars 1888.**

*Présents* : MM. Déjardin, président; Falloise, Lequarré, Dory, Duchesne, Hubert, Perot, Joseph Defrecheux, Remouchamps, Simon, Charles Defrecheux, Van de Castele, d'Andrimont, et Chauvin, secrétaire.

Le Gouvernement accorde un nouveau subside à la Société.

M. Tilman fait don à la Société de deux anciennes chansons inédites de Louis Loyens. — Remerciements.

MM. d'Heur, Kirsch, Brahy, Heyne et Charles Defrecheux donnent à la Société différents ouvrages. — Remerciements.

Lecture des rapports sur les concours 8, 12 et un travail sur les jeux wallons, présenté hors concours.

**Séance du 16 avril 1888.**

*Présents* : MM. Déjardin, président; Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Duchesne, Joseph Defrecheux, Remouchamps, Simon, Charles Defrecheux, et Chauvin, secrétaire.

Discussion d'une question d'orthographe.

La Société charge une Commission composée de MM. Duchesne et Joseph Defrecheux d'achever la publication des crâmignons.

**Séance du 15 mai 1888.**

*Présents* : MM. Déjardin, président; Delboeuf, Falloise, Duchesne, Perot, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Van de Castele, et Chauvin, secrétaire.

M. Demarteau présente à la Société son roman des *Armes de Bavière*, qu'il lui a dédié. — Remerciements.

**Séance du 7 juin 1888.**

*Présents* : MM. Déjardin, président; Falloise, Lequarré, Duchesne, Remouchamps, Jos. Defrecheux, d'Andrimont, et Chauvin, secrétaire.

La Société décide que les quittances porteront dorénavant le numéro du volume distribué annuellement au lieu de l'année.

**Séance du 15 octobre 1888.**

*Présents* : MM. Déjardin, président; Delboeuf, Falloise, Lequarré, Dory, Duchesne, Perot, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Ch. Defrecheux, Van de Castele, d'Andrimont, et Chauvin, secrétaire.

M. Dejardin offre plusieurs ouvrages à la Société; M. Hock fait don de ses œuvres complètes. — Remerciements.

Le *Canadian Institute* envoie une collection de ses publications antérieures.

M. le président annonce que le Conseil provincial a accordé un nouveau subside à la Société. — Remerciements.

Le Bureau donne connaissance de la lettre de félicitations qu'il a adressée à M. Clesse à l'occasion de la manifestation dont il a été l'objet; cette lettre est approuvée à l'unanimité.

M. le président communique la table comparative qu'il a faite pour le volume des crâmignons. La Société remercie M. le président d'avoir bien voulu faire ce travail considérable; il sera imprimé dans la troisième livraison.

La Société décide que les membres recevront cette année deux volumes (les tomes XI et XII) au lieu d'un, contre une seule quittance.

Elle décide de souscrire pour le monument à élever à la mémoire de M. T. Brahy.

#### Séance du 31 octobre 1888.

*Présents* : MM. Dejardin, président; Falloise, Dory, Duchesne, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Ch. Defrecheux, Van de Castele, d'Andrimont, et Chauvin, secrétaire. M. Victor Raskin assiste à la séance.

La Société organise la distribution des prix qui aura lieu le 17 novembre à la salle de la Société d'Emulation; elle accepte avec reconnaissance l'offre du *Théâtre Wallon* de jouer à cette occasion la pièce couronnée de T. Brahy (*Li Manège Cockraimont*).

#### Séance du 15 novembre 1888.

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Dory, Hubert, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Ch. Defrecheux, d'Andrimont, et Duchesne, remplaçant le secrétaire.

M. Léopold Chaumont est nommé membre titulaire.

#### Séance du 13 décembre 1888

*Présents* : MM. Dejardin, président; Desoer, Delboeuf, Falloise, Dory, Demarteau, Polain, Duchesne, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Ch. Defrecheux, Van de Castele, d'Andrimont, Chaumont, et Chauvin, secrétaire.

M. Aug. Honhon de Verviers offre à la Société la collection complète de ses œuvres inédites en wallon. — Remerciements.

M. Julien Delaite est nommé membre titulaire.

La Société décide qu'elle enverra une circulaire à ses membres pour les inviter à assister au meeting qui doit se tenir le 16 décembre.

Elle procède au dépouillement des pièces envoyées pour les différents concours et à la nomination des jurys.

Elle décide que le secrétaire dressera une liste complète de toutes les Sociétés wallonnes du pays, afin de pouvoir entrer en communication avec elles, le cas échéant.

#### Séance du 20 décembre 1888.

*Présents* : MM. Dejardin, président; Delboeuf, Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Duchesne, Hubert, Jos. Defrecheux, Ch. Defrecheux, Van de Castele, d'Andrimont, Chaumont, Delaite, et Chauvin, secrétaire.

La Société remercie MM. Duchesne et d'Andrimont du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'organisation de la distribution des prix.

#### Séance du 15 janvier 1889.

*Présents* : MM. Dejardin, président; Desoer, Delboeuf, Falloise, Lequarré, Dory, Demarteau, Duchesne, Hubert, Jos. Defrecheux, Remouchamps, Ch. Defrecheux, Van de Castele, Chaumont, Delaite, et Chauvin, secrétaire,

Lecture du rapport sur le 4<sup>e</sup> concours.

La Société arrête le programme des concours de 1889 et de 1890.

Elle renouvelle son bureau. M. Dejardin est nommé président; M. Falloise, vice-président; M. Duchesne, secrétaire; M. Delaite, secrétaire-adjoint; M. Lequarré, trésorier; M. Chauvin, trésorier-adjoint; M. Grandjean, bibliothécaire-archiviste, et M. Jos. Defrecheux, bibliothécaire-adjoint.

M. le président lit à M. Chauvin, secrétaire sortant, l'adresse suivante, dont la Société décide l'impression au Bulletin:

Liège, le 15 janvier 1889.

Cher et honoré Collègue,

Le Bureau et les Membres titulaires de la Société liégeoise de Littérature wallonne tiennent à vous exprimer dès à présent les vifs regrets qu'ils éprouvent de la détermination que vous avez prise de renoncer aux fonctions de secrétaire.

Vous avez apporté dans les divers services de notre Société un ordre et une activité qui l'ont régénérée complètement.

Le travail énorme que vous vous êtes gracieusement imposé dans nos intérêts, votre zèle sans bornes, votre dévouement à toute épreuve pour la cause de la Société wallonne, le tact et l'abnégation que vous avez toujours montrés dans vos fonctions, constituent autant de titres, autant de droits à notre vive reconnaissance.

Est-il besoin de le rappeler ? Grâce aux peines que vous vous êtes données et à la multiplicité de vos démarches, d'une part, le nombre de nos sociétaires a plus que doublé : il s'élève aujourd'hui à 680, de 300 environ qu'il était en 1885 ; tandis que, d'autre part, les autorités nous ont octroyé d'importants subides nous permettant de mener à bonne fin les nombreux travaux que nous avions entrepris.

Nous savons, cher et honoré Collègue, que votre dévouement reste acquis à notre Société ainsi que votre sympathie. C'est à bon escient que vous les lui avez accordés et elle ne les a point perdus : aussi compte-t-elle toujours sur vous.

Veuillez recevoir, cher et honoré Collègue, l'expression de toute notre gratitude et de notre sincère considération.

*Le vice-Président,*

A. FALLOISE.

*Le Président,*

J. DEJARDIN.

*Les Membres :*

Aug. Hock; Ch.-Aug. Desoer; J. Delboeuf; N. Lequarré; J. Dory; J.-E. Demarteau; L. Polain; Eug. Duchesne; H. Hubert; Jules Perot; Jos. Defrecheux; E. Remouchamps; H. Simon; Ch. Defrecheux; D. Van de Castele; P. d'Andrimont; Léop. Chaumont; Julien Delaite.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	<i>Pages.</i>
Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1887-1888, par M. Degardin, président . . . . .	v
Liste des membres au 15 janvier 1889 . . . . .	xv
Les amour da Toutou, comèdeie en ine ake maheie di chant, par Vrindts . . . . .	1
Les amour d'ine jône feie et Ptavlai d'on manège, comèdeie maheie di chant en ine ake, par Désamoré . . . . .	37
Rapport du jury sur le 15 <sup>e</sup> concours de 1886 : scène populaire . . . . .	83
Scène populaire dialoguée, par Joseph Kinable . . . . .	87
Pône et jôie, par Joseph Willem . . . . .	101
Rapport sur un mémoire hors concours (1886) . . . . .	115
Les enfantines liégeoises recueillies par Joseph Defrecheux . . . . .	123
Le faubourg S <sup>te</sup> -Marguerite, par Émile Gérard . . . . .	227
Rapport du jury sur le 2 <sup>e</sup> concours de 1886 : Glossaire technologique . . . . .	273
Glossaire technologique wallon-français du cordonnier, par Joseph Kinable . . . . .	275
Rapport du jury sur le 7 <sup>e</sup> concours de 1886 : noms propres employés dans les expressions populaires wallonnes . . . . .	295
Rapport du jury sur le 11 <sup>e</sup> concours de 1886 : Les cris des rues de Liège . . . . .	301
Les cris des rues de Liège, par Joseph Kinable . . . . .	305
Rapport du jury sur le 12 <sup>e</sup> concours de 1886 : Un conte . . . . .	333
Pauve sarrot: A Sainte-Bublenne, par Joseph Kinable . . . . .	335
Rapport du jury sur les concours 16 et 17 (satires, contes, chansons) et sur quelques pièces présentées hors concours . . . . .	345
Ine copenne so l'toilette, par Félix Poncelet . . . . .	351
Si m'belle mère n'esteut nin là, par Toussaint Brahy . . . . .	355
On bahège, par Henri Simon . . . . .	359
Rapport sur un mémoire hors concours : Quelques onomatopées wallonnes . . . . .	361
Extraits des procès-verbaux des séances de la Société wallonne (1887-1888) . . . . .	363
Table des matières . . . . .	371

---

}



## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

BULLETINS. 1<sup>re</sup> série. Tomes I, V, VII, VIII, IX, X, XI et XII, à fr. 5.

      "      " Tome IV, à 4 francs.

      "      " Tome XIII, 1<sup>re</sup> livraison, à 1 franc.

      "      " 2<sup>re</sup> série. Tomes I, II, III, IV, VI, VII, à trois francs.

      "      " Tome V (cramignon), 45 fr., 10 fr. pour les membres de la Société.

      "      " Tome VIII, X, XI et XII à 6 francs.

ANSUAIRES. I, II, IV, V, IX, X, XI, à un franc.

      III, VI, VII, VIII, à fr. 1,50 (portraits).

MENUS DES BANQUETS. 2<sup>re</sup>, 4<sup>re</sup>, 15<sup>re</sup>, à un franc.

      "      " 11, 12, 15, 14, 19, 20, à 2 francs.

      "      " 16, 17, 18, à 5 francs.

TIRÉS A PART. *Body*. Les noms de famille, fr. 2.

      "      " Vocabulaire des Agriculteurs, fr. 2.

      "      " Vocabulaire des Charrons, etc., fr. 2.

      "      " *Dejardin et autres*. Dictionnaire des Spots, fr. 3.

      "      " *Bormans*. Métier des Tanneurs, fr. 2.

      "      " *Hannay*. L'maie neur da Colas, fr. 2.

      "      " Parabole de l'enfant prodigue, fr. 0,50.

      "      " *Defrecheux*. Comparaisons, fr. 5.

      "      " *Enfantines*, fr. 2.

      "      " *Faune wallonne*, fr. 5.

PIÈCES DE THÉÂTRE A FR. 2, 1 et 0,50.

(*Dehin, Horca, Toussaint, Peclers, Gérard, Remouchamps, etc.*)

Dépositaires. M. Mathieu Grandjean, bibliothécaire à l'Université et M. N. Lequarré, professeur à l'Université, rue André Dumont, n<sup>o</sup> 57.